

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015****SOMMAIRE****APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2015 ... 3**

<i>Monsieur le Maire</i> .....	4
<i>Isabelle GODEAU</i> .....	4
<i>Monsieur le Maire</i> .....	4
<i>Isabelle GODEAU</i> .....	4
<i>Monsieur le Maire</i> .....	4
<i>Isabelle GODEAU</i> .....	4
<i>Monsieur le Maire</i> .....	4
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i> .....	4
<i>Monsieur le Maire</i> .....	5

**RECUEIL DES DECISIONS L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ..... 6**

<i>Monsieur le Maire</i> .....	17
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	17
<i>Monsieur le Maire</i> .....	17
<i>Isabelle GODEAU</i> .....	17
<i>Michel PAILLEY</i> .....	17
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	17
<i>Monsieur le Maire</i> .....	18

**FINANCES - BUDGET 2015 - DECISION MODIFICATIVE N°2 ..... 19**

<i>Alain GRIPPON</i> .....	20
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	21
<i>Monsieur le Maire</i> .....	21

**FINANCES - REGLEMENT DE GESTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP / CP) A LA VILLE DE NIORT ..... 22****FINANCES - AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP / CP) - CREATION - AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE ..... 24**

<i>Alain GRIPPON</i> .....	26
<i>Monsieur le Maire</i> .....	26
<i>Christophe POIRIER</i> .....	26
<i>Monsieur le Maire</i> .....	27
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	27
<i>Monsieur le Maire</i> .....	27
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	27
<i>Monsieur le Maire</i> .....	27

**FINANCES - AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP / CP) - CREATION - PORT-BOINOT ..... 28**

<i>Monsieur le Maire</i> .....	30
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	30
<i>Monsieur le Maire</i> .....	30
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	30
<i>Monsieur le Maire</i> .....	31
<i>Elodie TRUONG</i> .....	31
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i> .....	32
<i>Nathalie SEGUIN</i> .....	33
<i>Monsieur le Maire</i> .....	34
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i> .....	34
<i>Monsieur le Maire</i> .....	34
<i>Romain DUPEYROU</i> .....	34
<i>Elodie TRUONG</i> .....	35
<i>Alain BAUDIN</i> .....	35

<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	36
<i>Monsieur le Maire</i> .....	37
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	37
<i>Monsieur le Maire</i> .....	37
<i>Monsieur le Maire</i> .....	37
<i>Monsieur le Maire</i> .....	37
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	37
<i>Monsieur le Maire</i> .....	37
<i>Marc THEBAULT</i> .....	37
<i>Monsieur le Maire</i> .....	38
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	38
<i>Monsieur le Maire</i> .....	38

<b>FINANCES - AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP / CP) - CREATION - EGLISE NOTRE-DAME</b> .....	40
---	----

<b>FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES</b> .....	42
--	----

<i>Alain GRIPPON</i> .....	43
<i>Monsieur le Maire</i> .....	48
<i>Isabelle GODEAU</i> .....	51
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> .....	51
<i>Isabelle GODEAU</i> .....	51
<i>Monsieur le Maire</i> .....	51
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	52
<i>Monsieur le Maire</i> .....	54
<i>Nathalie SEGUIN</i> .....	55
<i>Monsieur le Maire</i> .....	56
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i> .....	57
<i>Rose-Marie NIETO</i> .....	58
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i> .....	58
<i>Alain BAUDIN</i> .....	58
<i>Romain DUPEYROU</i> .....	60
<i>Monsieur le Maire</i> .....	60
<i>Nathalie SEGUIN</i> .....	60
<i>Monsieur le Maire</i> .....	61
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	61
<i>Monsieur le Maire</i> .....	61
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	61
<i>Monsieur le Maire</i> .....	61
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	61
<i>Monsieur le Maire</i> .....	61
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	61
<i>Monsieur le Maire</i> .....	62
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	62
<i>Monsieur le Maire</i> .....	63
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	63
<i>Monsieur le Maire</i> .....	63
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	63
<i>Monsieur le Maire</i> .....	63
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	63
<i>Monsieur le Maire</i> .....	63
<i>Elodie TRUONG</i> .....	63
<i>Monsieur le Maire</i> .....	64
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	64
<i>Monsieur le Maire</i> .....	65
<i>Josiane METAYER</i> .....	65
<i>Monsieur le Maire</i> .....	66
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i> .....	66
<i>Monsieur le Maire</i> .....	66
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i> .....	66
<i>Monsieur le Maire</i> .....	67

<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i> .....	67
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i> .....	67
<i>Alain BAUDIN</i> .....	68
<i>Fabrice DESCAMPS</i> .....	68
<i>Dominique SIX</i> .....	69
<i>Monsieur le Maire</i> .....	69
<i>Christophe POIRIER</i> .....	69
<i>Monsieur le Maire</i> .....	69
<i>Christophe POIRIER</i> .....	69
<i>Monsieur le Maire</i> .....	70
<i>Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN</i> .....	70
<i>Monsieur le Maire</i> .....	70
<i>Alain BAUDIN</i> .....	70
<i>Monsieur le Maire</i> .....	71
<b>FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE</b>	
<b>ENERGIES RENOUVELABLES</b> .....	72
<i>Monsieur le Maire</i> .....	73
<b>BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT - FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS</b>	
<b>CORPORELLES ET INCORPORELLES</b> .....	74
<b>CREANCES IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON VALEUR - BUDGET ANNEXE FOIRE-EXPOSITION...</b>	75
<i>Monsieur le Maire</i> .....	76
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	76
<i>Monsieur le Maire</i> .....	76
<b>BUDGET ANNEXE FOIRE EXPOSITION - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE</b> .....	77
<i>Monsieur le Maire</i> .....	78
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i> .....	78
<i>Monsieur le Maire</i> .....	78
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	78
<i>Monsieur le Maire</i> .....	78
<i>Nathalie SEGUIN</i> .....	78
<i>Monsieur le Maire</i> .....	79
<i>Nathalie SEGUIN</i> .....	79
<i>Monsieur le Maire</i> .....	79
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	79
<i>Monsieur le Maire</i> .....	79
<b>BUDGET ANNEXE FOIRE EXPOSITION - CLOTURE DU BUDGET</b> .....	80
<i>Monsieur le Maire</i> .....	81
<i>Elodie TRUONG</i> .....	81
<i>Monsieur le Maire</i> .....	81
<i>Elodie TRUONG</i> .....	81
<i>Monsieur le Maire</i> .....	81
<i>Nathalie SEGUIN</i> .....	81
<i>Monsieur le Maire</i> .....	81
<i>Nathalie SEGUIN</i> .....	81
<i>Monsieur le Maire</i> .....	82
<b>TARIFS MUNICIPAUX 2016</b> .....	83
<i>Monsieur le Maire</i> .....	84
<i>Isabelle GODEAU</i> .....	84
<i>Monsieur le Maire</i> .....	84
<i>Isabelle GODEAU</i> .....	84
<i>Monsieur le Maire</i> .....	84
<b>GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A HABITAT SUD DEUX-SEVRES POUR UN PRET SOUSCRIT AUPRES</b>	
<b>DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA REHABILITATION D'UN IMMEUBLE A NIORT</b> .	85

<b>GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A HABITAT SUD DEUX-SEVRES POUR UN PRET SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA REHABILITATION DE LOGEMENTS SOCIAUX DANS LE QUARTIER DU CLOU BOUCHET A NIORT .....</b>	<b>87</b>
<b>GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A HABITAT SUD DEUX-SEVRES POUR UN PRET SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR UNE OPERATION VEFA RUE LEODILE BERA A NIORT .....</b>	<b>89</b>
<b>CONVENTION PORTANT MUTUALISATION DES ACTIVITES DE COMMUNICATION EXTERNE DE LA VILLE DE NIORT ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS .....</b>	<b>91</b>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>93</i>
<i>Elodie TRUONG.....</i>	<i>93</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>93</i>
<i>Nathalie SEGUIN .....</i>	<i>94</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>94</i>
<i>Pascal DUFORESTEL .....</i>	<i>94</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>94</i>
<b>PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SARL NILOPOMA .....</b>	<b>95</b>
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE .....</i>	<i>96</i>
<b>CONVENTION DE PARTENARIAT 2016 EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE .....</b>	<b>97</b>
<b>MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS .....</b>	<b>99</b>
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE .....</i>	<i>100</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>100</i>
<b>RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE DE L'AERODROME.....</b>	<b>101</b>
<b>RECRUTEMENTS D'INTERMITTENTS DU SPECTACLE POUR LES MANIFESTATIONS CULTURELLES ANNEE 2016 .....</b>	<b>102</b>
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE .....</i>	<i>103</i>
<i>Nathalie SEGUIN .....</i>	<i>103</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>103</i>
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE .....</i>	<i>103</i>
<i>Nathalie SEGUIN .....</i>	<i>103</i>
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE .....</i>	<i>103</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>103</i>
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE .....</i>	<i>103</i>
<b>INDEMNITE EXCEPTIONNELLE .....</b>	<b>104</b>
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE .....</i>	<i>105</i>
<i>Nathalie SEGUIN .....</i>	<i>105</i>
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE .....</i>	<i>105</i>
<b>INDEMNITES DES INSTITUTEURS .....</b>	<b>106</b>
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE .....</i>	<i>108</i>
<i>Isabelle GODEAU .....</i>	<i>108</i>
<i>Rose-Marie NIETO .....</i>	<i>108</i>
<i>Isabelle GODEAU .....</i>	<i>108</i>
<i>Rose-Marie NIETO .....</i>	<i>108</i>
<i>Isabelle GODEAU .....</i>	<i>108</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>108</i>
<i>Isabelle GODEAU .....</i>	<i>109</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>109</i>
<i>Rose-Marie NIETO .....</i>	<i>109</i>
<i>Nathalie SEGUIN .....</i>	<i>109</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>109</i>

<b>CONVENTION D'ENGAGEMENT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI.....</b>	<b>110</b>
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE .....</i>	<i>112</i>
<i>Nathalie SEGUIN .....</i>	<i>112</i>
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE .....</i>	<i>112</i>
<i>Nathalie SEGUIN .....</i>	<i>113</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>113</i>
<b>CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHES PUBLICS - CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA CAN PAR LA MISE EN PLACE D'UNE CELLULE D'APPUI TERRITORIALE.....</b>	<b>114</b>
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE .....</i>	<i>115</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>115</i>
<b>FOURNITURES DE MATERIAUX ROUTIERS - AVENANT SUR LES MARCHES POUR MODIFICATION DE L'INDICE DE REVISION DE PRIX SUR LE BITUME .....</b>	<b>116</b>
<b>ACQUISITION DE VEHICULES UTILITAIRES LEGERS - APPROBATION DES MARCHES.....</b>	<b>117</b>
<b>LA POSTE - APPROBATION DU MARCHÉ POUR LE SERVICE D'ACHEMINEMENT DU COURRIER ET DES PRESTATIONS ANNEXES.....</b>	<b>119</b>
<b>TIERCE MAINTENANCE APPLICATIVE (TMA), ASSISTANCE ET PROJETS DE DEVELOPPEMENT AUTOUR DES LOGICIELS DE L'EDITEUR BERGER LEVRAULT EXPLOITES PAR LA VILLE DE NIORT - APPROBATION DU CONTRAT D'ACCORD-CADRE.....</b>	<b>120</b>
<b>SOLUTION DE TELEPHONIE SUR IP ET PRESTATIONS ASSOCIEES - APPROBATION DU MARCHÉ .....</b>	<b>121</b>
<b>HOTEL DE VILLE - AMENAGEMENT DE LA SALLE SERVEUR - APPROBATION DES MARCHES DE TRAVAUX .....</b>	<b>123</b>
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE .....</i>	<i>125</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>125</i>
<b>CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET L'ASSOCIATION CENTRE D'ACTION CULTURELLE DE NIORT ET DE SA REGION LE MOULIN DU ROC SCENE NATIONALE - AVENANT N°7.....</b>	<b>126</b>
<i>Christelle CHASSAGNE.....</i>	<i>127</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>127</i>
<i>Alain PIVETEAU .....</i>	<i>127</i>
<i>Christelle CHASSAGNE.....</i>	<i>127</i>
<i>Alain PIVETEAU .....</i>	<i>127</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>127</i>
<b>CONVENTION D'OBJECTIFS 2016-2017-2018 ENTRE LA VILLE DE NIORT, L'ETAT ET LE CAMJI .....</b>	<b>128</b>
<b>CACP VILLA PEROCHON - CONVENTION D'OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION POUR L'INSTANT - AVENANT N°5 .....</b>	<b>129</b>
<i>Christelle CHASSAGNE.....</i>	<i>130</i>
<i>Pascal DUFORESTEL .....</i>	<i>130</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>130</i>
<i>Christelle CHASSAGNE.....</i>	<i>130</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>130</i>
<i>Pascal DUFORESTEL .....</i>	<i>130</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>130</i>
<i>Pascal DUFORESTEL .....</i>	<i>131</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>131</i>
<b>DISPOSITIF D'AIDE AUX STRUCTURES PROFESSIONNELLES DES ARTS DU SPECTACLE, AGISSANT DANS LES DOMAINES DE LA CREATION, DE LA DIFFUSION ET DE LA PRATIQUE ARTISTIQUE.....</b>	<b>132</b>
<i>Christelle CHASSAGNE.....</i>	<i>133</i>
<i>Alain PIVETEAU .....</i>	<i>133</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>133</i>
<i>Romain DUPEYROU.....</i>	<i>133</i>
<i>Christelle CHASSAGNE.....</i>	<i>133</i>

<i>Nathalie SEGUIN</i> .....	134
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	134
<i>Monsieur le Maire</i> .....	134
<i>Rose-Marie NIETO</i> .....	134
<b>DESAFFECTATION D'UN TERRAIN AU SEIN DU GROUPE SCOLAIRE JEAN JAURES AVANT ACCORD DU PREFET</b> .....	135
<b>DESAFFECTATION DU LOGEMENT DE FONCTION SIS 4, RUE JEAN MACE APRES ACCORD DU PREFET</b>	136
<b>PARCOURS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE - PROJETS FEDERATEURS 2015-2016 DES ECOLES PUBLIQUES NIORTAISES</b> .....	137
<b>PARCOURS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE - CLASSES DE DECOUVERTES AVEC NUITEES DES ECOLES PUBLIQUES NIORTAISES - PARTICIPATION DE LA VILLE - ANNEE 2016</b> .....	139
<b>MISE A DISPOSITION D'APPRENTIS EN ACCUEILS DE LOISIRS</b> .....	141
<i>Rose-Marie NIETO</i> .....	142
<i>Monsieur le Maire</i> .....	142
<i>Josiane METAYER</i> .....	142
<i>Rose-Marie NIETO</i> .....	142
<i>Josiane METAYER</i> .....	142
<i>Rose-Marie NIETO</i> .....	142
<i>Isabelle GODEAU</i> .....	142
<i>Rose-Marie NIETO</i> .....	142
<i>Alain BAUDIN</i> .....	143
<b>CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2015-2018 ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES DEUX-SEVRES ET LA VILLE DE NIORT</b> .....	144
<i>Rose-Marie NIETO</i> .....	146
<i>Elodie TRUONG</i> .....	146
<i>Rose-Marie NIETO</i> .....	146
<i>Monsieur le Maire</i> .....	146
<b>SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU TITRE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - ANNEE 2015</b> .....	147
<b>SUBVENTION AUX CENTRES SOCIOCULTURELS AU TITRE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - ANNEE 2015</b> .....	149
<i>Rose-Marie NIETO</i> .....	152
<i>Monsieur le Maire</i> .....	152
<i>Elodie TRUONG</i> .....	152
<i>Monsieur le Maire</i> .....	152
<i>Elodie TRUONG</i> .....	152
<i>Monsieur le Maire</i> .....	152
<i>Rose-Marie NIETO</i> .....	152
<b>CONVENTIONS D'ACOMPTE ENTRE LA VILLE DE NIORT, LES CENTRES SOCIOCULTURELS ET L'ENSEMBLE SOCIOCULTUREL NIORTAIS</b> .....	153
<i>Rose-Marie NIETO</i> .....	155
<i>Monsieur le Maire</i> .....	155
<i>Josiane METAYER</i> .....	155
<i>Monsieur le Maire</i> .....	155
<i>Nathalie SEGUIN</i> .....	155
<i>Monsieur le Maire</i> .....	155
<i>Nathalie SEGUIN</i> .....	155
<i>Monsieur le Maire</i> .....	155
<b>DISPOSITIF APPEL A PROJETS AVEC LES CSC DE STE PEZENNE ET CHEMINS BLANCS ET DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DES DEUX-SEVRES</b> .....	156
<i>Rose-Marie NIETO</i> .....	158
<i>Elodie TRUONG</i> .....	158

STAND DE TIR DE LA MINERAIE A NIORT - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION NON EXCLUSIVE ET D'EXPLOITATION PUBLICITAIRE.....	159
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET L'INTER MUTUELLE SPORT .....	160
TERRAIN SYNTHETIQUE DU STADE RENE GAILLARD - CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA S.A.S.P. CHAMOIS NIORTAIS FOOTBALL CLUB - NOUVEL ECHEANCIER.....	161
SUBVENTIONS - CONVENTIONS ANNUELLES D'OBJECTIFS AVEC LES CLUBS DE HAUT NIVEAU .....	162
Alain BAUDIN .....	164
Monsieur le Maire.....	164
Alain PIVETEAU .....	164
Alain BAUDIN .....	164
Monsieur le Maire.....	164
Alain BAUDIN .....	164
SUBVENTIONS AUX CLUBS DE HAUT NIVEAU - AVENANT N°2 (SOLDE) A LA CONVENTION TRIENNALE 2014-2017 .....	165
Alain BAUDIN .....	167
Monsieur le Maire.....	167
Alain BAUDIN .....	167
Monsieur le Maire.....	167
Alain BAUDIN .....	167
Monsieur le Maire.....	167
Alain PIVETEAU .....	168
Alain BAUDIN .....	168
SUBVENTION A L'ASSOCIATION POITOU-CHARENTES ANIMATION POUR L'ORGANISATION DU TOUR CYCLISTE INTERNATIONAL DU POITOU-CHARENTES .....	169
SUBVENTION AU TWIRLING CLUB NIORTAIS POUR L'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT NATIONAL INDIVIDUEL DE TWIRLING.....	170
SUBVENTION AU COMITE REGIONAL DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE MONTAGNE ET D'ESCALADE POUR L'ORGANISATION DE LA COUPE DE FRANCE D'ESCALADE DE DIFFICULTE .....	171
Alain BAUDIN .....	172
Monsieur le Maire.....	172
Alain BAUDIN .....	172
SUBVENTION- PROJET SPECIFIQUE - ASSOCIATION VILLOVELO .....	173
Alain BAUDIN .....	174
Monsieur le Maire.....	174
Pascal DUFORESTEL .....	174
Monsieur le Maire.....	174
SUBVENTION - PROJET SPECIFIQUE - CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE DU BASSIN DE VIE NIORTAIS (CLIC).....	175
SUBVENTION A L'ASN BASKET POUR L'ORGANISATION D'UN TOURNOI INTER REGIONAL DE BASKET ADAPTE.....	176
SUBVENTION A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'AIDES AUX VICTIMES DES DEUX-SEVRES (AVIC 79) - ACOMPTE .....	177
Jacqueline LEFEBVRE.....	178
Monsieur le Maire.....	178
Christophe POIRIER .....	178
Jacqueline LEFEBVRE.....	178
SUBVENTIONS - CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DES DEUX-SEVRES - FEDERATION DES MALADES ET HANDICAPES .....	179

<b>SUBVENTION A LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI (MIPE) - ACOMPTE .....</b>	<b>180</b>
<i>Dominique JEUFFRAULT .....</i>	<i>181</i>
<i>Pascal DUFORESTEL .....</i>	<i>181</i>
<i>Dominique JEUFFRAULT .....</i>	<i>181</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>181</i>
<b>SUBVENTION - L'ESCALE - DES LOGEMENTS ET SERVICES POUR LES JEUNES - ACOMPTE .....</b>	<b>182</b>
<b>MARCHE DE NOËL 2015 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISTE DE LUGE.....</b>	<b>183</b>
<i>Jeanine BARBOTIN.....</i>	<i>184</i>
<i>Pascal DUFORESTEL .....</i>	<i>184</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>184</i>
<i>Pascal DUFORESTEL .....</i>	<i>184</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>184</i>
<i>Alain BAUDIN .....</i>	<i>184</i>
<b>APPLICATION DE LA LOI MACRON POUR LES DEROGATIONS A L'OBLIGATION DE REPOS DOMINICAL (REGLE DITE DES "DIMANCHES DU MAIRE").....</b>	<b>185</b>
<i>Jeanine BARBOTIN.....</i>	<i>187</i>
<i>Isabelle GODEAU .....</i>	<i>187</i>
<i>Jeanine BARBOTIN.....</i>	<i>187</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>187</i>
<b>RESEAU DE VIDEOCOMMUNICATION PAR CABLE - SORTIE DU DISPOSITIF - APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD A SOUSCRIRE AVEC LA SOCIETE NC NUMERICABLE .....</b>	<b>188</b>
<b>DISPOSITIF CADRE A DESTINATION DES ECHANGES SCOLAIRES LINGUISTIQUES ET CULTURELS.....</b>	<b>189</b>
<b>ZAC POLE SPORTS - GARANTIE D'EMPRUNT DE 1 800 000 € SUR 3 ANS, POUR LA REPRISE DE PRET EFFECTUEE PAR LA SEM DEUX-SEVRES AMENAGEMENT AUPRES DE LA BANQUE POPULAIRE.....</b>	<b>190</b>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>192</i>
<b>ZAC POLE SPORTS - CONVENTION ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, DEUX-SEVRES AMENAGEMENT ET LA VILLE DE NIORT POUR LA MISE A 2X2 VOIES DE LA RD 948, AVENUE DE LIMOGES. .....</b>	<b>193</b>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>194</i>
<i>Pascal DUFORESTEL .....</i>	<i>194</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>194</i>
<i>Pascal DUFORESTEL .....</i>	<i>195</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>195</i>
<i>Pascal DUFORESTEL .....</i>	<i>195</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>196</i>
<b>AMENAGEMENT DE LA BRETELLE DE SORTIE DE LA RD 611 VERS LE GIRATOIRE DIT DE ' COUPE GORGE SUR LA RD 948 - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX- SEVRES.....</b>	<b>197</b>
<b>POLITIQUE DE LA VILLE - PROTOCOLE DE PREFIGURATION ANRU.....</b>	<b>199</b>
<i>Marc THEBAULT .....</i>	<i>201</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>201</i>
<b>OPAH RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT .....</b>	<b>202</b>
<b>OPAH RU - PROGRAMME ' HABITER MIEUX ' - AFFECTATION DES ' CEE-COLLECTIVITES ' .....</b>	<b>203</b>
<b>DENOMINATION DE VOIES ET ESPACES PUBLICS DANS DIVERS SECTEURS DE LA VILLE.....</b>	<b>205</b>
<b>ACQUISITION DE TERRAINS RUE DU GROS GUERIN - EMLACEMENT RESERVE AU PLU ET ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT POUR PROLONGEMENT DE LA RUE DE LA VERTE VALLEE JUSQU'AU CARREFOUR DE LA GRAND CROIX .....</b>	<b>206</b>

CITE DES SABLONS - ACQUISITION D'UNE PARCELLE EN VUE DE SON INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ROUTIER - AW N°748 - REGULARISATION.....	207
RUE BALACLAVA : ACQUISITION DE L'EMPRISE DE TERRAIN FIGURANT AU PLU EN EMPLACEMENT RESERVE POUR ELARGISSEMENT DE VOIRIE (DM N°171P).....	208
ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE DE CROISE KI N°04 (REGULARISATION D'ALIGNEMENT).....	209
CESSION DU SITE DE L'ANCIENNE CASERNE DES POMPIERS RUE BAUGET POUR LA REALISATION D'UNE OPERATION D'HABITAT MIXTE - SIGNATURE DE LA PROMESSE DE VENTE AVEC L'AMENAGEUR.....	210
REHABILITATION DES HALLES DE NIORT - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FISAC .....	211
BIODIVERSITE - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE.....	212
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE DE NIORT ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS POUR L'ENTRETIEN DES ZAE COMMUNAUTAIRES SITUEES SUR NIORT - AVENANT N°1 .....	213
TRAVAUX DE RENOVATION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES DE L'USINE BOINOT - MARCHÉ DE TRAVAUX LOT N°1 - INFRASTRUCTURE - AVENANT N°1 .....	215
<i>Michel PAILLEY</i> .....	217
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	217
<i>Michel PAILLEY</i> .....	217
<i>Monsieur le Maire</i> .....	217
PORT BOINOT - DEMANDE DE PERMIS DE DEMOLIR .....	218
<i>Michel PAILLEY</i> .....	219
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	219
<i>Monsieur le Maire</i> .....	219
<i>Elmano MARTINS</i> .....	219
<i>Monsieur le Maire</i> .....	219
<i>Elodie TRUONG</i> .....	220
<i>Romain DUPEYROU</i> .....	220
<i>Monsieur le Maire</i> .....	220
CESSION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DENOMME VILLA ROSE SITUE RUE ALSACE LORRAINE (SECTION CP N° 630) .....	221
VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES DE PROPRIETES APPARTENANT A LA VILLE DE NIORT .....	222
DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE DE NIORT - AVENANTS DE PROLONGATION DE CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION EN VUE D'UN USAGE PARTAGE D'EQUIPEMENTS MUNICIPAUX AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS .....	224
CHAUFFERIE BOIS DES BRIZEAUX - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - AVENANT N°1 .....	225
CHANTIERS D'INSERTION 2016 - APPROBATION DES CONVENTIONS DE CHANTIERS ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI (MIPE) .....	226
GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR PARCS ET OUVRAGES - APPROBATION DU MARCHÉ DE PRESTATIONS .....	228
<i>Dominique SIX</i> .....	229
<i>Monsieur le Maire</i> .....	229
<i>Luc DELAGARDE</i> .....	229
<i>Monsieur le Maire</i> .....	229

**CHANGEMENT DE DENOMINATION DU PARKING "ESPACE NIORTAIS" ..... 230**

<i>Dominique SIX</i> .....	231
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	231
<i>Dominique SIX</i> .....	231
<i>Elmano MARTINS</i> .....	231
<i>Monsieur le Maire</i> .....	231

**PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DE NIORT AVEC LA CAN POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE 2013 ET 2014..... 232**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE NIORT ET L'ETAT RELATIVE A LA VIDEOPROTECTION URBAINE..... 234**

<i>Dominique SIX</i> .....	235
<i>Monsieur le Maire</i> .....	235
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	235
<i>Monsieur le Maire</i> .....	235
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	235
<i>Monsieur le Maire</i> .....	235
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	235
<i>Monsieur le Maire</i> .....	235
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	236
<i>Monsieur le Maire</i> .....	236
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	236
<i>Monsieur le Maire</i> .....	236
<i>Elodie TRUONG</i> .....	236
<i>Monsieur le Maire</i> .....	236
<i>Elodie TRUONG</i> .....	236
<i>Monsieur le Maire</i> .....	237
<i>Elodie TRUONG</i> .....	237
<i>Monsieur le Maire</i> .....	237
<i>Romain DUPEYROU</i> .....	237
<i>Monsieur le Maire</i> .....	237
<i>Romain DUPEYROU</i> .....	237
<i>Monsieur le Maire</i> .....	237

**AMENAGEMENT DES ABORDS DU DONJON - TRAVAUX POUR LA MISE EN VALEUR DE LA BASSE-COUR - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE CONSEIL REGIONAL ..... 238**

<i>Monsieur le Maire</i> .....	240
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	240
<i>Monsieur le Maire</i> .....	240

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



**PROCES-VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 18 décembre 2015**

**Président :****MONSIEUR JEROME BALOGE****Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Secrétaire de séance :** Yvonne VACKER**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU

**Excusés :**

Monsieur Jacques ARTHUR, Amaury BREUILLE.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Procès-verbal n° Pv-2015-10

**Direction du Secrétariat Général**

**Approbation du procès-verbal de la séance du  
Conseil municipal du 14 septembre 2015**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGÉ**

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

Bonsoir, nous allons commencer notre Conseil municipal, pour cette dernière séance toujours un peu tardive mais traditionnelle néanmoins dans la vie municipale niortaise, qui est la dernière de l'année et principalement consacrée à l'adoption du Budget Primitif 2016 et un certain nombre d'autres délibérations bien sûr.

Avant de commencer, je souhaite avoir un volontaire ou une volontaire pour le secrétariat de la séance. Yvonne VACKER, merci beaucoup. Avant de rentrer dans le vif des délibérations, il y a l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2015. Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ? Oui ? Madame GODEAU.

**Isabelle GODEAU**

On l'a reçu un peu tard, donc pour le lire correctement ce n'était pas facile.

**Monsieur le Maire**

J'imagine que vous l'avez reçu dans les cinq jours.

**Isabelle GODEAU**

Non, moi je l'ai reçu mercredi après-midi ou jeudi, je ne sais pas.

**Monsieur le Maire**

En envoi complémentaire, donc dans les délais...La rédaction des procès-verbaux est un exercice qui n'est pas simple.

**Isabelle GODEAU**

*Hors micro...*J'entends bien, mais bon, ce n'est pas simple de lire...

**Monsieur le Maire**

Non, mais il est appréciable tout de même que malgré tout cela, les services arrivent à tenir un rythme régulier, d'autant que le débat a sa nécessité, mais il a aussi son exercice littéraire et sa longueur littéraire, donc les transpositeurs ont bien du mérite et c'est la raison pour laquelle il arrive peut-être un peu tardivement, mais il arrive au Conseil municipal, ça évite d'avoir un trop long écart entre séances, ce qu'il est toujours important d'éviter, mais ce n'est pas toujours simple à tenir.

D'autres remarques sur ce procès-verbal ? Oui ? Monsieur CHARBONNEAU.

**Jean-Romée CHARBONNEAU**

Je suis un peu embêté, Monsieur le Maire, parce que c'est en dehors de votre question, précisément relative aux documents qui nous ont été remis, et que je ne connais pas la tradition démocratique et républicaine de cette assemblée, qui consiste à féliciter les derniers élus représentant la Ville de Niort au Conseil régional, alors je ne sais pas si vous l'avez fait, si vous ne l'avez pas fait, si vous allez le faire, mais c'était simplement pour vous demander s'il existe une tradition.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Monsieur le Maire**

Ecoutez, si cela peut plaire aux trois, c'est ça ? Il n'y en a pas plus ? J'ai bien compté ? Mais ce n'est déjà pas mal, Conseillers régionaux élus aux dernières élections, Pascal DUFORESTEL, Christelle CHASSAGNE et Jean-Romée CHARBONNEAU, eh bien en effet, félicitations, mais au-delà des félicitations Monsieur CHARBONNEAU, j'aimerais que chacun, dans quelque formation que vous soyez dans ce futur Conseil régional, vous soyez les uns et les autres à même de non seulement représenter les valeurs républicaines qui ne sont pas propres à Niort, mais à l'ensemble du territoire national et qui méritent d'être défendues plus que jamais, et je souhaiterais aussi que la Ville de Niort, les intérêts des deux-sévriens et de la Ville de Niort en particulier, soient particulièrement défendus puisqu'avec une nouvelle collectivité puisqu'au 1<sup>er</sup> janvier nous fusionnons trois anciens conseils régionaux, trois anciennes collectivités régionales plus exactement, il y aura vraisemblablement à attendre des harmonisations de politiques qui pourront avoir des conséquences sur nos recettes ou sur nos dépenses puisque ce sont des subventions, des financements croisés, donc je compte sur la vigilance de chacun pour faire en sorte que Niort, avec tous les niortais, puisse bénéficier de cette nouvelle grande Région et ne pas la subir. Merci à vous et félicitations à vous trois pour cette élection.

Ce mot étant dit, n'y a-t-il pas d'autres remarques sur le procès-verbal ? Non ? Eh bien qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Recueil-décisions n° Rc-2015-10

**Direction du Secrétariat Général**

**Recueil des Décisions L.2122-22 du Code Général  
des Collectivités Territoriales**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

1.	<b>L-2015-472</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ CULTURE <b>Contrat d'exposition au Piloni du 28 octobre au 21 novembre 2015 des œuvres de Monsieur Jérémy DAMIEN</b>	3 538,50 € net	1
2.	<b>L-2015-513</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ CULTURE <b>Contrat de cession pour le concert de Martin MEY au Piloni le 25 novembre 2015</b>	1 200,00 € HT Soit 1 266,00 € TTC	12
3.	<b>L-2015-553</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ CULTURE <b>Piloni - Exposition "Exécutions / Insurrections" du 02 au 19 décembre 2015 - Contrat avec Vincent YGOUT</b>	3 538,50 € net	19
4.	<b>L-2015-501</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVENEMENTS <b>Marché de Noël 2015 - Mapping sur la façade du DONJON par la compagnie "ELECTROSON"</b>	55 000,00 € net	30
5.	<b>L-2015-502</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVENEMENTS <b>Marché de Noël 2015 - Location d'une piste de luge</b>	26 750,00 € HT Soit 32 100,00 € TTC	31
6.	<b>L-2015-538</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVENEMENTS <b>Marché de Noël 2015 - Convention de mise à disposition de chalets de Noël entre la Ville de Niort et "Bidule et compagnie"</b>	587,16 € net	32
7.	<b>L-2015-539</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVENEMENTS <b>Marché de Noël 2015 - Convention de mise à disposition de chalets de Noël entre la Ville de Niort et "Lampes insolites vintage"</b>	587,16 € net	37
8.	<b>L-2015-540</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVENEMENTS <b>Marché de Noël 2015 - Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Blanc comme neige" avec la compagnie les soufleurs de Vers</b>	2 900,00 € net	42
9.	<b>L-2015-541</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVENEMENTS <b>Marché de Noël 2015 - Convention de mise à disposition de chalets de Noël entre la Ville de Niort et "Editions d'art DERVEAUX"</b>	587,16 € net	46
10.	<b>L-2015-542</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVENEMENTS <b>Marché de Noël 2015 - Convention de mise à disposition de chalets de Noël entre la Ville de Niort et "SOFIBROD"</b>	587,16 € net	51

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

11.	<b>L-2015-543</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVENEMENTS <b>Marché de Noël 2015 - Convention de mise à disposition de chalets de Noël entre la Ville de Niort et Madame MASSEAU Perrine</b>	587,16 € net	56
12.	<b>L-2015-544</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVENEMENTS <b>Marché de Noël 2015 - Convention de mise à disposition de chalets de Noël entre la Ville de Niort et "Be Craft"</b>	587,16 € net	61
13.	<b>L-2015-546</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVENEMENTS <b>Marché de Noël 2015 - Convention de mise à disposition de chalets de Noël entre la Ville de Niort et "VAL ARTIZA"</b>	587,16 € net	65
14.	<b>L-2015-547</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVENEMENTS <b>Marché de Noël 2015 - Convention de mise à disposition de chalets de Noël entre la Ville de Niort et Madame LEFEVBRE SPRINGMANN Christine</b>	587,16 € net	69
15.	<b>L-2015-548</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVENEMENTS <b>Marché de Noël 2015 - Convention de mise à disposition de chalets de Noël entre la Ville de Niort et "Une maison à la campagne"</b>	587,16 € net	74
16.	<b>L-2015-549</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVENEMENTS <b>Marché de Noël 2015 - Convention de mise à disposition de chalets de Noël entre la Ville de Niort et Madame HUIBAN Nolwenn</b>	587,16 € net	79
17.	<b>L-2015-550</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVENEMENTS <b>Marché de Noël 2015 - Convention de mise à disposition de chalets de Noël entre la Ville de Niort et "Nid de Création en Fa"</b>	587,16 € net	84
18.	<b>L-2015-551</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVENEMENTS <b>Marché de Noël 2015 - Convention de mise à disposition de chalets de Noël entre la Ville de Niort et "Un monde de verre"</b>	587,16 € net	89
19.	<b>L-2015-554</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVENEMENTS <b>Marché de Noël 2015 - Convention de mise à disposition de structure toilée entre la Ville de Niort et "Drôles d'idoles"</b>	167,74 € net	94
20.	<b>L-2015-555</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVENEMENTS <b>Marché de Noël 2015 - Convention de mise à disposition de chalets de Noël entre la Ville de Niort et "Artis'enfants"</b>	587,16 € net	98
21.	<b>L-2015-557</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVENEMENTS <b>Marché de Noël 2015 - Convention de mise à disposition de chalets de Noël entre la Ville de Niort et "Re Création"</b>	587,16 € net	103

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

22.	L-2015-558	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVENEMENTS <b>Marché de Noël 2015 - Convention de mise à disposition de chalets de Noël entre la Ville de Niort et "CREATRIF"</b>	587,16 € net	108
23.	L-2015-559	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVENEMENTS <b>Marché de Noël 2015 - Convention de mise à disposition de chalets de Noël entre la Ville de Niort et "Des coquelicots dans la poche"</b>	587,16 € net	113
24.	L-2015-560	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVENEMENTS <b>Marché de Noël 2015 - Convention de mise à disposition de chalets de Noël entre la Ville de Niort et " Les friponneries de Lilou"</b>	587,16 € net	118
25.	L-2015-563	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVENEMENTS <b>Marché de Noël 2015 - Convention de mise à disposition de chalets de Noël entre la Ville de Niort et "ABRACADABRA'CREA"</b>	587,16 € net	123
26.	L-2015-564	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVENEMENTS <b>Marché de Noël 2015 - Convention de mise à disposition de chalets de Noël entre la Ville de Niort et Madame NAUMANN Edith</b>	587,16 € net	127
27.	L-2015-565	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVENEMENTS <b>Marché de Noël 2015 - Convention de mise à disposition de chalets de Noël entre la Ville de Niort et Monsieur RIVAULT Emmanuel</b>	587,16 € net	131
28.	L-2015-566	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVENEMENTS <b>Marché de Noël 2015 - Convention de mise à disposition de chalets de Noël entre la Ville de Niort et "Eyvlys Création"</b>	587,16 € net	136
29.	L-2015-567	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVENEMENTS <b>Marché de Noël 2015 - Contrat de Cession de droit d'exploitation de représentation des spectacles "Le Bonhomme Hiver et sa Suite" et "Les soldats Jouets"</b>	5 000,00 € HT Soit 5 275 € TTC	140
30.	L-2015-585	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVENEMENTS <b>Marché de Noël 2015 - Contrat de Cession du droit d'exploitation d'un spectacle "Fiers à cheval"</b>	11 900,00 € HT Soit 12 554,50 € TTC	145
31.	L-2015-587	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVENEMENTS <b>Marché de Noël 2015 - Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle "Rêve d'Herbert"</b>	2 300,00 € HT Soit 2 426,50 € TTC	150
32.	L-2015-590	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVENEMENTS <b>Marché de Noël 2015 - Convention de mise à disposition de chalets de Noël entre la Ville de Niort et "Les savons de Lady GLENCOE"</b>	587,16 € net	155

. [RETOUR SOMMAIRE](#)

33.	<b>L-2015-592</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVENEMENTS <b>Marché de Noël 2015 - Convention de mise à disposition de chalets de Noël entre la Ville de Niort et Monsieur GUYON Julien</b>	587,16 € net	160
34.	<b>L-2015-594</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVENEMENTS <b>Marché de Noël 2015 - Convention de mise à disposition de chalets de Noël entre la Ville de Niort et "Trois Bulles"</b>	587,16 € net	164
35.	<b>L-2015-595</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVENEMENTS <b>Marché de Noël 2015 - Convention de mise à disposition de chalets de Noël entre la Ville de Niort et "Des idées en verre"</b>	587,16 € net	168
36.	<b>L-2015-596</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVENEMENTS <b>Marché de Noël 2015 - Convention de mise à disposition de chalets de Noël entre la Ville de Niort et "Atelier Muse et Hommes"</b>	587,16 € net	172
37.	<b>L-2015-494</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ SPORTS <b>Mise en place des activités ANIOS 2015/2016</b>	15 840,00 € net	177
38.	<b>L-2015-500</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ SPORTS <b>Surveillance de la Patinoire avec la société Phénix Sécurité</b>	Montant maximum : 4 500,00 € HT	184
39.	<b>L-2015-515</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ SPORTS <b>Prestation de Service dans le cadre du partenariat avec le Volley Ball Pexinois</b>	2 500,00 € net	185
40.	<b>L-2015-577</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ SPORTS <b>Acquisition du matériel d'entretien du Service des Sports</b>	11 157,50 € HT Soit 13 389,00 € TTC	187
41.	<b>L-2015-447</b>	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION – GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec ECF COA - Participation d'un agent aux stages : "Permis de conduire professionnel de type C" et "code de la route"</b>	1 540,00 € net	188
42.	<b>L-2015-448</b>	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION – GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec ECF COA - Participation d'un agent aux stages : "Permis de conduire professionnel de type C" et "code de la route"</b>	1 540,00 € net	189

## . RETOUR SOMMAIRE

43.	<b>L-2015-449</b>	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION – GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec ECF COA - Participation d'un agent aux stages : "Permis de conduire professionnel de type BE" et "code de la route"</b>	740,00 € net	190
44.	<b>L-2015-450</b>	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION – GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec ECF COA - Participation d'un agent aux stages : "Permis de conduire professionnel de type BE" et "code de la route"</b>	740,00 € net	191
45.	<b>L-2015-451</b>	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION – GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec ECF COA - Participation d'un agent aux stages : "Permis de conduire professionnel de type CE"</b>	1 580,00 € net	192
46.	<b>L-2015-453</b>	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION – GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec ECF COA - Participation d'un agent aux stages : "Permis de conduire professionnel de type C" et "code de la route"</b>	1 540,00 € net	193
47.	<b>L-2015-463</b>	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION – GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec NEURO [ACTIVE] - Participation de deux agents à la formation MS PROJECT 2010</b>	2 550,00 € net	194
48.	<b>L-2015-464</b>	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION – GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec la Ligue de l'Enseignement - Participation de 13 agents à la formation BAFA</b>	5 070,00 € net	195
49.	<b>L-2015-466</b>	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION – GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec l'IFAS "Institut de Formation d'Aide-Soignant" - Participation d'un agent à la préparation du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant</b>	3 668,00 € net	196
50.	<b>L-2015-467</b>	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION – GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec CEMEA - Participation de 3 agents au stage BAFD perfectionnement</b>	1 152,00 € net	197

## . RETOUR SOMMAIRE

51.	L-2015-476	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION – GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec France Médiation - Participation d'un agent à la formation "Gestion des conflits en temps réel et en temps différé"</b>	510,00 € net	198
52.	L-2015-477	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION – GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec l'AFPA - Participation d'un groupe d'agents au stage "Perfectionnement sur différents procédés de soudage"</b>	3 600,00 € net	199
53.	L-2015-483	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION – GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec le CNED - Participation d'un agent au stage "CAP Petite Enfance" par correspondance</b>	2 550,00 € net	200
54.	L-2015-525	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION – GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec H2L - Participation d'un groupe d'agents à la formation : "Etre tuteur d'un agent en situation de handicap"</b>	2 825,00 € net	201
55.	L-2015-526	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION – GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec H2L - Participation d'un groupe d'agents à la formation : "Réussir son intégration ou sa reconversion professionnelle"</b>	1 575,00 € net	202
56.	L-2015-529	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION – GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec EFE - Participation d'un agent à la formation "Loi ALUR : une révolution pour vos PLU"</b>	750,00 € HT Soit 900,00 € TTC	203
57.	L-2015-530	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION – GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec EFE - Participation d'un agent à la formation "Loi ALUR : une révolution pour vos PLU"</b>	675,00 € HT soit 810,00 € TTC	204
58.	L-2015-438	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <b>Marché de développement, d'assistance et de maintenance du "Référentiel Central d'Identités" basé sur Meibo People Pack</b>	Montant maximum sur 3 ans : 89 900,00 € HT	205
59.	L-2015-441	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <b>Marché d'acquisition d'une prestation de maintenance et d'assistance technique du réseau autocommutateur de la Ville de Niort avec la société Nextiraone - Marché n°13131M001 - Avenant n°1 de transfert</b>	/	207

. [RETOUR SOMMAIRE](#)

60.	<b>L-2015-471</b>	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <b>Acquisition de licences ORACLE Standard Edition One avec l'UGAP</b>	7 329,85 € HT Soit 8 795,82 € TTC	208
61.	<b>L-2015-488</b>	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <b>Marché de mise à jour et support technique des licences Oracle passé avec la société ORACLE FRANCE</b>	22 960,85 € HT Soit 27 553,02 € TTC	209
62.	<b>L-2015-489</b>	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <b>Marché n°12131M014 de concession de droits d'usage, de maintenance et d'assistance technique du logiciel ATAL II passé avec la société ADUCTIS - Avenant n°1 de transfert</b>	/	210
63.	<b>L-2015-492</b>	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <b>Acquisition du logiciel ASG Time Navigator à l'UGAP</b>	23 290,12 € HT Soit 27 948,14 € TTC	211
64.	<b>L-2015-503</b>	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <b>Marché de concession de droits d'usage, de maintenance et d'assistance technique pour le logiciel "PHONEIS"</b>	Montant maximum pour 2 ans : 89 000,00 € HT	212
65.	<b>L-2015-504</b>	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <b>Marché d'acquisition, de mise en oeuvre et de maintenance d'un logiciel de réservations de véhicules associé à un dispositif matériel de distribution automatique</b>	Montant maximum pour 3 ans : 89 900,00 € HT	214
66.	<b>L-2015-512</b>	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <b>Marché de maintenance, de prestations d'assistance et de transfert de compétences concernant les logiciels "ESRI"</b>	Montant maximum : 89 000,00 € HT	216
67.	<b>L-2015-516</b>	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <b>Marché de concession de droits d'usage, de maintenance et d'assistance technique pour le logiciel "GPS"</b>	Montant maximum pour 2 ans : 30 000,00 € HT	218
68.	<b>L-2015-517</b>	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <b>Infrastructure radio de la Ville de Niort - Marché de location du site et maintenance des matériels</b>	Montant maximum pour un an : 30 000,00 € HT	220
69.	<b>L-2015-574</b>	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <b>Concession de droits d'usage, de maintenance et d'assistance technique pour le logiciel "AIRS COURRIER"</b>	Montant maximum : 30 000,00 € HT	222
70.	<b>L-2015-505</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Animations APS/ALSH - Année scolaire 2015-2016 - 2ème et 3ème trimestres - Association ECHIQUIER NIORTAIS - ECHECS</b>	1 620,00 € net	224

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

71.	<b>L-2015-506</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION RESTAURATION <b>Achat de produits laitiers, ovoproduits et œufs frais pour les restaurants scolaires</b>	16 022,60 € HT Soit 16 903,85 € TTC	227
72.	<b>L-2015-509</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Animations APS/ALSH - Année scolaire 2015-2016 - 2ème et 3ème trimestres - Association Taekwondo Club Niortais - Atelier taekwondo</b>	810,00 € net	228
73.	<b>L-2015-510</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION. ANIMATION <b>Animations APS/ALSH - Année scolaire 2015-2016 - 2ème et 3ème trimestres - Association Niort Handball Souchéen - Atelier handball</b>	1 080,00 € net	231
74.	<b>L-2015-531</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Animations APS/ALSH - Année scolaire 2015-2016 - 2ème et 3ème trimestres - Association Les Ateliers du Baluchon - Atelier expressions vocales corporelles théâtrales</b>	2 160,00 € net	234
75.	<b>L-2015-532</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Animations APS/ALSH - Année scolaire 2015-2016 - 2ème et 3ème trimestres - Association G.O.D.S. - Atelier découverte des oiseaux</b>	270,00 € net	238
76.	<b>L-2015-533</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Animations APS/ALSH - Année scolaire 2015-2016 - 2ème et 3ème trimestres - Association Atelier de la Cité - Atelier jardins partagés</b>	540,00 € net	241
77.	<b>L-2015-534</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Animations APS/ALSH - 2ème et 3ème trimestres - Année scolaire 2015-2016 avec l'association Hors Champs - Atelier réalisation court métrage en stop motion</b>	1 350,00 € net	244
78.	<b>L-2015-535</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Animations APS/ALSH - Année scolaire 2015-2016 - 2ème et 3ème trimestres - Association SA Souché Niort et Marais - Atelier karaté, kendo, iaïdo et cultures</b>	1 080,00 € net	247
79.	<b>L-2015-561</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Animations APS/ALSH - 2ème et 3ème trimestres - Année scolaire 2015-2016 avec l'association Idalina PEDROSA - Atelier portraits photographiques</b>	810,00 € net	250
80.	<b>L-2015-562</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Animations APS/ALSH - 2ème et 3ème trimestres - année scolaire 2015-2016 avec l'association EDAD MESTIZA - Atelier percussions cubaines et chants traditionnels</b>	1 080,00 € net	253

## . RETOUR SOMMAIRE

81.	<b>L-2015-568</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Animations APS/ALSH - 2ème et 3ème trimestres - Année scolaire 2015-2016 - convention avec l'association USEP - Atelier multisports</b>	810,00 € net	256
82.	<b>L-2015-569</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Animations APS/ALSH - 2ème et 3ème trimestres - Année scolaire 2015-2016 - convention avec l'association Dividus - Atelier moyen âge</b>	1 080,00 € net	260
83.	<b>L-2015-573</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Animations APS/ALSH - 2ème et 3ème trimestres - Année scolaire 2015-2016 - convention avec l'association Stade Niortais - Atelier rugby</b>	1 350,00 € net	264
84.	<b>L-2015-468</b>	DIRECTION ESPACES PUBLICS MISSIONS - ETUDES ET TRAVAUX NEUFS <b>Modification de la signalisation horizontale Avenue de La Rochelle</b>	13 900,00 € HT Soit 16 680,00 € TTC	268
85.	<b>L-2015-511</b>	DIRECTION ESPACES PUBLICS PROPRETE URBAINE <b>Fourniture de distributeurs de sacs pour déjections canines</b>	7 790,00 € HT Soit 9 348,00 € TTC	270
86.	<b>L-2015-469</b>	DIRECTION DES FINANCES EXECUTION BUDGETAIRE <b>Régie de recettes de la patinoire Décision modificative</b>	/	271
87.	<b>L-2015-486</b>	DIRECTION GESTION URBAINE RÉGLEMENTAIRE COMPATIBILITE <b>Achat d'unités de rechargement pour les "PIAFS" nouvelle génération</b>	0,10 € HT soit 0,12 € TTC par unité de rechargement de stationnement	273
88.	<b>L-2015-407</b>	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <b>Acquisition d'un écran cadre cinévision 2 fixe</b>	11 822,00 € HT Soit 14 186,40 € TTC	274
89.	<b>L-2015-495</b>	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <b>Parc des Exposition - Achat de constructions modulaires 4x4m</b>	9 464,00 € HT Soit 11 356,80 € TTC	275
90.	<b>L-2015-496</b>	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <b>Parc des expositions - Réparation de bâches halle toilée</b>	4 725,20 € HT Soit 5 670,24 € TTC	276
91.	<b>L-2015-497</b>	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <b>Dépose réseau aérien d'éclairage et réalimentation réseau souterrain avec remplacement des luminaires</b>	8 226,07 € HT Soit 9 871,28 € TTC	277
92.	<b>L-2015-581</b>	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <b>Parc des Expositions - Fourniture de stand modulaire pour l'installation générale de salon</b>	29 398,10 € HT Soit 35 277,72 € TTC	278
93.	<b>L-2015-439</b>	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE <b>Salles associatives 5 rue du Presbytère - Locaux privatifs de l'association Diocésaine de Poitiers - Convention d'occupation de bureaux entre la Ville de Niort et l'association Diocésaine de Poitiers</b>	1 400,00 € par an	279

## . RETOUR SOMMAIRE

94.	L-2015-454	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE <b>Aérodrome Niort-Marais poitevin - Acquisition d'un groupe de démarrage des aéronefs</b>	16 666,67 € HT Soit 20 000,00 € TTC	286
95.	L-2015-470	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRNSVERSALE DU BATI <b>Stade de Saint liguaire - Terrain d'honneur - Remise à niveau de l'éclairage</b>	5 678,93 € HT Soit 6 814,72 € TTC	288
96.	L-2015-473	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE <b>Groupe scolaire Paul Bert - Fourniture de vannes pour le chauffage - Attribution du marché</b>	4 038,63 € HT Soit 4 846,36 € TTC	289
97.	L-2015-474	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE <b>Groupe scolaire Paul Bert - Fourniture de pompes pour le chauffage - Attribution du marché</b>	5 248,00 € HT Soit 6 297,60 € TTC	290
98.	L-2015-482	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRNSVERSALE DU BATI <b>Stade René Gaillard synthétique - Relamping - Attribution du marché</b>	5 541,41 € HT Soit 6 649,69 € TTC	291
99.	L-2015-484	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS CONDUITE D'OPERATIONS – MAITRISE D'OEUVRE <b>Friche industrielle Boinot - Démolition, déconstruction de plusieurs bâtiments - Marché de coordination sécurité et protection de la santé</b>	2 813,00 € HT Soit 3 375,60 € TTC	292
100.	L-2015-493	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS CONDUITE D'OPERATIONS – MAITRISE D'OEUVRE <b>Friche industrielle Boinot - Diagnostic environnemental - Démolition/Déconstruction de plusieurs bâtiments</b>	8 075,00 € HT Soit 9 690,00 € TTC	293
101.	L-2015-507	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE <b>Aérodrome de Niort Marais-Poitevin - Convention d'occupation à titre précaire et révocable d'un emplacement de stationnement pour un aéronef au sein du grand hangar</b>	Redevance d'occupation selon tarifs votés chaque année par le Conseil municipal	295
102.	L-2015-508	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE <b>Ancienne dépendance de l'ex-presbytère de Sainte-Pezenne salle associative 5 rue du Presbytère - Convention d'occupation à temps et espaces partagés entre la Ville de Niort et l'association "FRANCE ALZHEIMER DEUX-SEVRES"</b>	Participation aux charges conformément aux tarifs votés chaque année par le Conseil municipal	303
103.	L-2015-514	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS CONDUITE D'OPERATIONS – MAITRISE D'OEUVRE <b>Bâtiment Emile Bèche - Audit énergétique - Attribution du marché</b>	7 590,00 € HT Soit 9 108,00 € TTC	310
104.	L-2015-521	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE <b>Piste routière de la Mineraie - Convention de mise à disposition pour les épreuves du permis de conduire au profit de l'Etat (Direction Départementale des Territoires)</b>	A titre gratuit	311

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

105.	<b>L-2015-537</b>	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE <b>Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'association "Le Chant de la Carpe" d'une partie des locaux sis 2 rue Pluviault</b>	85,00 € mensuel	312
106.	<b>L-2015-498</b>	DIRECTION DE PROJET PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS ET SANITAIRES <b>Diagnostics et mesures des polluants, effectués au titre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur pour les besoins de la Ville de Niort - Avenant n° 1</b>	800,00 € HT Soit 960,00 € TTC	319

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGÉ**

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

Nous avons ensuite le Recueil des Décisions. Y a-t-il des remarques sur ce Recueil ? Monsieur DUFORESTEL.

**Pascal DUFORESTEL**

Merci Monsieur le Maire et merci pour vos félicitations un peu forcées à l'instant, qui viennent compléter les félicitations que vous avez faites à la presse en dédiant à Madame LANZY et Madame CHASSAGNE le soin de porter les dossiers Niortais. Concernant les décisions, il ne vous a pas échappé qu'il y en a deux qui ont trait à un sujet qui préoccupe beaucoup les Niortais à ce jour, qu'est la démolition du bâtiment désormais appelé la grande volière, partout dans la presse et dans la Ville, à savoir les décisions 99 et 100, je voulais simplement savoir si, au vu de ce sujet d'intérêt préoccupant beaucoup de nos concitoyens, vous souhaitiez que nous l'abordions dès à présent, voire éventuellement une autre délibération liée aux AP qui passe après le budget, sans quoi, il ne vous a pas échappé non plus qu'il est relégué en toute fin de Conseil municipal dans des délibérations qui sont à la fin du cahier. Voilà. Plutôt que de lancer dès à présent la discussion, je voulais que nous en soyons éventuellement d'accord pour l'aborder dès à présent.

**Monsieur le Maire**

Comme vous le relevez, je crois qu'il y a une délibération qui fait l'objet véritablement d'un débat et du sujet qui semble vous intéresser, certes elle est plus tardive, mais il y a le Budget Primitif, ce qui n'est pas rien non plus, donc on va commencer par les délibérations dans cet ordre, avec le Budget Primitif si vous le voulez bien, et puis nous ne manquerons pas de débattre de ce sujet qui vous importe bien que les débats aient déjà eu lieu par ailleurs sur le sujet.

**Isabelle GODEAU**

J'ai une question sur la décision n°93, qui concerne les salles associatives 5 rue du Presbytère. Nous pourrions avoir un peu plus de précisions, s'il vous plaît ?

**Michel PAILLEY**

Il s'agit de l'ancien presbytère de Sainte Pezenne qui appartient à la Ville. Lorsque la Ville a récupéré à la fois la cure et le presbytère, il a été acté que le diocèse pourrait louer la salle, qu'il y aurait une mise à disposition de la salle pour le catéchisme. Voilà.

**Pascal DUFORESTEL**

**Je reviens sur votre décision, en l'occurrence, de ne pas aborder dès à présent le sujet de Boinot, j'entends et je me dois de respecter votre décision sur le sujet. Vous dites que le débat a eu lieu ailleurs, s'il y a un lieu où il doit avoir lieu, c'est bien ici, dans cette enceinte démocratique et les débats qui ont cours dans la presse, c'est autre chose. Et comme nous avons un ordre du jour chargé qui va nous**

**. RETOUR SOMMAIRE**

conduire ensemble pendant peut-être deux, trois, quatre ou cinq heures, cela va nous amener sur la délibération de Boinot judicieusement mise page 274, dans une estimation qui peut-être de trois heures voire quatre heures, nous y serons aussi, rassurez-vous, puisque trop attachés au débat démocratique, nous ne quittons la salle que quand il y aura fermeture des débats. Donc je préfère vous avertir que dans ce cas nous l'aborderons au cours de la délibération page 31, sur l'autorisation de programme liée à port Boinot qui sera, si vous en êtes d'accord, un moment opportun pour aborder ce débat.

**Monsieur le Maire**

Merci. D'autres questions sur le Recueil des Décisions ? Non ? Dans ce cas, nous allons aborder page 20, la Décision modificative avec Alain GRIPPON que je remercie particulièrement pour sa présence ce soir.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-444

**Direction des Finances**

**Finances - Budget 2015 - Décision modificative n°2**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif 2015, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter la décision modificative n°2 en vue de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget principal et les budgets annexes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter, au titre de l'exercice 2015, la décision modificative n°2 pour le budget principal et les budgets annexes.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	32
Contre :	2
Abstention :	6
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Alain GRIPPON**

Je voulais tout de même vous informer que j'avais des soucis de santé relativement graves et donc je vous prie d'excuser quelques difficultés à émettre un avis compréhensible par tous. Néanmoins je tenais d'abord à assurer la mission qui m'est confiée et pendant que je peux faire ce que j'ai à faire, autant aller le plus loin possible dans la démarche. Donc nous commençons avec la délibération page 20 concernant la décision modificative n°2 puisque la 1<sup>ère</sup> décision modificative a eu lieu en septembre 2015. Cette 2<sup>ème</sup> décision modificative ne vous est pas forcément présentée dans sa dernière mouture puisqu'une décision devait être prise de renégocier un emprunt Crédit Agricole et que cette décision a été repoussée pour des raisons de négociations de taux dans de meilleures conditions. Donc ça va supprimer l'essentiel ou quasiment l'essentiel du contenu de la décision modificative n°2. Le million de recettes et de dépenses d'ordre n'est pas à prendre en compte, les mouvements réels sont une augmentation des recettes réelles via la CAF qui subventionne le contrat enfance jeunesse et dont la dernière notification fait état d'une augmentation de la subvention de 190 K€, qui sera affectée à des charges à caractère général liées à l'énergie électricité et des charges exceptionnelles liées au lotissement « Arrachis », sachant qu'une cession de terrain qui avait été prévue est annulée et que nous avons une subvention d'équilibre pour la clôture du budget foire exposition à hauteur de 5,3 K€, et enfin des dépenses imprévues qui sont des dépenses que l'on maîtrise mieux que lorsque le budget a été voté, à hauteur de 10,8 K€. En section d'investissement, nous avons un solde de mouvements de 33 K€, qui correspond à un supplément de taxe d'aménagement de 83 K€, qui entraîne une réduction du volume d'emprunt à souscrire de 50 K€ puisque vous savez que c'est un jeu de recettes et dépenses qui doivent s'équilibrer, et puis des dépenses nouvelles sont prises en compte à hauteur de 33 K€. Boinot, ouvrages hydrauliques 30 K€; Villovélo, subvention d'équipement 1 000 € et un remboursement de trop perçu de taxe d'aménagement de 2 millions d'euros. On aurait pu compenser les 31 et les 2 mais le jeu de la transparence fait qu'il n'y a pas de compensation. Pour mémoire, évolution du volume d'emprunt inscrit au budget 2015, 8 300 000 € au BP 2015, reste à réaliser sur des emprunts 2014, 2 400 000 € qui s'ajoutent donc aux 8 300 000 €, on ajoute un ajustement au budget supplémentaire de 4 900 000 €, un ajustement lié à la décision modificative n°1 de 1 850 000 €, on a donc un ajustement du projet de décision modificative n°2 de moins 50 K€. Pour le budget annexe stationnement, le même phénomène s'est produit, puisque vous savez que le budget stationnement était financé par emprunt Crédit Agricole et que là aussi la renégociation n'est pas encore finalisée. Donc en fait il n'y a pas de décision modificative pour ce budget annexe stationnement. Enfin le budget foire exposition, avec des produits exceptionnels qui représentent 33,3 K€ qui se composent de charges de personnel, ajustement de la prévision, et de charges à caractère général, c'est un fournisseur de la foire, NILOPOMA, mais on verra deux lignes plus tard qu'une transaction a eu lieu pour régler le problème avec ce fournisseur. Donc rien de bien significatif en matière de décision modificative.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Alain PIVETEAU**

Vous nous mettez en appétit citoyen, non pas sur la DM qui nous est présentée, mais plutôt sur la différence entre les deux, à propos de cette relation avec le Crédit Agricole : Est-ce qu'on peut en savoir un peu plus sur ce qui était censé être réglé, lors de la présentation de la DM, par document papier, et puis ce qui a coincé au bout du compte, est ce qu'il s'agit de l'évolution des taux ? D'annonce récente d'augmentation des taux aux Etats Unis qui pèseraient sur... ? Ou ce sont des choses que vous n'avez pas pu anticiper ? Bref, on sait que les relations des Villes avec les banques ont parfois été difficiles, tendues, parfois conflictuelles, c'est un peu moins le cas aujourd'hui, bref, est-ce qu'on peut en savoir un peu plus ? On est curieux.

### **Monsieur le Maire**

Ecoutez, il est de fait que la Ville a renégocié 50% de l'encours de la dette et notamment avec la Caisse des Dépôts et Consignations mais pas seulement. Nous avons entrepris ce travail avec l'ensemble de nos banquiers, nos prêteurs. Ces renégociations sont plus faciles avec certains et je tiens à saluer le rôle de la Caisse des Dépôts et Consignations, elles sont plus complexes avec d'autres, donc voilà, on est dans cette phase de négociations, il ne s'agit pas de renégocier n'importe comment, à n'importe quel prix et à n'importe quel taux, nous sommes attentifs à tout cela et jusqu'à présent les conditions ne nous sont pas encore apparues satisfaisantes, mais nous sommes assez persuadés que le travail et l'intérêt collectif paiera. Voilà la démarche qu'on a entreprise, en toute transparence puisque quand les emprunts ont été renégociés, c'est apparu au budget et on l'a évoqué, et puis on verra au Budget Primitif à quel point cela a un impact positif, hélas pas suffisant, mais positif sur le budget. C'est un bel effort mené par les élus en charge et puis par la direction Finances et je les en remercie parce que ça concourt aux efforts que mène la Ville et il faut saluer cet effort. Voilà, Monsieur PIVETEAU. Donc les négociations se poursuivent.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-445

**Direction des Finances**

**Finances - Règlement de gestion des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP / CP) à la Ville de Niort**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L.2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'un des principes des finances publiques repose sur l'annuité budgétaire. Ce principe oblige les collectivités territoriales à inscrire la totalité des crédits au moment de l'engagement juridique, puis à reporter d'une année sur l'autre le solde des sommes engagées non mandatées. Cette contrainte a pour conséquence de devoir mobiliser les financements correspondants, notamment l'emprunt.

Néanmoins, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit une dérogation à ce principe avec la mise en place des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP / CP).

Les AP / CP visent à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier en cohérence avec les volets organisationnels et logistiques. Tout en apportant une plus grande transparence, ce dispositif permet d'optimiser la gestion pluriannuelle des investissements en respectant les règles de l'engagement comptable.

La procédure des AP / CP est très encadrée par le CGCT :

- les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

- les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie alors en tenant compte des seuls crédits de paiement en plus des autres dépenses d'investissement hors AP / CP. De plus, dans le cadre d'un programme pluriannuel, la somme des crédits de paiement doit toujours être égale au montant de l'autorisation de programme correspondante.

La Ville de Niort souhaite que certains programmes d'investissement puissent être gérés sous la forme d'autorisations de programme et de crédits de paiement sur la base du règlement de gestion figurant en annexe qui s'appliquera à toutes les AP / CP.

Chaque autorisation de programme devra spécifiquement être autorisée par le Conseil municipal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de la mise en place des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP / CP) et son règlement interne figurant en annexe.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-446

**Direction des Finances**

**Finances - Autorisation de programme et des crédits  
de paiement (AP / CP) - Création -  
Agenda d'Accessibilité Programmée**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Vu la délibération du 18 décembre 2015 instaurant le règlement de gestion des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Vu la délibération n°D-2015-283 du 14 septembre 2015 approuvant l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville de Niort.

Les autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) visent à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier en cohérence avec les volets organisationnels et logistiques. Tout en apportant une plus grande transparence, ce dispositif permet d'optimiser la gestion pluriannuelle des investissements en respectant les règles de l'engagement comptable.

Dans ce contexte, la mise en place d'une AP / CP pour le suivi financier de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) est la procédure la plus pertinente au regard de la gestion pluriannuelle des investissements de la collectivité.

En effet, l'Ad'AP va permettre de réaliser différents travaux en vue de rendre accessibles des bâtiments recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) de la Ville de Niort. Portant sur un montant global de 10 409 255 € TTC, l'Ad'AP est prévue pour une durée de 9 ans.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la création d'une autorisation de programme pour l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

- d'engager les crédits de paiement selon le prévisionnel suivant :

Type d'AP	AP de plan	Crédits de Paiement								
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Dépenses totales</b>	<b>10 409 255 €</b>	370 000 €	363 000 €	975 000 €	1 122 000 €	1 122 000 €	1 121 455 €	1 779 000 €	1 779 000 €	1 777 800 €
Accessibilité des ERP	10 189 255 €	300 000 €	348 000 €	959 000 €	1 100 000 €	1 100 000 €	1 101 455 €	1 760 000 €	1 760 000 €	1 760 800 €
Accessibilité des IOP	220 000 €	70 000 €	15 000 €	16 000 €	22 000 €	22 000 €	20 000 €	19 000 €	19 000 €	17 000 €

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 36  
Contre : 0  
Abstention : 7  
Non participé : 0  
Excusé : 2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Alain GRIPPON**

Je ne vais pas vous lire toute la réglementation concernant les autorisations de programme et les crédits de paiement, mais vous préciser que c'est une organisation d'une gestion pluriannuelle d'investissement, autrement dit, lorsqu'un projet d'investissement est lourd et s'étale normalement sur plusieurs années, il est préférable de régler la question dans le cadre d'une autorisation de programme et de crédits de paiement qui sont de même montant. Ce dispositif, ou ces dispositions, sont liés au programme pluriannuel d'investissement, sachant que le programme pluriannuel d'investissement ne concerne pas seulement les autorisations de programme, mais aussi les investissements hors autorisation de programme. Concernant la réglementation, je crois que vous en avez la synthèse jointe en annexe à la délibération, il faut que vous sachiez que ce que nous vous demandons d'approuver aujourd'hui concerne le projet d'Agenda d'Accessibilité Programmé qui porte sur un montant de 10 409 000 € TTC, s'étalant sur 9 ans. Le détail figure en page 30. Deuxième projet : Port Boinot, 13 905 000 € sur une durée de 6 ans, le détail vous en est donné page 32. Et enfin l'église Notre-Dame, restauration des vitraux et façades pour 3 540 000 € sur 8 ans.

### **Monsieur le Maire**

Merci Alain. Ce sont des chiffres TTC, comme au Conseil d'Agglomération où nous avons également procédé à une autorisation de programme et des crédits de paiement pour la politique Habitat, avec 26 millions d'euros engagés à ce titre sur plusieurs années. Il nous semble particulièrement importante de développer ces lignes là pour la visibilité de l'engagement d'investissements de la collectivité qui s'inscrivent sur plusieurs années, de 6 à 8 ans de travaux dans ces différents cas et donc c'est aussi un exercice de transparence budgétaire donc démocratique que de donner ces lignes, pour ces programmes qui ne sont pas exhaustifs, évidemment d'autres investissements seront faits, mais cela permet d'afficher une linéarité et une transparence des comptes sur ces différents engagements pluriannuels. Voilà ce qu'on peut dire et voilà la raison pour laquelle nous avons retenu ces trois délibérations, ces trois engagements, ces trois investissements comme autorisations de programme et crédits de paiement et avec le souci évidemment et la précision que ces montants obligent sur des maximum, indépendamment des recettes et financements croisés qui sont attendus pour l'ensemble de ces engagements, qui sont encore une fois pluriannuels et sur des périodes de 6 à 8 ans. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Oui ? Monsieur POIRIER.

### **Christophe POIRIER**

Non, pas une question Monsieur le Maire, juste une observation par rapport à notre vote, j'ai eu l'occasion de faire part de nos réserves sur l'Ad'AP, non pas sur le contenu du programme mais sur le séquençage des investissements et du programme d'investissement, et notamment sur le fait que l'essentiel de ces investissements soit reportés sur la troisième période et donc hors ce mandat-là, ça nous semble inacceptable en terme de priorisation des choix d'investissements qui doivent être faits, donc par cohérence nous nous abstenons sur cette délibération.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

On avait déjà eu ce débat, je tiens à le rappeler parce qu'il faut faire de la pédagogie là-dessus, il y a principalement deux points à rappeler. Le premier point, c'est la première phase triennale, donc là on est sur neuf années puisque les autorisations de programme peuvent aller jusqu'à neuf années. La phase triennale concerne un très grand nombre d'établissements et espaces (URP) (UOP) et on fait le choix méthodologique de rendre accessible tous ceux qui n'étaient pas loin de l'être, sur lesquels il y avait peu de travaux à faire. D'où, en apparence, un différentiel entre la première et la dernière. Mais cette première phase est une phase majeure et importante en terme d'investissement. Quant à la dernière, je le disais tout à l'heure, en définissant l'autorisation de programme, en soulignant son impact financier, on est sur des maximums. Il va sans dire que de réduire le poids financier est un objectif. Nous avons acheté le bâtiment Emile Bèche, nous nous séparons d'autres bâtiments, dans l'agenda d'accessibilité il s'agissait de tout prévoir, mais il est clair que dans les prochaines années, cette enveloppe sera réduite, non pas parce que nous ne serons pas au rendez-vous de l'accessibilité, mais parce que nous aurons réalloué nos locaux, nos espaces, dans un but de rationalisation et d'une plus grande accessibilité à un coût global moindre. Voilà pourquoi vous pouvez avoir cette impression, mais c'est un effet d'optique financière plus qu'une réalité puisqu'un effort considérable est d'ores et déjà entrepris, vous savez qu'il y avait eu un schéma directeur sur lequel nous nous appuyons et que nous renforçons pour prendre en compte ces enjeux d'accessibilité et donc nous réallouons, comme je le disais à l'instant, notre patrimoine et nos locaux pour faire tout cela à un coût le moins important possible pour la collectivité, mais ce sera néanmoins un coût non négligeable, c'est la raison pour laquelle nous l'inscrivons sur une autorisation de programme et crédits de paiement. Voilà, Monsieur POIRIER. Y a-t-il d'autres questions sur le sujet ? Oui ? Monsieur DUFORESTEL.

**Pascal DUFORESTEL**

Si j'ai bien compris, on passe l'ensemble des AP en une fois ?

**Monsieur le Maire**

Il y a le principe de l'AP et ensuite on votera chaque délibération d'AP/CP.

**Pascal DUFORESTEL**

D'accord.

**Monsieur le Maire**

Pas d'autres remarques ? Donc la délibération est celle de la page 21, sur le règlement des autorisations de programme et des crédits de paiement. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée. Délibération suivante, page 29, c'est donc l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour l'Agenda d'Accessibilité Programmée. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-447

**Direction des Finances**

**Finances - Autorisation de programme et des crédits de paiement (AP / CP) - Création - Port-Boinot**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Vu la délibération du 18 décembre 2015 instaurant le règlement de gestion des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Vu la délibération n°D-2015-361 en date du 12 octobre 2015 portant approbation du programme et de l'enveloppe de travaux sur le site Port-Boinot.

Les autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) visent à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier en cohérence avec les volets organisationnels et logistiques. Tout en apportant une plus grande transparence, ce dispositif permet d'optimiser la gestion pluriannuelle des investissements en respectant les règles de l'engagement comptable.

Dans ce contexte, la mise en place d'une AP / CP pour le suivi financier de l'opération sur le site Port-Boinot est la procédure la plus pertinente au regard de la gestion pluriannuelle des investissements de la collectivité.

Le site Port-Boinot, idéalement placé, augure d'une vision dynamique du processus de renouvellement urbain au service du développement économique et touristique de l'ensemble du territoire.

A la faveur d'une emprise foncière importante, la mutation de ce site majeur, recèle un fort potentiel de reconquête urbaine, de mise en valeur paysagère.

L'autorisation de programme « Port-Boinot » constitue une des composantes majeures d'un projet urbain porteur d'autres entités à intervenir. Elle recouvre :

- les démolitions préalables à la phase de requalification du site.
- la reconquête du site qui s'effectue dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre urbaine architecturale et paysagère, désormais engagé, comprenant l'aménagement des espaces publics et paysagers du site (20 000 m<sup>2</sup>) et la réhabilitation de deux patrimoines, le séchoir et les hangars, permettant l'installation de phases pré-figuratives.

Portant sur un montant global de 13 905 000 € TTC, l'autorisation de programme est prévue pour une durée de 6 ans. Il est précisé que ce montant sera nécessairement actualisé à l'issue des études de maîtrise d'œuvre qui seront conduites par le lauréat du concours.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la création d'une autorisation de programme « Port-Boinot » ;
- d'engager les crédits de paiement selon le prévisionnel suivant :

TYPE D'AP	AP DE PLAN	Crédits de paiement					
		2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>DEPENSES</b>	<b>13 905 000 €</b>	765 000 €	1 200 000 €	5 645 000 €	4 000 000 €	2 000 000 €	295 000 €
<b>RECETTES</b>	<b>1 000 000 €</b>			200 000 €	400 000 €	400 000 €	

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 36  
 Contre : 7  
 Abstention : 0  
 Non participé : 0  
 Excusé : 2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
 L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Monsieur le Maire**

Délibération page 31, c'est l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour la création de Port Boinot. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Quel est votre intervention, Monsieur DUFORESTEL ?

### **Pascal DUFORESTEL**

Vous me donnez la parole ?

### **Monsieur le Maire**

Je vous la donne éventuellement mais...Nous sommes bien sur la délibération Port Boinot ?

### **Pascal DUFORESTEL**

Oui, Port Boinot, une AP, avec un programme global intégrant un certain nombre de déconstructions et intégrant un budget de 13 millions avec un concours d'architectes que nous avons débattu dans un précédent Conseil municipal, c'est bien cela ? Donc dans ce cadre, j'aimerais, Monsieur le Maire, que nous ayons un débat non clivant au sens où, comme dans toute enceinte démocratique, et je vous prie d'emblée de demander aux ricaneurs et aux petits tirailleurs en aparté, d'éviter des remarques lors des interventions, c'est fortement désagréable, d'autant plus que je ne l'ai pas été, je crois, dans mon début d'intervention. ..Donc je le dis sincèrement, sur ce sujet, comme sur d'autres, mais la nature de nos débats fait que parfois nous avons, et ça a été le cas notamment pour la vidéo surveillance, on y reviendra peut-être, nous en arrivons à des positions arrêtées qui nuisent à la capacité d'écoute, de débat or, sur ce débat de Boinot nous avons déjà entamé la discussion lors du lancement du concours d'architecte, lors d'un précédent Conseil municipal, il me semble important de poser clairement les différents attendus et de comprendre ce qui se passe aujourd'hui dans la cité et ce qui mobilise à ce jour plus de 1 550 pétitionnaires, et au-delà, de nombreux débats en Ville. Je vais vous mettre à l'aise car en plus, sur cette question de la destruction de ce qu'il est commun d'appeler aujourd'hui la grande volière, j'ai failli faire exactement la même erreur que vous en 2010, lorsqu'en visitant le site je n'ai pu que constater comme vous et comme chacun des Niortais l'aberration architecturale de ce bâtiment qui n'a aucune vertu dans ce domaine et qui est même parfois un obstacle en matière urbanistique. Mais par contre, ce que j'ai vu aussi depuis, pendant cinq ans, six ans, et ce qui motive je crois nos concitoyens actifs sur le sujet en ce moment, c'est que ça a été pendant ces cinq ans, et jusqu'à encore récemment, un grand lieu de convivialité, de vivre ensemble qui a permis dans des configurations très-très diverses de concerts, de salons, d'expositions, de conférences, de manifestations d'entreprises, limitées bien sûr par l'occupation du CNAR à l'époque, de spectacles d'arts de la rue bien entendu, mais aussi du magnifique concert du fils de John LENNON, etc. Et j'en passe et des meilleures. Bref, ce lieu s'est avéré un lieu de vie, un lieu capable de générer du vivre ensemble, et je vous avouerai que c'est parfois rare dans une Ville de bénéficier d'un tel outil et que malgré la qualité du travail d'architecte, cela peut faire partie d'un certain nombre de cahiers des charges, mais la réalisation n'est pas toujours au rendez-vous

**. RETOUR SOMMAIRE**

derrière. Donc, au-delà du projet de Boinot dont on rediscutera y compris lors de l'autre délibération, je crois qu'il serait important que nous nous donnions un temps d'échanges, d'écoute avec l'ensemble des acteurs en question, pour voir si on ne peut pas rebattre les cartes, je crois que ce n'est pas très compliqué par exemple d'annuler, soit de se donner un moratoire et de se donner un peu de temps pour réfléchir à la configuration exacte et au dossier à fournir aux architectes car les architectes pourraient aussi travailler sur une page un peu plus blanche, où ils décideraient des préconisations, des constructions, ou de reconfigurations de tel ou tel bâtiment, alors que là on arase d'emblée pour qu'ils travaillent alors que leur travail risque de se limiter à configurer un espace vert dès lors que, comme vous le savez mieux que moi, dans ce site on ne peut pas reconstruire au vu du Plan de Prévention du Risque Inondation qui est plus que contraignant en l'endroit. En tous cas je tiens vraiment à ce que nous l'abordions comme cela et que nous puissions en débattre posément car je crois vraiment que cet endroit a dégagé cette magie assez rare pour qu'on y regarde de plus près et que nous voyons comment cela peut être intégré au projet, comment rendre à ce lieu des vertus esthétiques par une réhabilitation éventuelle, j'en resterai là et vous verrez ma grande ouverture d'esprit par la personne en référence que je vais vous donner, j'écoutais par hasard ce matin France Inter et il y avait une personne qui est plutôt de votre bord politique, Valérie PECRESSE n'a jamais fait partie de mes modèles politiques, et sur des projets architecturaux liés à la Ville de Paris elle disait fort justement une phrase du genre : « Ce qui compte, ce n'est pas la notion du beau, c'est notre capacité à générer de la joie et de la vie dans les bâtiments ». Je crois que c'est exactement l'enjeu concerné par cette mobilisation autour de la grande volière.

**Monsieur le Maire**

Je note les nouvelles références politiques de Monsieur DUFORESTEL, tout est possible. Madame TRUONG.

**Elodie TRUONG**

Merci, Monsieur le Maire. J'ai un point de vue un tout petit peu différent de celui de mon collègue sur l'intérêt de ce bâtiment. Le sujet Boinot est en phase de devenir un cas d'école, nous dit Télérama, voilà, c'est l'article du jour, une chose est sûre en tous cas, il illustre dans beaucoup d'aspects votre approche du développement de la Ville concernant son patrimoine, sa vie sociale et le maintien de lieux et de manifestations populaires. Je vous ai déjà dit combien il me paraît paradoxal de conserver un patrimoine industriel et de le défaire de ses caractéristiques industrielles. A l'origine, le pourquoi de cette action de conservation des usines Boinot, c'était bien de préserver la mémoire des chamoiseries au cœur de Niort et ce, dès l'acquisition de cet ensemble de bâtiments par la Ville et son Maire, aujourd'hui votre adjoint, Monsieur Alain BAUDIN. Vous dites trouver très laid ce bâtiment, mais au-delà de sa beauté, il y a une question de sens donné à ce patrimoine. Là, je rejoins Pascal DUFORESTEL, une usine est une usine et à quelques exceptions près, les usines ne sont pas jolies, mais elles ont été un lieu de vie, de travail, qui ont fait la renommée de Niort avant les mutuelles. Faire le choix de conserver des éléments de patrimoine industriel, ça suppose de préserver les reliefs et les signes de leurs fonctions productives,

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

pour pouvoir restituer cette histoire au public qui le visite ou qui l'utilise. Les Villes qui ont fait ce choix de garder en leur cœur urbain des friches industrielles, ne les ont pas démolies, mais les ont plutôt magnifiées avec l'aide créative d'architectes et d'urbanistes talentueux en conservant les bâtiments. Dans ce projet de réhabilitation, l'histoire ouvrière du lieu doit trouver sa place et je crois nécessaire de la faire vivre dans ce cœur de Ville et non pas de détruire les signes de son existence. Et puis il y a tout un symbole à déconstruire le lieu de production et de travail manuel, et à préserver la maison patronale. D'ailleurs, le nom de ce projet se transforme « d'Usine Boinot » à « Port Boinot », c'est plus chic mais ça a moins de sens historique pour moi. Je voudrais vraiment souligner, en dernier point, qu'effectivement ce lieu va être ouvert au public comme vous nous le dites dans la presse aujourd'hui, un certain nombre de bâtiments seront ouverts au public, la majorité, mais la destination de ce site va passer d'un lieu de manifestations populaires, et ça a été rappelé par Monsieur DUFORSTEL, revendiqué par les pétitionnaires qui vous ont fait part de leur avis au travers d'une pétition signée par 1550 pétitionnaires, et il va passer d'un lieu de manifestations populaires à une destination tourisme et loisirs. Alors effectivement, il va être ouvert au public, mais ce ne sera pas tout à fait le même public, c'est-à-dire qu'il va être accessible au public mais le projet départemental de tourisme fluvial auquel vous entendez connecter le site est un très beau projet pour le secteur touristique départemental, il va amener de la fréquentation sur le Marais poitevin et c'est très important pour nous, mais il va concerner un public complètement différent, un public de touristes, une clientèle étrangère qui n'est pas le même public que celui qui fréquente le lieu aujourd'hui, qui n'est pas ce public populaire qui fréquente le lieu et qui a participé dans cette grande volière à un certain nombre de concerts, de spectacles et de grands événements populaires. C'est étonnant, mais on retrouve exactement la même orientation dans ce que vous comptez faire de la foire exposition de Niort puisque vous, d'un événement populaire en un salon thématique, vous en transformez de fait le public. Effectivement ce sera beaucoup plus sélectif et ça n'aura pas du tout le même sens. Je vous invite à réfléchir à ces questions et à faire preuve de votre sens de l'écoute auprès des porteurs de cette pétition pour le maintien de la grande volière, afin que ce lieu soit restitué aux Niortais pour la vitalité de la vie Niortaise et culturelle.

**Jacqueline LEFEBVRE**

Pascal DUFORSTEL, je suis absolument sidérée d'entendre ce que vous dites à propos de la nécessité de maintenir ce hangar, car je me souviens très bien, quand vous avez présenté dans la précédente mandature, le projet Boinot, ce hangar c'était provisoire, pour accueillir les Arts de la Rue, ça n'était pas du tout définitif et vous étiez d'accord, peut-être pas ex-cathedra mais en tous cas dans les couloirs, pour dire que c'était effectivement d'une disgrâce parfaite. On en a très fréquemment discuté et c'était donc du provisoire, Geneviève GAILLARD disait la même chose. Donc, l'engagement lors de votre mandature n'était pas du tout de garder ce hangar. Nous avons voté Boinot, je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais nous avons voté le pré-projet et bien entendu, en ce qui me concerne, je ne l'aurais jamais voté si vous aviez inclus la conservation de ce patrimoine ayant pour but de mémoire en ce qui concerne les Arts de la Rue, je tiens à vous le dire. En ce qui concerne l'achat du site Boinot, ça c'est la mandature précédente, je crois que c'était celle d'Alain BAUDIN. J'étais là, c'est vrai que je suis la

## . RETOUR SOMMAIRE

doyenne de cette assemblée, et quand la Municipalité a acheté le site Boinot, c'était bien pour en faire un lieu de mémoire, tout a été travaillé dans cet esprit-là et je suis d'accord pour dire que les usines n'ont pas forcément valeur patrimoniale mais qu'on peut en faire un lieu de patrimoine et que c'est vrai que ce qui est chargé de sens et de la vie de nos concitoyens aux étapes précédentes, je suis bien convaincue que ça fait l'âme d'une Ville et j'ai toujours défendu à ce que l'on garde des témoignages de chaque époque car effectivement c'est extrêmement important. Les Villes qui naissent du néant et qui ne témoignent pas des époques successives n'ont pas d'âme, ça, c'est vrai. Ce sont des musées, mais elles n'ont pas d'âme. Moi, personnellement, et d'ailleurs je suis en accord parfait avec la majorité, nous avons cette volonté de mémoire de notre Ville, mais de grâce, quand même, ce hangar de tôles ondulées qui d'ailleurs n'aurait pas dû être construit à une époque où effectivement les règles n'étaient pas aussi strictes, où il n'y avait pas de Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, où il n'y avait pas autant de concertations avec l'Architecte des Bâtiments de France, ce bâtiment n'aurait jamais dû exister, pour connaître la famille Boinot, je m'en suis très souvent entretenue avec eux. C'est venu et franchement c'était considéré comme quelque chose qui devait disparaître. Autant les séchoirs, autant la maison de Maître, autant le château d'eau qui sont vraiment l'expression de la chamoiserie et de cette industrie qui a été florissante à une époque, il est important de conserver ces traces et cette mémoire, mais franchement, non, non et non. Voilà mon sentiment, maintenant je n'engage peut-être pas tout le monde. Voilà.

### **Nathalie SEGUIN**

Depuis, la vie a trouvé sa place dans cet espace et de nombreuses manifestations ont pu s'y développer, ont pu y germer et les Niortais y ont trouvé largement leur compte, tous les Niortais je crois, parce que beaucoup de monde est passé dans ce lieu là et d'ailleurs pas que des Niortais, la pétition qui dépasse aujourd'hui les 1 500 signatures le prouve. Ce que nous voudrions dire sur ce dossier, c'est que ce n'est pas parce qu'on crée des espaces publics qu'ils amènent forcément du public et qu'il faut des choses, des aménagements qui fassent médiation entre l'espace lui-même et les gens. C'est le cas de la Brèche, par exemple, vous y organisez, comme nous l'avons fait, les spectacles pour les fêtes de Noël, il y avait beaucoup de monde, les familles s'y retrouvent sur le plan d'eau, sur les jeux pour les enfants, il y a un manège etc., les exemples sont multiples. Je pense que sur Boinot, c'est la même chose, ça peut devenir un lieu désert si rien n'est organisé pour que la vie puisse continuer de s'y développer comme c'est déjà le cas depuis de nombreuses années maintenant. Ce que j'aurais envie de vous dire ce soir sur ce dossier Boinot, c'est que je pense qu'il y a de la place pour beaucoup de projets et que sur ce dossier, là je pense qu'on peut associer les intelligences. Un lieu comme la grande volière peut tout à fait s'articuler avec ce que vous voulez faire autour. Je mets de côté l'aspect esthétique, aujourd'hui les architectes font des choses magnifiques et le contemporain peut très bien s'allier avec des choses plus anciennes, qu'elles soient en tôles ondulées ou en pierres de taille, peu importe, pour moi c'est une argutie, ce n'est pas un argument.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Écoutons les Niortais, écoutons ce qu'ils nous disent, ils se mobilisent, ils sont dans une démarche constructive, Monsieur le Maire, et veulent pouvoir échanger avec vous sur cet espace Boinot pour que tout le monde puisse s'y retrouver, eux comme vous, comme nous tous.

**Monsieur le Maire**

Qui veut intervenir ? Elisabeth BEAUVAIS, Romain DUPEYROU, Madame TRUONG et Alain BAUDIN, puis on arrêtera peut-être là le débat, si vous le voulez bien. Et Pascal DUFORESTEL. Merci.

**Elisabeth BEAUVAIS**

Très objectivement, je crois qu'on ne peut pas dire que tous les Niortais se mobilisent pour la grande volière. Certes il y a une pétition qui a recueilli plus de 1 600 signatures, mais souvenez-vous, parce que moi aussi je suis ancienne dans cette assemblée, depuis 2001, il y a une pétition qui avait récolté 5 000 signatures, pour autant, 5 000 signatures, vous nous avez écoutés ? Alors je crois qu'il faut remettre les choses à leur place, certes ça peut vous faire mal au cœur parce que ce n'est pas le projet que vous envisagiez, mais acceptez que nous ayons un autre projet, que vous avez effectivement, comme le disait Madame LEFEBVRE c'est vrai, on disait, c'est transitoire parce que ce n'était vraiment pas beau sur ce pont Main et là tout le monde était d'accord, donc certes il y a 1 600 Niortais qui se mobilisent mais ce n'est pas tout Niort. Et on ne peut pas dire que toutes les familles de Niort se retrouvaient dans cet endroit, ce n'est pas vrai. Il y a d'autres lieux où toutes les familles de Niort se retrouveront, avec notre projet.

**Monsieur le Maire**

Merci Elisabeth BEAUVAIS, internet dépasse largement les frontières de Niort. Romain DUPEYROU.

**Romain DUPEYROU**

Merci, Monsieur le Maire. Alors, écouter les Niortais, moi, je crois effectivement, pour me souvenir du programme que l'on avait établi un an avant les élections, qu'on avait prévu pour l'espace Boinot que ce soit à nouveau un espace vert, un espace connecté avec la trame verte et bleue, un espace retrouvé autour de son port et de sa capacité fluviale. Il a été plébiscité à 54% ce projet, on ne peut pas dire qu'on n'a pas écouté les Niortais, ils l'ont voté, quelque part. Après, très honnêtement, je peux comprendre quelques frustrations et quelques envies de vouloir garder un patrimoine dans lequel on a vécu des choses, je suis complètement d'accord avec ça, cependant et malheureusement, ça va aussi à l'encontre d'un projet patrimonial et touristique qui est construit, qui est réfléchi, entre la Ville et la Communauté d'Agglomération et puis on vous l'avait dit très simplement aussi, avec le Parc Naturel du Marais poitevin, avec deux Régions, trois Départements, enfin je crois qu'effectivement il faut donner le temps au temps à ce projet, qu'il puisse se mettre en place, je crois très honnêtement, à l'époque où le CNAR est arrivé, personne peut-être n'y croyait, vous voyez aujourd'hui ça contente 1 500 personnes, je suis persuadé que dans quelques années, quand on aura terminé Boinot et qu'on en reparlera trois-quatre ans plus tard et bien ce seront probablement 10 000, 15 000 personnes qui seront ravies que ce projet se soit fait, c'est une certitude.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Elodie TRUONG**

Je reprendrai les propos de Jacqueline LEFEBVRE sur le lieu de mémoire. Jusque-là, le projet Boinot qui nous a été présenté a été assez imprécis dans un certain nombre d'aspects, donc c'est vrai qu'on peut se poser la question de savoir comment sera retransmise cette mémoire du lieu, comment elle sera restituée au Niortais. Et puis on détruit effectivement ce hangar, dernier lieu de travail des usines Boinot, et les bassins de décantation, bref, un certain nombre de choses qui sont les signes de cette utilisation.

Ensuite, au-delà de cet aspect-là, cette structure a vraiment trouvé sa place dans l'animation de la cité. Pourquoi se défaire de ce point d'accroche dans la Ville ? Pourquoi se défaire de cette structure qui montre qu'elle a les capacités d'accueil d'évènements particuliers, qui a une utilité sur un endroit où on ne pourra pas reconstruire si on détruit ce hangar. On est en Plan de Prévention du Risque d'Inondation, on sait très bien que si on détruit ce hangar, on n'a pas de possibilité de reconstruire un bâtiment dont on pourrait avoir besoin pour ce type de manifestations. Je pense qu'il y a à réfléchir avec les acteurs qui se sont manifestés ou en tous cas il y a à écouter les acteurs qui se sont manifestés.

### **Alain BAUDIN**

Effectivement, la Friche Boinot, sur ma proposition, a été rachetée dans les années 2005-2006. Il y a d'ailleurs eu, malheureusement, dans la foulée, un incendie, je ne sais pas si vous vous souvenez. Je disais que pour cette Friche Boinot, c'était il y a déjà quelques années, la Municipalité de l'époque avait souhaité un projet qui redonnerait vie à cette Friche, à ce secteur, en lien avec la Cale du port, en lien avec le tourisme, puisqu'il y avait la volonté d'y mettre l'Office de Tourisme, si vous vous souvenez, et tout le monde s'accordait à dire à l'époque, tout le monde, que le hangar en tôle était une verrue dont il fallait se séparer, par rapport à ça il y avait l'unanimité. Maintenant, que l'on dise, c'est vrai qu'il y a peut-être des procédés de réhabilitation etc. Et je pense notamment à Pré Leroy où dans le même temps j'ai réhabilité, sur proposition, des bâtiments qui n'étaient pas particulièrement esthétiques mais qui étaient en capacité d'être réhabilités, je crois qu'aujourd'hui tout le monde s'accorde à dire que c'est plutôt une réussite architecturale. La Brèche, c'est pareil, on peut dire aussi qu'il y avait des gens qui ne voulaient pas voir évoluer la Brèche, aujourd'hui tout le monde s'accorde à dire que le parc sur le dessus de la Brèche c'est plutôt une réussite. Je tiens à dire aussi, et c'est pour ça que je fais une connotation avec la Brèche, il y a peut-être des espaces puisque ce que vous mettez en avant c'est un manque de lieu convivial, peut-être recréer l'idée que, il me semble que tous les espaces sous la Brèche ne sont pas forcément utilisés, c'est peut-être quelque chose qui pourrait être repensé, c'est vrai qu'un espace de convivialité en cœur de Ville ce n'est pas une mauvaise chose, mais de grâce, par rapport à ce hangar qui donne vraiment une très vilaine image de notre Ville. Voilà. Donc je crois qu'il ne faut pas faire un procès d'intention, je crois qu'il y a une volonté de faire évoluer, à travers ce projet Boinot, cette Friche, en conservant les séchoirs, en conservant la maison de Maître, en conservant le château d'eau, en conservant ce qui fait l'essence même de cette entreprise pour le mettre en perspective de développement par rapport à une démarche de tourisme et de lieu de vie et peut-être disons tous ensemble, collectivement, voir comment on peut trouver éventuellement un lieu qui pourrait accueillir certaines manifestations. A titre personnel, je l'entends, mais pas en gardant cette verrue.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Pascal DUFORESTEL**

J'ai envie de dire à Monsieur DUPEYROU que c'est très bien de vivre avec des certitudes, j'espère que vous apprendrez aussi à vivre avec des doutes. En l'occurrence une Ville ça bouge, ça vit, c'est bien de rester accroché comme un coquillage, aux 54% des élections municipales, mais comme une Ville ça bouge il ne vous a pas échappé que dimanche dernier, c'est exactement le score de la Gauche sur votre canton. Vous voyez, de la même manière, des bâtiments, tout ça ça bouge et ça vit. Pour reprendre les propos de Madame LEFEBVRE, tout à fait, on est complètement d'accord avec ce que vient de dire Alain BAUDIN, le constat, s'il y a ici dans cette assemblée, bien que le beau soit toujours une question délicate, quelqu'un qui trouve l'esthétique extérieure de ce bâtiment fantastique, ça peut poser question. Ce n'est pas du tout le débat, le débat c'est ce que ce lieu a vécu depuis et c'est ce qui permet de réfléchir, de se reposer la question car on peut générer à coût de millions d'euros des nouveaux lieux en pensant qu'ils seront aussi conviviaux, aussi polyvalents, chose très recherchée par les architectes un peu partout en France, c'est ce qui a fait dire un jour à Yannick JAULIN « Une salle polyvalente, ça sert à tout et à rien », n'est-ce pas Marc THEBAULT, on a les mêmes références au moins sur ce point-là, ça changera de Valérie PECRESSE, dont je rappelle la phrase exacte car je l'ai retrouvée « Le beau, c'est là où on est heureux de vivre », et je vous dit que c'est vraiment l'enjeu de cette discussion, c'est-à-dire qu'à un moment donné, quand un lieu bénéficie d'une appropriation sociale – et l'usage social, c'est peut-être ce qui manque à votre réflexion - il est important de le prendre en considération. Aujourd'hui, quel est le pari ? Ce n'est pas un pari énorme qui est demandé, qu'on vous demande en relayant la demande de nos concitoyens, c'est d'essayer tout simplement, voire de demander à des gens de l'art que sont des architectes, ce qu'ils pensent d'une possible réintégration dans le cadre de votre projet de ce bâtiment au sein de l'emprise de Boinot, car à défaut de cela, à quoi bon, si ce n'est d'avoir en poche pour une échéance qui, comme par hasard, serait de 2019, c'est à dire peut-être un an avant des élections municipales, d'avoir sorti un projet de terre, pourquoi se précipiter ? Et pourquoi dédier un budget de 13 905 000 € tel qu'il est aujourd'hui arrêté, qui consisterait uniquement à réhabiliter une toute petite proportion de bâtiments puisque vous nous avez dit lors du précédent Conseil municipal que la maison de Maître n'était pas intégrée dans le programme, et elle n'est pas dans le programme du concours d'architectes, donc ça veut dire qu'on met 13 905 000 € pour en consacrer peut-être 1 000 000 € environ à déconstruire et détruire et ensuite, avec du gazon et des arbres, recréer une perspective qui soit en connivence avec le Marais poitevin puisque nous sommes au début de la Sèvre navigable et à l'ouverture du Marais. Si c'est cela, on a besoin de faire des économies ? On en fait ! Mettons en régie, je pense qu'il y a les compétences internes pour consacrer une partie de ces 13 000 000 € à faire un espace public vert de déambulation pour nos concitoyens, pour les chiens, éventuellement surveillé par des caméras si vous décidez d'y rajouter des caméras, mais très honnêtement, ça ne demande pas autant d'expertise, ça ne demande pas un concours d'architectes, ça ne demande pas autant de valeur ajoutée, si telle est votre ambition pour le site. Donc franchement, le pari qui consisterait à mettre de côté la question...

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

Il faut peut-être conclure.

**Pascal DUFORESTEL**

Oui, j'ai bien compris, mais de la même manière que sur d'autres débats, je pense l'avoir entamé....

**Monsieur le Maire**

Oui bien sûr... Non mais, allez-y, terminez s'il vous plaît.

**Monsieur le Maire**

Je crois l'avoir entamé de manière la plus posée possible...

**Monsieur le Maire**

Au début oui, finissez sur le même ton, ce sera parfait.

**Pascal DUFORESTEL**

Très bien, je vais finir sur le même ton, Monsieur le Maire, j'obéis à la police que vous exercez. Donc je vous demande très humblement de prendre le temps de la réflexion pour ce qui est du projet Boinot, ce qui n'enlève rien aux destinés que vous souhaitez lui donner, et éventuellement rien au planning qui est le vôtre, puisque la proposition la plus sereine serait de, éventuellement, si vous avez déjà une pensée globale sur le site telle que celle que j'évoque ou une autre qu'on apprendra un jour par une conférence de presse, d'abattre le reste des bâtiments de Boinot et d'intégrer tout simplement ce bâtiment-là, c'est quelques milliers de mètres carrés, dans le concours d'architectes.

**Monsieur le Maire**

Merci, Monsieur DUFORESTEL. J'avais oublié Marc THEBAULT, on en arrête là.

**Marc THEBAULT**

Il vous est peut-être encore temps, cher collègue de concourir pour faire vos propositions ? On ne m'ôtera pas de l'idée, je vous écoute attentivement les uns et les autres et j'ai vu l'opération qui a été menée, que tout ça est tout simplement une opération politicienne classique pour s'opposer au projet de la Municipalité. Ce n'est pas la peine de chercher midi à quatorze heures. Maintenant sur le fond, c'est mon sentiment et c'est mon droit de l'exprimer, ce que j'observe, c'est que nous souhaitons, et je pense que c'est une bonne chose, relier l'espace Boinot à l'espace CAC, à savoir, créer une continuité du parc naturel urbain et des facilités de passages notamment dans les déplacements piétons. Il ne vous a pas échappé qu'il y a la barrière que représente le pont Main et il faudra que les architectes qui vont concourir, imaginent une création de cette liaison piétonne facilitée pour accéder à Port-Boinot et compte tenu des dénivelés, il faudra imaginer de l'espace pour pouvoir faire que cette déclivité puisse être franchie par les piétons, il faudra donc de l'espace et naturellement on butera sur le hangar de tôle qui existe actuellement.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

Merci, Mesdames et Messieurs. On va arrêter là le débat, je rappellerai juste, pour mettre fin à tout cela, rectifier d'abord sur le coût de démolition, j'ai vu des chiffres astronomiques comme beaucoup d'autres choses, le coût de démolition, remblaiement, restructuration de la partie concernée du séchoir qui, lui, demeure, est de 177 480 € TTC, communiqué aujourd'hui par les services du patrimoine de la Ville de Niort dans lesquels j'ai toute confiance. Je soulignerai également quelques faits, nous passerons demain d'un espace où seulement 1 800 m<sup>2</sup> sont ouverts, avec un parking, des accès aux berges de Sèvre qui n'existent plus, un site pollué sur plusieurs endroits, à un espace bâti de 4 500 m<sup>2</sup> à peu près, sur un espace total de 20 000 m<sup>2</sup> au sol largement verdi. Moi je suis un peu choqué, je me dois de vous le dire, que vous convoquiez pour un tel sujet les mémoires ouvrières pour sauver un bâtiment où vous avez passé quelques soirées.

**Alain PIVETEAU**

*Hors micro.* Ça, c'est sympa pour tous ceux qui y ont travaillé, c'est extraordinaire, c'est un manque de respect...

**Monsieur le Maire**

Justement, ça se respecte, Monsieur PIVETEAU, le respect passe par l'écoute, parce que justement, quand il s'agissait de sauver Comporté, lieu ancien aussi de la mémoire ouvrière, il a fallu batailler, il a fallu en appeler au Ministre, un site qui est aujourd'hui en effet vendu, il va être réhabilité enfin, nous nous en sommes occupés. Quand on est arrivés aux affaires municipales, un bâtiment venait d'être rasé sur Boinot, un bâtiment ancien, l'un des plus anciens des mémoires ouvrières Niortaises sur le site, qui datait du 18<sup>ème</sup> ou début du 19<sup>ème</sup> siècle, parce qu'il n'avait pas été suffisamment entretenu et vous aviez préféré flécher des investissements ailleurs. Il faut le dire. Il faut le dire parce que moi, j'aime bien les débats mais j'aime quand ils sont transparents, honnêtes, et que toutes les choses sont sur la table, et je le dis sur un même ton. Il s'agit pleinement de rappeler la mémoire ouvrière du site, pleinement parce que la mémoire ouvrière de Boinot, elle est où ? Elle est principalement dans le séchoir. Avez-vous visité le séchoir ? C'est très intéressant, le séchoir, je voudrais bien vous y emmener si vous n'en n'avez plus souvenir. Le séchoir : en haut, on a des sites de travail intéressants où restent les crochets où on accrochait les peaux de Chamois, il reste ces linteaux que l'on peut bouger, qui permettraient d'aérer la Chamoiserie. Il y a encore des machines, celles qui n'ont pas été dilapidées, ici sont conservées toutes celles qui sont encore en place, on a pris bon soin de les préserver, parce que tout cela n'était pas préservé jusqu'à présent. La mémoire ouvrière de Boinot, elle est là. La mémoire de Boinot, oui, parce que c'est de la mémoire ouvrière et que c'était comme ça à l'époque, elle est aussi dans la maison patronale qui sera également l'objet d'un appel à projets en 2016, avec un lieu emblématique : la fabrique, la partie la plus ancienne qui reste, qui n'a pas été détruite par vous-même et qui sera également dans le cadre de cet appel à projets lancé en 2016. Il y a également des hangars, des hangars d'une autre stature qui sont en effet du début du 20<sup>ème</sup> siècle, qui seront conservés, qui

## [. RETOUR SOMMAIRE](#)

aujourd'hui sont des réserves notamment pour le service Evènements de la Ville de Niort et qui composeront des bâtiments tout à fait appréciables et accessibles pour faire des lieux ouverts au public, qu'on aura également à définir dans le courant de ces années parce que justement un concours d'architectes est lancé et je regrette que vous n'ayez pas fait toutes ces propositions à ce moment-là. Moi, je me souviens surtout d'une délibération du 31 janvier 2011, à laquelle nous avons participé, qui approuvait l'avant-projet détaillé avec la démolition d'un hangar, qui était quoi ce hangar ? C'était le hangar de la CPAM, parce qu'on y conservait les archives de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, en zone inondable. Toutes les archives des assurés sociaux Niortais étaient en zone inondable. Ça été évacué, c'est une très bonne chose, reste que, vous voyez l'ancienneté de vie de ce lieu, cette fameuse halle, ce hangar ocre qui obstrue les perspectives de la Ville, qui a besoin de s'aérer pour prendre toute la dimension de la Sèvre et qu'on puisse découvrir en partie, puisque le séchoir demeure, un horizon vers la Sèvre, le quai Métayer où le Marais commence déjà, la Sèvre navigable qui arrive demain, en 2018-2019, ce sont toutes les raisons pour lesquelles on a souhaité être prêts parce que, que s'est-il passé depuis ? D'abord, cet avant-projet, il est tombé à l'eau, ensuite il y a eu en juillet 2014 le label recouvré du Parc Naturel Régional du Marais poitevin. Il y a une tradition ancienne, interrompue peut-être pendant quelques années, de reconquête de la Sèvre qui a permis de construire Pré Leroy, de faire le Moulin du Roc, de retrouver l'Espace Saint Jean et des squares, de retrouver beaucoup de verdure et de faire de la Sèvre un lieu accessible. Et le dernier maillon manquant, c'est Boinot, et Boinot aura des espaces publics ouverts et d'autres couverts et ce sera indubitablement un lieu de vie, tellement le lieu est fantastique, et de projets touristiques qui associent trois Départements, deux Régions et plusieurs Communautés de communes et d'agglomérations. La Sèvre navigable, il est important d'être prêt à temps ; à temps, c'est en 2019. Et nous avons tout fait pour être prêts à temps alors que rien n'avait été encore véritablement lancé. Donc aujourd'hui, il y a concours d'architectes, peut-on s'en plaindre ? Non. C'est un projet d'investissement, c'est le signe que Niort continue, s'inscrit dans un projet d'investissements structurants, que Niort a de l'ambition pour son territoire et de l'ambition aussi pour accueillir des lieux de vie. Et Alain BAUDIN le disait, non seulement on va découvrir 4 500 m<sup>2</sup> sur Boinot, qui aujourd'hui sont inutilisables, et des sites ouverts qui sont en partie pollués, donc fermés au public, mais on a aussi 3 000 m<sup>2</sup> sous la Brèche, il y en a de l'espace dans la Ville, alors voilà, c'est un beau projet, Boinot, c'est un beau projet, il est fédérateur, c'est un projet d'avenir, il est vert, je suis désolé, il est plus vert qu'avant, donc il est lancé ce soir notamment par cette autorisation de programme et c'est une belle chose. Voilà. Merci.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-448

**Direction des Finances**

**Finances - Autorisation de programme et des crédits de paiement (AP / CP) - Création - Eglise Notre-Dame**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Vu la délibération du 18 décembre 2015 instaurant le règlement de gestion des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Les autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) visent à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier en cohérence avec les volets organisationnels et logistiques. Tout en apportant une plus grande transparence, ce dispositif permet d'optimiser la gestion pluriannuelle des investissements en respectant les règles de l'engagement comptable.

Dans ce contexte, la mise en place d'une AP / CP pour le suivi financier de l'opération sur l'église Notre Dame est la procédure la plus pertinente au regard de la gestion pluriannuelle des investissements de la collectivité.

L'église Notre Dame est un édifice classé Monument Historique dans sa totalité depuis le 16 septembre 1908. Elle a fait l'objet de plusieurs études (notamment depuis 1992) ainsi que diverses séries de travaux récents comme :

- La restauration de vitraux sur les façades Sud et Est ;
- La restauration de la façade Ouest.

Portant sur un montant global de 3 540 000 € TTC, l'autorisation de programme « Eglise Notre Dame » est prévue pour une durée de 8 ans.

Elle couvre un ensemble d'opérations issues d'une étude complémentaire lancée en 2015 qui actualise l'ensemble des études précédentes et complétées par un diagnostic des maçonneries, couvertures et ouvrages annexes.

Nécessaires et prioritaires, ces opérations concernent la restauration spécifique sur le clocher, la flèche et le beffroi, ces derniers montrant des signes de dégradations et d'instabilité plus ou moins avancés.

En seconde priorité, le traitement du transept nord incluant les vitraux de la baie nord est mis en avant. Un examen de l'éclairage intérieur est également intégré dans l'opération.

. [RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la création d'une autorisation de programme « Eglise Notre Dame » ;
- d'engager les crédits de paiement selon le prévisionnel suivant :

Type d'AP	AP de projet	Crédits de paiement							
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>DEPENSES</b>	<b>3 540 000 €</b>	110 000 €	120 000 €	250 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	630 000 €	630 000 €
<b>RECETTES</b>	<b>1 003 000 €</b>	3 000 €		150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	400 000 €	

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 36  
 Contre : 3  
 Abstention : 4  
 Non participé : 0  
 Excusé : 2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
 L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-449

**Direction des Finances**

**Finances - Budget Primitif de l'exercice 2016 -  
Budget Principal et Budgets Annexes**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Il est proposé à l'Assemblée municipale de voter le projet de Budget Primitif de l'exercice 2016 du budget principal et de ses budgets annexes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif 2016 du budget principal et celui de ses budgets annexes par un vote par nature ;

- en M°14 au niveau du chapitre, pour chacune des sections du budget principal et des budgets annexes « ZAE les Champs de l'Arrachis », « Lotissement des Champs de l'Ormeau » et « Parc de Noron », étant précisé que pour la section d'investissement du Budget Principal, il est proposé d'exécuter les opérations figurant en annexe de la présente délibération en chapitre opération ;

- en M°4, au niveau du chapitre, pour chacune des sections des budgets annexes « Service extérieur des pompes funèbres », « Crématorium », « Stationnement » et « Chaufferie bois quartier des Brizeaux ».

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	35
Contre :	7
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Alain GRIPPON**

Ce rapport de présentation du Budget Primitif commence par un paragraphe introductif qui rappelle à la fois la lettre de cadrage qui est adressée aux services, de façon à cadrer, comme son nom l'indique, les actions et réflexions des différents intervenants, et il répond aussi aux principes qui ont été rappelés dans le cadre du DOB, en l'espèce et pour faire simple, confirmer le stop fiscal avec des taux d'impositions inchangés, réduire les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement brute tout en garantissant la pérennité d'un service public de qualité, maintenir une capacité d'autofinancement nette positive, adapter le volume des investissements pour tenir compte de la faiblesse de l'autofinancement et du stock important de dette, contenir le volume de la dette et le montant des échéances de remboursement. Ce budget 2016 intègre plusieurs changements structurels, le transfert de l'activité stationnement en parkings aménagés sur le budget annexe stationnement, la mise en place d'un service commun de communication et la clôture du budget annexe foire exposition. La présentation des agrégats et évolutions permet d'établir en transparence une analyse, toutes choses égales par ailleurs, mais aussi de retracer les évolutions résultant des changements de périmètres. Autrement dit, nous avons souhaité vous présenter les budgets 2016 tels qu'ils apparaissent sans les transferts et puis ajouter deux colonnes concernant les transferts vers le budget annexe stationnement et le budget foire exposition. Ainsi apparaît en dernière colonne le Budget Primitif 2016 après transferts. La synthèse qui vous est présentée fait état de recettes réelles de fonctionnement, je reprends la dernière colonne : Budget Primitif 2016, recettes réelles de fonctionnement, 84 238 000 €; dépenses réelles de fonctionnement : 79 082 300 €; solde des dotations de reprises de provisions : 281 700 € et un résultat de fonctionnement qui résulte des recettes réelles moins les dépenses réelles, qui s'élève donc à 4 874 000 €. S'y ajoutent les travaux en régie, qui sont une estimation de ce qui sera fait en régie dans le chapitre immobilisation à hauteur de 1 200 000 €, ce qui se traduit par une capacité d'autofinancement brute de 6 094 000 € desquels on retranche l'amortissement des emprunts pour les parties capital, 5 800 000 €, donc un autofinancement net de 274 000 €. S'y ajoutent des cessions d'immobilisations, là aussi la mesure n'est pas forcément facile à prendre en compte un an à l'avance, mais que l'on valorise à 1 200 000 €, les soldes de reprises de provisions, 281 700 €, vous observez que les 281 700 € de solde de dotation correspondent au solde de dotation de 281 700€ qui figure cinq lignes plus haut et qui concerne donc la reprise sur provision et de dotation liée à l'OGEC. Enfin, le financement disponible pour l'investissement ressort à 1 755 700 €, ce qui est une marge de manœuvre relativement courte, ça permet donc de passer à la section investissement avec des dépenses réelles de 16 153 000 €, des recettes réelles de 5 267 300 €, soit un résultat d'investissement de -10 885 700 €. Si on ajoute à ces 10 885 700 € ou à ce négatif de 10 885 700 € le financement disponible pour l'investissement qui a été commenté trois lignes plus haut, 1 755 700 €, il reste à financer par emprunt 9 130 000 €. C'est une simple opération arithmétique.

#### [. RETOUR SOMMAIRE](#)

Voyons maintenant plus en détail les différents grands équilibres, avec trois précisions concernant le transfert de l'activité stationnement en parkings aménagés sur le budget annexe stationnement, c'est lié à un redressement fiscal puisque les stationnements en parkings aménagés se sont vus appliquer l'assujettissement à la TVA. La mise en place d'un service commun Communication, ceci s'inscrit dans le cadre de la mutualisation de certaines dépenses de personnels entre CAN et Ville de Niort, alors il est clair que les dépenses de personnels qui peuvent être économisées sur le sujet, sont compensées par un coût qui est reversé à la société qui assure la prestation de service, en l'espèce : la CAN. Enfin, la clôture du budget annexe foire exposition, la masse salariale précédemment imputée sur le budget annexe soit 150 K€, réintègre le Budget Principal du fait de la clôture du budget annexe foire exposition. Les grands équilibres, là encore avant transferts, mais on ne prendra que la deuxième colonne qui reprend les chiffres qui sont ensuite exprimés sous forme d'écart et en valeur relative, en écart en pourcentage, des recettes réelles de fonctionnement : 84 777 000, des dépenses réelles de fonctionnement : 79 484 500 on voit un écart de -1 064 000 € en recettes réelles de fonctionnement et -811 500 € en écart de dépenses de fonctionnement. Le solde des dotations et reprises sur provisions donne un résultat de fonctionnement qui présente un écart de -527 300 € par rapport au budget 2015. Je rappelle que quand on parle budget ou de comparaison de budget à budget, il s'agit des budgets votés en décembre 2015, qui ne sont pas les budgets tenant compte des décisions modificatives. On a donc un écart global, en résultat de fonctionnement, de -527 300 € représentant 9,5% du budget de référence 2015. Travaux en régie : on a vu qu'on budgétait le même montant, l'amortissement d'emprunt résulte de la prise en compte des dettes d'emprunts pour leur solde en capital mais aussi d'éventuels nouveaux emprunts qui seraient constitués. L'autofinancement net ressort à 410 800 € du fait de la diminution des amortissements d'emprunts et est donc en augmentation de 347 700 €. Les cessions d'immos, par rapport au budget 2015, diminuent de 220 000 €, les soldes de dotations et reprises diminuent de 274 800 € et le financement disponible pour l'investissement passe de 1 490 000€ à 1 892 500 €, soit 402 500 € supplémentaires représentant 27%. Les dépenses réelles d'investissement : 16 385 200 € moins les recettes réelles d'investissement se traduisent par un résultat d'investissement de -11 117 900 €, le financement disponible pour l'investissement ressort donc à 1 892 500 € et un volume d'emprunts de 9 225 400 €, ceci avant transferts. Après transferts, on retombe sur le tableau qui vous a été présenté trois pages précédentes. Voilà concernant les synthèses.

Vous sont présentés maintenant des tableaux qui sont plus colorés et qui sont peut-être plus lisibles par certains d'entre vous. Ce que l'on peut voir, c'est qu'on a en dépenses une masse salariale et des charges à caractère général qui représentent 79 100 000 € auxquels on ajoute les subventions aux associations, la subvention au CCAS et les contributions au SDIS, ainsi que les autres charges courantes et les charges d'intérêts, se traduisant par un autofinancement brut de 6 300 000 €, lorsqu'on a pris en compte les 85 400 000 € qui figurent à droite dans la colonne recettes et où sont ventilées les contributions directes, l'attribution de compensation de la CAN, les droits de mutation, la taxe d'électricité,

## **. RETOUR SOMMAIRE**

les droits de stationnement et autres recettes de fonctionnement. La fin du tableau donne les mêmes enseignements que la partie plus arithmétique avec des emprunts nouveaux de 9 100 000 €, tels qu'ils figurent en page 8.

Les recettes de fonctionnement avant transferts : 84 777 000 €, se traduisent par une évolution du produit des services du Domaine et des ventes diverses : 110 400 €, soit + 2,3%, des impôts et des taxes qui augmentent de 929 600 € soit + 1,5%, des dotations aux subventions et participations qui diminuent de 2 287 900 € soit moins 13,3% et les autres produits qui passent de 1 005 500 € à 1 189 500 € soit + 184 000 €, ceci avant transferts. Après transferts, on retombe une fois de plus sur les tableaux qui vous ont été présentés précédemment, ceci permettant d'explicitier l'incidence des transferts sur le budget primitif 2016.

Les recettes de fonctionnement, les produits des services et du Domaine représentent 4 824 700 € soit + 0,3% par rapport budget primitif 2015. C'est pratiquement le même montant, à la marge, 14 K€ avec les centres de loisirs et les activités périscolaires où il y a une très légère diminution, les redevances et droits des services sportifs, une très légère diminution, les redevances d'occupation du domaine public communal, là aussi une très légère diminution, remboursement de frais pris en charge par la Ville, au profit de la CAN ou du CCAS, une augmentation de 59 700 € et les autres produits pour une variation de -21 000 €. Les autres produits correspondent notamment à des activités de location des salles du centre Du Guesclin, des activités de la fourrière automobile, des prestations du refuge pour animaux et des recettes liées aux redevances versées par des tiers, notamment pour l'affichage sur le domaine public.

Les ressources fiscales, 63 274 300 €, représentent + 0,8% par rapport au BP. Alors je sais que vous allez me dire que le stop fiscal n'est donc pas forcément réglé par la situation, en fait je confirme que les taux n'ont pas augmenté, ils sont restés les mêmes mais que les bases d'impositions ont légèrement augmenté, ce n'est pas le fait de la Mairie, ce n'est pas le fait de la Ville de Niort, c'est le fait de l'Etat. Des contributions directes, taxes foncières et taxes d'habitation, dont il est prévu qu'elles augmentent de 1,6%, les attributions de compensation de la CAN sont fixes et le demeureront normalement, les droits de mutation connaissent une très légère augmentation de 1%, la taxe sur la consommation finale d'électricité reste de même niveau, les droits de stationnement diminuent, c'est le transfert pour les parkings aménagés au budget annexe stationnement. Autres impôts et taxes : en augmentation de 289,6 K€. Les dotations de subventions et de participations s'élèvent donc à 14 956 500 €, soit une diminution de 13,3% par rapport au budget primitif 2015. Donc une diminution de 2 288 000 €. On a la dotation forfaitaire globale de stationnement qui baisse de 2 551 000 € mais c'est une diminution de budget à budget, en fait, si on la compare au réellement encaissé 2015, au final, la diminution n'est que de 1 700 000 € tel que ça a déjà été annoncé notamment dans le DOB. La dotation globale de fonctionnement concernant la solidarité urbaine est liée à différents critères dont la population de la Ville et aussi le potentiel fiscal, mais d'autres ajouts qu'il est assez difficile de maîtriser, on a donc conservé le même montant. La dotation nationale de péréquation augmente légèrement, la dotation unique des compensations spéciales à la taxe professionnelle, ceci pour financer les dégrèvements de taxe professionnelle qui nous

**. RETOUR SOMMAIRE**

sont imposés, même chose pour la taxe foncière et pour la taxe d'habitation. Les autres dotations et participations augmentent de 220 500 €, elles sont liées aux opérations liées à la décentralisation et les emplois d'avenir notamment. Autres produits page 15, les atténuations de charges qui sont essentiellement des remboursements de dépenses de personnel pour des arrêts maladies ou des choses comme ça, d'autres produits de gestion courante que sont les revenus des immeubles, le reste étant moins significatif. Des produits financiers très marginaux, des produits exceptionnels, notamment des remboursements d'assurances à hauteur de 151 600 € soit une diminution très significative de 109 000 € et qui est liée à la sinistralité de l'exercice 2016 telle qu'on peut la prévoir, et puis des reprises sur provisions, notamment les provisions OGEC, 281 700 €, en augmentation substantielle. Les dépenses de fonctionnement avant transferts : elles concernent les dépenses de personnel : 41 500 000 € pour 2015, 41 300 000 € pour 2016. Charges à caractère général : 17 872 000 € pour 2015, 17 406 500 € pour 2016. Les autres charges de gestion courante : 16 208 600 € pour 2015 contre 15 915 500 € pour 2016. Les charges financières sont en légère diminution, par contre les charges exceptionnelles augmentent légèrement, il y en a pour 364 100 €. Les dépenses imprévues restent au même montant : 100 000 € et les atténuations de produits et autres dépenses sont des ajustements de produits qui restent à peu près de même montant. Après transferts, on va retomber sur le tableau qui vous a été présenté précédemment, on a donc des écarts qui sont sensiblement différents puisque là, après transferts, on a des dépenses de personnel qui diminuent davantage, mais on a des charges à caractère général qui vont augmenter, qui diminuent globalement mais qui augmentent au moins pour compenser les frais de personnel transféré ou mutualisé. Voilà ce que l'on peut dire également. Les dépenses de personnel, page 18 : les rémunérations évolueraient à la baisse à hauteur de 234 000 € soit -0,8% de la masse salariale. Les charges de sécurité sociale et de prévoyance diminuent également à hauteur de 338 000 € soit -3%, les impôts et taxes et assimilés sur rémunérations restent à peu près stables à 530 000 € et les autres charges sociales restent sensiblement au même montant. Les principales évolutions concernent la création du service commun Communication, mais représentant une mutation de onze agents. La réintégration de trois agents de la foire exposition sur le budget principal et le glissement vieillesse technicité, qui est une augmentation prévue par la loi et qui nous est imposée, génèrent une augmentation de 290 K€. Les charges à caractère général : 17 566 500 €, on a donc pour les montants principaux l'énergie, électricité, chauffage, combustibles, carburants, en légère diminution pour 2016. Les contrats de prestations de services : l'évolution peut être liée aux subventions ou aux contrats de prestations de services avec la SO SPACE, l'alimentation, la maintenance, les petits équipements. Le remboursement au groupement commun de la fiscalité propre qui représente 1 341 000 €, y compris les prestations de services communs, garage et communication. Eau et assainissement : en légère diminution ; primes d'assurances : même niveau ; frais de télécommunication : légère augmentation ; location : légère diminution ; entretien des bâtiments : diminution assez sensible d'environ 30% ; transports collectifs : légère diminution d'environ 10% et pour les autres, je tiens le détail à votre disposition si vous le souhaitez, c'est l'addition d'une trentaine de lignes budgétaires qui représentent 2 474 000 € en 2015 et 2 134 000 € en 2016. On observe une certaine stabilité des charges à caractère

## . RETOUR SOMMAIRE

général de BP à BP, donc BP décembre 2015 à BP décembre 2016, notamment sur l'entretien et réparation de terrain, les contrats de prestations de services et les remboursements aux groupements de communes à fiscalité propre et de rattachement à la CAN. Autres charges de gestion courante, c'est ce qui concerne les subventions pour l'essentiel, donc les subventions aux personnes de droit privé, les subventions au CCAS, contribution au SDIS avec une négociation bien menée puisque elle aboutit à une diminution de la contribution pour 2016 ; la subvention au budget annexe parc expo de Noron, qui diminue de 100 000 € ; indemnités, frais de mission et de formation des élus, on reste sur le même trend et puis les autres ce sont les 382 800 € liés notamment à la charge OGEC pour 287 000 € et puis l'indemnité de départ d'un cadre de la Ville de Niort pour environ 100 000 €. Maintenant, au niveau des charges exceptionnelles qui représentent + 10% par rapport au BP 2015, on a les contrats de gestion des parkings en concession, on avait 544 500 en 2015, on n'a plus que zéro en 2016.

Contrat de gestion et d'exploitation de l'Acclameur : 571 500, on a 700 000 en 2016. Subvention budget foire exposition, il y a clôture du budget foire exposition, il n'y a plus de dépenses au titre de 2016. Subvention budget annexe stationnement, une augmentation sensible liée aux transferts et puis autres dépenses, on reste à peu près au même niveau à hauteur d'un écart de 23 000 €. Les charges financières maintenant, elles sont en diminution par rapport au BP 2015, soit 220 K€ et s'élèveraient à 2 540 000 €. Il va de soi que ça peut être influencé par la mobilisation d'emprunts qui seront souscrits à des époques de l'année qui ne sont pas forcément connues aujourd'hui. Les dépenses imprévues, on l'a dit, sont maintenues à 100 K€. Nous passons maintenant à la section d'investissement, vous avez la liste des dépenses d'équipement 2015 mais aussi 2016 par grandes rubriques. Urbanisme et habitat : 4 324 000 € ; sécurité publique : 95 000 € ; espaces et bâtiments publics : 3 343 000 € ; éducation jeunesse : 1 129 000 € ; sport : 861 000 € ; culture : 86 700 € et les moyens de fonctionnement interne à la Ville de Niort : 4 348 800 €. Vous donniez un exemple, Monsieur BARON, c'est l'informatique, les véhicules, les engins et ce qui va avec. Toujours les dépenses d'investissement, vous avez ensuite le détail par grands secteurs, pour l'urbanisme et l'habitat, le montant principal est lié au développement et aménagement urbain avec le détail par grands projets, les Halles, Terre de Sports, parc naturel urbain et les autres sont des dépenses d'investissement moins sensibles en volume. Sécurité publique, on a le schéma communal de défense extérieure contre les incendies qui reste au même niveau mais par contre la vidéoprotection centre-ville n'est pas au budget 2016 puisque l'investissement global a été constaté en 2015.

L'intervention sur l'espace public-voirie augmente de façon assez sensible, cela est lié à une dégradation à la fois naturelle et progressive de la voirie. Les autres postes sont moins sensibles, à part certaines opérations d'aménagement qui ont été réalisées en 2015 et qui ne sont pas reprogrammées ou au moins ne le sont que partiellement pour 2016, ou qui concernent d'autres opérations d'aménagement. Autre rubrique, éducation et jeunesse, les bâtiments scolaires, l'enveloppe reste fixée environ à 365 300 €. Equipements et matériels scolaires, on a une augmentation de façon sensible parce qu'il y a de plus en plus de besoins soit en matière d'équipements informatiques soit en renouvellement de mobiliers ou des choses comme ça. Equipements matériels périscolaire, c'est une enveloppe relativement modeste alors

**. RETOUR SOMMAIRE**

que la restauration scolaire elle, augmente de façon sensible par rapport au budget voté de 2015 en raison des repas complémentaires. Sport, équipements sportifs : 762 500 ; matériel sportifs : 98 500, pour une enveloppe globale qui est sensiblement équivalente. Culture, on a une diminution assez sensible. Services municipaux : des travaux, 1 438 200 € pour 939 800 en 2015, avec le pôle technique où on observe une diminution sensible, mais par contre pour le pôle administratif, une augmentation sensible, puis des équipements pour les services municipaux, on l'a déjà évoqué tout à l'heure.

Les recettes d'investissement sont essentiellement composées du fonds de compensation TVA à hauteur de 1 500 000 €, puisque ce fonds de compensation est lié aux investissements réalisés les années précédentes et que les investissements ont subi une diminution assez sensible. La taxe d'aménagement, on a dit qu'on la laissait au même montant, les subventions elles aussi sont ajustées en fonction des informations qui nous sont transmises. Des amendes de Police qui constituent des recettes d'investissement sont en légère diminution et puis la participation pour voiries et réseaux, c'est très marginal puisqu'on avait 10 K€ et qu'on a 0 pour 2016. On a d'autres immobilisations financières qui diminuent de 400 000 €, qui ont leur origine dans des opérations de mandat avec des tiers. Un point sur la dette. On a déjà observé que le volume d'emprunts nouveaux s'élevait à 9 130 000 €, par ailleurs, l'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2016 sera, pour le budget principal, de 77 105 K€, il atteindrait donc au maximum 81 935 000 € en 2016 si les 9 130 000 € inscrits au BP 2016 ainsi que les 1 500 000 € d'emprunts 2015 reportés, non contractualisés à ce jour, étaient mobilisés. L'équilibre du budget nécessite un volume d'emprunt de 9 130 000 €. Plus le report de 2015 sur 2016 à 1 500 000 €, cela nous donne un volume d'emprunt qui atteindrait au maximum 10 630 000 €. L'évolution de l'encours de la dette apparaîtrait donc comme suit : capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2016 estimé à 77 105 000 €, le remboursement du capital des annuités d'emprunts s'élèverait à 5 800 000 € donc le volume maximum d'emprunt qui vient d'être déterminé à 10 630 000 € se traduirait par un capital restant dû au 31 décembre 2016 estimé de l'ordre de 81 935 000 €. D'un montant global initial de 9 770 000 €, l'encours de la dette inscrit par ailleurs au budget annexe stationnement, s'élèvera pour sa part à 8 546 000 € à la fin 2016 et 8 812 000 € au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Vous avez ensuite un tableau qui reprend des choses qu'on avait déjà dites notamment au niveau du DOB, c'est que globalement, la structure de la dette est saine, avec des taux moyens qui sont significatifs, on n'a pas d'emprunts dits structurés, qui peuvent présenter un risque fort, là, tous se situent dans la typologie de l'encours un risque faible de niveau 1, c'est plutôt une satisfaction de savoir qu'au moins sur ce niveau-là, le risque est limité. Monsieur le Maire, je vais vous demander de m'absenter parce que je sens que ça ne va pas. Je vous laisse lire le budget annexe.

**Monsieur le Maire**

Je comprends bien, Alain. Merci d'avoir tenu jusque-là. Je poursuis la présentation des budgets annexes, vous voudrez bien nous excuser pour cette reprise. Nous avons plusieurs budgets annexes, la première diapo présente l'impact des transferts du budget principal vers le budget annexe stationnement, c'est une nouveauté de l'année, jusqu'à présent nous avons déjà un budget annexe, mais il est renforcé par le passage de tous les parcs ouvragés dans ce budget annexe, de par la volonté notamment de l'Etat, que l'on aille dans ce sens.

#### **. RETOUR SOMMAIRE**

Donc nous avons un budget annexe qui, en recettes, est de 946 000 € HT, avec des dépenses de l'ordre de 1 703 000 €, soit un résultat de fonctionnement de -757 500 €, avec un investissement en recettes réelles d'investissement de 200 000 €, des dépenses réelles d'investissement de 560 200 € soit un résultat d'investissement de -360 020 €, donc un équilibre de -1 117 700 €. L'intérêt du passage en Budget Annexe c'est d'avoir enfin, et pour la première fois, une vue globale, autant globale que possible, parce que le stationnement voirie n'est pas compris, mais qui traduit la difficulté des budgets stationnement et du stationnement en général, la nécessité des équilibres et recherches d'équilibres à trouver dans les années à venir, mais c'est le principe de ce budget de ne pas forcément être excédentaire, à la différence du Budget Principal. Néanmoins, c'est un souci sur lequel nous travaillons en lien avec notre SEM. Vous avez page 33 le Budget Primitif stationnement qui vous est exposé, avec le volume de dépenses que je viens d'indiquer et nous avons des volumes de recettes en investissement qui sont également précisés. Comme je vous l'ai dit, jusqu'à présent ce budget ne concernait que la Brèche, le budget 2016 prévoit donc le transfert, depuis le Budget Principal, des parkings en concession La Roulière, l'Espace Niortais, Saint Jean et Marcel Paul, ainsi que des parkings aménagés sur abonnements et à barrières, Jacques De Liniers, la Cure, Gelin, Saint Vaize, Saint Hilaire, Proust, Moulin du Milieu. Ces activités étant assujetties à la TVA, d'où la logique du Budget Annexe. Ces transferts génèrent un montant supplémentaire de dépenses de 982 000 €, supérieur à celui des recettes : 539 000 €, comme je l'ai indiqué et donc le Budget Principal doit de fait verser une contribution que nous avons vu tout à l'heure dans le budget, pour la mise à l'équilibre.

Le budget Pompes Funèbres est un budget qui est un petit peu plus simple, à la fois plus classique et plus court, vous voyez les évolutions assez stables d'un BP à l'autre pour des dépenses de 54 000 € et des recettes de même valeur, donc un budget à l'équilibre et qui concerne principalement les activités de gestion du fossoyage des cimetières de la Ville. Budget séparé ensuite pour le Crématorium où nous avons en exploitation un volume de dépenses de 700 400 € et un volume de recettes identique, soit un budget à l'équilibre en exploitation et des investissements en augmentation cette année, puisque des crédits sont affectés à des travaux d'extension du Crématorium et au réaménagement des zones accessibles au public, qui devenait largement nécessaire. Nous avons donc une dépense de 683 400 € cette année, soit une augmentation de 74% et en recettes nous avons des dépenses équivalentes puisque nous avons un virement de la section d'exploitation qui vient l'abonder et des emprunts à hauteur de 309 000 € qui sont nécessaires pour parvenir à cet investissement et à son financement. Nous avons ensuite des Budgets Annexes plus classiques mais qui ont aussi leur importance, la Zone d'Activités Economiques les Champs de l'Arrachis, qui a fait l'objet d'une l'exécution en dépenses de voirie en 2015, en plus, pour régulariser la situation, une partie des cessions était tirée sur ce budget, le remboursement de l'avance du Budget Principal est effectué en partie, 374 000 € et donc l'inscription 2016 prend en compte tous ces éléments et nous avons l'espoir que le Budget de la Zone d'Activités de l'Arrachis soit, si ce n'est le dernier, au moins l'avant dernier, pour le clôturer définitivement, ce qui allègera nos présentations de Budgets Primitifs des années suivantes. Le lotissement les Champ des Ormeaux, là aussi on est dans l'attente d'une clôture des comptes, puisque l'aménagement et les cessions sont en

## . RETOUR SOMMAIRE

phases d'être terminés, néanmoins il y a des inscriptions comptables nécessaires en exploitation, 1 122 500 € en recettes et également en investissement, 1 039 400 € en dépenses et en recettes, avec des emprunts et dettes assimilées de 436 600 €. Nous avons ensuite le Budget Primitif du Parc de Noron, un peu moins de dépenses inscrites qu'au BP 2015, nous avons une baisse de 90 000 € avec un volume de dépenses de 1 208 005 € et en recettes équivalentes nous avons donc une suite de dépenses qui évoluent aussi puisque le parc évolue progressivement, et qui sont déclinées à la suite de cela. En dépenses d'investissement : 157 800 €, avec différentes immobilisations, principalement corporelles et puis les recettes, nous sommes à un volume supérieur à 157 800 €, avec un virement de la section d'exploitation de 11 600 €. Et enfin, pour terminer sur cette litanie de Budgets Annexes, la chaufferie bois des Brizeaux, sur des volumes sensiblement inférieurs puisque 92 000 € sont inscrits en dépenses d'exploitation et autant en recettes, pour un volume d'investissement équivalent, légèrement en baisse et le versement d'une redevance de 6 500 € au bénéfice de la collectivité.

Voilà les présentations quasi exhaustives, je suis peut-être un peu moins entré dans les détails qu'Alain GRIPPON dont vous voudrez bien excuser une nouvelle fois l'absence, mais elle est largement compréhensible. Je me permettrai quand même de rajouter, puisque je n'ai pas fait, tout à l'heure, l'introduction à cette présentation, je ferai au moins un mot de conclusion à cette première présentation et avant même les débats pour dire à quel point le Budget 2016 est une fois de plus cette année un tour de force, un tour de force parce qu'il a été construit et il vous est présenté dans un contexte contraint, très contraint. Deux contraintes principales, l'annuité de la dette de plus de 1 100 000 €, 2 300 000 € à peu près en charge d'intérêts et 5 800 000 € en remboursement de capital. Ce poids de la dette nous le subissons pleinement, c'est une dette qui a été multipliée par trois entre 2008 et 2014 et donc l'annuité de la dette est aujourd'hui devenue un poste très lourd pour les comptes de notre collectivité. Deuxième contrainte, nouvelle aussi depuis 2014, ce sont les baisses de dotations. Alain GRIPPON a corrigé tout à l'heure les 2 500 000 €, en réalité, au BP 2015 nous avons inscrit 800 000 € et nous avons dû réviser par une Décision Modificative puisque la baisse a été de 1 700 000 €. Cette année encore, nous prévoyons une baisse de dotations de 1 700 000 €, ce qui fait que depuis 2014 nous sommes à plus de 4 000 000 € de pertes sur ces baisses de dotations. C'est donc une perte de recettes cumulée et pas année après année. Et je rappellerai à quel point ici nous ne sommes pas au parlement, ici nous subissons, nous subissons les coupes budgétaires et nous faisons en sorte de les affronter. Et c'est dans ce cadre-là que ce Budget est un tour de force, un tour de force car il vous est présenté à l'équilibre, contre toute prospective ou perspective financière qui, si on avait laissé filer les choses, c'est-à-dire rien fait pour réduire les dépenses, dynamiser autant que faire se peut des recettes qui malgré tout diminuent et conserver surtout une capacité d'autofinancement brute positive et plus large pour digérer l'annuité de la dette, eh bien nous serions aujourd'hui en grande difficulté, en déséquilibre de plusieurs millions d'euros. Donc c'est un réel tour de force que de vous présenter un projet de Budget Primitif à l'équilibre. Un tour de force aussi car il fait une part non négligeable à l'investissement, il porte l'investissement au maximum soutenable par notre collectivité pour digérer dans les années qui viennent, le recours nécessaire, bien que limité, à des emprunts nouveaux. Un tour de force aussi parce que nous avons souhaité une plus

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

grande lisibilité sur les investissements pluriannuels avec les trois AP/CP que nous avons votés tout à l'heure. Ce budget, il faut le dire aussi, c'est un budget d'effort qui préserve le pouvoir d'achat des Niortais en maintenant le principe de non augmentation des taux d'imposition locaux. Ce budget est un budget d'effort car c'est toute la collectivité qui prend une grande partie de ces efforts sur elle-même, les élus, les agents, et je les remercie sincèrement comme j'ai pu le faire dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires, c'est un exercice difficile pour tous ceux qui ont les responsabilités budgétaires ou les responsabilités de services et tout le monde a pris ses responsabilités et je les en remercie sincèrement parce que l'effort est très élevé et très important. Voilà dans quel contexte ce budget se présente et voilà le tour de force aussi qu'il représente. Evidemment, pour ceux qui ont été au Conseil d'Agglomération, ils auront vu que la situation n'était pas la même, mais l'annuité de la dette n'est pas la même à la CAN, même si les baisses de dotations la briment aussi en partie, mais lui laissent encore et fort heureusement de larges places d'investissement, ce qui, à Niort, pour la collectivité Ville, nous est beaucoup plus difficile, c'est la raison pour laquelle j'insiste encore une fois sur les efforts et le tour de force que représente ce Budget Primitif 2016, le Budget 2015 était également un tour de force mais celui-ci était plus grand encore. Merci. Il y a certainement des questions ou des précisions ou un débat qui va s'instaurer après cette conclusion et la présentation du Budget. Madame GODEAU

**Isabelle GODEAU**

J'aimerais savoir s'il est possible d'avoir un tableau complet des effectifs de la Ville de Niort et l'inventaire des bâtiments. Le document complet.

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Il est dans les annexes bleues.

**Isabelle GODEAU**

Excusez-moi, je n'étais pas allée jusqu'au bout.

**Monsieur le Maire**

Le budget contient un grand nombre de documents, il y a le Powerpoint qui synthétise, bien qu'il soit à plus d'une trentaine de diapos, Alain GRIPPON tient à une certaine exhaustivité de présentation, on ne peut pas tout y mettre, l'exhaustivité est dans les documents bleus, la lecture est peut-être plus difficile parce qu'elle est moins analytique mais en se référant au diaporama vous avez une double grille qui peut être intéressante et qui précise toutes les lignes budgétaires. Quant aux bâtiments, il y a un schéma directeur immobilier qui est en cours et régulièrement nous procédons à des cessions qui sont d'ailleurs inscrites au Budget Primitif, pour 1 200 000 € de mémoire cette année, et c'est donc ce qui fait partie de la dynamisation des recettes que j'évoquais puisque nous avons procédé et nous procéderons encore à pas mal de cessions pour alléger le patrimoine de la Ville qui est important et obtenir des recettes nouvelles. D'autres questions ? D'autres interventions ? Alain PIVETEAU et Nathalie SEGUIN.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Alain PIVETEAU**

Avant de donner le sentiment, l'avis politique du groupe sur cette proposition budgétaire, bien évidemment, nous excusons Monsieur GRIPPON et je tiens personnellement à le remercier pour avoir fait cette présentation extrêmement détaillée, comme tous les ans et utile - ce qui permet aussi de remercier les services - utile pour mener un débat informé sur le fond des orientations qui nous sont proposées. Ces orientations, nous les avons discutées lors du DOB donc elles sont maintenues malgré les échanges que nous avons pu avoir entre nous, c'est habituel, mais il n'y a pas d'inflexion tenant compte des craintes qu'on a pu exprimer au moment du DOB et qui se multiplient aujourd'hui auprès des acteurs associatifs principalement, mais je pense qu'on y reviendra.

Pour nous ce budget, sans nier l'effort qu'il faut faire pour construire un budget annuellement quelle que soit la situation, il est vrai qu'elle est difficile, ce budget est avant tout un budget qui met à mal le contrat social Niortais, quelles qu'en soit les raisons d'origines, il n'est pas question ici, vous l'avez dit, de faire un débat parlementaire, donc je reprends votre constat mais il y a des orientations, des choix, qui sont faits par votre équipe et qu'il est important de mettre en relief pour éventuellement proposer une autre vision. Donc si ce budget reste en l'état, puisqu'il sera complété par un ensemble de décisions modificatives en cours d'année, nous pensons, nous craignons, mais on peut toujours se tromper, qu'il engage la fin du contrat social Niortais que toutes les équipes municipales avant vous, collectivement, avaient patiemment construit avec les acteurs de la société civile. La baisse des dotations de l'Etat est convoquée, on l'a bien compris, pour justifier la poursuite de coupes franches dans deux types de budgets principaux, les budgets sociaux et culturels de la Ville. Pourquoi s'en priver, d'ailleurs, de cet argument ? Et pourtant, cette baisse de dotation bien réelle, à hauteur de 1 700 000 € nets n'explique rien, ou n'explique pas tous les choix que vous proposez, qui sont faits, on en a déjà discuté, quelques-uns, donc ce n'est qu'une illustration des débats précédents et qui, à titre d'exemple, voit cette année, la subvention à l'OGEC augmenter de 255 000 €, des moyens d'investissement conséquents engagés à travers une autorisation de programme pour restaurer l'église Notre Dame, vous avez expliqué pourquoi, plus de 3 000 000 €, ce sont des chiffres en augmentation, des budgets importants aussi engagés pour démolir cette fois ci de façon irréversible, on a eu la discussion, c'est bien cet élément là que l'on met en débat, c'est la nature irréversible de cette décision, ce n'est pas le cas pour toutes lorsqu'on parle de développement durable, nous en parlons tous, il est important de ne pas produire d'irréversibilité, or en l'occurrence le choix que vous faites sur Boinot produit une irréversibilité qui concerne, Elodie TRUONG l'a dit, un patrimoine industriel, alors évidemment un patrimoine pas au sens esthétique du terme, mais au sens de la construction sociale qu'il y a derrière la mise en place de ce bâtiment et des différentes fonctions qu'il est à même de remplir encore aujourd'hui, ça a été démontré pendant cinq ans, pour peu qu'on ait envie de co-construire avec l'ensemble des acteurs de cette Ville un projet audacieux et innovant qui sorte des sentiers battus. Tous ces budgets sont en hausse, à part celui que je viens de citer, dans un budget général qui a plutôt diminué, vous avez expliqué pourquoi. Le contrat social Niortais pourtant, repose sur d'autres principes que ceux que je viens de mettre en exergue à travers ces choix budgétaires. Ce contrat

**. RETOUR SOMMAIRE**

repose sur une valeur partagée forte que les événements dramatiques de ces dernières semaines ne doivent en aucun cas entamer, je crois qu'on est tous d'accord là-dessus, c'est la solidarité. Le besoin reste plus urgent que jamais de faire société les uns avec les autres et non pas les uns contre les autres, là aussi sur ce principe général, je pense que nous serons d'accord. Cette solidarité est une valeur territoriale, elle est inscrite dans nos façons de faire de l'économie, de faire société et c'est une valeur territoriale exigeante qui engage les hommes et les femmes qui s'en réclament et s'y réfèrent. Or la politique publique, les dépenses publiques, dans leur dimension de fonctionnement et investissement à la Ville et à la CAN, puisque vous avez cité le budget CAN je me permettrais d'y revenir aussi, eh bien ces politiques publiques municipales et territoriales, et les budgets qui les traduisent, ont toujours été un élément essentiel de ce contrat. Avec le budget 2016 que vous nous proposez ce n'est plus le cas, tant au plan de la méthode puisque la concertation et la participation qui font partie de cette construction sociale territoriale ont apparemment fait cruellement défaut, notamment dans le travail de réduction des subventions aux associations et ce budget ne relève plus du contrat social Niortais, pour nous, au plan strict des priorités budgétaires qui consacrent cette année une vraie rupture, une rupture avec l'ensemble des acteurs associatifs de la Ville ou une partie. Evidemment, tout ça est encore modifiable, soit ce soir, j'en doute, mais en cours d'année, nous y veillerons, à travers les décisions modificatives. Les associations sont mises au régime sec, il est difficile d'utiliser une autre expression, après une baisse de plus de 500 000 € en 2015 elles sont de nouveau mises à contribution pour 540 000 €, soit une baisse annuelle de 9% en 2016. En deux années, puisque cette baisse succède à une baisse d'environ 500 000 €, c'est plus d'un million d'euros d'économies qui est fait sur le dos des associations, jusqu'à mettre en péril leur activité quotidienne, celle dont on perçoit tous qu'on ne peut pas s'en passer. Deuxième contributeur important de ces baisses ou de ces économies, les agents municipaux et les services publics sont mis sous tension comme jamais auparavant. Les départs à la retraite, vous l'avez dit, ne seront plus remplacés ou plus entièrement remplacés, les contrats aidés, c'est une de nos craintes, sont mobilisés pour le plus mauvais des motifs, c'est-à-dire un motif strictement comptable et contrairement à ce que vous aviez affirmé pouvoir faire et vouloir faire, l'emploi public servira en 2016 de simple variable d'ajustement budgétaire. Nous pensons à l'inverse, Monsieur le Maire, que si des économies doivent être recherchées, la baisse des effectifs ne peut être un objectif quand par ailleurs on déclare vouloir améliorer le service rendu au public. En 2016, les dépenses de personnel baisseront de 200 000 €, alors que pour un simple maintien de ces moyens publics il aurait fallu ajouter 290 000 €, je parle du GVT. Le manque à agir public, si on me passait cette expression, par rapport à 2015 sera donc de 490 000 €. Enfin, les conseils de quartiers, sauf erreur de ma part, ne retrouvent aucune marge de manœuvre alors même que les défections des personnes les plus engagées dans la vie participative se multiplient dans la Ville. Toutes les dépenses qui permettaient et qui permettent de consolider et de renforcer le lien social à Niort sont mises à contribution, c'est-à-dire sont en baisse et ce deux fois plutôt qu'une. Je prends pour exemple l'ESN et les centres socioculturels qui voient fondre leur budget, vraisemblablement 45% pour l'ESN et 3% pour l'ensemble du réseau socioculturel, la Ville proposant par

**. RETOUR SOMMAIRE**

ailleurs, dans les échanges qu'elle a avec ces acteurs, de faire appel à des financements privés pour compenser les pertes, c'est une des propositions qui est faite parmi d'autres. Seul le budget de l'action sociale, et on en a parlé, augmente légèrement, soit 2,3%, pour retrouver, il faut le dire, son niveau un tout petit peu supérieur de 2014. Le message pour nous est donc clair dans les choix que vous faites, le budget de 2016 est un budget de renoncement, nous nous y opposons fermement, il renonce à soutenir une action sociale et culturelle multiple, variée, transversale et en profondeur sur l'ensemble de la Ville qui est essentielle pour le vivre ensemble, il se satisfait, par contrainte je veux bien l'entendre, mais il se satisfait tout de même de maintenir ce que la pensée libérale tolère encore, à savoir des filets de sécurité sociale auprès des plus démunis et c'est important, et des personnes les plus dépendantes et c'est tout aussi important mais ce n'est pas notre conception du rôle de l'action publique, ni hier, ni aujourd'hui. Nous pensons que le coût social puis budgétaire d'un effondrement annoncé, pour ne pas dire organisé du monde associatif et culturel, sera plus important que l'économie de court terme qui va être effectivement réalisée, qui a été présentée ce soir. Si la Ville continue dans cette direction, attendons-nous à devoir augmenter de façon importante les budgets du CCAS dans les prochaines années. L'urgence est à la réduction des inégalités, au maintien et au renforcement des liens sociaux, et l'action publique en particulier auprès du monde associatif, continue pour nous et pour beaucoup de Niortais, à avoir un rôle central et déterminant à jouer, en ce sens nous vous appelons à modifier votre orientation budgétaire pour toutes les raisons qui viennent d'être exposées.

**Monsieur le Maire**

Monsieur PIVETEAU, vos propositions j'aimerais les entendre, parce que si nous en sommes là c'est bien par votre faute, vous nous dites qu'il ne faut pas toucher à ci, il ne faut pas toucher à ça, quelle est la proposition ? L'autre solution, c'est l'augmentation des impôts ? C'est quoi ? Ou alors on se met en déficit et on donne les clés de la Ville à l'Etat, sous tutelle ? C'est ça aussi, je ne connais pas d'autres solutions. Par contre, ce que je connais ce sont des élus, des responsables de services, des agents qui sont face à leurs responsabilités, qui les assument et qui économisent de l'énergie, qui stimulent des recettes en trouvant des cessions de biens et qui essayent de compenser les choses. Eh oui, on ne peut pas renouveler tous les postes, hélas, mais la part d'investissement est moins importante aussi, il y a aussi des enjeux de ce type là, mais nous prenons nos responsabilités, nous réduisons les dépenses et je pense que c'est aussi de la bonne gestion que de le dire et que d'en être comptable, voilà c'est ça, nous présentons un budget positif, un budget qui fait autant qu'il le peut la place à l'investissement, c'est ça la réalité. Moi, j'aimerais bien entendre la proposition qui permet de raser gratis, parce que je ne l'entends pas, j'entends des commentaires de la part de gens qui ont été aux responsabilités, qui ont laissé filer les dépenses de fonctionnement de 24% en six ans, qui ont multipliés l'encours de la dette de 30 000 000 € à 90 000 000 € soit trois fois et aujourd'hui les banquiers nous demandent de payer. Moi je ne suis pas Député, je ne vote pas la loi de finances, certains que vous connaissez la votent et nous impactent directement de 1 700 000 € encore cette année, soit un total aujourd'hui de quasiment 4 000 000 €. Voilà

**. RETOUR SOMMAIRE**

la réalité, alors c'est facile de dire qu'il ne faudrait pas faire ci, pas faire ça, mais comment, Monsieur PIVETEAU ? Comment faire autrement ? J'aimerais l'entendre. Quelle augmentation d'impôt ? Combien de points d'impôts pour combler les 4 000 000 € de déficit qui étaient probables ? Combien de points d'impôts quand on sait qu'un point d'impôt rapporte 250 000 € à 300 000 € ? Vous faites la multiplication ? Vous croyez que le contrat social ne serait pas rompu avec les Niortais dans cette situation-là ? Vous ne le pensez pas ? La collectivité protège le monde associatif, contrairement à ce que vous dites. La collectivité baisse d'un peu moins de 8%, très exactement de 7,4% le budget, ce qui laisse 6 000 000 €. Divisez 6 000 000 € par 58 000 habitants, c'est autour de 118 € par habitant qui sont conférés au monde associatif par le budget de la Ville de Niort. C'est très important, c'est ça la réalité, c'est très important et on ne compte pas toutes les valorisations de biens, d'énergie, de fluides, qui sont mis à la disposition du monde associatif, nous l'encourageons, nous faisons des investissements dans les écoles qui accueillent des enfants mais bien sûr aussi des associations le soir, nous augmentons le budget du CCAS parce qu'en effet il y a une contrainte sociale forte, nous maintenons les associations caritatives dans leur budget, nous faisons en sorte de rénover des équipements sportifs autant qu'on en a la possibilité, voilà, ça c'est de l'investissement, Grand-Croix il fallait le faire, on le fait, le terrain synthétique il fallait le faire, on le fait, et puis d'autres investissements dans les années qui viennent, qui ne sont pas forcément hors normes mais qui sont nécessaires à la bonne qualité de la vie associative. Voilà ce que nous faisons, moi je ne peux que m'inscrire en faux quand j'entends ça parce qu'il faut aussi être honnête dans le débat et j'entends trop de choses et il y a un moment où je ne peux plus entendre tout et n'importe quoi. Madame SEGUIN.

**Nathalie SEGUIN**

Moi, je vous propose une solution Monsieur BALOGE, c'est de combattre les politiques d'austérité, exprimez-vous publiquement là-dessus, ce n'est pas suffisant. Vous vous accommodez de cette situation et voilà le résultat. En préambule, je reviendrai sur vos propos, vous parlez de l'annuité de la dette, la dette pour nous c'est du service public, c'est ce qui fait qu'une ville se développe, vous voyez, on n'a pas les mêmes éléments de langage. Vous, vous y voyez de la dette et nous on y voit du service public nécessaire à la bonne marche de notre cité, tout simplement. Voilà. Je poursuis, donc nous qualifions ce budget 2016 de budget de récession. Le ralentissement se retrouve tant au niveau de la section de fonctionnement qu'au niveau de la section d'investissement. La première cause majeure, une nouvelle et importante baisse de la dotation globale de fonctionnement. 1 700 000 € manquent à l'appel pour développer notre Ville. Une politique départementale qui persiste et qui signe dans sa volonté d'asphyxier les collectivités en les privant de recettes de fonctionnement et aucun retour en arrière annoncé, malgré une nouvelle séquence électorale désastreuse pour la Gauche. 15% de nos concitoyens Niortais vivent sous le seuil de pauvreté, soit environ 4 300 ménages. Le revenu des 10% les plus pauvres marque une baisse, à partir de la crise de 2008 et ce recul sur Niort est plus important que sur les autres villes du département et que sur les autres villes de même strate. Les écarts se creusent entre les plus riches et les plus pauvres. De plus en plus de personnes ressentent cette injustice sociale. Cette injustice sociale

**. RETOUR SOMMAIRE**

alimente le repli sur soi, la rancœur, le rejet de l'autre et la haine. Nous, élus du Front de Gauche, demandons encore une fois l'arrêt de ces politiques d'austérité et la mise en œuvre de véritables politiques publiques créatrices de lien social et d'espoir en l'avenir. A cette demande sociale, votre réponse est loin d'être à la hauteur des enjeux. Les quelques marges de manœuvre financières que vous possédez sont affectées au stationnement, au bitume et aux églises, comme si les prières augmentaient le pouvoir d'achat et la qualité de vie. Cette ligne budgétaire connaît une augmentation de 460% par rapport à 2015, une dépense d'investissement qui va s'étaler sur plusieurs années soit 3 500 000 € au total, un véritable scandale. Quant au CCAS et à l'augmentation de la subvention d'équilibre de la Ville à hauteur de 2,5%, c'est une augmentation en trompe l'œil car elle ne fait que compenser des baisses de recettes de la part de l'Etat, du Conseil départemental et des usagers, comme par exemple les parents qui ne peuvent plus demander à faire garder leurs enfants à temps complet dans les crèches parce que le travail est devenu trop précaire. Ne vous flatter pas d'avoir fait ce geste car on est loin de parler de développement social. Le CCAS va même jusqu'à baisser de 42% ses subventions aux associations partenaires. Parlons maintenant des associations subventionnées par la Ville, c'est historique, vous annoncez une baisse de 7,5%. En agissant ainsi vous préparez, Monsieur BALOGE, un véritable plan social associatif, car derrière l'engagement bénévole et militant, il y a aussi des salariés. Le Front de Gauche s'associe pleinement au courrier que vous a envoyé le réseau socioculturel Niortais, nous encourageons tous les bénévoles et tous les salariés à amplifier leur mobilisation. Nous réaffirmons notre volonté de voir se maintenir huit centres socioculturels dans notre Ville de Niort, un maillage territorial dont on peut être doublement fier par ces temps de crise. Nous encourageons également les syndicats à soutenir leur mobilisation et à la développer également, parce qu'eux aussi font les frais de toutes ces coupes budgétaires. Nous terminerons notre propos en dénonçant les suppressions de postes et la précarisation du travail par un recours accru au contrat aidé. Vous remplacez des postes de titulaires par des postes précaires plutôt que de les additionner et ce au détriment du service public. Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas ce budget 2016.

**Monsieur le Maire**

Merci, Madame SEGUIN. Je l'imaginai un peu, même si je trouve que vous y allez un peu fort. Sur le social, je rajouterai quand même qu'évidemment les compétences sont celles d'une commune, tout ce qui concerne une grande partie du social, notamment le logement dépend de l'Agglomération, je vous rappellerai qu'on a justement fait une AP/CP pour rendre d'autant plus lisibles les montants que l'on mobilise pour le logement dans le cadre du Plan Local d'Habitat et qui bénéficie principalement aux enjeux sociaux de 26 000 000 €, ce qui est plus que lors du précédent plan, et puis que nous avons signé un nouveau contrat de Ville avec un troisième quartier politique de la Ville. La Communauté d'Agglomération et la Ville de Niort se sont engagées dans ce contrat et se sont engagées aussi financièrement avec le bailleur social dans un plan pluriannuel de 55 000 000 €, d'ailleurs des rénovations ont commencé à nouveau au Clou-Bouchet, l'Ecole de la seconde chance a été installée en partenariat avec d'autres collectivités, près du Pontreau, territoire vécu du nouveau territoire politique de

#### **. RETOUR SOMMAIRE**

la Ville, la Mission Locale, le Comité de Bassin d'Emploi, le Centre d'informations Jeunesse se sont installés au Clou-Bouchet grâce à la volonté d'Alain BAUDIN qui préside notamment la Missions Locale. Voilà des signes concrets d'investissements, alors peut-être que ce n'est pas sonnante et trébuchant dans ce Budget Primitif 2016 de la Ville mais c'est tout un territoire qui se mobilise pour ces enjeux-là. Par contre, nous souhaiterions, et je souhaiterais vous entendre aussi, puisque vous me dites que malgré les vœux qu'on a fait passer en réponse à tous les Maires de France, les vœux de l'AMF contre la baisse des dotations, j'aimerais qu'on ait des assurances plus importantes sur les montants mis à disposition par l'Etat sur la politique de la Ville, parce qu'on est toujours en demande pour la nouvelle politique, la NPNRU, de renouvellement urbain.

Combien va-t-on avoir ? Des miettes ou des millions comme en 2007, où on avait pu en obtenir, et dont Alain BAUDIN avait été à l'époque le signataire du contrat et le bon négociateur. Donc il y a tout cet enjeu et moi j'aimerais que votre lettre, vous l'adressiez plutôt à Paris parce que c'est là qu'il y a des personnes qui encore une fois, votent les lois de finances, c'est là que ça se passe, et moi je serais le premier signataire si vous l'adressiez au bon destinataire parce qu'en effet, les collectivités ne peuvent plus supporter des baisses de cet ampleur, ce n'est pas acceptable, ce n'est pas possible. Mais par contre il est de ma responsabilité, comme il est de la responsabilité de tous les élus ici dans la Majorité, des responsables de services et des agents, de faire en sorte que la collectivité soit bien gérée et qu'un budget à l'équilibre nous soit présenté ce soir, pour le bien des Niortais. Merci.

#### **Jacqueline LEFEBVRE**

Evidemment, je vais revenir un peu sur le CCAS. Vous estimez que ces 2,5% c'est une augmentation en trompe l'œil, effectivement les baisses de l'Etat et du Département sont bien réelles.

Je voulais d'abord revenir sur le fait que vous parlez d'une augmentation très importante de la précarité sur Niort, Madame SEGUIN, vous avez déjà oublié l'explication qui vous a été donnée en ce qui concerne l'analyse des besoins sociaux et qu'il ne s'agissait pas, bien entendu, d'aujourd'hui mais de deux ans en arrière. Donc peut-être qu'il y a eu augmentation mais ce qui est étonnant, c'est que nous avons moins de demande d'aide facultative, ça vous le savez, nous en avons d'ailleurs parlé en réunion privée, avec vous, au CCAS et nous en avons parlé également hier au Conseil d'Administration du CCAS. Moi, j'aimerais bien que le chiffre de la précarité baisse et qu'effectivement la baisse des demandes d'aide facultative corresponde à une réalité. Nous n'en sommes pas sûrs et nous allons faire une enquête, comme je vous l'ai dit, sur l'isolement, sur la possibilité et la faculté qu'ont les personnes en situation de précarité à dire qu'ils sont en précarité et pour s'assurer que nous faisons bien notre travail de solidarité et d'aide aux plus démunis. Par ailleurs, je voulais vous dire malgré tout que nous sommes satisfaits de voir que nous avons mieux géré le CCAS l'année dernière et depuis que nous sommes aux affaires. Nous avons diminué le déficit du service du maintien à domicile, oui, il y avait un déficit de 300 000 €, il est de 250 000 € aujourd'hui et nous espérons, grâce à un travail d'audit pour essayer de voir comment on peut encore faire mieux pour avoir toujours un service public à la hauteur et nous avons l'intention de maintenir au mieux ce service. Nous avons aussi réussi à augmenter les heures

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

d'occupation des berceaux dans les crèches, eh oui, donc nous avons mieux travaillé, nous avons une meilleure gestion de notre maison. Nous avons besoin de cette augmentation pour faire le mieux possible notre travail et nous avons été entendus. Au niveau de la solidarité avec les plus démunis, s'il vous plait, effectivement vous n'avez pas voté le budget hier.

**Rose-Marie NIETO**

Je voudrais parler des associations. Effectivement, les dotations aux associations s'élèvent à un peu plus de 6 000 000 € mais il ne faut pas oublier toutes les aides indirectes, on accorde pour plus de 4 000 000 € d'aides indirectes aux associations, parmi les mises à disposition de personnels, de locaux etc. Donc l'aide aux associations, à la Ville de Niort, s'élève à plus de 10 000 000 €, c'est un huitième du budget de la Ville, ce qui n'est quand même pas négligeable. Concernant les centres socioculturels, avec Marie-Paule MILLASSEAU, nous devons appliquer un pourcentage de 7,5% comme pour toutes les autres associations et nous avons ciblé celles qui étaient dans une situation un peu fragile, nous avons fait exprès de ne déduire que 1% pour participer à l'effort collectif et pour celles qui étaient un peu plus à l'aise, on a pris un petit peu plus, on a diminué un petit peu plus en subvention parce qu'elles avaient des fonds de roulement qui le permettaient, donc ça permet de maintenir une activité au niveau de ces centres socioculturels telle qu'elle existait jusqu'à présent et en outre, nous avons fait des investissements dans les centres socioculturels. Sur Champommier, ça faisait quand même sept ans qu'ils réclamaient des radiateurs que nous avons changés l'an dernier, ce qui n'avait pas été fait auparavant. Au Clou-Bouchet, c'est cet été que nous avons réussi à mobiliser des fonds pour que les peintures soient refaites dans ce centre socioculturel alors que ça faisait des années aussi que c'était réclamé, donc il ne faut pas oublier tout ça, on travaille sur le terrain, on est très présent, Marie-Paule est très présente également et on est là pour soutenir toutes leurs activités.

**Elisabeth BEAUVAIS**

Je voulais simplement dire à Nathalie SEGUIN que le constat que vous avez fait, je vous le lis donc c'est la vérité, je ne l'invente pas, c'est un document officiel, entre 2009 et 2014, l'évolution des foyers à bas revenus a été constante et cette progression a été plus importante à Niort que sur les Villes de même strate, + 13%, or il me semble qu'entre 2009 et 2014, ou 2013, vous étiez vice-présidente du CCAS, que vous étiez dans une équipe de Majorité qui avait pour slogan « Solidarité capitale », alors moi je ne comprends pas qu'entre 2009 et 2014 il y ait eu une progression de + 13% sur la Ville de Niort. Parce que quand on est aux manettes, surtout « solidarité capitale », on agit en premier lieu dans ce contexte.

**Alain BAUDIN**

Il y a eu plusieurs interpellations de faites, le Maire a en partie répondu notamment sur la mise à mal, soit disant, de la Vie Associative. J'ai vu aussi des articles de presse où une remise en cause terrible de nos actions avait été faite avant d'ailleurs de savoir exactement où on se situait. Ce que je voudrais simplement dire, c'est qu'on est dans un environnement où il faut que nous baissions notre train de vie.

## . RETOUR SOMMAIRE

J'ai déjà eu l'occasion de le dire au Débat d'Orientations Budgétaires, on est dans l'obligation de baisser notre train de vie, on n'a pas le choix, on ne peut plus, je crois, solliciter les Niortais au niveau de l'impôt, tout le monde s'accorde à dire qu'on a un taux d'imposition qui est relativement élevé, j'ai essayé de mettre en pratique pendant six ans, après effectivement il y a eu dérogation, mais je crois qu'aujourd'hui on ne peut pas augmenter les impôts donc si on ne peut pas augmenter les impôts, avec des recettes qui diminuent, il faut qu'on baisse notre train de vie. Dans la logique de choix qui ont été fait et notamment pour cibler la vie associative, moi je crois que, et ça a été rappelé à plusieurs reprises, il faut regarder les Villes à peu près de même strate de population et comment elles y sont accompagnées. Moi, ce que je peux dire c'est que malgré tout, Jérôme BALOGÉ l'a rappelé tout à l'heure, c'est plus de 100 € par habitant qui sont injectés en monnaie sonnante et trébuchante au niveau de la Vie Associative, ce n'est pas rien, c'est même très important. C'est aussi, comme l'a dit Rose-Marie NIETO, 4 500 000 € de valorisations qui sont accordés au niveau des salles, au niveau des stades, au niveau des gymnases et au niveau des différentiels qui sont appliqués dans la tarification des salles pour la vie associative car là aussi, si ce n'est pas l'usager qui paye le juste prix, c'est le contribuable, donc il y a un différentiel important, c'est plus de 4 500 000 € qui sont aussi apportés à la vie associative locale. Il y a aussi comme aides au niveau de la vie associative par rapport, je ne veux pas employer le terme commandes, mais en tous les cas le recours à des prestations qu'offre la vie associative, très importantes, qu'il faut encourager par exemple sur l'Été Niortais, sur les vacances scolaires, sur les activités périscolaires, sur des actions du Contrat Ville etc., la vie associative locale s'implique et on l'encourage, on encourage les acteurs et donc ce sont aussi des aides financières qui viennent en sus pour le monde associatif.

Je serais tenté de dire, par rapport à ce tout ce qui a été évoqué tout à l'heure, dans une Ville où il y aurait une logique de contrat social rompu etc., je crois justement que si on est imprégné des valeurs de la vie associative, de solidarité, d'entraide et de mutualisation, justement, tout le monde doit comprendre que quand on se sert la ceinture, eh bien il faut essayer de le faire collectivement et d'essayer de faire en sorte que l'argent qui est apporté, on l'utilise au mieux dans l'intérêt général et par voie de conséquence, la vie associative devrait comprendre plutôt que de crier au départ, qu'elle est très aidée à Niort et qu'on l'encourage d'une manière conséquente, donc c'est pour ces raisons que je crois qu'on a pas le choix, c'est un budget important sur lequel on demande effectivement aux élus que nous sommes, de voter, j'ai cru comprendre qu'un certain nombre de personnes ne voulait pas le voter, peut-être plus par une posture, je pèse mes mots en disant ça, que par des solutions. S'il y avait des solutions de rechange, je suis preneur moi aussi et je veux bien éventuellement entendre et je crois qu'on est une Municipalité d'écoute et que de ce point de vue-là, me semble-t-il, on essaye de faire un certain nombre de choses qui vont en direction de la population et croyez-moi, ce n'est pas de gaïté de cœur qu'on est amené à diminuer sensiblement, mais ce que je crois, c'est qu'on le fait dans l'intérêt général, en sauvegardant l'essentiel et en faisant en sorte que là où il y a des associations qui ont un fonds de roulement, elles ne thésaurisent pas et là où effectivement il y a des possibilités, eh bien on essaye d'accompagner, là où il y a des emplois, il faut aussi mettre en place des projets, mettre en place des actions qui seront de nature à être aidés et accompagnés par la collectivité.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Romain DUPEYROU**

Chers collègues de l'Opposition, vous avez été tentés d'utiliser les deux démissions de conseillers de quartiers, des co-présidents, je ne sais pas de trop à quelle fin, d'essayer de faire croire aux gens que la démocratie participative à la Ville de Niort ça n'existe plus, je ne sais pas, bref, je trouve que c'est une tentative relativement méprisable. Pour vous dire à quel point la direction de la Vie Participative travaille avec un budget effectivement réduit, certes, c'est vrai, mais main dans la main avec la direction des Espaces Publics bien plus resserrée, en dix-huit mois nous avons fait le rond-point à Cholette qui était demandé depuis trois, quatre ou cinq ans, nous avons fait la sécurisation de l'école Agrippa d'Aubigné à Saint-Liguaire, demandée aussi depuis plusieurs années, nous avons fait le cheminement piéton à Surimeau, demandé encore une fois depuis plusieurs années, avec l'acquisition de terrain, nous avons fait l'espace extérieur du CSC de Saint-Florent, nous avons fait l'enrobé du parking du CSC de la Tour Chabot, nous allons prévoir le parking en face de la cité Universitaire que vous aviez oublié et nous avons fini de financer la rue du Vivier. En dix-huit mois, nous avons fait presque plus dans les quartiers que vous n'en avez fait en six ans. Et ça, si ce n'est pas une preuve d'écoute et une preuve de vraie démocratie participative, eh bien écoutez, je ne sais pas ce que c'est que la Vie Participative.

### **Monsieur le Maire**

Merci, Romain DUPEYROU. Les faits parlent.

### **Nathalie SEGUIN**

Je reviens sur les propos de Madame LEFEBVRE, concernant le maintien à domicile, je pense qu'il faut être complètement transparent sur cette histoire. L'année dernière, effectivement, la subvention d'équilibre a considérablement baissé, mais cette année elle a remonté. Elle avait considérablement baissé, dont acte, mais elle est remontée cette année, les chiffres l'attestent, c'est facile de le retrouver et d'ailleurs je n'en étais pas étonnée. Pourquoi ? Parce que d'une année sur l'autre les heures sont fluctuantes, parce qu'aujourd'hui les personnes âgées sont contraintes de ne pas avoir recours à ces heures d'aide à domicile à la hauteur de ce qu'elles pourraient souhaiter parce que les caisses de retraite se désengagent et que c'est difficile de financer ces heures, parce que la maladie ordinaire et la maladie professionnelle sont importantes dans ces services, parce qu'il faut de la formation, on en a parlé hier et je suis curieuse de voir à terme quel sera le soutien du Conseil Départemental par rapport à ce service de maintien à domicile du CCAS. Nous verrons cela, mais il est évident que cette subvention d'équilibre est importante à tel point d'ailleurs que ça fait dire à certaines personnes de votre Conseil d'Administration du CCAS, ce qui ne s'est jamais entendu durant six ans, que se pose la question de savoir si ce service doit perdurer au CCAS, effectivement comme on l'entend ici, pour un souci de bonne gestion des services. Voilà ce qu'on commence à entendre, ce qu'on n'a pas entendu durant six ans. Premier point. Par rapport à Madame BEAUVAIS, je n'ai pas la prétention d'enrayer toute la pauvreté de la Ville de Niort et j'espère que vous ne vous positionnez pas comme ça, ce serait tellement présomptueux de votre part,

**. RETOUR SOMMAIRE**

par contre, mettre tous les filets de sécurité en place pour essayer de contenir autant que faire se peut ce phénomène-là qui est dans une tendance à la hausse, ça c'est de votre responsabilité, en tous cas ça a été la mienne durant six ans, quand j'ai eu la chance de présider le CCAS de la Ville de Niort. Nous avons réformé, grâce à l'analyse des besoins sociaux, la régie des aides facultatives et la façon dont on pouvait les accorder. Aujourd'hui, je suis surprise de voir que ça fait deux ans que vous constatez qu'il y a beaucoup moins de demandes, là encore je ne sais pas dans quelle mesure vous ne vous satisfaites pas de cette situation, vous laissez faire et vous ne vous posez pas la question de savoir comment enrayer ce phénomène, je suis catégorique sur le fait qu'il y a des besoins dans la Ville de Niort, des gens qui ne l'expriment pas mais qui ont besoin. Donc il est urgent de travailler sur ce chantier. Ce que nous avons fait aussi pendant six ans, c'est que nous avons accueilli dans nos logements relais des familles en très grande difficulté, des familles privées de papiers, celles qui sortaient du Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile et qui étaient dans une zone de non droit. Aujourd'hui, vous réduisez le nombre de logements relais et après vous dites que vous faites du social, eh bien non, je suis désolée.

**Monsieur le Maire**

Je crois que vous confondez beaucoup de choses. On va écouter Pascal DUFORESTEL.

**Pascal DUFORESTEL**

Merci, Monsieur le Maire. J'ai bien entendu ce grand concert de récriminations et votre couplet avec des trémolos dans la voix, plaît la causette sur l'héritage etc., mais très honnêtement vous n'allez pas nous le faire pendant tout le mandat, vous êtes aux responsabilités, on a été très clair là-dessus.

**Monsieur le Maire**

La dette contractée entre 2008...

**Pascal DUFORESTEL**

...très clair là-dessus, sur le fait que vous aviez un...

**Monsieur le Maire**

Je suis le Président de séance...

**Pascal DUFORESTEL**

...vous aviez un mandat de gestion...

**Monsieur le Maire**

...contractée entre 2008 et 2014...

**Pascal DUFORESTEL**

...que c'est un mandat de gestion, que vous êtes amené à gérer une Ville, il faut assumer ses responsabilités quand on est en gestion d'une collectivité, donc en l'occurrence, on a toujours été clair au

**. RETOUR SOMMAIRE**

sein de cette assemblée sur le fait qu'il y a des mandats d'investissements, il y a des mandats plus liés à la gestion. A un moment donné, il faut arrêter avec ce couplet parce que vous faites des choix, alors j'ai bien entendu par ailleurs la liste à la Prévert de Monsieur DUPEYROU, mais il ne manquerait plus que vous ne faisiez pas ça ! C'est la vie courante d'une collectivité et c'est la moindre des choses que d'équiper les salles, d'entretenir le patrimoine, et ça, vous pouvez remonter l'histoire de la collectivité, quelles que soient les obédiences politiques, tout le monde est amené à faire et à gérer cette vie courante, il ne faut pas de débats en trompe l'œil, vous faites des choix d'investissements lourds qui dénotent une politique, alors je le vois au gré des soirées électorales et tout ça, votre tentative de repositionnement sur une ligne un peu particulière, on passe du sans étiquette à une logique modérée de je ne sais pas quoi etc., personne n'est dupe, il y a une logique de Droite claire...

**Monsieur le Maire**

Si on peut revenir à la délibération, s'il vous plaît, parce que là... Mais comme vous voulez.

**Pascal DUFORESTEL**

Je peux continuer à m'exprimer ? Bon. Merci. Les points d'investissements en question, c'est quoi ? On va être très clair : la vidéosurveillance, puisque maintenant, même vous, vous l'appellez vidéosurveillance, d'accord, 0,5 million en plus dans un flou total ce qui est quand même un comble quand on parle de caméras, sur le mode de gestion de ces caméras puisqu'on apprend le 28 novembre qu'au final il y aura bien des agents, alors que vous nous aviez dit le contraire, donc du coup ça veut dire qu'il y a des frais de fonctionnement que maintenant vous pourrez nous donner, dès lors qu'il y a un agent de 8h à 19h30, ça doit se calculer, ça doit être assez rapide, vous allez pouvoir nous le dire, vous allez aussi nous dire comment vous allez combler le déficit créé par l'utilisation de ces personnels à cet endroit-là, puisque j'imagine bien que dans l'efficacité de la collectivité ils devaient servir à quelque chose sur le terrain pour assurer la sécurité publique ou la prévention en Ville, donc là il y a un choix d'investissement, il y a un choix de fonctionnement sur lequel vous n'avez jamais été clair et précis, et qu'on apprend au cours et au fur et à mesure d'une chose dans laquelle vous brillez, qui est la communication. Après, le choix de l'OGEC, ça a été dit par mon collègue, c'est un choix délibéré, vous rompez...Je la connais l'obligation légale, Madame NIETO, rassurez-vous on la connaît, mais les collectivités qui sont encore en procédure comme Thouars par exemple qui vient de gagner en appel sur cette question-là, on verra au final quel sera le dédit qui sera payé par la Ville de Thouars ou par les autres collectivités qui continuent à être en procédure, je ne pense pas que ce sera au niveau du denier du culte que vous avez versé. Ensuite, le choix de Notre-Dame, c'est un choix délibéré, on l'a dit tout à l'heure. Et puis j'en viens à ce qui doit s'appeler maintenant un Parc Urbain du Vide (PUV) puisqu'on a vu tout à l'heure sur Boinot que, là non plus, vous ne dessinez pas les contours d'un vrai projet urbanistique, mais que vous arasez des bâtiments pour au final faire un grand espace vert, tout ça pour une somme affichée de 13 000 000 €, donc il y a des choix. Et au-delà de ces choix, entre nous, ce qui nous sépare

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

c'est quoi, c'est la nature des projets d'investissements, c'est qu'aujourd'hui, dans une phase de gestion comme je viens de le dire, soit vous feriez, et nous ferions, nous à votre place, le choix d'investir sur l'humain, sur le vivre ensemble, en signant à l'échelle de ce qui a été fait à d'autres endroits, un grand pacte d'humanité sur la Ville pour créer du vivre ensemble, pour permettre à l'humain et aux Niortais de...

**Monsieur le Maire**

*Hors micro*

**Pascal DUFORESTEL**

Bien, merci de me couper à nouveau, Monsieur le Maire...

**Monsieur le Maire**

*Hors micro*

**Pascal DUFORESTEL**

On n'est pas dans le réel, Monsieur le Maire ? Ce ne sont pas des choix que vous avez fait là que je viens d'évoquer ? Ce ne sont pas...

**Monsieur le Maire**

*Hors micro*

**Pascal DUFORESTEL**

Ça, c'est un jugement de votre part, Monsieur le Maire, malgré le rôle qui est le vôtre au sein de cette assemblée, je ne vous permets pas d'avoir un jugement de cette nature à l'endroit de ce que je viens de dire. Bon. Demandez-moi, imitez Monsieur BALLADUR si vous voulez, mais je suis complètement dans le débat que vous avez ouvert par la longue litanie de vos récriminations et de ce chapitre permanent que vous avez sur l'héritage, parce qu'en plus sur l'héritage, on pourrait en parler sur d'autres sujets, vous héritez d'un certain nombre de dossiers économiques qui sont aujourd'hui en léthargie complète, ça aussi ça fait partie de l'héritage et là aussi il faudra en parler, à moins qu'on puisse en parler au cours d'autres délibérations un peu plus tard dans la soirée. Merci.

**Monsieur le Maire**

Il faut suivre. Sur ma liste, j'ai Madame TRUONG.

**Elodie TRUONG**

Merci. Alors déjà je vais essayer de réorganiser le propos pour que ce soit clair et qu'on s'y retrouve. D'une part, je commencerai par dire que réduire la dette, ça ne concerne pas que les collectivités mais effectivement l'Etat également et que c'est un peu bizarre de fustiger cette politique et en même temps d'appliquer exactement la même. Ensuite, j'ai plein de petites questions sur ce budget et une conclusion sur la question du contrat social. En page 25, on a un certain nombre de postes sur lesquels j'aimerais

## **. RETOUR SOMMAIRE**

bien avoir des explications, le parc naturel urbain, je ne sais pas exactement à quoi ça correspond, est ce que c'est Boinot, est ce que c'est autre chose, est ce que c'est le parc Vallée Guyot ? Le pôle Gare, on n'a pas d'investissement pour l'année prochaine, c'est normal ? Je ne sais pas, on a parlé du Pôle multimodal la dernière fois. Ensuite sur la sécurité, on a donc des moyens technologiques qui ont été investis, on peut se poser la question, au vu des questions de sécurité aujourd'hui dans la Ville, en centre-ville et dans les quartiers, s'il y aura des moyens humains autres mis sur cette politique-là, il faudra vraiment se poser la question. Ensuite, on a une baisse de recette des amendes de Police. Ensuite, sur le contrat social, effectivement l'identité de la Ville c'est une identité sociale et solidaire construite notamment sur son tissu associatif et je voudrais juste rappeler que derrière ces associations il y a des bénévoles qui sont impliqués, investis, qui sont souvent des employeurs et qui peuvent être des employeurs inquiets ce soir. Quand on leur dit : « Vous avez trop de réserves, il ne faut pas thésauriser », je me dis qu'en même temps on leur demande de bien gérer, alors parfois, effectivement, ils aménagent des réserves pour pouvoir bien gérer leur situation associative et les aléas de la vie associative car vous savez, il y a un certain nombre de subventions qui n'arrivent pas toujours au moment où on produit les actions et on a besoin de financer ces actions. Ensuite sur les conseils de quartier, alors là c'est vrai qu'effectivement on ne retrouve absolument pas de marge de manœuvre et si Monsieur DUPEYROU veut nous faire croire qu'il y a une grande vitalité de la vie participative à Niort en ce moment, je pense que quand-même, on peut considérer que ce n'est plus au cœur de votre politique.

### ***Monsieur le Maire***

Je crois qu'il vous a été répondu sur ce point, vous ne pouvez pas dire ça, quand on voit les budgets et la limitation, mais bon, écoutez, il vaut mieux entendre ça que...Monsieur PIVETEAU ensuite voulait s'exprimer.

### ***Alain PIVETEAU***

Moi je réagis aux différents éléments de défense du budget que vous avez présentés et qui me semblent être contradictoires, donc je n'y vois pas clair. Je n'arrive pas à comprendre si pour vous c'est un budget contraint, je ne parle pas de la contrainte, c'est un budget contraint qui vous oblige à proposer finalement une série de coupes budgétaires qu'on entend parfois dans votre bouche ne pas vouloir faire, ce qu'on peut entendre ou si ce qu'on a entendu après, de la part de plusieurs intervenants, au final quand on compte tout, mais les structures notamment associatives puisque ce sont elles qui sont mises à mal ce soir, dans toute leur diversité, que ce soit des associations culturelles, de loisirs, humanitaires etc., je me permets de dire d'ailleurs qu'une des difficultés dans votre façon de fabriquer ce nouveau contrat social, puisqu'il y a quelque chose de nouveau qui se met en place, c'est que les acteurs disent très fortement qu'ils ne savent pas aujourd'hui à quelle sauce budgétaire ils vont être mangés, c'est-à-dire qu'il aurait été annoncé une baisse générale qui ne concerne pas tout le monde, mais certaines assos....., j'arrête là le descriptif, imaginez le climat que ça peut créer au sein de ce monde, de ce milieu d'acteurs,

## [. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur BAUDIN, qui, il est vrai, est plus important que dans d'autres Villes. Comparer Niort avec la moyenne d'une strate sur ce plan-là, c'est simplement vouloir orienter ces choix de politique publique pour les conformer à ce qui se fait ailleurs, or, quand je parle de contrat social Niortais, je parle d'une façon profonde à laquelle vous avez participé très directement de fabriquer des politiques publiques, quand ces politiques publiques doivent être fabriquées par un Contrat Etat Collectivités Locales qui se fonde sur une baisse, on ne change pas les modalités de fabrique, on les maintient, donc à la fois sur la forme et à la fois sur votre défense du budget, on n'arrive toujours pas à comprendre si finalement vous faites beaucoup ou si vous faites beaucoup moins, en le regrettant, si finalement ça va avoir des conséquences ou pas ; nous, nous sommes beaucoup plus clairs que vous. Les conséquences sociales des choix que vous faites en 2016, s'ils sont prolongés, je laisse une petite fenêtre, un peu d'espoir dans cette discussion, seront en termes d'effet sur la Ville, des effets difficiles. Je ne veux pas dire plus.

### **Monsieur le Maire**

Monsieur PIVETEAU, merci, il faudrait peut-être sortir un jour de l'idéologie et puis faire part de propositions. On va aussi mettre un terme au débat. Madame METAYER, Monsieur CHARBONNEAU, Madame LEFEBVRE, Monsieur BAUDIN, Monsieur DESCAMPS et Monsieur SIX et puis on s'arrêtera là si vous le voulez bien. Il faut vous mettre d'accord sur quelques prises de positions, là on est quand même sur une répétition, associations, associations...Madame METAYER, je vous écoute.

### **Josiane METAYER**

Mais répéter, c'est très didactique et c'est important. Monsieur le Maire, aujourd'hui les associations sont inquiètes, qu'elles soient petites ou qu'elles soient grandes et les CSC également sont très inquiets, oui, ça a déjà été dit mais j'ai envie de le redire. Monsieur BAUDIN, vous êtes de mauvaise foi parce que vous nous dites : « Il faut baisser son train de vie », certes dans un budget contraint on est obligé de faire des choix, mais justement, ce serait tout à votre honneur de faire des choix que de conforter les choix qui ont été faits depuis longtemps pour les associations. Vous nous dites qu'il y a plein d'aides supplémentaires qui leur sont allouées, mais ça, ça existait déjà, les salles etc. Ça a été toujours existé donc ce n'est pas nouveau, ce ne sont pas des choses nouvelles que vous leur offrez. Par contre, vous avez fait des coupes sombres puisque vous leur supprimez 1 000 000 € cette année sur toutes les associations. Alors, bien sûr, faire de la politique, pour vous, c'est un mot qui ne vous plaît pas, vous n'aimez pas dire que vous faites de la politique, eh bien moi je trouve que c'est bien de faire de la politique, la politique c'est faire des choix, c'est faire des choix au sens étymologique du terme, c'est faire des choix pour sa Ville, vraiment avec le cœur. Ce n'est pas facile effectivement de faire des choix mais vous, aujourd'hui, pour gérer votre Ville, vous faites des additions mais au bout du compte ce sont des soustractions que vous faites et je trouve que c'est vraiment dommageable pour la vie associative de notre Ville.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Monsieur le Maire**

Merci. Monsieur CHARBONNEAU, Madame LEFEBVRE, Monsieur BAUDIN, Monsieur DESCAMPS, Monsieur SIX et puis Monsieur POIRIER. Si vous pouviez les uns les autres ramasser un peu vos propos, si cela est possible bien sûr, sans nuire le moins du monde à votre liberté d'expression aussi chère, mais justement pour que nous puissions aussi faire un Conseil municipal dans son entier, ce qui serait bien et respectueux aussi de l'ensemble de l'assemblée. Et puis on s'arrêtera là de façon catégorique. Merci.

### **Jean-Romée CHARBONNEAU**

Notre collègue Madame METAYER vient de dire quelque chose de très grand « La politique c'est faire des choix » y compris à voter au final pour ceux qui ne font pas partie de son âme. Moi, je ne suis pas lié par ce budget dans sa globalité, bien qu'en ayant voté un certain nombre de bonnes résolutions, de nombre d'actions, ça va du stationnement, de l'heure supplémentaire gratuite jusqu'aux certaines performances du CCAS, mais en règle générale, moi, je suis hostile au détricotage des Villes, je suis hostile au fait qu'il y ait les portions de la CAN en Ville et puisque la CAN aujourd'hui c'est la collectivité la plus riche de tout le département, donc c'est elle qui va financer un certain nombre de choses. Et puis, vous le savez, c'est un rappel mais c'est d'une très grande banalité, moi je suis très opposé à tout ce qui touche à la politique de la Ville. Le Vivre Ensemble, depuis 40 ans, eh bien on voit que ça a créé des zones de non droit, c'est Monsieur DUFORESTEL qui parlait de zones de non droit à Niort, ce que tout le monde sait, le Vivre Ensemble c'est une espèce de coexistence pacifique de communautés différentes dont on espère tous qu'évidemment leurs antagonismes n'aboutiront pas au conflit, pourtant en lisant la presse et les faits divers on s'aperçoit que le Vivre Ensemble flatte aussi les partisans d'une société multi culturelle et qui veulent cacher, oui, le Vivre Ensemble ça cache qu'une société multi culturelle, généralement, ça tourne à la société multi conflictuelle. Il suffit de regarder un petit peu. Je ne suis pas gêné par les sifflets ou par quoi que ce soit, mais moi je suis un partisan de la nation et on a parlé tout à l'heure...

(Bruit dans le public)

### **Monsieur le Maire**

S'il vous plait, je vous rappelle que le public est censé observer, c'est le respect de l'institution. Monsieur CHARBONNEAU finissez, mais nous ne sommes pas à l'Assemblée Nationale, donc les discours généraux...

### **Jean-Romée CHARBONNEAU**

Je vous avais interpellé tout à l'heure au niveau des valeurs républicaines de remerciements et moi je considère que la simulation républicaine qui fait des Français qui ont toutes origines des membres solidaires d'une seule communauté qui est la communauté nationale, donc je ne vois pas en quoi on va faire du communautarisme dans notre Ville avec une politique de la Ville où on marque tout naturellement

**. RETOUR SOMMAIRE**

une préférence pour l'accueil étranger des migrants ou d'une immigration systématique. Je ne voterai donc pas en faveur de ce budget parce que c'est d'abord une question de principe, je ne veux pas non plus trop vous marquer ou hystériser une assemblée, mais ce n'est pas non plus une sanction parce que je sais combien vous avez hérité d'une situation dramatique, difficile, que Monsieur GRIPPON, que vous-même avez hérité, une situation très triste, une situation assez lamentable comme quand vous parlez de la clé sous la porte, la gestion par les services de l'Etat d'une Ville qui a été totalement ruinée, tout autant qu'en France d'ailleurs il y en a d'autres et il est évident que je ne vous en veux pas puisque nous subissons et vous l'avez dit, les diminutions des dotations de l'Etat, de la DGF, etc., il est évident qu'il faut rappeler que nous sommes, je ne suis pas à l'assemblée nationale mais on est quand même héritier des lois d'un gouvernement de Gauche. Pour conclure, je suis assez satisfait, parce que je parle beaucoup de Niort à l'extérieur et je crois qu'il faut continuer d'inverser l'image de Niort qui est dirigée par une nouvelle équipe qui peut attirer les investissements avec une équipe plus réaliste, moins rêveuse, moins anticléricale, moins sectaire, moins extrémiste et je pense que ça c'est très intéressant parce que depuis....

**Monsieur le Maire**

Monsieur CHARBONNEAU, si vous pouviez finir...

**Jean-Romée CHARBONNEAU**

Depuis deux ans on voit cette image et c'est pour ça que je ne vous charge pas de tout. Si je vous ai félicité dans un premier temps pour la vidéosurveillance, pour la diminution de subventions aux associations qui ne sont pas toujours révélatrices de talents ou d'actions qui devraient justifier leurs subventionnements, j'aurais aimé que le nombre de Policiers Municipaux soit plus attaché derrière la vidéosurveillance, j'ai appris quelque chose tout à l'heure, un échange entre vous et Monsieur DUFORESTEL, que ce ne serait pas toujours le cas, mais pourquoi ça n'a pas été fait avant ? Je pense que les écrans vidéo doivent s'étendre, non seulement à la Ville, Monsieur DUFORESTEL plaisantait vraisemblablement en disant que dans le projet Boinot ça devait s'étendre sur les bords de la Sèvre, d'ailleurs pourquoi pas et je crois également qu'aux transports, aux autobus et aux cars. Voilà. Il y a beaucoup d'efforts qui sont faits pour rétablir un certain nombre de choses, mais je m'abstiendrai sur votre budget pour ne pas vous mettre en porte à faux.

**Jacqueline LEFEBVRE**

Je suis quand même tentée d'intervenir, toujours sur le social et le CCAS, et dire à Nathalie SEGUIN que le service de maintien à domicile, s'il a réduit son déficit ce n'est pas uniquement conjoncturel, effectivement les heures sont fluctuantes, effectivement les maladies professionnelles en 2015 étaient bien présentes, effectivement nos agents n'ont eu qu'une formation. Simplement, nous avons développé deux secteurs que vous n'aviez pas développés, c'est-à-dire que nous avons développé le portage des repas à domicile avec une contractualisation avec Chauray et nous avons développé l'accompagnement aux courses. Mine de rien, ce sont aussi des rentrées qui viennent et ça, ça fait partie d'une bonne gestion.

**. RETOUR SOMMAIRE**

Vous avez été très choquée qu'un membre du Conseil d'Administration, hier, s'inquiète de la gestion et se demande si ce service déficitaire était pertinent puisque les associations sont nombreuses sur le territoire et il y a aussi un secteur privé, commercial, qui s'occupe de ce service de maintien à domicile, nous savons effectivement que c'est un secteur très concurrentiel, mais si nous n'essayons pas aujourd'hui de développer le nôtre, parce que nous pourrions dire : « Ce service on s'en fiche », eh bien ce n'est pas le cas, vous le savez et je l'ai dit en Conseil d'Administration.

Il faut que vous sachiez qu'à l'Union Nationale des CCAS que vous connaissez bien, à toutes les réunions auxquelles j'ai pu participer, il apparaît que ce service de maintien à domicile pose un problème à tous les CCAS. Pourquoi ? Parce que c'est un secteur concurrentiel et que peut-être, à un moment donné, il faudra se poser la question, mais je suis très fière d'avoir dans mon Conseil d'Administration des gens compétents et qui s'inquiètent de la gestion, ils sont là pour ça. Voilà.

**Alain BAUDIN**

Je voudrais simplement rappeler des chiffres qui sont dans le Powerpoint : au BP 2015, il y avait 6 579 900 € affectés aux associations, au BP 2016 on vous propose 6 094 500 €, soit une diminution de 485 400 € soit 7,4%. Donc ce n'est pas le 1 000 000 € annoncé par Madame METAYER. Sur deux ans, on peut reprendre l'année d'avant, ce n'est pas non plus la même chose, simplement ce que je veux dire, c'est qu'il faut arrêter de mettre des chiffres quand ça arrange. Quand j'ai dit que ce n'était pas de gaieté de cœur, c'est que si on avait les moyens on pourrait maintenir. L'élu que je suis depuis un certain nombre d'années s'implique dans le monde associatif dont il est issu et ne cherche pas à essayer de masquer les réalités. Je voulais simplement dire que les inquiétudes sont tout à fait normales et légitimes mais par contre, les mêmes associations doivent vous dire qu'aujourd'hui elles ne peuvent pas savoir combien elles auront puisque les dossiers de demande de subvention sont juste envoyés et qu'elles vont nous en faire le retour en début d'année 2016. Donc, si Monsieur PIVETEAU qui a lancé cette idée m'écoute, il saura qu'effectivement ils sont aujourd'hui en train de remplir leur demande de subvention et ce sera étudié en début 2016, une fois qu'on aura le retour, c'est au vu des éléments, à la fois de l'année écoulée et de leurs projets, qu'on essayera de les accompagner au mieux avec une diminution globale de 485 000 €, ce qui est vrai, ça c'est une réalité. Mais ce n'est pas dire que toutes les associations seront touchées et je m'inscris en faux contre ce qui a été dit tout à l'heure car les associations, quelles qu'elles soient, participent par leurs actions, à de la prévention, à des actions de lutte contre la discrimination, et je suis fier de pouvoir encore les soutenir et les accompagner à cette hauteur-là.

**Fabrice DESCAMPS**

Monsieur DUFORESTEL a inventé une nouvelle abréviation, le PVU et puis dans la foulée, comme il a des propositions très concrètes, il en a inventé une autre, c'est le Pacte Humain pour le Vivre Ensemble, donc merci pour vos proposition concrètes, Monsieur DUFORESTEL. Simplement, ce que je voudrais dire, c'est qu'on ne peut pas dire une chose à Paris et une autre à Niort. On ne peut pas demander à Paris la baisse des dotations de fonctionnement pour les collectivités locales et après s'en plaindre à

**. RETOUR SOMMAIRE**

Niort. Je rappelle simplement que la Députée de Niort s'appelle Geneviève GAILLARD, elle est socialiste me semble-t-il. Ici nous avons un Groupe Socialiste, apparemment il n'est pas sur la même longueur d'ondes et puis, soit dit en passant, il me semble bien que Monsieur MOSCOVICI est aussi au Parti Socialiste. Voilà.

**Dominique SIX**

Initialement, je n'avais pas prévu d'intervenir sur le sujet, c'est bien dommage qu'il ait quitté la salle mais je ne souscris pas du tout aux propos de Jean-Romée CHARBONNEAU et je suis extrêmement rassuré que finalement il ne cautionne pas le budget que nous portons puisque je ne partage pas les valeurs sur lesquelles il s'est exprimé. Maintenant, je vais faire un petit peu de preuve de pragmatisme en terme de construction budgétaire. Effectivement on a un stop fiscal que l'on assume, on a une dotation globale de fonctionnement qui est subie à hauteur de moins 1 700 000 €, donc je considère que sur les recettes que l'on a inscrites dans notre budget, on peut difficilement faire mieux. Par contre si je suis l'analyse d'Alain PIVETEAU dans sa première intervention, si je ne touche pas aux dépenses de l'année 2015, que j'y ajoute le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) puisque finalement il s'impose aussi à nous par effet mécanique, j'arrive à un autofinancement net de près de moins 1 000 000 €, là je suis désolé mais ce n'est pas possible et on est mis sous tutelle, donc il y a bien un principe de réalité, à partir du moment où on ne peut pas augmenter les recettes, il faut faire des choix et baisser la dépense.

**Monsieur le Maire**

Merci pour ce rappel.

**Christophe POIRIER**

Tout à l'heure vous disiez : « Il faut arrêter l'idéologie », moi je dirai au contraire que votre budget, à défaut d'être idéologique, marque en tous cas des choix politiques clairs, il faut encore une fois les assumer, alors bien sûr, le budget qui nous a été présenté ce soir n'est pas le budget de Beaucaire, de Fréjus, d'Henin-Beaumont ou de Béziers...Attendez s'il vous plait, vous pouvez peut-être aussi me laisser parler, je disais bien qu'il n'est pas de même nature, pour autant, il y a des similitudes.

**Monsieur le Maire**

C'est inacceptable ce que vous dites. Ça ne vous honore pas du tout, ce que vous laissez entendre.

**Christophe POIRIER**

Alors que vous ne cessez de nous dire que vous êtes dans un budget contraint, les budgets alloués sans débats, sans que vous nous apportiez le moindre chiffre, les centaines de milliers d'euros que vous avez pu trouver pour la vidéosurveillance, on vous a réclamé les chiffres plus d'une fois et là, ça ne vous a pas posé de problème politique parce que vous servez votre clientèle électorale, de trouver des centaines de milliers d'euros pour la vidéosurveillance sans que vous nous ayez apporté le moindre début de preuve que ça pouvait produire son efficacité sur Niort. Deuxième chose, les centaines de milliers d'euros que

**. RETOUR SOMMAIRE**

vous avez mobilisés pour financer le tout voiture à Niort, là aussi ça ne vous a pas posé de problème de l'afficher clairement comme étant votre priorité politique, dès l'année 2014/2015 vous avez mobilisé cet argent, Monsieur le Maire et en parallèle sur ces deux mêmes exercices, quels sont les acteurs qui sont ciblés en premier lieu, les associations, les secteurs sociaux, les corps intermédiaires. Voilà. Je dis : cherchez l'erreur et pour moi il y a une erreur extrêmement grave qui est faite dans les choix que vous opérez, et arrêtez de dire que vous ne faites pas de choix, vous en faites, et ce budget est marqué du sceau d'une Droite dure, assumée façon SARKOZY...

**Monsieur le Maire**

Mais voyons...S'il vous plaît...Monsieur POIRIER, terminez vos propos parce qu'ils ne vous grandissent pas. Vous ne vous êtes pas grandi ce soir par ce langage qui certainement vous dépasse. Quant au public, je rappelle que depuis la Révolution Française et les assemblées constituantes, le public est prié de ne pas s'exprimer devant une assemblée délibérative et représentative. Merci d'en tenir compte, c'est ainsi que la République Française existe et dure et j'y tiens, ici comme ailleurs. Merci. Cécilia SAN MARTIN, Alain BAUDIN et on en terminera là.

**Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN**

Merci, Monsieur le Maire. Je suis très choquée par rapport à l'intervention de Monsieur CHARBONNEAU, et apparemment il ne connaît pas toute l'Histoire d'ailleurs. Le Front National avec Jean-Marie LE PEN avait fait une visite de trois jours à Santiago de Chili pour rendre hommage au Général Augusto PINOCHET le 10 juin 2012. Des groupes neo fascistes organisent cet évènement et rendent hommage au dictateur. Sa dictature a été marquée par de multiples violations des Droits de l'Homme, 3 200 morts et disparus, plus de 38 000 torturés, des dizaines de milliers d'arrestations. A cette époque-là en 1973, on avait 12 millions d'habitants et il y en a 1 million de moins parce que tout ce monde est parti, comme pour moi et ma famille. Je ne peux pas supporter d'entendre quelqu'un parler comme ça parce que je sais ce que c'est une politique de privations, de suppression de tous les droits et là, ce n'est pas du tout la République. Moi je suis venue en France parce que c'est un pays de liberté et entendre un discours comme ça, ça me révolte. Merci.

**Monsieur le Maire**

Merci Cécilia. Je partage. Alain BAUDIN, pour terminer.

**Alain BAUDIN**

J'entends les propos d'une de nos collègues qui est dans cette Majorité plurielle, ne vous en déplaît, car c'est une liste de rassemblement et je voudrais dire haut et fort à Monsieur POIRIER, qui a peut-être un peu dérapé dans ses propos, qu'il n'y a pas de mon point de vue de gens de Droite ou de gens de Gauche par rapport à la vidéosurveillance, c'est un problème de sécurité et, à moins que vous vouliez

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

effectivement jouer les cow-boys, je pense honnêtement qu'il y a des gens de toutes sensibilités qui apprécient le fait qu'il y ait une mise en sécurité de notre centre-ville.

**Monsieur le Maire**

C'est aussi ça la responsabilité et personnellement, je regrette les écarts de ces dernières interventions, au moins ces deux dernières qui n'ont pas grandi leur auteur, ça va sans dire. Nous allons passer à l'approbation du Budget Primitif. Qui s'oppose au Budget Primitif 2016 ? Qui s'abstient ? Adopté.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-450

**Direction des Finances**

**Finances - Budget Primitif de l'exercice 2016 -  
Budget régie à autonomie financière Energies  
Renouvelables**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Vu les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 8 décembre 2015.

Par délibération du 29 avril 2013, l'assemblée municipale a procédé à la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), doté d'une régie à autonomie financière, pour une production d'énergies renouvelables.

Il est proposé à l'Assemblée municipale de voter le projet de Budget Primitif de l'exercice 2016 de ce dernier.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif 2016 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables, par un vote par nature au niveau du chapitre, pour chacune des sections tel que présenté dans la maquette annexée (budget en M°4)

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	3
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Monsieur le Maire**

Il s'agit du Budget Primitif 2016 de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables. Ce budget correspond à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les groupes scolaires Jean-Zay, Pasteur, Jean Jaurès et à la mise en production d'électricité. Le projet de BP 2016 a fait l'objet d'un avis du Conseil d'exploitation comme le prévoit la réglementation, un système d'avance remboursable avec le Budget Principal permet le fonctionnement d'un compte de trésorerie indépendant de celui du Budget Principal et pour mémoire, une avance remboursable d'un montant de 136 400 € a été accordée en avril 2013 lors de la création de ce service public industriel et commercial. Un premier remboursement de 28 000 € a été effectué en 2015. Le BP 2016 prévoit donc la recette de fonctionnement liée à la vente d'électricité, l'investissement dans une nouvelle installation au Centre Technique Municipal Chamoiserie (CTM) et le remboursement partiel de l'avance faite par le Budget Principal.

Vous avez ensuite l'ensemble des grands équilibres de ce budget qui montre un résultat de fonctionnement au BP 2016 de 25 000 €, une CAF brute de même ordre et un autofinancement de même ordre puisqu'il n'y a pas d'emprunt à amortir sur ce budget là et une dépense en investissement de 45 000 € avec un résultat d'investissements à financer par le financement disponible et par l'emprunt de 20 000 €, pour 25 000 € pour le financement disponible. Page 4, vous avez le rappel des recettes d'exploitation qui sont donc constituées de ces ventes d'électricité que j'ai évoquées et les dépenses d'exploitation qui sont des charges à caractère général, des redevances d'accès au réseau, la maintenance des panneaux et le suivi des évaluations, les recettes d'investissement ,19 000 €. Voilà pour ce Budget Primitif de cette petite régie à autonomie financière Energies renouvelables. Y a-t-il des questions et des remarques sur ce Budget ? Non ? Je passe au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-451

**Direction des Finances**

**Budget annexe Stationnement - Fixation des durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Vu les articles L.2321-2 et suivants, et R 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M°4 ;

Vu la délibération du 23 novembre 2015 procédant à l'extension de l'activité du budget annexe Stationnement.

Le budget annexe Stationnement a été créé par la délibération n°D20090115 du 30 mars 2009 uniquement pour l'activité du parking souterrain de la Brèche. Par délibération du 23 novembre 2015, l'activité de l'ensemble des parkings aménagés et / ou en concession a été transférée dans le budget annexe Stationnement.

Le Code Général des Collectivités Territoriales, complété par l'instruction budgétaire et comptable M°4, précise que les budgets annexes de ce type doivent prévoir obligatoirement l'amortissement de certains biens corporels et incorporels avec l'application du *pro rata temporis*.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- appliquer les durées d'amortissement fixées dans l'annexe jointe à la présente délibération pour les immobilisations imputées au budget annexe Stationnement ;
- préciser que l'amortissement est limité aux biens dont l'amortissement est obligatoire ;
- fixer le seuil unitaire dit de faible valeur à 1 000 € pour les biens acquis ou affectés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-452

**Direction des Finances**

**Créances irrécouvrables - Admission en non valeur -  
Budget annexe Foire-exposition**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Certaines sommes en recettes n'ont pas donné lieu à un recouvrement pour le budget annexe de la Foire exposition de la Ville de Niort.

Les états présentés par le Trésorier Principal concernent la période de 2008 à 2014 et correspondent essentiellement :

- à des redevables dont la dette est inférieure à 50 € (au regard de la délibération du 23 octobre 2006 fixant le seuil de poursuite) ;
- à des créances dont le recouvrement est sans aucune perspective de paiement.

Les montants présentés par le trésorier font état de 10 154,31 € TTC correspondant pour l'essentiel à des recettes irrécouvrables, notamment des liquidations judiciaires.

En conséquence, le Trésorier Principal de Niort Sèvre sollicite l'admission en non-valeur de ces sommes irrécouvrables.

Les crédits sont prévus au budget 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- admettre en non-valeur et inscrire une dépense aux comptes 6541 et 6542 (confère liste en annexe) les sommes proposées par Monsieur le Trésorier Principal de Niort Sèvre, soit :
  - 10 154,31 € TTC au budget annexe de la Foire-exposition de la Ville de Niort.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Monsieur le Maire**

Il s'agit des créances irrécouvrables et l'admission en non-valeur au titre du budget annexe de la Foire Exposition, il s'agit d'une somme de 10 154,31 €. Il est demandé de Conseil municipal de bien vouloir admettre cette créance en non-valeur au budget annexe de la Foire Exposition de la Ville de Niort.

Y a-t-il des remarques ? Oui, Monsieur DUFORESTEL.

### **Pascal DUFORESTEL**

Merci, Monsieur le Maire. Comme sur d'autres sujets, j'aimerais qu'on sorte du flou sur la Foire Exposition. Est-ce qu'il y aura une Foire Exposition ? Quelle année ? 2016, 2017, 2018 ? Est-ce que vous abandonnez complètement le projet de Foire Exposition ?

Quelles alternatives êtes-vous en train de construire ? Puisque sur ce point, comme tous les autres que j'ai cité, on a tous eu les effets d'annonces, mais on s'y perd un tout petit peu. Donc ce serait bien que vous nous éclairciez sur ce point ce soir. Merci.

### **Monsieur le Maire**

Vous aurez des précisions quand il y aura éventuellement une délibération sur ce sujet précis ou quand on aura une décision qui sera définitive au sein du comité de la Foire, qui est l'organisme ad hoc. Ce qui est sûr à ce stade, c'est que le travail avance bien et que par contre ça ne sera pas en régie puisque nous avons supprimé le budget annexe et nous n'avons plus de budget primitif ad hoc ou adéquat. Voilà, à ce stade, ma réponse qui a le mérite de la précision, même si elle ne vous contente certainement pas complètement. Y a-t-il d'autres questions sur le sujet ? Non ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-453

**Direction des Finances**

**Budget annexe Foire Exposition - Subvention  
exceptionnelle**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-1 et L.2224-2.

Dans le cadre de l'équilibre du budget annexe Foire Exposition, au titre de l'exercice 2015, une subvention exceptionnelle d'un montant de 223 959,23 € a été inscrite dans les crédits ouverts. Toutefois, l'attribution de cette subvention doit faire l'objet d'une délibération spécifique du Conseil municipal.

La Ville de Niort a souhaité suspendre la foire expo pour l'édition 2015 notamment pour des raisons financières. Or, si ce budget ne bénéficie d'aucune recette liée à la foire expo, il subit, malgré tout, des dépenses inhérentes à son fonctionnement. De ce fait, le budget annexe ne peut être équilibré sans une subvention exceptionnelle. Par ailleurs, cette subvention permettra de faire face aux dépenses inhérentes à la clôture de ce budget au 31 décembre 2015.

Dans ce contexte il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accorder une subvention exceptionnelle au profit du budget annexe Foire Exposition pour un montant de 223 959,23 € au titre de 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- attribuer une subvention exceptionnelle au budget annexe Foire Exposition d'un montant de 223 959,23 € au titre de l'exercice 2015.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	7
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

Il s'agit de la subvention exceptionnelle au budget annexe de la Foire Exposition qu'il s'agit de clôturer, la délibération rappelle le contexte et le fait que le budget ne peut être équilibré sans une subvention exceptionnelle. Cette subvention permettra par ailleurs de faire face aux dépenses inhérentes à la clôture de ce budget au 31 décembre 2015.

Il est demandé de bien vouloir accorder une subvention exceptionnelle de 223 959,23 € au titre de l'année 2015. Je rappellerai que la subvention d'équilibre au CA 2013 était de 740 941 €, qu'elle a été au CA 2014 de 517 249 €, qu'elle est donc au BP 2015 de 218 659 € et rapportée à la décision modificative de décembre, elle est donc de 223 959 € et qu'il n'y en aura plus à l'issue de tout cela puisque le budget annexe sera clôturé. Oui, Monsieur CHARBONNEAU.

**Jean-Romée CHARBONNEAU**

Pour une meilleure compréhension, qu'elles sont les dépenses inhérentes au fonctionnement quand il n'y a pas de Foire Exposition ?

**Monsieur le Maire**

Il s'agit de couvrir notamment les dépenses d'un personnel qui est encore attaché à la Foire Expo et qui ne le sera plus à l'issue de cette année.

**Pascal DUFORESTEL**

Merci Monsieur le Maire. Pour affiner le début d'éclairage que vous venez de donner sur la délibération précédente, la Foire n'est donc plus en régie. Elle est donnée à un opérateur privé ? Lequel ? Quel est l'investissement des chambres consulaires dans ce nouveau projet ? Quel est le rôle de la Communauté d'Agglo de Niort qui a la compétence économique, comme vous le savez, dans cette nouvelle opération ? Quelle en sera la nature ? Est-ce que c'est une Foire thématique ? Est-ce qu'il y aura une fête foraine ? Merci de vos éclairages.

**Monsieur le Maire**

Je prends note de votre impatience et je m'en réjouis, c'est certainement le signe d'un buzz et d'une attente véritable à laquelle nous nous efforçons de répondre. Le comité de la Foire réunit en effet les organisations consulaires, ce qui est une première, c'est une très bonne chose et également la CAN. Je vous rappelle qu'il s'agit de ne plus être dans un régime de déficit et de subventions mais d'arriver autant de faire se peut à un projet d'équilibre et donc à un modèle économique, c'est ce à quoi nous travaillons.

**Nathalie SEGUIN**

Dans la somme qui est présenté dans cette délibération pour clôturer ce budget annexe, inclut-on également les chiffres qu'il y a dans la délibération page 77 ? Le protocole transactionnel avec la SARL NILOPOMA ?

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

**Hors micro.** Ça, ce n'est pas impossible.

**Nathalie SEGUIN**

Est-ce que la somme à payer dans la délibération page 77 est incluse dans les 223 959,23 €, s'il vous plaît ? C'est une question.

**Monsieur le Maire**

Je me suis renseigné à l'instant, on me confirme que oui, je vous donnerai même un détail plus précis, la subvention 2015 permet de faire face aux dépenses qui sont de deux ordres, les charges de personnel : 130 000 €, et celles en vue de la clôture de ce budget : 90 000 €, dont la somme évoquée en non recouvrement, puisque si nous entrons en contentieux, on ne pourra pas clôturer le budget et ça nous coûtera plus cher au total.

**Pascal DUFORESTEL**

Merci Monsieur le Maire de participer à cet éclairage à petits pas, mais rassurez-vous, ce n'est pas que de l'impatience, c'est que nous sommes au mois de décembre et la Foire traditionnelle, depuis des dizaines d'années, avait lieu fin avril, donc vous comprenez bien que c'est bientôt et c'est imminent. Donc, est-ce qu'il y aura une manifestation fin avril ? Est-ce que ce sera une manifestation sur plusieurs jours, quelques jours, sur une semaine totale ? Est-ce que ce sera plutôt un chapelet de manifestations économiques comme le salon du Printemps qui a été fait l'an dernier ? Est-ce qu'il y aura une manifestation foraine en périphérie ? Je pense qu'à trois mois, vous devez au moins savoir cela.

**Monsieur le Maire**

A trois mois, vous avez une vue calendaire un peu particulière parce que si on parle de mai on est à 4-5 mois, mais reste que la question était au départ : Si les exposants avaient envie de retrouver une Foire et un lieu d'exposition, ils m'ont confirmé leur envie, ils l'ont confirmé d'ailleurs dès 2015 puisqu'il y a eu un salon qui a répondu en partie à cette demande donc voilà, on est toujours sur l'enjeu de l'exposition pour répondre à un besoin. Ce n'est pas forcément à moi, le Maire de Niort, de l'annoncer mais plutôt au comité de la Foire, avec des partenaires qui sont nombreux. Aujourd'hui, la Ville de Niort n'est plus l'opérateur direct de la Foire, je tiens à vous le dire et à vous le répéter. C'est la réalité et c'est quelque chose de partenarial, donc ce n'est pas à moi en Conseil municipal de vous dire exactement et précisément ce qu'il en est. Je remarque que vous souhaitiez supprimer de façon définitive la foire et que vous êtes en appétit pour qu'elle revienne, c'est une bonne chose, mais je retiens qu'en 2014 vous militiez pour sa suppression définitive, fusse populaire. Merci. On peut peut-être passer au vote ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Evidemment ! Adopté !

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-454

**Direction des Finances**

**Budget annexe Foire Exposition - Clôture du budget**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Par délibération n°D20040489 en date du 17 décembre 2004, le Conseil municipal a approuvé la création d'un budget annexe Foire Exposition.

Par délibération n°D-2015-51 en date du 13 mars 2015, ce même conseil a approuvé l'adhésion de la Ville de Niort à l'association Comité de la Foire dont l'objet principal est d'organiser la foire de Niort.

La Ville de Niort ne souhaitant plus organiser en régie directe la foire exposition, il convient de clôturer le budget annexe Foire Exposition et d'arrêter ses comptes au 31 décembre 2015 après vérification de la concordance avec les comptes du Trésorier Principal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la clôture du budget annexe Foire Exposition au 31 décembre 2015.
- autoriser le transfert des résultats de clôture du budget annexe Foire Exposition vers le budget principal sur l'exercice 2016, sachant que le compte administratif de ce budget annexe ne sera voté qu'après le 31 décembre 2015 au vu du compte de gestion de l'exercice concerné.
- préciser que les services fiscaux seront informés de la clôture du budget annexe Foire Exposition soumis au régime de la TVA.
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette opération.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

C'est donc la clôture du budget annexe Foire Exposition qui vous est proposée. Comme je viens de vous le dire, la Ville de Niort ne souhaitant plus organiser en régie directe la Foire Exposition, il convient de clôturer le budget annexe Foire Exposition et d'arrêter ses comptes au 31 décembre 2015, après vérification de concordance avec les compte du Trésorier principal et à ce titre il s'agit d'approuver la clôture, d'autoriser le transfert des résultats de clôture du budget annexe vers le budget principal sur l'exercice 2016 et préciser que les services fiscaux seront informés de la clôture du budget annexe soumis au régime de la TVA et d'autoriser le Maire ou son Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette opération. Y a-t-il des questions ? Madame TRUONG.

**Elodie TRUONG**

Je voulais juste dire que concrètement on n'était absolument pas contre sa suppression définitive, vous le savez, on vous l'a déjà dit l'année dernière...

**Monsieur le Maire**

Je ne l'entendais plus, c'est pour ça.

**Elodie TRUONG**

Eh bien voilà je vous le répète, mais en l'occurrence on était pour son maintien et son évolution de façon à ce qu'elle retrouve effectivement dynamisme et équilibre.

**Monsieur le Maire**

Eh bien réjouissez-vous, c'est ce à quoi on travaille et je pense que ça va dans le bon sens. Merci de le reconnaître.

**Nathalie SEGUIN**

Je voudrais juste rappeler la position du Front de Gauche par rapport à la Foire Expo, qui était, enfin qui est toujours, que les financements publics n'ont rien à voir avec cette manifestation commerciale. Alors, pour l'évènement qui répond effectivement à des attentes de la population, mais que les financements publics ne viennent pas abonder un tel évènement et que si aujourd'hui des partenaires privés s'emparent de ce dossier-là, eh bien c'est très bien comme cela.

**Monsieur le Maire**

C'est ce qui est manifestement le cas et nous en ferons l'annonce quand ils penseront le temps de le faire, mais je m'en réjouis, je vois que finalement, en toute logique vous devriez voter cette délibération...

**Nathalie SEGUIN**

**Hors micro...** ça sera le cas.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

---

**Monsieur le Maire**

Ça sera le cas, très bien.

Eh bien qui s'oppose à cette délibération ? Qui s'abstient ? Ah ! Malgré tout ? Je ne comprends pas mais bon, ce n'est pas par principe mais par posture peut-être, mais soit, c'est la liberté d'expression et de vote. Adopté.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-455

**Direction des Finances**

**Tarifs municipaux 2016**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Il est proposé d'adopter, à compter du 1er janvier 2016, de nouveaux tarifs municipaux applicables aux équipements et services de la Ville de Niort.

Ces tarifs relèvent tant du budget principal que des budgets annexes. Ils ne sont pas soumis à un coefficient d'augmentation uniforme par rapport aux tarifs existants, mais à une recherche du tarif le plus adapté en fonction de critères spécifiques aux prestations et aux publics concernés.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter l'ensemble des tarifs présentés en annexe sous forme de tableau, applicables à compter du 1er janvier 2016.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	37
Contre :	2
Abstention :	3
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

Nous allons maintenant sur les tarifs municipaux 2016, là il y a tout un document annexe qui vous a été adressé, il s'agit d'adopter l'ajustement des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2016 comme c'est le cas chaque année. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Madame GODEAU.

**Isabelle GODEAU**

Ça concerne les tarifs des repas dans les écoles, on a des services civiques, des volontaires qui arrivent depuis le 1<sup>er</sup> décembre, il y en a au moins 15 sur Niort plus des Auxiliaires de vie scolaire qui sont déjà là et leurs repas sont au tarif plein, c'est-à-dire qu'ils payent leur repas 5 € et quelques pour des personnes qui reçoivent un salaire de 500 €. Est-ce qu'il serait possible de revoir les tarifs pour ces personnels ?

**Monsieur le Maire**

C'est une bonne question Madame GODEAU et j'y suis sensible, néanmoins, normalement la collectivité de rattachement, le service civique a en charge le couvert, mais là il dépend de l'Education Nationale et c'est toute la différence, quand il s'agit de service civique Ville on les prend en charge, pour ce qui est de l'Education Nationale, en toute justice et bonne gestion, c'est à l'Education Nationale de couvrir leurs frais de restauration. Ce qui normalement doit être le cas par ailleurs, enfin j'ose espérer.

**Isabelle GODEAU**

Juste pour compléter, c'est ce qui se passe, ils ont 406 € de paye d'indemnité et ils ont 106 € pour les repas. Mais 106 € c'est vrai que ce n'est quand même pas grand-chose, c'est pour ça que j'avais fait la globalité, 500 et quelques euros. Voilà c'est tout.

**Monsieur le Maire**

Ecoutez, très honnêtement, on va regarder le dossier de plus près pour savoir ce qu'il en est, mais merci de l'interpellation. D'autres questions ? Non ? Qui s'oppose à cette délibération ? Qui s'abstient ? Adopté.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-456

**Direction des Finances**

**Garantie d'emprunt accordée à Habitat Sud Deux-Sèvres pour un prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation d'un immeuble à Niort**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Vu la demande formulée le 10 novembre 2015 par Habitat Sud Deux-Sèvres tendant à obtenir la garantie de la Ville de Niort pour un prêt destiné à financer le coût de la réhabilitation d'un immeuble sis 1-7 rue Siegfried à Niort.

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 2288 et suivants du code civil,

Vu le contrat de prêt n°43279 en annexe signé entre Habitat Sud Deux-Sèvres, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Dans le cadre d'une opération de réhabilitation d'un immeuble sis 1-7 rue Siegfried à Niort, Habitat Sud Deux-Sèvres souhaite souscrire un prêt d'un montant global de 1 548 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Afin de concrétiser cette opération, il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 100% du montant global du prêt.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 548 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°43279, constitué de 2 lignes n°5117253 et 5117269.

Le contrat de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-457

**Direction des Finances**

**Garantie d'emprunt accordée à Habitat Sud Deux-Sèvres pour un prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation de logements sociaux dans le quartier du Clou Bouchet à Niort**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu la demande formulée le 9 novembre 2015 par Habitat Sud Deux-Sèvres tendant à obtenir la garantie de la Ville de Niort pour un prêt destiné à financer le coût de la réhabilitation de 106 logements sociaux sis au 2-18 Square Galilée, au 24-28 place Cugnot et au 12-18 rue Bonnevey à Niort.

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 2288 et suivants du Code civil,

Vu le contrat de prêt n°40389 en annexe signé entre Habitat Sud Deux-Sèvres, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Dans le cadre d'une opération de réhabilitation de 106 logements sociaux au 2-18 Square Galilée, au 24-28 place Cugnot et au 12-18 rue Bonnevey à Niort, Habitat Sud Deux-Sèvres souhaite souscrire un prêt d'un montant global de 1 767 700 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Afin de concrétiser cette opération, il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 100% du montant global du prêt.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 767 700 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°40389, constitué de 3 lignes n°5038045, 5038048 et 5038263.

Le contrat de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-458

**Direction des Finances**

**Garantie d'emprunt accordée à Habitat Sud Deux-Sèvres pour un prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour une opération VEFA rue Léodile Béra à Niort**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu la demande formulée le 9 septembre 2015 par Habitat Sud Deux-Sèvres tendant à obtenir la garantie de la Ville de Niort pour un prêt destiné à financer le coût d'une opération de VEFA sur 29 logements « Oratoire » sis rue Léodile Béra à Niort.

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 2288 et suivants du Code civil,

Vu la délibération D-2015-23 du 2 février 2015,

Vu le contrat de prêt n°42244 en annexe signé entre Habitat Sud Deux-Sèvres, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Dans le cadre d'une opération VEFA portant sur VEFA sur 29 logements « Oratoire » sis rue Léodile Béra à Niort, Habitat Sud Deux-Sèvres souhaite souscrire un prêt d'un montant global de 2 687 273 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Afin de concrétiser cette opération, il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 100% du montant global du prêt.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 687 273 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°42244, constitué de 4 lignes n°5087837, 5087838, 5087835 et 5087836.

Le contrat de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-459

**Direction Générale des Services**

**Convention portant mutualisation des activités de communication externe de la Ville de Niort et de la Communauté d'Agglomération du Niortais**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment, ses articles L. 5211-4-2 et L.5211-39-1 ;  
Vu la loi n°83-634, du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53, du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu la loi n°2010-1563, du 16 décembre 2010, modifiée, de Réforme des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n°2014-58, du 27 janvier 2014, de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles,  
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu l'avis du Comité Technique de la Ville de Niort du 12 novembre 2015,  
Vu l'avis du comité technique de la CAN en date du 24 novembre 2015,  
Vu l'avis de la commission Administrative Paritaire de la Ville de Niort en date du 25 novembre 2015,  
Vu l'avis de la commission administrative paritaire de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 8 décembre 2015,  
Vu l'avis du CHSCT de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 2 décembre 2015,

Considérant que le dispositif introduit par l'article L. 5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales, tel qu'issu de la loi n°2010- 1563 du 16 décembre 2010 modifiée, permet à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre et à une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs, indépendamment de tout transfert de compétences.

En application de l'article L.5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales, la création de ce service fait l'objet de l'établissement d'une fiche d'impact décrivant, notamment, les effets sur l'organisation et les conditions de travail, la rémunération et les droits acquis pour les agents, cette fiche d'impact accompagne la présente convention.

Dans un souci de bonne organisation et d'optimisation des services, la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) se sont rapprochées afin d'envisager la mise en commun de leurs activités de communication externe respectives en créant à cet effet, un service commun à l'échelon communautaire dénommé « service de communication communautaire ».

Ce service commun permettra d'assurer les actions de communication externe utiles au territoire, de prendre en charge l'ensemble des enjeux en termes de diffusion d'informations, d'image et d'attractivité du territoire. Il devra faciliter la modernisation des outils, en maîtrisant les coûts, en développant les partenariats externes avec les directions de la communication des grands acteurs publics et privés et en valorisant au mieux les compétences des agents.

La création de ce service commun permettra d'assurer l'ensemble des actions de communication externe pour le compte de la commune et de l'agglomération tout en optimisant la gestion des ressources humaines, des moyens et matériels, pour aboutir à une meilleure disponibilité des compétences et à la réalisation à terme d'économies d'échelle.

**. RETOUR SOMMAIRE**

Considérant que la convention règle les différents aspects nécessaires à l'organisation de cette mise en commun notamment les aspects relatifs aux moyens humains et matériels, à la répartition des coûts, à la fixation d'un bilan annuel assuré par un comité de suivi qu'il conviendra de désigner.

Considérant que cette mutualisation a vocation à s'élargir aux communes de la CAN en fonction des demandes et de leur instruction.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mutualisation des activités communication externe avec la Communauté d'Agglomération du Niortais ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	34
Contre :	7
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	3

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGÉ**

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Monsieur le Maire**

Il s'agit de la délibération portant sur la mutualisation des activités de communication externe de la Ville de Niort et de la Communauté d'agglomération du Niortais à ce stade et puis des propositions de prestations pour l'ensemble des communes de la CAN. Désormais, cette convention met en place, comme c'est libellé dans ce document, un service commun rattaché à la Communauté d'Agglomération qui est rémunérée au titre de la prestation qu'elle sert à la Ville de Niort. Pour rajouter à cette délibération, d'un point de vue formel, je souhaiterais qu'on précise que le Conseil autorise l'Adjoint délégué aux ressources humaines à signer la convention pour éviter que je sois amené à la signer par deux fois, étant par ailleurs Président de la CAN et l'ayant fait délibérer et d'ores et déjà signer. Cette convention a été approuvée en Conseil d'Agglomération lundi dernier et est donc proposée à délibération et approbation ce soir au Conseil municipal de Niort.

### **Elodie TRUONG**

De la même façon qu'à la CAN, nous voterons contre cette délibération, en considération de l'organisation future du service Communication qui consiste à une mise sous tutelle de la communication municipale, service d'information aux habitants, par le Cabinet, organe politique qui vous est rattaché en tant qu'élu et effectivement Président et Maire, ce qui est effectivement difficile pour signer ce type de convention. En tous cas nous avons bien compris que la communication était une part de la colonne vertébrale de votre projet politique et que vous y attachiez une grande importance au point de la maîtriser totalement, au-delà de la simple communication politique habituelle et en passant par toute l'information qui s'adresse aux habitants.

### **Monsieur le Maire**

Il y a des arguments et des positions qu'on a du mal à contester, non pas qu'ils soient fondés bien au contraire, mais parce qu'ils sont assez énormes. C'est un service de Communication qui est un service de Communication institutionnel, en effet j'accorde une grande importance à la communication puisqu'à la CAN comme à la Ville j'en ai la charge en direct, je vous rappelle que le Maire d'une Ville, à Niort comme partout, est le chef de l'administration de par le Code Générale des Collectivités Territoriales, il est administrateur lui aussi, donc il n'y a pas de politisation du sujet, bien au contraire. Nous avons des enjeux et des dossiers très lourds, notamment des enjeux de promotion territoriale, de marketing territorial et de valorisation de notre territoire. Il y a évidemment, à travers la mutualisation, des économies de moyens mais aussi une puissance nouvelle pour communiquer autour de notre territoire, nous avons des enjeux métropolitains notamment avec nos collègues de la Rochelle, de Rochefort, de Surgères, de Fontenay le Comte, de Saint Maixent l'Ecole et de Coulonges-sur-l'Autize. Nous avons des enjeux forts dans la nouvelle Région, il va sans dire que la communication est une direction, si ce n'est politique comme vous le laissez entendre, stratégique et que je compte bien en effet m'y intéresser, c'est le cas, de très près. Voilà la raison notamment de la création de ce service, il y a eu deux avis favorables

**. RETOUR SOMMAIRE**

des partenaires sociaux, il y a eu approbation du schéma de mutualisation par la CAN en mars dernier, j'en ai la délégation directe, il se trouve que c'est le service qui est mutualisé le premier, ce ne sera pas le dernier mais il était important aussi pour moi de montrer qu'on avançait de façon rapide, positive dans ce domaine comme dans d'autres, vers la mutualisation. Je pense que désormais, le territoire se dote d'un outil renforcé par des moyens mutualisés et que nous pourrons justement faire valoir à la fois nos communes mais notre territoire à l'extérieur, c'est tout l'enjeu de cette convention et rien d'autre.

**Nathalie SEGUIN**

On dira que c'est de bonne guerre, Monsieur BALOGE, c'est juste que vous le reprochiez à l'équipe précédente. Voilà, juste un petit rappel et sinon nous voterons contre cette délibération parce que cette mutualisation représente la suppression de quatre postes, il y avait vingt-trois agents au total dans les deux collectivités, aujourd'hui il n'y en a plus que dix-neuf, suppression de trois postes à la Ville, suppression d'un poste à la CAN, c'est ce qui justifie notre vote contre.

**Monsieur le Maire**

Trois non renouvellements de CCD et un départ de mise en disponibilité. N'est-ce pas Lucien-Jean LAHOUSSE ? Donc en effet, dix-neuf postes.

**Pascal DUFORESTEL**

Le texte était bien écrit, ce qui veut dire que vous avez des bons professionnels à côté de vous donc c'est déjà pas mal. Par ailleurs, l'objet d'une communication d'un service mutualisé, je l'ai dit tout à l'heure et je le répète, ne porte aucun problème, ce qui a été fort bien dit par ma collègue et vous l'avez reconnu d'ailleurs, donc on sera d'accord là-dessus, c'est en effet une activation d'une mise sous tutelle politique de la communication publique, tout simplement.

**Monsieur le Maire**

Franchement, c'est déplacé, surtout quand il y a des années je n'ai jamais rien dit, mais quand on reprenait de la campagne électorale des slogans de vœux comme « Niort j'adore », ou qu'on mélangeait aussi pas mal de choses... Enfin, ce genre de leçon je ne l'accepte pas, surtout de votre part. Ce n'est pas de l'impro, je rappelais quelques faits passés sur lesquels je n'ai pas réagi ni recouru, mais qui sont pourtant... et je n'en cite qu'un seul, je pourrais en citer d'autres, mais au moins ce sont des faits objectifs. Merci. On va passer au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-460

**Direction du Secrétariat Général**

**Protocole transactionnel avec la SARL NILOPOMA**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de la préparation de la foire exposition 2015, la Ville de Niort a passé un marché à procédure adaptée avec la SARL NILOPOMA en vue de la conception et de la réalisation du décor afférent au thème de la foire.

Huit semaines après la passation du marché, la Ville de Niort a notifié sa résiliation à l'entreprise. Cette dernière a fait valoir qu'elle avait d'ores et déjà exposé des dépenses importantes pour la mise en œuvre de ses prestations.

La Ville de Niort, quant à elle, défendait ne devoir payer que les prestations servies par l'entreprise.

Il s'en est suivi un litige auquel les parties entendent mettre fin par le protocole transactionnel ci-annexé.

Aux termes de cette convention, l'entreprise conserverait le montant de l'avance qui lui a été consentie, soit la somme de 21 000 euros, mais renoncerait aux dépenses exposées par elle au-delà de ce montant, soit la somme de 36 508,58 euros. En outre, l'entreprise conserverait la somme de 3 750 euros au titre d'indemnité de rupture de contrat.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le protocole transactionnel à souscrire avec la SARL NILOPOMA ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	35
Contre :	2
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Lucien-Jean LAHOUSSE**

Il s'agit de solder les derniers comptes de la Foire Expo et entre autres solder un contentieux qui est apparu l'année dernière quand on a résilié la passation d'un marché dont le titulaire avait déjà engagé des dépenses, donc nous n'avons pas voulu payer toutes les dépenses qu'il prétendait devoir payer. On est donc arrivé, sur un contentieux qui portait sur 61 000 €, à verser la somme de 21 000 € plus une indemnité de rupture de contrat de 3 750 €, le reste restant à la charge de la société NILOPOMA.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-461

**Direction Ressources Humaines**

**Convention de partenariat 2016 en matière de  
Ressources Humaines entre la Ville de Niort et le  
Centre Communal d'Action Sociale**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 15 octobre 2012, le Conseil municipal a approuvé la convention de partenariat en matière de gestion des Ressources Humaines entre la Ville de Niort et son CCAS pour la période du 1er octobre 2012 au 31 décembre 2012.

Les objectifs de la nouvelle organisation de la Direction des Ressources Humaines et de la cellule RH du CCAS étaient les suivants :

- 1- Conduire et mettre en œuvre l'ensemble des activités courantes de gestion des ressources humaines, dans des conditions similaires, pour les agents des deux structures, tout en tenant compte des spécificités propres à chacune d'entre elles dans le but de :
  - rendre plus efficiente la gestion des ressources humaines,
  - rendre plus cohérentes les procédures et les harmoniser,
  - mutualiser les savoir-faire et accroître l'expertise des agents RH,
  - développer une culture RH commune,
  - sécuriser certaines missions.
  
- 2- Faire face aux enjeux de la gestion des ressources humaines :
  - optimiser les moyens RH au bénéfice de tous les agents,
  - développer une politique de gestion des ressources humaines sur des champs existants et non couverts en lien avec le plan de développement RH,
  - renforcer certaines fonctions « expert ».

La convention initiale avait pour but :

- de définir explicitement le contenu des activités mutualisées et non mutualisées,
- de se doter de règles permettant d'assurer la transparence des coûts et une répartition équitable entre la Ville et le CCAS pour la période du 1er octobre au 31 décembre 2012.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant approuvé par délibération du conseil municipal en date du 21 décembre 2012 pour définir le cadre général de fonctionnement particulièrement en terme d'échanges financiers à compter du 1er janvier 2013 et ce jusqu'au 31 décembre 2013.

Suite au bilan de la mutualisation des Ressources Humaines réalisé au bout d'une année de fonctionnement, une nouvelle convention, approuvée par délibération du 20 décembre 2013, a été conclue pour 2014 pour une durée d'un an renouvelable une fois.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il convient de poursuivre le partenariat engagé entre la Ville et le CCAS, en complétant la convention le formalisant.

C'est pourquoi une nouvelle convention est proposée à compter du 1er janvier 2016 pour une durée de deux ans renouvelable une fois.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat en matière de gestion des ressources humaines entre la Ville de Niort et le CCAS ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-462

**Direction Ressources Humaines**

**Mise à jour du tableau des effectifs**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin de doter les services des moyens en personnels nécessaires à la bonne exécution des missions de service public, les modifications du tableau des effectifs ci-dessous sont proposées :

**POLE RESSOURCES et SECURITE**

**Service Police Municipale**

Ouverture de poste

- 1 poste de chef de service de police.

**POLE CADRE DE VIE ET AMENAGEMENT URBAIN**

**Direction des Espaces Publics**

**Service Prospective Qualité et Ressources**

Ouverture de poste

- 1 poste d'agent de maitrise.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la mise à jour du tableau des effectifs telle que définie ci-dessus.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Lucien-Jean LAHOUSSE**

Il s'agit de la mise à jour du tableau des effectifs, il y a deux ouvertures de postes, celle du chef de service de Police qui va nous rejoindre début janvier je crois et un poste d'agent de maîtrise à la Direction des espaces publics.

### **Monsieur le Maire**

Merci. Je remercie au passage le service Finances qu'on a gardé jusqu'à une heure avancée, merci pour leur travail et pour cette permanence assurée jusqu'au bout. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Non ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-463

**Direction Ressources Humaines**

**Recrutement d'un responsable de l'aérodrome**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le poste de responsable de l'aérodrome, agent AFIS et référent sûreté aéroportuaire vacant à la Ville de Niort a fait l'objet d'un appel à candidature. Il n'a cependant pas été possible de sélectionner un candidat statutaire détenant les compétences requises pour assurer ces missions très spécifiques.

C'est pourquoi, il est proposé de pourvoir le poste par le recrutement d'un responsable de l'aérodrome conformément à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée pour une durée de 3 ans.

Compte tenu des diplômes et de l'expérience professionnelle du candidat retenu, il est proposé de rémunérer celui-ci sur la base d'un des échelons de la grille indiciaire des attachés territoriaux.

Les crédits sont prévus au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter le recrutement sous contrat d'un attaché responsable de l'aérodrome, agent AFIS et référent sûreté aéroportuaire dans les conditions mentionnées ci-dessus.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-464

**Direction Ressources Humaines**

**Recrutements d'intermittents du spectacle pour les manifestations culturelles année 2016**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La mise en œuvre des prochaines manifestations culturelles organisées en régie directe par la Ville de Niort (Cirque, Jeudis de Niort, Regards Noirs,...) nécessite le recours ponctuel à des intervenants spécialisés, professionnels du spectacle vivant.

Dans ce cadre, il est proposé de faire appel à des intermittents du spectacle, de passer pour chacun d'entre eux un contrat avec le Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO) et de fixer les rémunérations nettes des intéressés conformément au tableau suivant. A ces rémunérations nettes s'ajouteront les charges légales à la charge de la collectivité.

<b>Types d'intervenants</b>	<b>Modalités de rémunération</b>
Directeur technique	23 € l'heure
Régisseur général	23 € l'heure
Régisseur principal / Technicien	18 € l'heure
Régisseur / Technicien	15 € l'heure
Technicien	12 € l'heure
Artiste	Cachet

La dépense sera réglée à l'aide du crédit que le Conseil municipal s'engage à inscrire sur le budget de l'exercice 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le recrutement d'intermittents du spectacle pour les manifestations culturelles de l'année 2016 ;
- fixer les rémunérations nettes conformément au tableau ci-dessus auxquelles s'ajouteront les charges légales à la charge de la collectivité.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 40  
Contre : 0  
Abstention : 2  
Non participé : 0  
Excusé : 3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Il s'agit d'une délibération qui est présentée tous les ans au Conseil, c'est le recrutement d'intermittents du spectacle pour les manifestations culturelles de l'année 2016, tout ce qui est cirque, Jeudis de Niort, Regards Noirs etc., avec la grille de rémunération qui est indiquée dans cette délibération. Evidemment, le budget 2016 permettra de régler cette dépense.

**Nathalie SEGUIN**

Les tarifs horaires ont-ils bougé par rapport à l'année dernière ?

**Monsieur le Maire**

Y a-t-il une réponse Monsieur LAHOUSSE ?

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Non, pas à ma connaissance.

**Nathalie SEGUIN**

*Hors micro...* Vous êtes sûr ?

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

A ma connaissance, non. Maintenant, on le vérifiera si vous voulez et je vous le dirai.

**Monsieur le Maire**

Je ne crois pas qu'il y ait eu de demande particulière.

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Non, parce que c'est un peu basé sur les points qui existent et les points non pas augmenté donc je ne pense pas, mais je n'en mettrais pas ma main au feu.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-465

**Direction Ressources Humaines**

**Indemnité exceptionnelle**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La suppression de la cotisation salariale de maladie pour les fonctionnaires et la hausse du taux de cotisation de la CSG ayant parfois entraîné une diminution de la rémunération, un dispositif de compensation a été mis en place en permettant le versement d'une indemnité exceptionnelle. S'agissant d'une indemnité facultative, il appartient à chaque collectivité de l'instaurer ou non.

Par délibération du 29 mars 1999, le Conseil municipal a mis en place l'indemnité exceptionnelle instituée par le décret n°97-215 du 10 mars 1997 pour certains fonctionnaires affiliés au régime spécial de sécurité sociale.

Le décret n°2015-492 du 29 avril 2015 applicable à tous les fonctionnaires d'Etat bénéficiaires de l'indemnité exceptionnelle abroge cette indemnité et la remplace de manière automatique par une indemnité dégressive non soumise à retenue pour pension, à compter du 1er mai 2015. Cette indemnité est récupérable sur les avancements d'échelon, de chevron et de grade pour tous les agents dont l'indice majoré (IM) détenu est égal ou supérieur à 400.

Les fonctionnaires bénéficiaires de l'indemnité exceptionnelle dont le traitement indiciaire brut est aujourd'hui inférieur à celui de l'IM 400 seront également concernés par l'indemnité dégressive dès lors qu'ils atteindront cet indice, et ce dans les conditions ci-dessus indiquées.

Le montant mensuel brut de l'indemnité dégressive est égal à un douzième du montant annuel brut total de l'indemnité exceptionnelle prévue par le décret du 10 mars 1997 susmentionné versé à chaque agent au titre de l'année 2014. Toutefois, le montant mensuel brut est plafonné à 415 €.

Il est réduit, jusqu'à extinction, lors de chaque avancement dans un échelon, un chevron ou un grade, à due concurrence du montant résultant de l'augmentation du traitement indiciaire brut de l'agent. Cette réduction ne s'applique que lorsque l'IM détenu par l'agent est égal ou supérieur à 400.

L'indemnité dégressive est versée mensuellement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le remplacement de l'indemnité exceptionnelle par l'indemnité dégressive proposée ci-dessus, à effet du 1er mai 2015.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Je vais demander toute votre attention parce que c'est une délibération très technique qui concerne une indemnité exceptionnelle qui avait été mise en place pour tenir compte de la suppression de la cotisation salariale de maladie pour les fonctionnaires et la hausse du taux de cotisation de la CSG. Le Conseil municipal avait, par une délibération, conformément à ce qui se faisait au niveau de l'Etat, mis en place une indemnité exceptionnelle. Le décret du 29 avril 2015 vient modifier les choses : cette indemnité exceptionnelle sera remplacée par une indemnité dégressive au cours de l'évolution de carrière du fonctionnaire, mais cette indemnité dégressive comptera dans les points de retraite, ce qui n'était pas le cas de l'indemnité précédente. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le remplacement de l'indemnité exceptionnelle par cette indemnité dégressive qui nous est imposée de toute façon par le décret du mois d'avril 2015.

**Nathalie SEGUIN**

Tous les agents sont concernés, seulement quelques-uns ou certaines catégories ?

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Je crois que c'est tout à fait décrit dans la délibération, les fonctionnaires bénéficiaires de l'indemnité exceptionnelle dont le traitement indiciaire brut est aujourd'hui inférieur à 400 seront concernés par l'indemnité dégressive dès lors qu'ils atteindront cet indice, c'est-à-dire que tant qu'ils ne l'ont pas atteint, ils ne sont pas concernés mais dès que par une promotion ils arrivent à cet indice, ils sont concernés.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-466

**Direction Ressources Humaines**

**Indemnités des instituteurs**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La commune a mis en place la réforme des rythmes scolaires à compter de la rentrée scolaire de 2013. Pour assurer le fonctionnement du service, Monsieur le Maire est amené à faire appel, notamment, à des fonctionnaires de l'Education Nationale enseignants qui sont rémunérés par la commune dans le cadre de la réglementation sur les activités accessoires. Les communes ont en effet la possibilité de faire appel à ces personnels pour assurer des tâches de surveillance et d'encadrement.

La réglementation est fixée par le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat au titre de prestations fournies personnellement par eux en dehors de l'exercice de leurs fonctions.

La rémunération versée est égale au montant des indemnités fixées par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal. Les montants plafonds de rémunération s'établissent ainsi :

<b>Nature de l'intervention / Personnel</b>	<b>Taux maximum (valeur des traitements des fonctionnaires au 1er juillet 2010)</b>
<b>Heures d'enseignement</b>	
Instituteur exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	21,61 euros
Instituteur exerçant en collège	21,61 euros
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	24,28 euros
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	26,71 euros
<b>Heure d'étude surveillée</b>	
Instituteur exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	19,45 euros
Instituteur exerçant en collège	19,45 euros
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	21,86 euros
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	24,04 euros
<b>Heure de surveillance</b>	
Instituteur exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	10,37 euros
Instituteurs exerçant en collège	10,37 euros

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	11,66 euros
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	12,82 euros

Ces taux seront modifiés en fonction de l'évolution des textes en vigueur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le montant des indemnités ci-dessus.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Lucien-Jean LAHOUSSE**

C'est aussi une délibération qui a déjà été votée auparavant, c'est l'indemnité des instituteurs dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à compter de la rentrée de 2013. La collectivité est amenée à faire appel notamment à des fonctionnaires enseignants de l'Education Nationale qu'elle rémunère dans le cadre de la réglementation sur ces activités accessoires. Les communes ont la possibilité de faire appel à ces personnels pour assurer des tâches de surveillance et d'encadrement et ils sont rémunérés aux taux indiqués dans la grille ci-dessous.

### **Isabelle GODEAU**

Ce sont des personnels qui font également les études surveillées, en REP il n'y a pas d'études surveillées mais des heures d'accompagnement éducatif, on arrive au terme de ces heures donc les enfants des écoles de REP vont voir leurs journées se raccourcir puisqu'ils n'auront plus droit à l'accompagnement éducatif, les heures sont épuisées. Est-ce que la Mairie peut prendre en charge des études surveillées pour les enfants des REP ? Tout le volant d'études surveillées n'a pas été distribué puisque dans certaines écoles, notamment Georges Sand ou Ferdinand Buisson, des enseignants ne les font pas donc il y a un reliquat.

### **Rose-Marie NIETO**

Comme vous venez de le préciser, les études surveillées sont menées par des enseignants volontaires que nous rémunérons. Lorsqu'il n'y a pas d'enseignants volontaires nous essayons de chercher auprès d'associations ou de la Ligue de l'Enseignement, nous proposons effectivement si des volontaires veulent... et pour l'instant nous n'en avons pas trouvé.

### **Isabelle GODEAU**

Ce n'est pas ma question.

### **Rose-Marie NIETO**

Si, vous demandez si quelqu'un peut prendre le relais, ce sont les enseignants. Ou alors je n'ai pas compris, excusez-moi.

### **Isabelle GODEAU**

Je me suis mal exprimée. On a les personnels, les enfants n'auront plus l'accompagnement éducatif le soir, puisqu'on arrive au bout du crédit alloué. Est-ce que la Mairie peut prendre le relais par le biais des études surveillées ? On a le personnel, on a les enfants, il manque juste des subventions.

### **Monsieur le Maire**

Vous voulez qu'on cautionne les baisses de dotations là aussi ?

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Isabelle GODEAU**

Exactement, pour les enfants.

**Monsieur le Maire**

Après nous avoir dit tout à l'heure qu'il fallait dénoncer collectivement les baisses de dotations.

**Rose-Marie NIETO**

*Hors micro...*On va étudier la question.

**Nathalie SEGUIN**

Je pense que nous sommes très clairs, sauf que visiblement ça n'est pas compris. La proposition qu'on vous fait, c'est que des crédits qui n'ont pas été dépensés sur une enveloppe soient réaffectés sur une autre pour que le service qui est aujourd'hui proposé aux familles et dont bénéficient les enfants sur ces quartiers prioritaires, que ces enfants puissent continuer de profiter de cet accompagnement scolaire. C'est une proposition que l'on vous fait, c'est de l'argent qui existe déjà, qui n'a pas été dépensé donc on vous propose de réaffecter. Voilà.

**Monsieur le Maire**

Rose-Marie NIETO propose de regarder ça de plus près parce qu'elle n'a pas été alertée par l'Education Nationale. Qui s'oppose à la délibération ? Qui s'abstient ? Adopté.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-467

**Direction Ressources Humaines**

**Convention d'engagement  
sur la mise en œuvre de Contrat d'Accompagnement  
dans l'Emploi**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Créé par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Ces CAE sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Le CUI-CAE porte sur des emplois visant à répondre à des besoins collectifs non satisfaits et il est destiné aux publics suivants : jeunes âgés de moins de 26 ans non éligibles au dispositif emplois d'avenir, demandeurs d'emploi de longue durée (supérieur à 1 an), les bénéficiaires de minima sociaux, demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés.

La prescription du CUI-CAE est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi ou Cap Emploi pour le compte de l'Etat.

Notre collectivité a donc décidé d'y recourir, en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Au 31 décembre 2015, 15 personnes ont été recrutées par le biais de ce contrat à la Ville et au CCAS.

Comme nous avons pu le faire pour le recrutement de jeunes en contrat emploi d'avenir, une convention d'engagement est proposée pour définir :

- le cadre général des recrutements par le biais de ce dispositif,
- les engagements de l'Etat, de la Ville et son CCAS (apport d'une contribution financière),
- les domaines prioritaires de recrutement (tutorat, accompagnement professionnel, formations...),
- les effectifs (10 à 15 pour 2016).

Ces contrats à durée déterminée seront conclus pour une période maximale de 24 mois.

Selon le profil des personnes retenues, la prise en charge de l'Etat sera comprise entre 60% et 90% de la rémunération correspondant au SMIC (selon l'arrêté préfectoral du 27/07/2015) et exonérera la Ville des cotisations patronales de sécurité sociale et des charges fiscales (taxe sur les salaires, taxe d'apprentissage, et effort de construction).

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Cette aide est attribuée dans la limite d'une durée totale de 24 mois dans la limite de 22 heures hebdomadaires (arrêté préfectoral du 27 juillet 2015).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'engagement sur la mise en œuvre de contrats d'accompagnement à l'emploi avec l'Etat ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	35
Contre :	7
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Lucien-Jean LAHOUSSE**

C'est une convention d'engagement sur la mise en œuvre d'accompagnement dans l'emploi. Ce type de contrat, nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises dans l'année qui est écoulée, porte sur des emplois visant à répondre à des besoins collectifs non satisfaits, destinés à des publics décrits dans la délibération. Il s'agit pour nous de formaliser ce partenariat existant entre la Ville, le CCAS et l'Etat concernant le recours à ce type d'emploi aidé. La démarche de formalisation d'une convention sur ce sujet est atypique dans le paysage territorial. En général, les collectivités ont recours à ces dispositifs au coup par coup. Nous avons choisi de structurer notre partenariat pour nous engager vis-à-vis des personnes recrutées, un peu au-delà de ce que les textes prévoient en contrepartie de l'aide au financement qui, je vous le rappelle, va de 60% à 90% du SMIC selon les profils des personnes recrutées. Les objectifs sont bien de structurer le tutorat et les formations pour accompagner le plus efficacement possible les personnes recrutées en emploi aidé et il est prévu qu'à l'issue du contrat un accompagnement à la recherche d'emploi, outil de recherche, technique d'entretien etc., soit proposé par les conseillers professionnels de la Direction des Ressources Humaines. Cette convention est prévue pour une année et nous conduira à recruter entre dix et quinze personnes afin de favoriser l'insertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi pour différentes raisons. Je le rappelle, pour que ce soit bien clair, il n'y a pas d'engagement à la pérennisation, ainsi que le prévoit les textes, dans la mesure où l'objectif d'un emploi aidé est, une fois la professionnalisation réalisée, l'insertion dans un marché du travail classique.

### **Nathalie SEGUIN**

Ce dossier a été présenté en Comité Technique une première fois, tous les syndicats, unanimement, on voté contre, ce qui vous a obligé à le présenter une seconde fois, vous aviez donc dans l'entre deux la possibilité d'infléchir votre position, ce que vous n'avez pas fait. La deuxième fois, le Comité Technique et l'ensemble des syndicats se sont de nouveau positionnés contre cette délibération et vous n'en tenez toujours pas compte. Nous voterons contre cette délibération parce que ces agents ne bénéficient pas du même traitement que les postes titulaires, ils ne bénéficient pas notamment du régime indemnitaire et ils n'ont pas de promesse d'embauche et ça c'est vraiment une différence notoire avec ce que nous avons pu faire.

### **Lucien-Jean LAHOUSSE**

Ce que vous dites est vrai, en Comité Technique ça a été refusé deux fois par les syndicats qui, de toute façon, refusent systématiquement le recours aux CAE/CUI ou aux Contrat d'Avenir. En l'occurrence ils ont été d'une parfaite cohérence. Je rappellerai simplement qu'en plus du fait que nous sommes tenus de le présenter deux fois en Comité Technique si ça doit faire l'objet d'une délibération en Conseil municipal, nous avons aussi dans notre règlement intérieur une réunion thématique sur ces sujets donc on l'avait déjà exposé une troisième fois auparavant. On nous reproche de ne pas avoir changé d'avis, les

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

syndicats auraient pu aussi changer d'avis, ils ne l'ont pas fait mais ceci dit, la loi n'a pas été votée pour faire de ces emplois des emplois pérennes et nous l'appliquons dans l'esprit dans lequel elle a été écrite et votée.

**Nathalie SEGUIN**

*Hors micro*

**Monsieur le Maire**

Ça ne s'interprète pas, les lois, ça s'applique.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-468

**Direction de la Commande Publique et Logistique**

**Clauses Sociales dans les marchés publics -  
Convention de prestations de services avec la CAN  
par la mise en place d'une cellule d'appui territoriale**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort dispose d'une expérience significative dans le domaine des clauses sociales, qu'elle a mis en œuvre entre 2007 et 2014 dans le cadre réglementaire du Projet de Rénovation Urbain et Social.

Elle dispose également au sein de la Direction de la Commande Publique d'un poste de chargé de mission qui lui a permis d'étendre les clauses sociales dans l'ensemble de ses marchés publics.

Ce dispositif est par ailleurs en développement puisque les différents partenaires institutionnels (Etat, Région, Département) conditionnent leur cofinancement à l'insertion de clauses sociales dans les marchés.

La Communauté d'Agglomération du Niortais souhaite conduire une expérimentation à compter du 1er janvier 2016 et pour un an, en mettant en place une cellule d'appui territoriale pour le développement des clauses sociales dans ses propres marchés, ceux des communes membres (hors Niort) et des bailleurs sociaux.

Pour ce faire, elle souhaite s'attacher l'expérience et les compétences de la Ville de Niort, notamment celle de la chargée de mission.

Une convention formalise les prestations attendues dont le coût annuel s'élève à 24 000 €.

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2015,

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de prestation de services avec la CAN ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer ainsi que tous les documents afférents.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

C'est une convention qui a déjà été présentée à la CAN, la Ville dispose d'une expérience significative dans le domaine des clauses sociales qu'elle a mis en œuvre et elle dispose d'une personne à la Direction de la Commande Publique qui lui a permis d'ailleurs d'étendre les clauses sociales dans toutes les commandes que nous sommes amenés à passer maintenant, sachant qu'au départ ça concernait principalement le PRUS. La Communauté d'Agglomération du Niortais souhaite conduire une expérimentation à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui vient et souhaite faire appel à cette personne en appui pour l'aider à mettre cela en place et avoir ses propres spécialistes pour que ce soit démultiplié, donc ça fait l'objet d'une convention dont les prestations attendues sont de l'ordre de 24 000 € sur l'année qui seraient versées à la Ville par la CAN.

**Monsieur le Maire**

Merci. Des questions ? Non ? Je me félicite de cette belle avancée, ça mérite d'être souligné et ça a été souhaité par beaucoup, Alain l'a porté à l'Agglo et c'est appréciable. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci pour cette belle unanimité.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-469

**Direction de la Commande Publique et Logistique**

**Fournitures de matériaux routiers - Avenant sur les marchés pour modification de l'indice de révision de prix sur le bitume**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort dispose d'une régie en voirie intervenant pour le maintien en bon état du réseau routier de la commune.

Pour effectuer ces opérations de maintenance, les services de la Ville utilisent trois marchés de fournitures de matériaux routiers, notifiés en août 2015. Lot n°1 : Enrobés à chaud, Lot n°2 : Enrobés à froid stockable et Lot n°3 : Emulsion de bitume.

La clause de révision de prix de ces trois marchés prévoyait dans la formule de calcul l'indice bitume B192003 Bitumes Hors TIPP. Celui-ci vient d'être supprimé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et remplacé par un nouvel indice : B192013. Ce nouvel indice s'appliquera pour le calcul des révisions de ces trois marchés.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants aux trois marchés précités ayant pour objet le changement d'indice de révision des prix ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-470

**Direction de la Commande Publique et  
Logistique**

**Acquisition de véhicules utilitaires légers -  
Approbation des marchés**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin d'assurer les capacités d'interventions techniques des régies, il est proposé de renouveler une partie des véhicules utilitaires pour maintenir le parc existant en bon état de fonctionnement et l'adapter aux nouvelles utilisations.

Pour répondre à ce besoin, une consultation allotie a été lancée selon une procédure adaptée.

La commission des marchés s'est réunie le 26 novembre 2015 pour avis sur la désignation de l'attributaire de chaque lot.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés ci-après :

	Attributaire	Montant
Lot 1 Pick up électrique avec benne basculante	Groupement ESPACE EMERAUDE et Espace Motoculture 470 rue du Puits Japie 79410 ECHIRE	27 700 € TTC
Lot 2 Châssis cabine 3,5 tonnes avec bras hydraulique et bennes amovibles	SEGUIN TRUCK 421 avenue du Docteur Jean Mac 72100 LE MANS	46 680 € TTC
Lot 3 Fourgon tôlé	GENEVE Automobiles 19 rue de Geneteau BP 90036 – 79182 CHAURAY cedex	22 486,40 € TTC

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-471

**Direction de la Commande Publique et Logistique**

**La Poste - Approbation du marché pour le service d'acheminement du courrier et des prestations annexes**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Depuis le 1er janvier 2011, le marché des services postaux est totalement libéralisé quel que soit le poids des plis. Les prestations relevant des services postaux entrent donc dans le champ concurrentiel et devront, à ce titre, faire l'objet d'une mise en concurrence.

Si pour les colis supérieurs à 2kg une concurrence réelle existe, la libéralisation du marché n'a fait émerger aucun concurrent pour répondre aux besoins de la Ville de Niort pour l'acheminement du courrier.

En conséquence, il a été décidé de passer un marché avec La Poste sans publicité et sans mise en concurrence comme le prévoit l'article 28 du Code des marchés en l'absence de concurrence dans un domaine déterminé.

Le contrat sera passé pour une durée d'un an pour un montant estimatif de 100 000 € TTC, sous la forme d'un marché à prix unitaires. Il commencera au 1er janvier 2016 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure et prendra fin au 31 décembre 2016.

Les conditions tarifaires appliquées seront celles de La Poste.

La commission des marchés s'est réunie le 26 novembre 2015 pour émettre un avis sur la désignation de l'attributaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché pour le service d'acheminement du courrier et des prestations annexes avec La Poste ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-472

**Direction de la Commande Publique et Logistique**

**Tierce Maintenance Applicative (TMA), assistance et projets de développement autour des logiciels de l'éditeur Berger Levrault exploités par la Ville de Niort - Approbation du contrat d'accord-cadre**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort utilise plusieurs logiciels de l'éditeur Berger Levrault pour gérer diverses activités :

- Sedit Gestion Financière : comptabilité et finances
- Sedit Gestion Ressources Humaines : ressources humaines
- Atal II : services techniques ville de Niort et services techniques SEV
- Asweb : interventions sociales du CCAS

Ces logiciels sont modulaires et sont installés dans notre système d'information. Ils nécessitent un contrat couvrant la concession du droit d'usage, la maintenance et les projets de développement ultérieurs auprès de l'éditeur qui conserve la propriété intellectuelle des logiciels.

Les marchés en cours viennent à expiration à diverses dates en 2016, il convient donc de les renouveler. Un contrat unique viendra se substituer aux précédents, en alignant les échéances de chacun. Il prendra fin le 31 décembre 2019. Le contrat prend la forme d'un accord-cadre négocié sans mise en concurrence.

L'accord-cadre vaut premier marché subséquent. Il sera à bons de commande et couvrira les prestations de TMA et d'assistance.

Dans le cadre de la procédure d'attribution, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 10 décembre pour attribuer l'accord-cadre.

Les dépenses sont prévues aux budgets des années pendant lesquelles seront réalisées les prestations (2016 – 2019).

Le montant de l'accord-cadre pour 4 ans est de 700 000 € TTC maximum

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'attribution du contrat d'accord-cadre à la société Berger Levrault, 31676 LABEGE ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-473

**Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications**  
**Solution de téléphonie sur IP et prestations associées - Approbation du marché**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les systèmes de télécommunications des utilisateurs de la Ville de Niort, du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et du Syndicat des Eaux du Vivier (SEV) sont devenus obsolètes et leur mise à niveau est trop onéreuse.

La modification des technologies disponibles, le souci d'harmonisation des moyens de télécommunications sur l'ensemble des sites de la Ville de Niort, du Centre Communal d'Action Sociale et du Syndicat des Eaux du Vivier nous obligent par conséquent à prévoir la mise en place d'un futur système de télécommunications afin de moderniser et renouveler le réseau informatique global et la téléphonie.

Ce projet concerne les systèmes de télécommunications numériques des trois entités, la Ville de Niort, le Centre Communal d'Action Sociale et le Syndicat des Eaux du Vivier avec une application en conformité avec les conventions passées entre la Ville de Niort et le Centre Communal d'Action Sociale d'une part et la Ville de Niort et le Syndicat des Eaux du Vivier d'autre part.

Les nouvelles fonctionnalités disponibles sur une téléphonie numérique sont :

- la gestion de présence ;
- la convergence téléphonie fixe et portable ;
- la messagerie instantanée ;
- la présentation du nom et du numéro ;
- les possibilités de visiophonie ;
- etc.

Cette migration se fera en 4 phases :

Phase 1 : migration du cœur de réseau, les réseaux départementaux et d'extrémité ;

Phase 2 : installation du serveur de communication et migration des utilisateurs des sites primaires (700 utilisateurs) ;

Phase 3 : migration des sites secondaires, mise en place du secours cœur de réseau et installation de la solution de visioconférence ;

Phase 4 : migration de l'ensemble des sites distants en liaison symétrique.

La migration, prévue en 2016, prévoit l'intégration des fonctionnalités actuelles des systèmes de téléphonie pour les besoins de la collectivité.

**. RETOUR SOMMAIRE**

La mise en œuvre de ce projet a donné lieu à une procédure de passation par appel d'offres. La durée du marché est fixée à 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure. Il s'agit d'un marché à bons de commandes comportant un montant minimum de 200 000,00 € TTC et un montant maximum de 600 000,00 € TTC pour la durée totale du marché.

Après la consultation des entreprises, la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 10 décembre 2015 a attribué le marché à ORANGE pour un montant estimatif de 470 429,02 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché avec l'entreprise ORANGE pour un montant estimatif de 470 429,02 € TTC.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-474

**Direction Patrimoine et Moyens**

**Hôtel de Ville - Aménagement de la salle serveur -  
Approbation des marchés de travaux**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'Hôtel de Ville, bâtiment public de six niveaux (rez-de-chaussée côté rue de l'Ancien musée jusqu'aux combles), accueille du public. Des bureaux de travail ainsi que des salles de réunions sont mis à disposition des élus et agents de la collectivité.

L'Hôtel de Ville héberge également au rez-de-chaussée (rue de l'Ancien musée) la salle de serveur, qui dessert les services de l'hôtel de ville et de l'hôtel administratif de la Ville de Niort. Celle-ci a été installée au milieu des années 1980.

Depuis, le local a été adapté à l'évolution du matériel et des mises à niveau du local ont été réalisées ponctuellement.

Cependant, il apparait que la configuration actuelle de la salle ne garantit pas un bon fonctionnement des systèmes avec un niveau de risque acceptable, tant au niveau de la sécurité des personnes qu'au niveau des biens et des données.

Il s'est révélé indispensable de réaliser une remise à niveau d'envergure de cet équipement.

Pour se faire, la Ville de Niort s'est tout d'abord attaché les services d'un maître d'œuvre externe. Aussi, par décision L.2122-22 du 18 avril 2012, un marché de maîtrise d'œuvre a été confié à la société KAF Consulting.

L'avenant n°1 validé par décision L.2122-22 du 23 juillet 2013 fixe la rémunération définitive, ainsi que le coût prévisionnel des travaux.

Un dossier de consultation des entreprises a été constitué et une procédure pour attribution des lots de marchés de travaux a été lancée.

La commission des marchés réunie le 10 décembre 2015 a émis un avis sur le choix des attributaires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés selon le tableau ci-dessous :

N° lot	Désignation du marché	Attributaire	Montant du marché € HT	Montant du marché en € TTC
1	Second œuvre	Lot infructueux		
2	Courants forts / courants faibles	COFELY INEO SNC INEO Atlantique	141 081,41	169 297,69

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

3	Climatisation / ventilation	SAS CIGEC	48 942,78	58 731,34
4	Groupes électrogènes	ATEN-CME	34 980,00	41 976,00

Le montant du lot 4 comprend l'option cuve à fuel et aménagement du local « Cuve à fuel » pour un montant de 5 500,00 € HT (6 600,00 € TTC).

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 41  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 4

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

S'il vous plait Monsieur le Maire, pour qu'on en finisse avec moi, parce que ça concerne aussi l'informatique, il y a une délibération page 295 au tome 2 qui concerne l'aménagement de la salle serveur, un projet qui est commencé de longue date. Il y avait 4 lots : le second œuvre, les courants forts et faibles, la climatisation et les groupes électrogènes. Le premier lot a été infructueux donc on le repasse et les trois autres lots ont été attribués suite à la Commissions des marchés du 10 décembre. Pour les courants forts et faibles, la société COFELY INEO pour 169 297,69 TTC, pour la climatisation, la SAS CIGEC pour 58 731,34 € TTC et pour les groupes électrogènes, à ATEN-CME pour 41 976 € TTC.

**Monsieur le Maire**

Merci. Des questions sur ces marchés ? Non ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté. Je me permettrai maintenant de faire une toute petite entorse à l'ordre du jour si vous le voulez bien, et de passer les délibérations culturelles page 192.

PROCES-VERBAUX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-475

**Direction Animation de la Cité**

**Convention financière entre la Ville de Niort et  
l'association Centre d'Action Culturelle de Niort et de  
sa région Le Moulin du Roc Scène Nationale -  
Avenant n°7**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire,

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle, a signé un contrat d'objectifs et de moyens avec l'Etat - Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Poitou-Charentes et l'association Centre d'Action culturelle de Niort et de sa région Le Moulin du Roc Scène Nationale, afin de contribuer au développement artistique et Culturel de la Ville pour les années 2013 à 2016.

En parallèle de ce contrat d'objectifs quadripartite, la Ville de Niort a également signé une convention financière avec le Moulin du Roc Scène Nationale qui précise les modalités de versement de la subvention pour les années 2013 à 2016. Au titre de cette convention qui précise dans son article 3 un premier versement au 31 janvier, il vous est demandé d'attribuer un acompte de 400 200 € qui viendra en déduction de la subvention annuelle de fonctionnement 2016.

Ce montant tient compte de l'aide exceptionnelle d'un montant de 15 000 € qui a été attribuée au Moulin du Roc suite au vote du Conseil municipal du 24 novembre 2014. En effet, cette aide est remboursable sur deux ans, par tranche de 7 500 € déduite du montant global de la subvention de fonctionnement des années 2015 et 2016. Pour mémoire, 7 500 € ont été déduits de la subvention globale de fonctionnement 2015.

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget de l'année 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°7 à la convention financière signée avec le Moulin du Roc Scène Nationale ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser au Moulin du Roc Scène Nationale un acompte de 400 200 € au titre de la subvention 2016, conformément aux dispositions financières prévues dans ledit avenant.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGE**

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Christelle CHASSAGNE**

Il s'agit d'un avenant à la convention qui nous lie avec Le Moulin du Roc, dans le cadre du contrat d'objectifs quadripartite. Il vous est demandé d'attribuer un acompte de 400 200€ qui viendra en déduction de la subvention annuelle de fonctionnement 2016 et ce montant tient compte de l'avance de 15 000 € qui avait été faite l'an passé pour aider Le Moulin du Roc dans une situation compliquée. Les crédits nécessaires sont ouverts au budget pour l'année 2016.

**Monsieur le Maire**

Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur PIVETEAU.

**Alain PIVETEAU**

Eh bien, on va essayer d'y voir plus clair ensemble, à chaque délibération, donc je vous demande si le montant total de la subvention accordée à cette structure varie ou pas en 2016.

**Christelle CHASSAGNE**

Les établissements labélisés de la Ville ne verront pas leur budget changer.

**Alain PIVETEAU**

Ce qui veut donc dire que compte tenu de leur poids, mécaniquement, tout ce dont on a parlé tout à l'heure et a été considéré comme une pression très forte mise sur l'ensemble des associations, est augmenté. Bien sûr que si, il va falloir aller les chercher les 8% sur les autres structures, et ce n'est pas une critique, c'est un constat, donc la pression s'exercera encore plus fortement que 8% en tendance sur l'ensemble des autres structures.

**Monsieur le Maire**

Vous oubliez la fin du CNAR, donc une économie substantielle. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-476

**Direction Animation de la Cité**

**Convention d'objectifs 2016-2017-2018  
entre la Ville de Niort, l'Etat et Le Camji**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Considérant la mise en œuvre de la politique engagée par le Ministère de la Culture et de la Communication dans le domaine des musiques actuelles et considérant le projet artistique, culturel et associatif du Camji pour les années 2016 à 2018,

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle et notamment la priorité accordée aux musiques actuelles, souhaite signer une convention avec les partenaires précités pour conforter l'association Le Camji, favoriser son ancrage sur le territoire et soutenir son projet artistique et culturel ainsi que ses projets de développement, au titre desquels Le Camji est identifié aux Scènes de Musiques Actuelles.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention tripartite entre la Ville de Niort, l'Etat et l'association Le Camji ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association Le Camji un premier acompte de 120 843 € au titre de la subvention 2016, conformément aux dispositions financières mentionnées dans ladite convention (article 5, point 5.1).

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGÉ**

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-477

**Direction Animation de la Cité****CACP Villa Pérochon - Convention d'objectifs de l'association Pour l'Instant - Avenant n°5**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle et notamment la priorité accordée aux arts visuels, a signé en 2013 une convention d'objectifs avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Poitou-Charentes et l'association Pour l'Instant, afin de soutenir le projet artistique et culturel de cette dernière pour la mise en œuvre du programme d'actions annuel du Centre d'Art Contemporain Photographique – Villa Pérochon pour la période 2013-2016.

Ledit programme d'actions prévoit notamment l'organisation chaque année d'un festival pour promouvoir la photographie contemporaine. Ces *Rencontres de la Jeune Photographie Internationale* se dérouleront du 02 au 16 avril 2016.

En conséquence et pour permettre à l'association de préparer au mieux ce festival, Il vous est proposé d'attribuer un acompte d'un montant de 35 000 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2016.

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°5 à la convention d'objectifs signée avec l'association Pour l'Instant ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser à l'association Pour l'Instant un acompte d'un montant de 35 000 € au titre de la subvention 2016, conformément aux dispositions financières prévues dans ledit avenant.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGÉ**

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Christelle CHASSAGNE**

Il s'agit là également de l'avenant concernant la convention qui nous lie avec la Villa Pérochon, il vous est proposé d'attribuer un acompte d'un montant de 35 000 € qui viendra en déduction de la subvention globale pour 2016.

### **Pascal DUFORESTEL**

A l'inverse de ce qu'on a évoqué à l'instant, dans l'article paru ce jour dans Télérama, vous évoquez, Monsieur le Maire, une augmentation des moyens du Moulin du Roc, du Camji et de la Villa Pérochon. Comme je me méfie énormément de la presse, vous savez bien, je voulais vérifier auprès de vous si ça fait l'objet d'un effort supplémentaire ou si c'est une erreur de la journaliste.

### **Monsieur le Maire**

Dans les trois cas, ces équipements ont fait l'objet d'efforts d'investissement non négligeables et également d'aides particulières, c'est le cas notamment de la Villa Pérochon dont le budget était surélevé, c'était déjà le cas aussi pour Le Moulin du Roc, avec un budget que Christelle CHASSAGNE peut détailler.

### **Christelle CHASSAGNE**

Le Moulin du Roc, oui, comme les autres qui ont eu besoin de soutien, Le Moulin du Roc, Monsieur DUFORESTEL, je ne vous apprends rien, est dans une situation compliquée, nous les accompagnons, si ça peut vous faire sourire, et cette année l'accompagnement est ciblé sur une commande faite directement aux ateliers théâtre puisque c'est aussi un moyen de les aider. C'est une aide de 10 000 € qui est fléchée.

### **Monsieur le Maire**

Donc en plus. D'autres questions ?

### **Pascal DUFORESTEL**

Pour être tout à fait précis, il n'y a pas d'augmentation de la subvention de fonctionnement annuelle des différentes structures. Par ailleurs, ce que vous évoquez sur Le Moulin du Roc, je ne sais pas s'il y a eu des problèmes dans le temps ou alors il faut se retourner vers Alain BAUDIN et vers un passé plus ancien, mais là je ne vois pas en quoi vous avez subi un héritage qui a entravé la vie du Moulin du Roc.

### **Monsieur le Maire**

C'est le cas pour la Villa Pérochon, il s'agit de plusieurs subventions de fonctionnement. Vous réglez vos problèmes de Conseil d'Administration ailleurs qu'au Conseil municipal si vous le voulez bien. J'insiste là-dessus parce que je l'ai dit, je le répète, notre Scène Nationale en particulier, mais pas

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

seulement, est sous-financée par certaines collectivités, et notamment par la Région, par rapport à d'autres scènes comme celle de Poitiers, donc il s'agit de rétablir un équilibre que l'on n'a pas.

**Pascal DUFORESTEL**

*Hors micro*

RAFFFARIN

**Monsieur le Maire**

Oui, mais après il y a eu beaucoup de monde et pendant longtemps, donc là-dessus je crois qu'il faut ouvrir les yeux, il y a un déséquilibre réel, la DRAC en est consciente et c'est quand même une belle mission d'essayer de faire en sorte qu'il y ait plus de financements régionaux, Monsieur DUFORESTEL, vous avez la chance d'être dans cette Majorité, j'espère qu'avec Nathalie LANZI vous serez en capacité à Bordeaux de pouvoir faire en sorte que des financements nouveaux et supplémentaires soient apportés à nos scènes et nos équipements culturels, notamment à la Scène Nationale, permettez-moi de vous attendre au moins sur ce plan-là. Merci.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-478

**Direction Animation de la Cité****Dispositif d'aide aux structures professionnelles des arts du spectacle, agissant dans les domaines de la création, de la diffusion et de la pratique artistique**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort décide de se doter d'un nouveau dispositif d'aide aux structures professionnelles niortaises des arts du spectacle vivant, agissant dans les domaines de la création, de la diffusion et de la pratique artistique. Le nouveau dispositif a été établi au terme d'une année de concertation avec les compagnies professionnelles et les organisateurs d'événements installés sur le territoire de la commune. Il a pour enjeu de faciliter les conditions de la production et de la diffusion d'œuvres de spectacle vivant par les acteurs du secteur. A travers le nouveau dispositif, la Ville se fixe pour objectifs de :

- consolider le fonctionnement des structures bénéficiaires ;
- élargir l'offre de création, en faisant place notamment aux acteurs émergents ;
- soutenir la diffusion à l'extérieur de Niort et inscrire des événements fédérateurs dans le calendrier niortais ;
- promouvoir des pratiques artistiques conçues et animées par des intervenants professionnels.

Le nouveau dispositif comprend cinq volets d'aide : fonctionnement, création, diffusion, pratiques artistiques et événements artistiques.

La première année d'application du nouveau dispositif fera l'objet d'une évaluation concertée, afin d'ajuster les critères sur la base d'indicateurs homogènes.

Pour 2016, l'enveloppe de crédits attribuée au nouveau dispositif s'élève à : 345 200 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le dispositif d'aide aux structures professionnelles des arts du spectacle, agissant dans les domaines de la création, de la diffusion et de la pratique artistique joint en annexe.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	33
Contre :	7
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	4

Monsieur Romain DUPEYROU, Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGÉ**

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Christelle CHASSAGNE**

Il s'agit de la mise en place d'un dispositif d'aide aux structures professionnelles des arts du spectacle. Ce dispositif a pour objectif de clarifier l'attribution des subventions entre compagnies par des critères établis sur leurs charges financières : fonctionnement, création, diffusion et de favoriser l'action artistique sur le territoire auprès des Niortais avec notamment les projets d'écoles, cirque, théâtre et actions culturelles. Il répond évidemment aussi aux besoins des compagnies pour soutenir la diffusion. Ce dispositif permet une transparence dans la distribution de ces subventions, il permet aussi à de nouvelles compagnies d'entrer dans ces critères et bénéficier de l'accompagnement de la Ville.

### **Alain PIVETEAU**

L'intention était bien de clarifier, avec une difficulté majeure pour vous, c'est qu'aujourd'hui les compagnies dont vous parlez ne trouvent pas le système clair et surtout ne comprennent pas la façon dont le mécanisme de co-construction des critères que vous mettez en avant s'applique finalement ex post et ça a à voir avec le budget dont on a parlé, avec d'autres éléments de régulation que vous injectez au dernier moment, qui sont des éléments de plancher et des éléments de plafond qui sont parfois très-très proches et qui font qu'aujourd'hui ces structures ont le sentiment d'avoir travaillé pour justifier la plus ou moins grande perte de subvention sans avoir du tout maîtrisé le cadre général de distribution de ces subventions et pour cause, on vient d'en discuter uniquement ce soir. Donc là ou vous pensez, et il fallait le faire, amener un peu de clarté, c'est finalement le flou total qui règne, donc pour cette raison nous nous opposerons à cette délibération.

### **Monsieur le Maire**

Je ne crois pas que vous soyez le porte-parole des associations culturelles, à moins que vous ayez été mandaté pour cela, mais je serais heureux de le savoir.

### **Romain DUPEYROU**

Je voulais juste dire deux choses. La première, c'est que je ne prendrai pas part au vote du fait des négociations, puisque je suis un tout petit peu proche de certaines d'entre elles. Oui Monsieur DUFORESTEL, vous pouvez vous en étonner, mais je suis proche, mais par contre je me félicite qu'il y ait un vrai dialogue et elles se félicitent aussi qu'il y ait un vrai dialogue entre les parties et qui amène effectivement des protocoles qui vont dans le bon sens pour elles.

### **Christelle CHASSAGNE**

Pour clarifier, effectivement, la mise en place de ce dispositif qui n'avait jamais été proposé, c'est un dispositif qui s'est construit avec les associations, pendant plusieurs mois. Les associations sont extrêmement heureuses de cette transparence. Quand vous aviez des subventions pour certaines associations à 20 000 €, sans critère, tandis qu'une autre avait 5 000 € alors qu'elle produit finalement le même nombre de représentations, que la médiation culturelle est à peu près de même niveau, il n'y avait

**. RETOUR SOMMAIRE**

pas d'équilibre puisqu'on était sur des subventions qui étaient distribuées de manière historique, augmentées, on ne savait pas sur quels critères, ça ne correspondait à rien. Les associations sont ravies de ce dispositif et encore une fois, ça permet aussi de faire rentrer de nouvelles compagnies, de nouvelles personnes, des femmes en l'occurrence. Voilà.

**Nathalie SEGUIN**

Alors, très bien pour les nouvelles entrées d'autant plus si ce sont des femmes, mais par contre, qui dit entrées dit aussi sorties ou alors baisse des subventions pour l'ensemble, parce que le gâteau reste le même et si il y a de plus en plus de parts, donc elles seront de plus en plus petites pour ces acteurs culturels.

**Pascal DUFORESTEL**

Je pense en effet que la critérisation est une logique intéressante. Pour la pratiquer au sein de la région Poitou-Charentes avec les acteurs culturels, ça permet en effet d'objectiver et d'améliorer les principes de co-construction des politiques culturelles. Néanmoins, j'ai le sentiment que cette rédaction est sortie d'un esprit un peu démoniaque parce qu'au final, quand on a lu l'ensemble des éléments, on a vraiment du mal à se repérer sur la priorisation des critères. Par ailleurs, il y a un point qui est important dans la gestion même de ces critères par la suite, c'est la cogestion vivante de ces critères, c'est-à-dire la capacité de décisions collective avec les principaux intéressés au sein d'un comité. Est-ce que cela est prévu, c'est-à-dire est ce qu'il y a, en dehors des consultations que vous avez évoquées, Madame CHASSAGNE, régulièrement, un comité d'évaluation qui prendra en compte un certain nombre d'acteurs ou de représentants d'acteurs, qui permettra de vérifier la justesse ou la justice des dispositifs qui sont évoqués ?

**Monsieur le Maire**

Merci. C'est prévu durant le courant de l'année, donc pas d'inquiétude là-dessus. Je vous rappelle, Monsieur le Conseiller régional que vous aurez aussi l'opportunité dans d'autres assemblées de pouvoir voter des subventions qui je l'espère, ne seront pas en diminution. C'est important parce qu'en effet elles peuvent se retrouver dans des collectivités qui, je l'espère, seront en meilleure santé, avec des moyens que nous n'avons pas.

**Rose-Marie NIETO**

**Hors micro...** Comme par hasard, ils ont des moyens plus importants à la Région.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-479

**Direction de l'Education**

**Désaffectation d'un terrain au sein du groupe scolaire Jean Jaurès avant accord du Préfet**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le groupe scolaire Jean Jaurès de Niort est situé sur la parcelle CV n°593.

Une emprise d'environ 100 m<sup>2</sup> est séparée de l'école par un portail et de la parcelle 592 par un grillage. Cette emprise n'est plus utilisée par l'école (plan joint).

Il est ainsi souhaité la désaffectation et le déclassement de cette emprise pour l'inclure dans la cession, par vente aux enchères publiques, des maisons 3 (parcelles CV 594-595-596) et 5 (parcelles CV 564) rue Georges Clémenceau.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- solliciter l'avis de Monsieur le Préfet pour la désaffectation d'une emprise de terrain d'environ 100m<sup>2</sup> cadastrée section CV n°593p intégrée au sein du groupe scolaire Jean Jaurès.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-480

**Direction de l'Education**

**Désaffectation du logement de fonction sis 4, rue Jean Macé après accord du Préfet**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Compte tenu de l'intégration des instituteurs dans le grade de professeur des écoles, il n'est plus opportun pour la Ville de Niort de continuer à entretenir un parc de logements de fonction pour les enseignants qui, en changeant de statut, perdent le droit à cet avantage.

En conséquence, il est proposé la désaffectation du logement sis au 4, rue Jean Macé.

Il sera cherché en priorité une affectation sociale qui soit compatible avec le fonctionnement de l'établissement scolaire. A défaut, il sera procédé à la vente de l'immeuble.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- après accord du Préfet, désaffecter le logement 4, rue Jean Macé en vue de son affectation à usage social ou de la vente sur laquelle le Conseil municipal serait alors appelé à statuer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-481

**Direction de l'Education**

**Parcours d'Education Artistique et Culturelle -  
Projets fédérateurs 2015-2016  
des écoles publiques niortaises**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort s'est engagée depuis de nombreuses années à soutenir financièrement, les initiatives pédagogiques présentées par les enseignants dans le cadre des classes à projets artistiques et culturels. Chaque année, ces initiatives s'articulent autour de plusieurs projets proposés aux Directeurs d'école.

Ces projets fédérateurs sont coordonnés par des conseillers pédagogiques de la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale (DDSEN). La gestion administrative et financière est assurée par l'Association de Circonscription pour l'Animation Pédagogique et la Documentation Professionnelle (A.C.A.P.D.P.) située à l'école Ernest Pérochon.

Pour l'année 2015/2016, deux projets sont proposés aux Directeurs d'écoles :

- un projet photographique « Quartiers libres » lié aux apprentissages en découverte du monde et en géographie : reconnaître et décrire son quartier, avec un vocabulaire adapté et des supports variés (photographies sous différents angles et points de vue, plans...), comprendre l'organisation du quartier, de la ville, en utilisant des cartes et des photographies, le réseau des transports en commun, lire une carte, s'orienter sur une carte, localiser les lieux les uns par rapport aux autres, repérer un itinéraire...

- un projet en Danse et Musique « Parcours autour de l'eau » lié principalement aux apprentissages en E.P.S. et en éducation musicale. Les élèves seront amenés à inventer et à réaliser des chorégraphies ou des enchaînements à visée artistique ou expressive (thème envisagé : l'eau). Une initiation à la MAO (Musique Assistée par Ordinateur) sera proposée pour créer de petites séquences sonores qui introduiront les productions dansées. Une étude de l'eau dans différentes disciplines pourra être proposée : découverte d'œuvres musicales, présentation d'œuvres plastiques, l'eau à travers les périodes historiques, la matière : l'eau, les caractères géographiques de l'eau.

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2016.

La liste des écoles niortaises retenues pour l'année scolaire 2015/2016, s'établit comme suit

intitulé	école	classes	nombre d'élèves
<b>Projet photographique « quartiers libres »</b>	P. Bert	CE1/CE2	18
	F. Buisson	CE2	29
	J. Michelet	CE1/CE2	23
	La Mirandelle	CE2/CM1	25

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

<b>Projet en Danse &amp; Musique « parcours autour de l'eau »</b>	F. Buisson	CE2/CM1	23
	E. Proust	CE2/CM1	23
	L. Pasteur	CM1/CM2	25
	L. Pasteur	CM1/CM2	25

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter une participation financière de 5 500 € pour l'ensemble des projets fédérateurs pour l'année scolaire 2015/2016 ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser un acompte de 80 % à l'ACAPDP, puis le solde après la réalisation du projet sur présentation d'une attestation visée par la DDSEN.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 40  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 5

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-482

**Direction de l'Education**

**Parcours d'Education Artistique et Culturelle -  
Classes de découvertes avec nuitées des écoles  
publiques niortaises - Participation de la Ville -  
Année 2016**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort s'est engagée depuis de nombreuses années dans le soutien des initiations pédagogiques de ses écoles en participant financièrement aux différentes classes de découverte avec nuitées menées par les enseignants.

Afin de permettre à un plus grand nombre d'élèves d'accéder à ce type de projet au cours de leur scolarité, un cadre a été fixé permettant la validation en priorité des projets concernant :

- des classes qui n'ont pas vécu une action du même type l'année précédente,
- des écoles qui ne se sont pas engagées dans d'autres projets sur l'année en cours,
- des actions qui feront appel autant que possible aux ressources de proximité.

Sur proposition de la commission technique composée de conseillers pédagogiques et de la Direction de l'Education réunie le 4 novembre dernier et après avis des Inspecteurs de l'Education Nationale, il est proposé au Conseil municipal d'arrêter la participation financière de la Ville à 14 295,72 € conformément au tableau annexé.

Afin de permettre aux directeurs d'engager les réservations nécessaires à la réalisation de leur projet (hébergement, transport...), il est proposé de verser la participation de la Ville de Niort de la façon suivante :

- un acompte de 80 % en fonction du tableau annexé,
- le solde après réalisation du projet, sur présentation des justificatifs. Tout réajustement des quotients familiaux ou du nombre de participants modifiant les participations des familles et de la Ville fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter les propositions de la commission technique,

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser un acompte de 80 % puis le solde après réalisation du projet soit un montant de 14 295,72 € pour l'année 2016.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-483

**Direction de l'Education**

**Mise à disposition d'apprentis en accueils de loisirs**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville a été sollicitée par le C.F.A. Sport Animation Tourisme Poitou-Charentes basé sur le site de l'Acclameur à Niort afin de participer à la formation de jeunes qu'il suit en apprentissage. Le C.F.A. s'associe à Profession Sport et Loisirs Poitou-Charentes Groupement Employeur (PSL GE) pour le recrutement à temps plein des apprentis et leur mise à disposition aux structures utilisatrices. Le Groupement Employeur bénéficie d'aides de l'Etat ramenant le coût résiduel des postes à 300 € mensuel, soit un taux horaire de 1,98 € pour les structures adhérentes au groupement qui se partagent les temps des apprentis.

Ce dispositif répond aux besoins des jeunes qui dans leur cursus de formation en BPJEPS – Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport - (Loisirs Tout Public, Activités Pour Tous, ...) doivent intervenir dans différentes structures et auprès de différents publics. Il répond également aux besoins des clubs sportifs, centres socio-culturels ou centres de loisirs municipaux qui ont des petits volumes horaires d'intervention à proposer et qui, seuls, ne peuvent assumer la construction d'un temps plein, élément indispensable au contrat d'apprentissage.

L'intérêt pour la Ville, en dehors du faible coût d'emploi, réside dans la prise en charge de toutes les formalités administratives (DPAE, Edition des bulletins de salaires, Paye, Complémentaire santé etc.) par le groupement employeur qui porte la responsabilité de l'emploi.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adhérer au groupement afin d'accueillir des apprentis pour intégrer les équipes d'animation des accueils de loisirs périscolaires sur les écoles et extrascolaires sur les centres de loisirs.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les statuts du Groupement Employeurs Profession Sport et Loisirs Poitou-Charentes ;
- accepter l'adhésion de la Ville de Niort à ce groupement employeurs ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer les conventions de mise à disposition à venir avec cet organisme et les apprentis.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Rose-Marie NIETO**

Il s'agit d'approuver les statuts du groupement d'employeurs des Professions du Sport et Loisirs du Poitou-Charentes, qui permet de mettre à disposition de la Ville de Niort des jeunes qui font leur apprentissage et qui pourront intervenir au niveau du périscolaire niortais au sein des écoles. Je vous propose d'approuver les statuts de ce groupement d'employeurs, d'accepter l'adhésion de la Ville de Niort et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions des jeunes en question. Pour l'instant, il y aurait deux jeunes.

**Monsieur le Maire**

Merci. Y a-t-il des questions ? Madame METAYER.

**Josiane METAYER**

Rose-Marie a répondu « deux jeunes », mais moi, j'aurais souhaité avoir quelques autres précisions. Ce dispositif est-il nouveau ?

**Rose-Marie NIETO**

*Hors micro...* Oui.

**Josiane METAYER**

Et quelles seront les personnes qui seront référentes, voire responsables de ces jeunes apprentis dans les équipes, dans les centres de loisirs municipaux ou dans les loisirs périscolaires ? Est-ce que ce sera le CFA ou la Ville de Niort ?

**Rose-Marie NIETO**

Ce dispositif est nouveau parce que nous avons été sollicités par le CFA de Niort et les jeunes seront sous la responsabilité des référents périscolaires du groupement, mais aussi des référents de la Ville de Niort qui encadreront ces jeunes.

**Isabelle GODEAU**

Est-ce qu'ils animeront comme d'autres animateurs ?

**Rose-Marie NIETO**

Oui, ils animeront, ils feront par exemple des activités sportives, là on va avoir un jeune qui est d'habitude au Stade Niortais donc qui encadrera des activités plus liées à des sports collectifs, mais ils feront aussi autre chose, ils ne sont pas tenus de rester uniquement dans leur discipline de départ, ils doivent apprendre à organiser des groupes, à gérer des groupes dans plusieurs activités sportives par exemple, mais toujours sous la responsabilité d'un référent périscolaire niortais.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Alain BAUDIN**

Un éclairage par rapport aux questionnements : en fait, ce sont des jeunes qui sont employés par le groupement d'employeurs et mis à disposition de plusieurs référents. Donc le tuteur, le vrai tuteur, dépend du groupement d'employeurs et après, il y a un double partenariat au niveau du lieu où ils pratiquent, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage en alternance, c'est aussi une bonne chose. Mais l'employeur référent, c'est le groupement d'employeurs.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-484

**Direction Animation de la Cité**

**Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 entre  
la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres  
et la Ville de Niort**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le contrat enfance jeunesse (CEJ) 2011-2014 signé avec la Caisse d'Allocations Familiales en 2011 a permis de renouveler les actions existantes et de continuer à renforcer l'offre existante au sein de la Ville par avenant en 2014 :

- par la création du Pôle Enfance de l'Orangerie avec le développement du Multi accueil de l'Orangerie ;
- par la création d'un accueil de loisirs pour les adolescents au Centre Socioculturel du Centre Ville ;
- par la revalorisation des coordinations Enfance et Jeunesse à l'échelle de la Ville.

Le présent Contrat Enfance Jeunesse s'inscrit dans la continuité des CEJ précédents pour la période 2015-2018. Il prend en compte le développement de la Halte Garderie « A Petits Pas » gérée par le CCAS de Niort.

Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans.

Il répond prioritairement à deux objectifs :

- favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil ;
- contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Les axes de développement prioritaires dans le contrat enfance jeunesse 2015/2018 :

**1 - Petite enfance**

- consolider la qualité des structures
- renforcer la coordination, développer les passerelles avec les partenaires
- développer l'accueil dans les structures nouvelles

**2 – Enfance**

- conforter les accueils de loisirs thématiques
- optimiser les capacités d'accueil en centres de loisirs
- consolider les animations périscolaires
- renforcer le partenariat entre la Ville et les CSC

**3 – Jeunesse**

- séjours thématiques
- accueils de loisirs ados
- accueils de jeunes

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

La prestation de service du Contrat Enfance Jeunesse étant attribuée globalement et annuellement à la Ville de Niort, celle-ci se charge de la redistribuer aux opérateurs concernés.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2018 avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux Sèvres ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer ;
- percevoir les financements délivrés par la Caisse d'Allocations Familiales au titre des actions inscrites dans le nouveau Contrat Enfance Jeunesse.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Rose-Marie NIETO**

Je vous propose le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les années 2015 à 2018, il reprend les axes précédents dont l'objectif est de favoriser le développement, l'offre d'accueil et de contribuer à l'épanouissement des enfants. Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à le signer et de percevoir les financements de la Caisse d'Allocations Familiales.

**Elodie TRUONG**

Je voudrais savoir, sur cette question-là, si Madame NIETO peut me répondre, quelles sont les orientations de la Caisse d'Allocations Familiales concernant justement les questions liées aux centres socioculturels, plus globalement sur leur projet social ? Quelles sont les orientations qui peuvent être définies par la CAF et quelle est la teneur des discussions que vous pouvez avoir avec la CAF ?

**Rose-Marie NIETO**

Ce contrat Enfance Jeunesse est ciblé sur les structures d'accueil de la Ville de Niort et du CCAS et non pas les Centres socioculturels. Ce sont des contrats qui sont différents.

**Monsieur le Maire**

Pour les centres socioculturels et ce qui concerne la position de la CAF, vous poserez la question à la CAF. Il n'est pas possible pour la Mairie de parler à la place de la CAF. Je ne voudrais pas trahir leur pensée. Il faut toujours puiser à la source, c'est toujours plus efficace.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-485

**Direction Animation de la Cité**

**Subvention au Centre Communal d'Action Sociale au titre du Contrat Enfance Jeunesse - Année 2015**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018, conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres et la Ville de Niort a été approuvé lors de la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2015.

Le présent Contrat Enfance Jeunesse s'inscrit dans la continuité des CEJ précédents pour la période 2015-2018. Il prend en compte le développement de la Halte Garderie « A Petits Pas » gérée par le CCAS de Niort.

La finalité de ce contrat d'objectifs et de co-financement est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil du public enfants et jeunes pour les moins de 17 ans révolus.

Il répond prioritairement à deux objectifs :

- favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil ;
- rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Au titre du Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018, les actions éligibles dans les champs de l'enfance et de la jeunesse concernent les missions d'accueil et de pilotage. Les actions d'accueil se déclinent de la façon suivante :

- accueil collectif 0-4 ans (crèches, halte garderie, Relais Assistantes Maternelles) ;
- centres de Loisirs Sans Hébergement 2-16 ans, accueil périscolaire.

La Ville de Niort fait appel à des opérateurs afin de mettre en œuvre les actions conformément aux engagements figurant au CEJ. Une convention est établie entre la Ville et chaque opérateur. Celle-ci prévoit le versement d'une subvention annuelle versée en deux fois : un acompte de 70 % l'année N et le solde de 30 % l'année N+1.

La prestation de service versée par la CAF est calculée sur la base d'un montant annuel forfaitaire et réajustée en fonction de la réalisation des actions inscrites et du respect des conditions prévues dans le contrat enfance jeunesse (taux d'occupation/taux de fréquentation réel, prix plafond, etc...).

La prestation étant attribuée globalement et annuellement à la Ville de Niort, celle-ci se charge de la redistribuer aux opérateurs concernés.

Au regard des actions menées par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la CAF attribue la somme prévisionnelle de 678 000 €.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Aussi, je vous propose de verser au CCAS une subvention au titre du Contrat Enfance Jeunesse 2015 pour un montant de 678 000 € qui correspond à la somme totale prévue par la CAF.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec le CCAS ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser au CCAS la subvention afférente d'un montant de 678 000 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-486

**Direction Animation de la Cité**

**Subvention aux Centres socioculturels au titre du  
Contrat Enfance Jeunesse - Année 2015**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018, conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres et la Ville de Niort a été approuvé lors de la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2015. Ce nouveau contrat Enfance Jeunesse s'inscrit dans la continuité des CEJ précédents pour la période 2015-2018.

La finalité de ce contrat d'objectifs et de co-financement est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil du public enfants et jeunes pour les moins de 17 ans révolus.

Il répond prioritairement à deux objectifs :

- favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil ;
- rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Au titre du Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018, les actions éligibles dans les champs de l'enfance et de la jeunesse concernent les missions d'accueil et de pilotage. Les actions d'accueil se déclinent de la façon suivante :

- accueil collectif 0-4 ans (crèches, halte garderie, Relais Assistantes Maternelles) ;
- centres de Loisirs Sans Hébergement 2-16 ans, accueil périscolaire.

La Ville de Niort fait appel à des opérateurs afin de mettre en œuvre les actions conformément aux engagements figurant au CEJ. Une convention est établie entre la Ville et chaque opérateur. Celle-ci prévoit le versement d'une subvention annuelle versée en deux fois : un acompte de 70 % l'année N et le solde de 30 % l'année N+1.

La prestation de service versée par la CAF est calculée sur la base d'un montant annuel forfaitaire et réajustée en fonction de la réalisation des actions inscrites et du respect des conditions prévues dans le contrat enfance jeunesse (taux d'occupation/taux de fréquentation réel, prix plafond, etc...).

La prestation étant attribuée globalement et annuellement à la Ville de Niort, celle-ci se charge de la redistribuer aux opérateurs concernés.

Au regard des actions menées par les centres socioculturels niortais, la CAF attribue la somme prévisionnelle de 100 500 €.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions avec les associations ci-dessous ;

<b>Association</b>	<b>2015</b>
<b>Centre socioculturel de Champclairot/Champommier :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ALSH vacances scolaires</li> <li>• ALSH des mercredis</li> <li>• Atelier parents/bébés</li> </ul>	<b>7 000 €</b>
<b>Centre socioculturel du Centre Ville :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ALSH vacances scolaires</li> <li>• ALSH des mercredis</li> <li>• ALSH ados</li> <li>• Atelier parents/bébés</li> </ul>	<b>6 200 €</b>
<b>Centre socioculturel de Part et d'Autre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ALSH vacances scolaires</li> <li>• ALSH des mercredis et samedis</li> <li>• ALSH ados</li> <li>• Accueil jeunes</li> <li>• Atelier parents/bébés</li> </ul>	<b>19 500 €</b>
<b>Centre socioculturel du Grand Nord :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ALSH vacances scolaires</li> <li>• ALSH des mercredis</li> <li>• ALSH ados</li> <li>• Accueil de jeunes</li> <li>• Atelier parents/bébés</li> </ul>	<b>20 800 €</b>
<b>Centre socioculturel du Parc :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ALSH vacances scolaires</li> <li>• ALSH des mercredis</li> <li>• Accueil de jeunes</li> <li>• Atelier parents/bébés</li> </ul>	<b>11 300 €</b>
<b>Centre socioculturel Les Chemins Blancs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ALSH vacances scolaires</li> <li>• ALSH des mercredis</li> <li>• ALSH ados</li> <li>• Séjours</li> </ul>	<b>16 500 €</b>
<b>Centre socioculturel de Ste Pezenne :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ALSH vacances scolaires</li> <li>• ALSH des mercredis</li> <li>• ALSH ados</li> <li>• Atelier parents/bébés</li> </ul>	<b>9 000 €</b>
<b>Centre socioculturel de Souché :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ALSH vacances scolaires</li> <li>• ALSH des mercredis</li> <li>• ALSH ados</li> <li>• Atelier parents/bébés</li> </ul>	<b>10 200 €</b>

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations, les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Rose-Marie NIETO**

Cette fois ci, je vous propose de verser une subvention aux Centres Socioculturels à hauteur de 100 500 € et au vu des activités menées par ces CSC, qui vous sont détaillées dans le tableau ci-joint.

**Monsieur le Maire**

Merci. Y a-t-il des questions ? Madame TRUONG.

**Elodie TRUONG**

En fait, je me suis trompée de délibération, vu que c'était sur celle-ci que je souhaitais poser la question à Madame NIETO.

**Monsieur le Maire**

La question reste la même.

**Elodie TRUONG**

Effectivement j'entends que vous n'êtes pas à la CAF mais vous avez des discussions avec la CAF donc je voulais en connaître quelques éléments.

**Monsieur le Maire**

Certes, heureusement.

**Rose-Marie NIETO**

Très simplement, tout est détaillé. Vous voyez que pour chaque Centre Socioculturel, la CAF finance les activités qu'il mène, par exemple l'accueil pour les vacances scolaires, l'accueil des jeunes enfants etc., tout est mentionné précisément dans la délibération. Et cela rentre dans le Contrat Enfance Jeunesse.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-487

**Direction Animation de la Cité**

**Conventions d'acompte entre la Ville de Niort, les Centres socioculturels et l'Ensemble Socioculturel Niortais**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM) avec l'Ensemble Socioculturel Niortais (ESN) et les centre socioculturels (CSC) mettent en concordance les périodes d'agrément CAF et de conventionnement par la Ville.

Trois nouvelles CPOM avec les CSC de Part et d'Autre, du Parc et du Grand Nord sont en cours d'élaboration pour 2016.

En ce qui concerne l'ESN, compte tenu de la mise en œuvre d'un vaste programme de restructuration, une nouvelle convention annuelle sera proposée pour l'année 2016.

Les CPOM prévoient l'attribution, chaque année, en janvier, d'un acompte de 40% de la subvention de l'exercice antérieur.

Ces acomptes viendront en déduction de la subvention globale 2016.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions d'acompte avec les associations ci-après :

<b>Associations</b>	<b>Subventions 2015</b>	<b>Montant de l'acompte</b>
Centre Socioculturel de Champclairot/Champommier	<b>171 625 €</b>	<b>68 650 €</b>
Centre Socioculturel du Centre Ville	<b>195 156 €</b>	<b>78 062 €</b>
Centre Socioculturel de Part et d'Autre	<b>218 668 €</b>	<b>87 467 €</b>
Centre Socioculturel du Grand Nord	<b>300 453 €</b>	<b>120 181 €</b>
Centre Socioculturel du Parc	<b>210 419 €</b>	<b>84 168 €</b>
Centre Socioculturel Les Chemins Blancs	<b>214 723 €</b>	<b>85 889 €</b>
Centre Socioculturel de Sainte Pezenne	<b>176 657 €</b>	<b>70 663 €</b>

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Centre Socioculturel de Souché	<b>152 626 €</b>	<b>61 050 €</b>
Ensemble Socioculturel Niortais	<b>219 280 €</b>	<b>87 712 €</b>

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations les acomptes relatifs aux subventions qui leur seront allouées au titre de l'année 2016, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 33  
Contre : 2  
Abstention : 5  
Non participé : 0  
Excusé : 5

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Rose-Marie NIETO**

Concernant les Centres Socioculturels je vous propose de verser l'acompte de 40% prévu dans les subventions. Vous avez le détail ci-joint.

**Monsieur le Maire**

Merci. Des questions ? Non ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

**Josiane METAYER**

*Hors micro...* On s'abstient.

**Monsieur le Maire**

Abstention ?

**Nathalie SEGUIN**

*Hors micro...* Nous on vote contre.

**Monsieur le Maire**

D'accord. Pas d'acompte aux CSC.

**Nathalie SEGUIN**

*Hors micro...* Pas suffisamment.

**Monsieur le Maire**

Ah, pas suffisamment. Ça mérite d'être précisé parce que ça pourrait semer le doute.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-488

**Direction Animation de la Cité**

**Dispositif appel à projets avec les CSC de Ste Pezenne et Chemins Blancs et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort souhaite que soit renforcée, sur l'ensemble de son territoire, l'offre de loisirs éducatifs de qualité en direction des jeunes.

La Ville de Niort accompagne donc tout particulièrement les projets des associations qui s'inscrivent dans le cadre des priorités suivantes :

- renforcer l'égalité d'accès pour tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs,
- promouvoir réflexions et actions sur le rôle éducatif des adultes et des jeunes.

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations thématiques suivantes : activités culturelles et artistiques (résidences musicales, évènement citoyen et festif...), éducation à l'environnement, prévention santé, sécurité, activité physique ou sportive, voyage et mobilité sociale.

Pour chacune de ces thématiques, des orientations prioritaires ont été définies par la Ville en concertation avec les acteurs de terrain et constitueront le cadre dans lequel devront s'inscrire les actions de l'appel à projets jeunesse.

Dans ce contexte, il vous est proposé que la Ville de Niort apporte son soutien financier et/ou logistique aux associations suivantes:

- Centre Socioculturel de Sainte-Pezenne pour un stage Art graphique ;
- Centre socioculturel des Chemins Blancs pour un séjour montagne ;
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour l'organisation de la soirée de l'excellence 2015 à destination des jeunes qui ont fait le choix de s'investir et de réussir une carrière professionnelle dans l'artisanat.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

CSC Ste Pezenne pour le stage Art graphique	<b>700 €</b>
CSC Les Chemins Blancs pour un séjour montagne	<b>1 500€</b>

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser une subvention de 2 000 € à la chambre de Métiers et de l'Artisanat pour l'organisation de la soirée de l'excellence 2015.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Rose-Marie NIETO**

Il est proposé que nous soutenions financièrement le CSC de Sainte-Pezenne pour un stage Arts Graphiques qui aura lieu pendant les petites vacances et qui concerne les adolescents, ainsi que le CSC Chemins Blancs pour un séjour montagne qui sera organisé au mois de février et qui concerne une quinzaine d'adolescents également, ainsi que la Chambre des Métiers qui a organisé mercredi dernier sa soirée de l'excellence.

### **Elodie TRUONG**

Je voudrais juste redire qu'effectivement nous nous opposons à la baisse des subventions aux CSC et à l'ESN et que ce sont les raisons de notre abstention sur la délibération précédente.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-489

**Direction Animation de la Cité**

**Stand de tir de la Mineraie à Niort - Convention de mise à disposition non exclusive et d'exploitation publicitaire**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le stand de tir de la Mineraie situé à Niort est mis à disposition non exclusive de l'association « Stade Niortais Tir ».

La convention de mise à disposition avec l'association arrivant à échéance le 31 décembre 2015, il est proposé de renouveler la mise à disposition de cet équipement au Stade Niortais Tir et d'établir une nouvelle convention pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition non exclusive et d'exploitation publicitaire du stand de tir de la Mineraie situé à Niort avec l'association « Stade Niortais Tir » pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2016 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-490

**Direction Animation de la Cité**

**Convention de mise à disposition entre la Ville de Niort et l'Inter Mutuelle Sport**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le dynamisme des associations sportives niortaises entraîne de leur part des besoins en équipements adaptés auxquels la Ville de Niort ne peut pas toujours répondre favorablement.

A cet égard, la Ville de Niort a l'opportunité de disposer, au profit de ces associations, du gymnase de l'Inter Mutuelle Sport (I.M.S.) qui est géré par l'Inter Mutuelle Sport situé Route de Cherveux à Niort au lieu dit « champ Roucher ».

Cette utilisation sera consentie moyennant un coût horaire d'utilisation de 30 € pour la saison sportive 2015/2016, dû par la Ville de Niort à l'I.M.S.

Aujourd'hui, ce gymnase est utilisé par l'Association de la Coupe de l'Amitié qui représente le sport corporatif ainsi que par l'Ecole de rugby du Stade Niortais Rugby pendant la saison hivernale.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention pour la saison sportive 2015/2016, relative à l'utilisation du gymnase de l'I.M.S. entre l'Inter Mutuelle Sport et la Ville de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à l'I.M.S. la somme de 30 € par heure d'utilisation réelle.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	5

Monsieur Romain DUPEYROU, Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-491

**Direction Animation de la Cité**

**Terrain synthétique du Stade René Gaillard -  
Convention de participation financière de la S.A.S.P.  
Chamois Niortais Football Club - Nouvel échéancier**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le terrain synthétique du stade René Gaillard a nécessité une rénovation dont le coût final de réalisation s'est élevé à 360 000 € TTC.

Cette réhabilitation prévoyait une participation financière de la S.A.S.P. Chamois Niortais Football Club à hauteur de 50 000 € et répartie de la façon suivante :

- le 1<sup>er</sup> versement sera réglé au 15 janvier 2016 ;
- le 2<sup>ème</sup> versement sera réglé au 15 novembre 2016 ;
- le 3<sup>ème</sup> et dernier versement sera réglé au 15 septembre 2017.

Les Chamois Niortais termineront le 15 janvier 2017 le remboursement du premier échéancier d'un montant de 76 224 € pour la réalisation du terrain synthétique en 2003.

Il est proposé de mettre en place un nouvel échéancier pour le remboursement de la somme de 50 000 € par la S.A.S.P. à compter du 15 janvier 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de participation financière avec la S.A.S.P. Chamois Niortais Football Club pour la somme de 50 000 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à émettre annuellement les titres de recettes conformément à l'échéancier.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-492

**Direction Animation de la Cité**

**Subventions - Conventions annuelles d'objectifs  
avec les clubs de haut niveau**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort conduit une politique tendant à favoriser le sport sur son territoire. Cela repose avant tout sur l'existence d'associations remplissant des missions d'intérêt général et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus.

En concertation avec les clubs sportifs, elle a élaboré des critères d'attribution des subventions reposant sur 7 grandes thématiques :

- Prise en compte de tous les publics (actions dans les quartiers, développement de la mixité, développement de la pratique handisport) ;
- Intégration du club dans la Ville (participation à la vie de la cité, organisation de rencontres événementielles, développement du spectacle sportif lors des rencontres officielles, animation d'un club de supporters) ;
- Ecologie et développement durable (prise en compte de la signature de chartes relatives au développement durable, développement du tri sélectif, maîtrise de la consommation des fluides, respect des équipements municipaux et leur règlement intérieur, développement du covoiturage, assurance de l'intégrité physique des sportifs avec un suivi médical, prévention des conduites déviantes) ;
- Offre de loisirs (alternative à la pratique compétitive) ;
- Structuration du club (formation des bénévoles dirigeants de club, formation des arbitres, mise en place d'un pôle professionnel administratif, mise en place d'outils de gestion, recherche de partenaires privés, communication et marketing du club, labellisation de l'école de sport) ;
- Formation et développement du club (formation des encadrants, politique de formation des licenciés, activités sportives du club, nombre de sportifs de haut niveau, interaction avec le réseau de formation local).

A partir de ces critères, la Ville de Niort a décidé de conclure avec quatre clubs de haut niveau des conventions annuelles d'objectifs.

Il est proposé au Conseil municipal d'agréer les conventions annuelles d'objectifs avec les clubs suivants :

- Le Niort Hand-Ball Souchéen,
- Equi'Sèvres – Club Hippique Niortais,
- L'Ecole de Tennis de Niort,
- Le Stade Niortais Athlétisme.

**. RETOUR SOMMAIRE**

Dans ce contexte, afin qu'ils puissent poursuivre leur saison sportive dans de bonnes conditions, il vous est proposé de verser à chacun de ces clubs une subvention globale de fonctionnement au titre de la saison 2015 / 2016 :

- Le Niort Hand-Ball Souchéen : 37 000 €
- Equi'Sèvres – Club Hippique Niortais : 65 000 €
- L'Ecole de Tennis de Niort : 9 000 €
- Le Stade Niortais Athlétisme : 13 000 €

Lors de la séance du 19 juin 2015, le Conseil municipal a accordé un acompte à la subvention attribuée au titre de la saison 2015 / 2016 pour le Niort Hand-Ball Souchéen : 15 000 €

Il est donc proposé à l'Assemblée municipale de se prononcer sur le solde de cette subvention à savoir :

- Niort Hand-Ball Souchéen: 22 000 €

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions annuelles entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

Le Niort Hand-Ball Souchéen	<b>37 000 €</b> (pour mémoire 15 000 € ont déjà été attribués à titre d'acompte sur la saison sportive)
Equi'Sèvres – Club Hippique Niortais	<b>65 000 €</b>
L'Ecole de Tennis de Niort	<b>9 000 €</b>
Le Stade Niortais Athlétisme	<b>13 000 €</b>

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer et à verser aux associations concernées les subventions, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 38  
Contre : 0  
Abstention : 2  
Non participé : 0  
Excusé : 5

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Alain BAUDIN**

Il s'agit de subventions dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs avec un certain nombre de clubs de haut niveau, notamment le Niort Hand-Ball, Equi'Sèvres, l'Ecole de Tennis de Niort et le Stade Niortais Athlétisme. Dans ce cadre-là nous vous proposons d'accorder des subventions pour le Niort Hand-Ball Souchéen à hauteur de 37 000 €, Equi'Sèvres à hauteur de 65 000 €, l'Ecole de Tennis de Niort à hauteur de 9 000 € e le Stade Niortais Athlétisme à hauteur de 13 000 €.

### **Monsieur le Maire**

Y a t'il des questions ?

### **Alain PIVETEAU**

Comme il y a plusieurs délibérations qui viennent et qui concernent des clubs de haut niveau ou de très haut niveau, est ce que vous pouvez, en termes très simples et très concis, nous dire comment ces clubs s'inscrivent dans les choix budgétaires dont on a discuté tout à l'heure et auxquels on s'est opposés ?

### **Alain BAUDIN**

Ces clubs font l'objet d'une convention particulière qui a été travaillée en année civile et en année sportive. L'année sportive va du mois de septembre au mois de juin, l'année civile du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. En fait, les clubs raisonnent en saison sportive et nous en année civile. En ce qui concerne le club Niort Hand-Ball Souchéen, il se voit allouer une somme diminuée de 38 000 € à 37 000 €. En ce qui concerne Equi'Sèvres, là on a tenu compte notamment des les réserves de ce club, on passe de 70 000 € à 65 000 €; en ce qui concerne l'Ecole de Tennis de Niort, de 10 000 € à 9 000 €; en ce qui concerne le Stade Niortais d'Athlétisme, de 14 000 € à 13 000 €. Voilà pour les subventions annuelles. Il est donc proposé de verser des subventions en conséquence, et notamment 22 000 € pour Niort Hand-Ball Souchéen, pour qu'ils aient 37 000 € avec les 15 000 € qu'ils avaient eu en acompte.

### **Monsieur le Maire**

Merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

### **Alain BAUDIN**

Vous voyez que ce n'était pas tout à fait les 7%, même moins.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-493

**Direction Animation de la Cité**

**Subventions aux clubs de haut niveau -  
Avenant n°2 (solde) à la convention triennale 2014-  
2017**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort conduit une politique tendant à favoriser le sport sur son territoire. Cela repose avant tout sur l'existence d'associations, remplissant des missions d'intérêt général et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus.

La Ville de Niort a conclu avec les clubs de haut niveau des conventions triennales d'objectifs. Chaque convention a été établie en lien avec le projet sportif des clubs. Elle permet de mettre en évidence tout le travail accompli par ces associations dans le développement de leur propre structure et la promotion de leur sport au sein de la cité.

Dans ce contexte, afin qu'ils puissent poursuivre leur saison sportive dans de bonnes conditions, il vous est proposé de verser à chacun de ces clubs une subvention globale de fonctionnement au titre de la saison 2015 / 2016 :

- Le Stade Niortais Rugby : 72 500 €
- L'Association Chamois Niortais Football Club – Centre de Formation : 290 000 €
- Le Niort Tennis de Table : 62 000 €
- Le Volley-Ball Pexinois : 64 000 €

Lors de la séance de la séance du 2 février 2015, le Conseil municipal a accordé au Stade Niortais Rugby un acompte à la subvention attribuée au titre de la saison 2015 / 2016 de 35 000 €

De même, lors de la séance du 19 juin 2015, le Conseil municipal a accordé un acompte à la subvention attribuée au titre de la saison 2015 / 2016 pour les clubs suivants :

- L'Association Chamois Niortais Football Club – Centre de Formation : 130 000 €
- Le Niort Tennis de Table : 17 000 €
- Le Volley Ball Pexinois Niort : 25 000 €

Il est donc proposé à l'Assemblée municipale de se prononcer sur le solde de ces subventions à savoir :

- Le Stade Niortais Rugby : 37 500 €
- L'Association Chamois Niortais Football Club – Centre de Formation : 160 000 €
- Le Niort Tennis de Table : 45 000 €
- Le Volley Ball Pexinois Niort : 39 000 €

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants n°2 entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

Le Stade Niortais Rugby	37 500 € (pour mémoire 35 000 € ont déjà été attribués à titre d'acompte sur la saison sportive)
L'Association Chamois Niortais Football Club – Centre de Formation	160 000 € (pour mémoire 130 000 € ont déjà été attribués à titre d'acompte sur la saison sportive)
Le Niort Tennis de Table	45 000 € (pour mémoire 17 000 € ont déjà été attribués sur la saison sportive)
Le Volley Ball Pexinois Niort	39 000 € (pour mémoire 25 000 € ont déjà été attribués à titre d'acompte sur la saison sportive)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer et à verser aux associations concernées les subventions et les soldes de subvention afférents, conformément aux dispositions mentionnées dans les avenants.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour : 39  
Contre : 0  
Abstention : 1  
Non participé : 0  
Excusé : 5

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Alain BAUDIN**

Cette délibération concerne quatre clubs, avec des conventions pluriannuelles 2014-2017. Vous savez que nous sommes sur un principe d'accompagnement mais que les montants sont revus chaque année. En ce qui concerne le Stade Niortais Rugby, il est proposé 72 500 €, mais l'acompte qui va être versé pour ce soir est de 37 500 €. Je parle de la subvention annuelle liée à l'année sportive et là, par rapport à l'an dernier, c'est en accord et c'est vu avec le club, il y a une baisse sensible puisque le club avait bénéficié d'un acompte spécifique de 100 000 € l'an dernier, donc il passe de 100 000 € à 72 500€, vu avec le club. En ce qui concerne l'association des Chamois Niortais Football Club - je tiens aussi à préciser que les Chamois ont gagné ce soir 3 à 2 contre Créteil et qu'ils se retrouvent en 14<sup>ème</sup> position avec 20 points - avec la nouvelle Région il n'y aura pas de problème, donc en ce qui concerne les Chamois Niortais, ils avaient 300 000 €, sur l'année civile 2016 ils auront 80 000 €. Sur l'année sportive 2015-2016, ça leur fait 290 000 € et là on propose un acompte de 160 000 €, après les 130 000 € qu'ils ont eu en début d'année. En ce qui concerne le Niort Tennis de Table, ce sont deux associations qui ont fusionné, ils ont 62 000 € et ils avaient 64 000 € entre Art et Sports, l'Entente de Tennis de Table et le SA Souché Tennis de Table. Donc le cumul des trois aides était à hauteur de 64 000 € l'an dernier et ils passent à 62 000 € cette année. Et en ce qui concerne le Volley-Ball Pexinois, ils étaient à 60 000 € l'an dernier et ils ont une augmentation à 64 000 € cette année car ils sont montés d'une division.

**Monsieur le Maire**

Merci pour ces précisions... On s'enfonce dans la nuit et ce serait bien qu'on puisse voter.

**Alain BAUDIN**

Oui, mais il voulait avoir des précisions, je les ai apportées, ça me paraît normal...

**Monsieur le Maire**

Oui, mais Monsieur PIVETEAU joue à un jeu...

**Alain BAUDIN**

Et par rapport à ça, on vote les conventions à hauteur de 39 000 € pour le Volley Ball, 45 000 € pour le Niort Tennis de Table, 160 000 € pour l'association des Chamois Niortais et 37 500 € pour le Rugby. Ça, c'est la délibération de ce soir.

**Monsieur le Maire**

Merci. Elles sont normalement précisées dans la délibération. Comme on a beaucoup de subventions à voter, paradoxalement, on ne va pas faire la liste de toutes, elles sont dans les conventions. Il suffit de les lire ou de se rapporter au budget.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Alain PIVETEAU**

Une précision, Monsieur BAUDIN, vous avez parlé d'acompte concernant le Stade Niortais Rugby de 100 000 €, ça veut donc dire que ça a été remboursé ? C'était une avance, au départ. Vous l'avez transformée en acompte, c'est ça ? C'était une subvention, en fait.

**Alain BAUDIN**

Oui, c'était 100 000 € sur toute l'année. Tout à fait.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-494

**Direction Animation de la Cité**

**Subvention à l'association Poitou-Charentes  
Animation pour l'organisation du Tour cycliste  
international du Poitou-Charentes**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'Association Poitou-Charentes Animation organise la 30<sup>ème</sup> édition du Tour Cycliste International du Poitou-Charentes qui se déroulera du 23 au 26 août 2016. Niort sera la Ville d'arrivée de la 2<sup>ème</sup> étape. 18 équipes sont attendues, soit environ 144 coureurs. A cette course, s'ajoutera une épreuve réservée à la catégorie « cadets » comptant pour le challenge « Madiot » et réunissant en moyenne 150 jeunes venant de toute la France.

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 16 000 € à l'Association Poitou-Charentes Animation.

Les crédits sont inscrits aux budgets correspondants, un acompte de subvention sera versé sur les crédits du budget 2015 et le solde sur les crédits du budget 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et l'Association Poitou-Charentes Animation ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à cette association la subvention afférente, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-495

**Direction Animation de la Cité**

**Subvention au Twirling Club Niortais pour  
l'organisation du Championnat National individuel de  
twirling**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Twirling Club Niortais organisera le championnat national individuel de twirling le 16 et 17 avril 2016.

Se déroulant sur les sites de Celles sur Belle, de Prahecq et de l'Acclameur à Niort, cette compétition réunira environ 400 twirlers, sélectionnés lors des différents championnats régionaux. 1500 spectateurs sont attendus.

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 10 000 € au Twirling Club Niortais pour l'organisation de cette manifestation et de prendre en charge les frais de mise à disposition des équipements de l'Acclameur correspondant à 5 jours d'occupation, valorisés à 10 200,00 € TTC, sur le quota de la Ville de Niort prévu au contrat de Délégation de Service Public.

*Les crédits sont inscrits au budget principal.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le Twirling Club Niortais ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser au Twirling Club Niortais la subvention afférente, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-496

**Direction Animation de la Cité**

**Subvention au Comité régional de la Fédération Française de montagne et d'escalade pour l'organisation de la Coupe de France d'escalade de difficulté**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Comité régional de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade organisera la Coupe de France d'escalade de difficulté le 12 et 13 mars 2016.

Se déroulant à l'Acclameur, cette compétition réunira environ 550 grimpeurs et sera qualificative pour participer aux Coupes du Monde.

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 8 000 € au Comité régional de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade pour aider cette association dans l'organisation de cette manifestation et de prendre en charge les frais de mise à disposition des équipements de l'Acclameur, correspondant à 9 jours d'occupation, valorisés à 15 000 € TTC, sur le quota de la Ville de Niort prévu au contrat de Délégation de Service Public.

*Les crédits sont inscrits au budget principal.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le Comité régional de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser au comité la subvention afférente, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Alain BAUDIN**

Il s'agit aussi d'une manifestation, vous savez qu'on a un équipement à l'Acclameur, à Terre de Sports pour pouvoir organiser des manifestations d'escalade, là il s'agit de l'organisation de la Coupe de France d'escalade de difficulté qui se ferait au mois de mars, je crois, le 12 et le 13 mars. Il y aurait 550 grimpeurs et c'est une coupe qualificative pour la Coupe du Monde. Il vous est proposé de voter une subvention à hauteur de 8 000 € pour accompagner cette manifestation.

**Monsieur le Maire**

Merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté. On ne va peut-être pas rentrer dans tous les détails.

**Alain BAUDIN**

Ce sont des grosses manifestations qui auront lieu en 2016, la Ville de Niort reste attractive.

PROCES-VERBAUX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-497

**Direction Animation de la Cité**

**Subvention- Projet spécifique - Association Villovélo**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'Association Villovélo est une association niortaise qui milite pour la promotion de la bicyclette et le développement d'aménagements cyclables pour une pratique sécurisée au quotidien.

Villovélo sollicite la Ville de Niort pour participer à leur projet d'acquisition d'une machine à graver les vélos.

Leur souhait est de pouvoir par cette acquisition, former deux bénévoles, organiser et offrir des opérations de gravage sur le territoire.

Il vous est proposé d'accorder une subvention à hauteur de 1 000 €.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser à l'association Villovélo une subvention d'un montant de 1 000 €.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Alain BAUDIN**

Il s'agit d'une subvention qu'il vous est proposée de voter pour l'association Villovélo à hauteur de 1 000 € pour l'acquisition d'une machine à graver, qui se fait en partenariat dans le montage financier, il y a trois partenaires dont l'Etat qui participe à hauteur de 1 000 € et le Conseil général...

**Monsieur le Maire**

Merci. Des questions ?

**Pascal DUFORESTEL**

**Hors micro...**avec un projet intéressant de cette association, je n'ai pas vu l'équivalent au sein des délibérations de la Communauté d'Agglo, or il s'agit aussi d'un mode de transport, d'où, en l'occurrence, est ce qu'on peut imaginer que l'Agglomération aide et subventionne cette association sur ce même projet ?

**Monsieur le Maire**

On peut tout imaginer, Monsieur DUFORESTEL. D'autres questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-498

**Direction Animation de la Cité**

**Subvention - Projet spécifique - Centre Local  
d'Information et de Coordination gérontologique du  
bassin de vie niortais (CLIC)**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La promotion de l'activité physique est une priorité inscrite explicitement dans les politiques de santé publique et réaffirmée par le Plan National Bien Vieillir et le Programme National Nutrition Santé. Depuis plusieurs années, la Ville de Niort accompagne l'association pour l'Action Gérontologique du Bassin de Vie Niortais pour promouvoir l'activité physique adaptée auprès de seniors, les sensibiliser au bienfait de l'activité physique sur la santé et les inciter à pratiquer.

L'association vise pour l'année 2016 à proposer un « Pass'sport seniors actif » permettant aux seniors de découvrir et de pratiquer des activités sportives.

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 1 100 € à cette association pour les accompagner dans ce projet.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser l'association pour l'Action Gérontologique du Bassin de Vie Niortais une subvention d'un montant de 1 100 €.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-499

**Direction Animation de la Cité**

**Subvention à l'ASN Basket pour l'organisation d'un  
tournoi inter régional de basket adapté**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'ASN Basket organise un tournoi inter-régional amical de basket adapté. Les équipes de Poitiers, d'Adriers et de St Sulpice-le-Verdon seront présentes. C'est la première fois qu'une telle manifestation est proposée dans les Deux-sèvres.

Ce tournoi aura lieu le 20 décembre 2015 à la salle omnisports du Grand Feu.

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 500 € à cette association.

*Les crédits sont inscrits au budget.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser à cette association ASN Basket une subvention d'un montant de 500 € pour l'organisation du tournoi inter-régional amical de basket adapté qui aura lieu le 20 décembre 2015.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-500

**Direction Animation de la Cité**

**Subvention à l'Association Départementale d'Aides  
aux Victimes des Deux-Sèvres (AVIC 79) - Acompte**

Madame Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'Association Départementale d'Aide aux Victimes (AVIC 79) a pour vocation de venir en aide aux personnes victimes d'infractions dans leurs démarches juridiques. Elle leur apporte également une assistance psychologique.

La convention d'objectifs 2015 entre la Ville de Niort et l'AVIC 79 arrive à échéance le 31 décembre 2015.

Vu l'intérêt de l'activité de l'association et afin de permettre sa continuité durant la période d'élaboration des modalités de la convention d'objectifs 2016, je vous propose de verser à cette dernière un acompte de 6 000 €, qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2016.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la présente convention (acompte) entre la Ville de Niort et l'Association Départementale d'Aide aux Victimes des Deux-Sèvres (AVIC 79) ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association un acompte de 6 000 € à la subvention qui lui sera allouée au titre de l'année 2016, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention d'acompte.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Jacqueline LEFEBVRE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Jacqueline LEFEBVRE**

Il s'agit d'une subvention à l'Association Départementale d'Aides aux Victimes des Deux-Sèvres (AVIC), la convention d'objectifs 2015 arrive à échéance et en attendant l'élaboration de la prochaine convention, nous versons un acompte de 6 000 €, qui viendra bien entendu en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2016. Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer cette convention et à verser un acompte à l'association.

**Monsieur le Maire**

Merci. Y a-t-il des questions ?

**Christophe POIRIER**

Connaissez-vous, Madame LEFEBVRE, l'évolution de la participation du Département pour cette association départementale ?

**Jacqueline LEFEBVRE**

Non, honnêtement je suis désolée, je ne sais pas.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-501

**Direction Animation de la Cité****Subventions - Conseil Départemental de l'accès au droit des Deux-Sèvres - Fédération des Malades et Handicapés**

Madame Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le conseil départemental de l'accès au droit des Deux-Sèvres (CDAD) et la Fédération des malades et handicapés (FMH) ont sollicité la Ville de Niort pour l'obtention d'une subvention.

Le CDAD a pour vocation de développer des actions en direction des jeunes. Il accueille notamment des collégiens et des lycéens aux audiences correctionnelles du Tribunal de Grande Instance de Niort et leur permet de bénéficier de consultations juridiques gratuites assurées par des avocats de l'association Conseil et Défense des Mineurs.

Afin de permettre aux jeunes du département des Deux-Sèvres dont une majorité de jeunes niortais, une meilleure connaissance de leurs droits, le CDAD sollicite la Ville de Niort pour son projet de guide des droits des jeunes. Il vous est proposé de lui accorder une subvention de 400 €

La FMH a organisé une manifestation « Marché de Noël » le 12 décembre 2015. De nombreuses associations ont participé à cette action qui a pour objectif de valoriser la vie du quartier. Pour contribuer au financement de l'organisation de cette manifestation, il vous est proposé de leur accorder une subvention de 170 €

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser aux associations concernées les subventions afférentes.

Conseil départemental de l'accès au droit des Deux-Sèvres	400 €
Fédération des malades et handicapés	170 €

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 39  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Jacqueline LEFEBVRE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-502

**Direction Animation de la Cité**

**Subvention à la Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi (MIPE) - Acompte**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort conduit une politique favorisant l'insertion sociale et professionnelle de ses concitoyens. La convention d'objectifs 2015 entre la Ville de Niort et la Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi (MIPE) arrive à échéance le 31 décembre 2015.

Vu l'intérêt de l'activité de l'association et afin de permettre sa continuité durant la période de définition des modalités d'une convention d'objectifs pour l'année 2016, je vous propose de verser à cette dernière un acompte d'un montant de 20 500 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2016.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la présente convention (acompte) entre la Ville de Niort et la Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi (MIPE) ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association un acompte de 20 500 € à la subvention qui lui sera allouée au titre de l'année 2016, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention d'acompte.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGE**

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Dominique JEUFFRAULT**

Il s'agit d'une subvention à la Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi (MIPE), je vous propose de verser à cette dernière un acompte d'un montant de 20 500 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2016. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la présente convention et autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe à verser à l'association un acompte de 20 500 €, toujours sur la subvention qui lui sera allouée au titre de l'année 2016.

**Pascal DUFORESTEL**

Merci, Monsieur le Maire. On est sur une structure d'insertion importante qui a vécu des heures difficiles, de mémoire on est sur une subvention prévisionnelles de 45 000 € sur l'année, c'est ça ? Est-ce que vous pouvez nous faire un point de situation en deux mots ? Est-ce que ce qui a été mis en place avec l'ensemble des tutelles pour redresser la structure fonctionne bien et est-ce qu'on est sur une pente vertueuse ?

**Dominique JEUFFRAULT**

Tout à fait, il y a un rapprochement puisqu'il y a un Directeur conjoint avec AIVE et ça fonctionne bien. Sachant que nous sommes maintenant dans le Comité des financeurs, nous n'assistons plus au Conseil d'Administration, donc nous avons moins d'informations, mais effectivement ça fonctionne bien.

**Monsieur le Maire**

Il faut souligner que la mise en place de ce Comité s'est faite sur un point d'accord véritable entre le Président du Conseil départemental de l'époque, Eric GAUTIER, le Maire de Niort, le Président de la CAN et l'Etat dont le Secrétaire général. Ça a pu permettre d'avancer sérieusement pour la reprise en main, si l'on peut dire, de la MIPE et il y a une bonne évolution en terme de rationalisation des coûts et de prise en charge.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-503

**Direction Animation de la Cité**

**Subvention - L'Escale - Des logements et Services  
pour les jeunes - Acompte**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort conduit une politique tendant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle de ses concitoyens et notamment des jeunes. Cela repose avant tout sur l'existence d'associations remplissant des missions d'intérêt général, telles que l'Escale - Des Logements et Services pour les Jeunes accueillis sur le territoire, et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus.

Pour préciser les attentes de la Ville de Niort et ses principes de financement des associations, une convention d'objectifs portait sur les axes suivants :

- l'animation ;
- le logement ;
- l'épicerie sociale ;
- la Maison de l'Europe.

A compter de 2016, la Maison de l'Europe devenant indépendante, la Ville de Niort renouvèle une convention d'objectifs portant sur les 3 axes ci-dessus nommés.

Il est donc proposé au Conseil municipal de verser à l'association, un acompte de 55 000 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2016.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'acompte pour 2016 entre la Ville de Niort et l'association l'Escale - Des Logements et Services pour les Jeunes ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association l'acompte de 55 000 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention d'acompte.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGE**

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-504

**Direction Animation de la Cité**

**Marché de Noël 2015 - Convention de mise à disposition de la piste de luge**

Madame Jeanine BARBOTIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre du marché de Noël 2015, la Ville de Niort propose d'animer le centre-ville avec la mise en place d'une piste de luge sur l'allée foraine.

Il convient à cet effet de passer une convention de mise à disposition de cet équipement à partir du 2 décembre 2015, date de l'installation et jusqu'au 4 janvier 2016.

Les activités de luge durent tout au long de la période du marché de Noël du 4 décembre 2015 au 4 janvier 2016. Les activités de luge sont entièrement gérées par le forain exploitant de l'équipement.

Le forain exploitant, s'engage en contrepartie à reverser à la Ville de Niort la somme de 6 000 € à la fin de la prestation à réception de la facture de la trésorerie municipale.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition de la piste de luge entre la Ville de Niort et le forain exploitant ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Jeanine BARBOTIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Jeanine BARBOTIN**

Il s'agit des activités de luge durant toute la période du marché de Noël du 4 décembre 2015 au 4 janvier 2016. Ces activités sont entièrement gérées par le forain exploitant l'équipement, qui s'engage en contrepartie à reverser à la Ville de Niort une somme de 6 000 € à la fin de sa prestation, à réception de la facture de la trésorerie municipale. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention de mise à disposition de la piste de luge.

**Pascal DUFORESTEL**

Je ne sais pas ce qu'en pense notre collègue Alain BAUDIN, mais je la trouve un peu rikiki, cette piste de luge, non ? Vous n'avez pas ce sentiment ?

**Monsieur le Maire**

Vous ne l'avez pas essayée, Monsieur DUFORESTEL.

**Pascal DUFORESTEL**

J'attends votre invitation, Monsieur le Maire, avec plaisir.

**Monsieur le Maire**

Il n'y a pas d'invitation, il y a un guichet qui vous accepte et vous ferez une belle descente, vous pouvez d'ailleurs y emmener du monde. Je vous assure que vue d'en haut, elle est moins rikiki. Mais je vous promets que l'an prochain on fera un effort sur la longueur.

**Alain BAUDIN**

**Hors micro...** Si vous voulez utiliser la pente naturelle de la Brèche et la faire un peu plus longue.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-505

**Direction Gestion Urbaine Réglementaire Application de la loi MACRON pour les dérogations à l'obligation de repos dominical (règle dite des "dimanches du Maire")**

Madame Jeanine BARBOTIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

L'article L.3132-26 du Code du Travail, modifié par la loi du 6 août 2015, prévoit que « *Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du Conseil municipal. Le nombre de ces dimanches, ne peut excéder douze par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante* ».

La loi MACRON permet désormais au Maire d'accorder jusqu'à 12 dimanches par an aux commerces de détail. L'article 250 de la loi du 6 août 2015 précise que « *lorsque le nombre de ces dimanches (accordés) excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable* ».

Sur la base du volontariat, le salarié bénéficie de contreparties accordées (repos compensateur, majoration de salaire...).

Les décisions sont prises par branche d'activité (Code de Nomenclature des Activités Françaises).

Les principales activités qui se distinguent dans leurs demandes sont :

- commerces de voitures et véhicules automobiles légers (code NAF : 45.11Z)
- tous les commerces de détails de matériels audio/vidéos en magasin spécialisé, de textiles, de meubles, d'autres équipements du foyer, livres, d'articles de sport, d'habillement de chaussure et de maroquinerie (code 47.43Z à 47.72B).

Certains magasins (bricolage, alimentaires, ou de meubles...) bénéficient d'une dérogation qui leur permet d'ouvrir les dimanches.

Traditionnellement, les demandes des commerçants de Niort concernent 5 dates : les dimanches qui suivent les débuts des soldes et les 3 dimanches qui précèdent Noël.

Pour les commerces de véhicules automobiles, les dates des portes ouvertes répondent à une stratégie nationale.

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Niortais en date du 14 décembre 2015 ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- valider une amplitude d'ouverture des activités commerciales à 5 dimanches et de soumettre pour avis d'éventuelles ouvertures de 6 à 8 dimanches par an à une concertation entre les communes de l'agglomération du niortais ;

- autoriser le Maire, ou l'Adjoint-délégué, à arrêter la liste des dimanches où les commerces de détail, par branche d'activité, seront autorisés à déroger à l'obligation de repos dominical dans le cadre de 6 à 8 dimanches comme fixé par la délibération de la CAN ;

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	34
Contre :	2
Abstention :	3
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Jeanine BARBOTIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Jeanine BARBOTIN**

Il s'agit de l'application de la loi MACRON pour la dérogation à l'obligation de repos dominical. Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Niortais en date du 14 décembre 2015, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir valider une amplitude d'ouverture des activités commerciales à cinq dimanches et de soumettre pour avis d'éventuelles ouvertures de six à huit dimanches par an à une concertation entre les communes de l'Agglomération du niortais.

**Isabelle GODEAU**

Ce n'est pas ce qui a été voté au Conseil d'Agglomération, on a voté de cinq à huit et non pas de six à huit.

**Jeanine BARBOTIN**

Il y a une erreur, on reste de cinq à huit.

**Monsieur le Maire**

Donc on est bien sur le maintien d'une amplitude, on ne va pas jusqu'à ce que la loi MACRON propose, on maintient le cinq, ce qui correspond à la demande actuelle des commerçants. Pour ma part, je trouve que c'est suffisant, après, si on a à évoluer, on évoluera mais en concertation puisqu'il s'agit de mettre de la cohérence dans un environnement commercial qui est aussi périphérique. Merci, Monsieur DUFORESTEL, de saluer cette décision. Je me souviens qu'à la même époque, dans un autre contexte, nous avons proposé un vœu sur le dimanche qui avait été retenu aussi par l'assemblée municipale. Qui s'oppose ? Madame SEGUIN, c'est une opposition ou une prise de parole ? Vous vous opposez ? Très bien. Abstention ? 4 abstentions. Adopté.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-506

**Direction du Secrétariat Général**

**Réseau de vidéocommunication par câble - Sortie du dispositif - Approbation d'un protocole d'accord à souscrire avec la société NC NUMERICABLE**

Monsieur Romain DUPEYROU, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan câble, la Ville de Niort, la SEM Vidéocommunication Niortaise, l'Etat et la société Compagnie Générale de Vidéocommunication ont conclu, le 9 juin 1987, une convention d'établissement et d'exploitation d'un réseau de vidéocommunication, pour une durée de 25 années.

La société NC NUMERICABLE s'est trouvée substituée, ultérieurement, à l'Etat et à la Compagnie Générale de Vidéocommunication.

La convention de 1987 ayant expiré le 8 juin 2012, le dispositif mis en place est devenu caduc et NUMERICABLE est aujourd'hui, vis-à-vis de la Ville de Niort, un simple occupant de son domaine public ou privé.

Le projet de protocole d'accord annexé à la présente délibération a pour objet de prendre acte de cette modification de la relation entre NC NUMERICABLE et la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le protocole d'accord, ci-annexé, à souscrire avec la société NC NUMERICABLE ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-507

**Direction Animation de la Cité**

**Dispositif cadre à destination des échanges scolaires linguistiques et culturels**

Monsieur Fabrice DESCAMPS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort apporte son soutien de façon régulière et depuis de longues années aux échanges linguistiques et culturels organisés par les établissements scolaires, collèges ou lycées, de notre Ville.

Un dispositif cadre à destination des échanges scolaires linguistiques et culturels pour les villes jumelées et non jumelées a été approuvé lors du Conseil municipal du 2 février 2015.

Pour l'année 2016, il convient de modifier les tarifs pour ces échanges scolaires linguistiques et culturels.

Ainsi, afin de favoriser des échanges scolaires vers des établissements scolaires des villes jumelées avec Niort, à savoir Coburg, Springe, Tomelloso, Gijon, Wellingborough, Biala Podlaska, Atakpamé et Cové, il vous est proposé de convenir du principe d'une subvention forfaitaire pour chaque échange à hauteur de 200 euros, abondé d'une somme de 22 euros par élève niortais participant à cette activité.

Pour les établissements de villes non jumelées avec Niort, il vous est proposé de convenir du principe d'une subvention correspondant à 22 euros par élève niortais participant à cette activité

Chaque échange fera l'objet d'un dossier d'instruction à remplir par l'établissement organisateur, comportant le programme prévisionnel de l'échange et la liste précise des élèves concernés.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les modifications tarifaires du dispositif cadre à destination des échanges scolaires linguistiques et culturels pour l'année 2016.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-508

**Direction Développement Urbain, Habitat ZAC POLE SPORTS - Garantie d'emprunt  
de 1 800 000 € sur 3 ans, pour la reprise de prêt  
effectué par la SEM Deux-Sèvres Aménagement  
auprès de la Banque Populaire**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Conformément au Compte Rendu Annuel à la Collectivité de l'opération ZAC Pôle Sports présenté par Deux-Sèvres Aménagement et compte tenu de la trésorerie indiquée dans ce bilan financier de l'opération de la ZAC Pôle Sports, DSA a obtenu du Comité de crédits de la Banque Populaire, la reprise du prêt contracté en 2012 par la mise en place d'un prêt à moyen terme afin de poursuivre l'opération d'aménagement actuellement engagée.

Conformément aux articles 16-2 et 19 de la Convention Publique d'Aménagement signée entre Deux-Sèvres Aménagement et la Ville de Niort en juillet 2005, cette dernière doit accorder sa garantie au service des intérêts et au remboursement des emprunts contractés par l'aménageur pour la réalisation de l'opération, dans la limite édictée par les textes en vigueur et en application des principes posés par l'article L.1523-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le 15 octobre 2012, le Conseil municipal avait accordé une garantie d'emprunt de la collectivité à hauteur de 80% du prêt initial de 3 000 000 € (soit 2 400 000 €). Cette garantie d'emprunt prend fin avec l'achèvement du prêt initial mais doit être réaccordée à hauteur de 1 800 000 € pour la mise en place du prêt à moyen terme dans les conditions ci-après exposées :

Ce financement présente les caractéristiques suivantes :

- Montant : 2 250 000 €
- Durée : 36 mois
- Amortissement constant en capital : 750 000 € / an
- Périodicité : annuelle
- Taux fixe : 2,25 %
- Frais de dossier : 2 250 €

Il est donc aujourd'hui proposé à l'assemblée délibérante de confirmer la garantie que la Ville doit accorder à Deux-Sèvres Aménagement selon les termes de la loi Galland, soit à hauteur de 80% de l'annuité auprès de l'organisme bancaire.

Au cas où Deux-Sèvres Aménagement pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle, aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Niort s'engage à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Banque Populaire adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable Deux-Sèvres Aménagement défaillante.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder sa garantie à hauteur de 80 % pour toute la durée de remboursement dudit prêt conformément au Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à intervenir et à prendre toutes dispositions pour la bonne réalisation du contrat de prêt susvisé.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGE**

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Monsieur le Maire**

Il s'agit d'une délibération portant sur la ZAC POLE SPORTS avec une garantie d'emprunt de 1 800 000 € sur 3 ans, pour la reprise de prêt effectuée par la SEM Deux-Sèvres Aménagement auprès de la Banque Populaire. Il est rappelé que le 15 octobre 2012, le Conseil municipal avait accordé une garantie d'emprunt de la collectivité à hauteur de 80% du prêt initial de 3 000 000 €, soit 2 400 000 €. Cette garantie d'emprunt prend fin avec l'achèvement du prêt initial mais doit être réaccordée à hauteur de 1 800 000 € pour la mise en place du prêt à moyen terme dans les conditions ci-après exposées dans la délibération : montant, taux fixe, frais de dossier inclus. Il est demandé d'accorder cette garantie à hauteur de 80% pour la durée du remboursement du dit prêt.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-509

**Direction Développement Urbain, Habitat ZAC Pôle Sports - Convention entre le Conseil Départemental, Deux-Sèvres Aménagement et la Ville de Niort pour la mise à 2x2 voies de la RD 948, Avenue de Limoges.**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le 24 juin 2005, le Conseil municipal a concédé l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté du Pôle Sports à la SAEML Deux-Sèvres Aménagement.

En qualité de maître d'ouvrage des aménagements de la ZAC et notamment des travaux de voirie, Deux-Sèvres Aménagement a sollicité en début d'année, une subvention auprès du Département pour la mise en 2x2 voies de la RD 948, avenue de Limoges à Niort sur deux tronçons :

- entre le giratoire de l'aérodrome (entrée Est de la ville) et le giratoire Lamarck (central),
- entre le giratoire Lamarck et le giratoire Coupe Gorge (ouest).

Par courrier en date du 12 octobre 2015, le Département a informé la Ville de Niort, concédant de l'opération, de son accord pour participer à ces aménagements sur voie départementale pour un montant de 90 000 €.

Dans ce cadre, il est proposé de signer une convention tripartite fixant les modalités financières et techniques relative à l'exécution de ces travaux de mise à 2x2 voies de la RD 948, avenue de Limoges entre le Département, la SAEML Deux-Sèvres Aménagement et la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention tripartite relative à l'exécution de travaux publics sur route départementale : mise à 2x2 voies de la RD 948, avenue de Limoges à Niort sur deux tronçons entre le giratoire de l'aérodrome et le giratoire Lamarck et entre le giratoire Lamarck et le giratoire Coupe Gorge ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	6

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGE**

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur le Maire**

Cette délibération concerne également la ZAC Pôle Sports, avec une convention entre le Conseil Départemental, Deux-Sèvres Aménagement et la Ville de Niort pour la mise en deux fois deux voies de la RD 948 Avenue de Limoges. Pour la gouverne de chacun, je rappelle que le Département a informé la Ville de Niort, concédant de l'opération, de son accord pour participer à ces aménagements sur voie départementale pour un montant de 90 000 €. Ce qui est un concours modeste, qui est de la même hauteur que ce que le précédent Conseil départemental nous avait, hélas, proposé, ça va sans dire, mais c'est la hauteur des participations des Conseils départementaux désormais pour ce genre de chose. Le Département a tout de même doublé par rapport à ce qui était prévu, 90 000 € pour la mise en sécurité de l'ensemble, donc c'est en réalité 180 000 € mais pour la présente délibération, il s'agit d'approuver cette convention tripartite.

**Pascal DUFORESTEL**

Monsieur le Maire, je pense qu'on aura d'autres occasions de débattre sur Terre de Sports, en tous cas je l'espère, pour développer la zone et la faire avancer. Là nous allons simplement motiver notre abstention sur cette délibération, c'est qu'on aimerait y voir clair, comme je l'ai dit au dernier Conseil municipal, sur la nature des aménagements, des implantations, qu'on ait une vision globale, je pense que c'est nécessaire à tout élu qui se respecte pour voter une délibération comme celle-ci ou comme d'autres, c'est d'avoir un plan d'aménagement, la dernière fois vous avez retiré à la dernière minute un plan d'aménagement d'un rond-point avec financement privé, là on est sur un doublement de voies avec un financement public, très honnêtement, je pense que ce serait bien de se poser calmement et de mettre l'ensemble des éléments sur la table en dehors des éléments qui, par nature, sont plus secrets ou qui doivent faire l'objet d'un peu de discrétion pour des raisons commerciales, mais en tous cas, pour le reste, je crois qu'il est important d'avoir une vista, une vision globale sur la zone entre l'équilibre à mener entre des équipements publics d'un côté et des implantations commerciales de l'autre.

**Monsieur le Maire**

Eh bien écoutez, bien sûr, je rajouterai tout de même que cette deux fois deux voies est un engagement municipal de mon prédécesseur, qui répond à une demande du Conseil Départemental et de l'Etat pour l'aménagement de la Zone et la venue de Leroy Merlin particulièrement. On est dans la réalisation de tout cela mais ce sont des engagements qui datent de mémoire de 2012, qui ont été actualisés par courrier en février 2014, vous voyez, puisque mon prédécesseur s'engageait à la réalisation de la voie principale d'accès au site sur une emprise de vingt mètres avec un profil de deux fois deux voies sur l'ensemble de la traversée de la zone, intégrant les transports en communs, ceci permet notamment d'assurer la fluidité au trafic et d'éviter toute remontée sur cet axe. Je vous confirme donc la nécessité de réaliser ces aménagements dans le cadre de la concession d'aménagement qui nous lie à DEUX-SEVRES-AMENAGEMENT, en lieu et place du profil initialement prévu sur l'avenue de Limoges et nous vous

**. RETOUR SOMMAIRE**

demandons de lancer un nouvel avant-projet pour réaliser ces travaux. Nous sommes, je ne sais pas si c'est de la vista, mais dans la continuité, Monsieur DUFORESTEL. Ce serait quand-même quelque peu injuste de nous le reprocher.

**Pascal DUFORESTEL**

Comme je le disais tout à l'heure, la vie évolue, les projets évoluent, les collectivités porteuses ont évolué, la Ville, le Conseil Départemental et comme vous venez de le souligner d'ailleurs fort justement, vous-même, ne portez pas la même vision sur le développement de cette zone, les transports en commun seront moins prégnants qu'ils ne devaient l'être, c'est déjà un objet de modification et puis depuis, dans les différents errements entre les effets d'annonce divers et variés, puisqu'on ne sait plus trop s'il y a une piscine, un stade...Il n'y a plus de piscine, il y a un stade...Voilà, donc tout ça génère mécaniquement des flux différents et les voiries sont liées par nature à des flux, c'est pour ça qu'il est important que vous nous délivriez un jour votre vision d'aménagement de cette zone pour qu'on puisse juger de l'opportunité et de l'intérêt des voiries desservants les différents aménagements publics et privés.

**Monsieur le Maire**

Monsieur DUFORESTEL, soyons très clair, ce projet avait pour seul but l'activité commerciale sur la zone et pour seul but de desservir Leroy merlin. Je cite à nouveau : nous vous demandons de lancer un nouvel avant-projet pour réaliser ces travaux dans la perspective de l'ouverture de Leroy Merlin. C'est très clairement dans cette perspective que cet accord a été trouvé et nous l'appliquons aujourd'hui. Voilà. Il n'était pas forcément question dans la lettre de piscine ni de stade. C'était pour répondre à l'enjeu Leroy Merlin. Vous le savez très bien, vous êtes un très bon connaisseur du sujet, vous connaissez les intervenants sur le sujet, vous en avez même recruté quelques-uns, Arches Métropole et j'en passe, vous avez peut-être changé d'avis mais faites-le nous connaître, moi je dois assurer là aussi, par responsabilité, une certaine continuité et c'est bien normal. Là où je dois l'assurer je l'assure. Quand je peux modifier les choses j'essaye de les modifier mais parfois il y a des coups partis. Merci.

**Pascal DUFORESTEL**

Un complément d'information : puisque vous évoquez des choses précises, on va donner des éléments précis. En l'occurrence, tout le monde comprendra que les incidences en terme de voirie entre une zone commerciale avec une piscine qui génère des flux réguliers de journée et l'hypothèse en lieu et place de cette piscine d'avoir un stade qui génère des flux beaucoup plus importants, beaucoup plus ponctuels et beaucoup plus focalisés sur des segments horaires très-très précis, ça a obligatoirement une incidence sur les flux et de la même manière que la dernière fois on a évoqué un rond-point lié à un des projets commerciaux que vous venez d'évoquer, ça veut dire que, y compris pour la bonne desserte de ces projets commerciaux il y a des incidences en matière d'organisation de ces flux, que ce soit en voirie ou que ce soit en rond-point, donc c'est cela que j'aimerais qu'un jour nous projetions par une image, par

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

exemple, pour y voir clair sur la nature des investissements publics qu'il y a à faire pour aider des projets privés et d'éventuels projets publics.

**Monsieur le Maire**

Merci. On en reparlera peut-être à un moment un peu plus clair puisque la nuit est là. Reste que, je me souviens très bien et j'espère que vous l'aviez pris en compte aussi, puisque non seulement vous aviez un projet de piscine mais vous aviez aussi promis le don d'un terrain pour le stade, notamment dans la dernière campagne électorale, donc j'imagine bien que tout cela était prévu en amont puisqu'il s'agissait de faire la piscine et le stade, plus les équipements commerciaux, donc je ne peux que croire à cette heure du soir que tout était envisagé de cette façon-là, mais on rebrassera les choses si vous voulez à un autre moment plus adéquat. Merci.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-510

**Pôle Cadre de vie et Aménagement urbain Aménagement de la bretelle de sortie de la RD 611 vers le giratoire dit de « Coupe gorge » sur la RD 948  
- Versement d'un fonds de concours au Conseil Départemental des Deux-Sèvres**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort, à travers une concession d'aménagement, a souhaité développer une ZAC dédiée aux activités économiques sur le secteur Est de son territoire de part et d'autre de l'avenue de Limoges (RD 948).

Le développement de ce secteur de la Ville et particulièrement les activités économiques et les équipements commerciaux vont générer des flux supplémentaires.

Une étude de circulation a permis de déterminer les évolutions de flux prévisibles et les mesures à prendre pour garantir la fluidité du trafic.

L'étude préconise :

- d'une part, la mise à deux fois deux voies du tronçon de l'avenue de Limoges (RD 648) entre les giratoires situés dans le périmètre de la ZAC (plan joint).  
Ces travaux sont en cours de réalisation sous maîtrise d'ouvrage de l'aménageur Deux-Sèvres Aménagement (DSA) et seront terminés en juin 2016 ;
- d'autre part, la nécessité d'améliorer la fluidité du trafic sur la bretelle d'entrée vers le giratoire dénommé « Coupe gorge » vers la RD 611.

L'accès sur le giratoire sera augmenté et la capacité de stockage de véhicules sur la bretelle sera doublée de façon à ne pas affecter l'écoulement du flux principal sur la RD 611.

Cet accès sur le giratoire ainsi que les voiries concernées (RD 611, RD 948) sont gérés intégralement par le Département qui assurera donc la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Compte tenu du contexte spécifique de cette opération liée au développement d'une zone d'activités commerciales, le principe d'un cofinancement a été acté entre le Conseil Départemental des Deux-Sèvres et la Ville de Niort.

Le coût de ces travaux est de l'ordre de 100 000 € HT et la participation de la Ville de Niort fixée à 70 %. Le Conseil Départemental des Deux-Sèvres a délibéré en ce sens lors de la commission permanente du 23 novembre 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le cofinancement des travaux sur la bretelle nord de la RD 611 vers le giratoire dit de « Coupe gorge » à hauteur de 70 % du montant HT pour la Ville de Niort ;

- prévoir les inscriptions budgétaires correspondantes permettant de mettre en service l'aménagement avant l'échéance d'ouverture des prochains équipements commerciaux de la zone « Terre de sports » et en tout état de cause avant le 31 décembre 2017.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-511

**Direction de Projet de Politique de la Ville Politique de la Ville -  
Protocole de préfiguration ANRU**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 s'inscrit dans une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale au bénéfice des quartiers défavorisés et de leurs habitants.

Cette politique, pilotée par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) est mise en œuvre au moyen des contrats de ville prévus à l'article 6 de la loi sur trois piliers complémentaires :

- le cadre de vie et le renouvellement urbain ;
- la cohésion sociale ;
- le développement de l'activité économique et de l'emploi.

Le contrat de Ville signé le 6 juillet 2015 par l'Etat, la Communauté d'Agglomération du Niortais, la Ville de Niort et leurs partenaires acte les engagements de chacun des signataires au bénéfice des trois quartiers prioritaires du niortais - Pontreau/Colline Saint André, Clou Bouchet et Tour Chabot-Gavacherie - pour les six prochaines années afin d'y réduire les inégalités sociales et de développement.

Le nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) adopté le 16 juillet 2015 par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) précise les modalités d'intervention et de financement des futurs projets de renouvellement urbain par l'agence et ses partenaires, elles sont constituées de deux étapes successives :

- un protocole de préfiguration qui précise l'ambition, le programme d'études et les moyens d'ingénierie permettant d'aboutir à des projets opérationnels ;
- une convention pluriannuelle de renouvellement urbain qui détermine les projets opérationnels et leurs conditions de mise en œuvre.

La Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort ont défini, pour chacune de leur maîtrise d'ouvrage, les études et les moyens en ingénierie nécessaires à l'élaboration des piliers « *Cadre de vie/ Renouvellement urbain* » et « *Développement de l'activité économique et de l'emploi* » pour les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Cette étape de préfiguration du projet urbain est éligible aux financements de l'enveloppe d'intérêt régional de l'ANRU (uniquement pour le quartier Pontreau/Colline Saint André en priorité 1), à la participation financière de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) au titre de l'habitat dégradé et aux subventions de la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

En complément, deux études portant sur les piliers « *cohésion sociale* » et « *développement de l'activité économique et de l'emploi* » seront menées parallèlement sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le protocole de préfiguration annexé ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer ainsi que toute pièce afférente à ce dossier ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Marc THEBAULT**

L'heure est tardive mais nous sommes sur un dossier essentiel pour lequel je dois souligner le travail exemplaire qui a été fait par les services de la Ville et également l'engagement de notre collègue Alain BAUDIN sur ce dossier. Il s'agit du protocole de préfiguration de l'ANRU autour des thèmes que vous connaissez parfaitement maintenant, le renouvellement urbain, le cadre de vie, la cohésion sociale et également le développement de l'activité économique et de l'emploi, autour des trois quartiers prioritaires avec en priorité numéro un le quartier Pontreau/Colline Saint André, ensuite celui de la Tour Chabot et du Clou-Bouchet. Cette étape de préfiguration peut bénéficier d'une participation financière de l'Agence Nationale de l'Habitat et des subventions de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il vous est proposé, comme ça a été le cas devant le Conseil communautaire, d'approuver ce protocole de préfiguration.

**Monsieur le Maire**

Merci, Marc THEBAULT. C'est en effet un protocole qui a été présenté et discuté en Conseil d'Agglomération où nous sommes nombreux à siéger, et c'est un enjeu extrêmement important que de le présenter en espérant évidemment que l'ANRU et l'Etat suivront pour que nous puissions arriver au bout de ce projet. Là aussi, c'est ce que j'évoquais dans la réunion budgétaire, il y a une véritable attente mais des montants qui sont beaucoup plus faibles et plus difficiles à obtenir que par le passé.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-512

**Direction Développement Urbain, Habitat OPAH RU - Attribution de subventions pour l'amélioration de l'habitat**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La première OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) sur le centre ancien de la Ville de Niort ayant pris fin le 15 novembre 2012, la Ville de Niort a engagé, par convention avec l'Etat, l'Anah et la Communauté d'Agglomération du Niortais, une deuxième OPAH RU. Entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2013, elle prendra fin le 31 décembre 2017.

Après agrément de la délégation locale de l'Anah et après achèvement des travaux, un dossier de demande de subventions a été déposé à la Ville de Niort pour le financement de travaux d'amélioration énergétique d'un logement de propriétaire occupant.

Les travaux subventionnables sont financés comme suit :

	Subventions Anah	<b>Subventions Ville de Niort</b>	Subventions totales
Logement 1	10 219,00 €	<b>2 419,70 €</b>	12 638,70 €

Les subventions de la Ville de Niort sont attribuées selon les mêmes conditions que celles de l'Anah, en application du Règlement National Anah en vigueur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement des subventions au propriétaire bénéficiaire, ayant réalisé les travaux, pour un montant total de 2 419,70 €

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 39  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-513

**Direction Développement Urbain, Habitat OPAH RU - Programme « Habiter Mieux » -  
Affectation des « CEE-collectivités »**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Suite à la convention nationale signée en décembre 2014, par l'Etat et les énergéticiens EDF, GDF Suez et TOTAL, les fournisseurs d'énergie participent au programme « Habiter Mieux » qui permet d'aider financièrement les propriétaires à améliorer l'efficacité énergétique de leur logement.

En Deux-Sèvres, ces aides sont distribuées via l'OPAH RU de Niort et via les Programmes d'Intérêt Général respectifs de la Communauté d'Agglomération du Niortais et du Conseil Départemental.

Dans le département des Deux-Sèvres, EDF a été désigné comme « obligé-référent » (décision nationale). A ce titre, les travaux financés par le programme « Habiter Mieux » donnent lieu à la délivrance de CEE (Certificats d'Economie d'Energie) au bénéfice d'EDF qui en valorise 75 % auprès du Pôle National des CEE.

Les 25 % restants doivent être rétrocédés aux collectivités partenaires. En Deux-Sèvres, cette part est évaluée à environ 100 000 € dont environ 5 500 € issus de l'OPAH-RU de la Ville de Niort.

Pour la période 2014-2015, un protocole spécifique définissant les modalités d'affectation des CEE-collectivités doit être signé avant le 31 décembre 2015.

Ainsi, passé entre l'Agence Nationale de l'Habitat, le Département des Deux-Sèvres et EDF, le protocole prévoit que les CEE-collectivités sont conservés par EDF et que la part correspondant aux 25 % à rétrocéder aux collectivités sera versée à une collectivité-pilote chargée de mettre en œuvre des actions communes.

La collectivité-pilote désignée par le protocole est le Département des Deux-Sèvres et l'action de soutien au programme « Habiter Mieux » identifiée est la rémunération de 5 ambassadeurs de l'efficacité énergétique intervenant sur l'ensemble du Département (pour un coût annuel de 100 560 €).

La Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais ne sont pas signataires du protocole, mais leurs délibérations respectives, approuvant le protocole, y seront annexées.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le protocole spécifique pour l'affectation des « CEE-collectivités » du programme Habiter Mieux 2014-2015.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-514

**Direction Urbanisme et Action Foncière      Dénomination de voies et espaces publics dans divers secteurs de la Ville**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les constructions et opérations nouvelles d'aménagement récemment réalisées dans Niort ou celles qui sont en projet impliquent la création de voies nouvelles ou la modification des rues existantes qu'il convient de dénommer.

La commission des noms de rues, réunie le 23 novembre 2015, a fait les propositions suivantes :

**SECTEUR 1 : secteur route d'Aiffres**

Au niveau du rond-point de la route d'Aiffres/rue des Sources/rue André Galle, a été réalisée une opération comprenant une résidence et des maisons individuelles réservées à l'accueil des personnes âgées.

La voie qui distribue ces nouvelles constructions constitue le prolongement de l'amorce de la rue André Galle, amorce desservant déjà les établissements sis aux numéros 3 et 5 de cette rue. Elle pourrait donc se voir attribuer ce même nom.

**SECTEUR II : Square Galilée (Clou-Bouchet)**

Les salles du Centre Socio-Culturel « de Part et d'Autre » pourraient être dénommées pour faciliter l'accès à celles-ci, en hommage à deux femmes bénévoles associatives du quartier, deux noms ont été retenus :

La salle centrale s'appellerait :

- Salle Monique MASSIAS (1933-2012)

La petite salle, sur le côté donnant sur le square Galilée se nommerait :

- Salle Odette BODIN (1931-2014)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les dénominations proposées ci-dessus.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-515

**Direction Urbanisme et Action Foncière**

**Acquisition de terrains rue du Gros Guérin -  
Emplacement Réservé au PLU et orientations  
d'aménagement pour prolongement de la rue de la  
Verte Vallée jusqu'au carrefour de la Grand Croix**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Au PLU de la Commune figure l'Emplacement Réservé ER n°11 correspondant au projet de création de la voie de prolongement de la Verte Vallée jusqu'au carrefour de la Grand Croix/Crématorium par la rue du Gros Guérin. L'Orientation d'Aménagement / Entrée de Ville (OA.EV) prévoit également la création d'un chemin de desserte agricole pour permettre aux agriculteurs de continuer à exploiter les parties de parcelles hors emprise.

La future voie sera de nature à soulager la circulation automobile du secteur.

Le propriétaire des terrains ZP n°100 et n°99 touchés par une emprise d'environ 1 150 m<sup>2</sup> (superficie exacte déterminée ultérieurement par géomètre expert), concernés par l'ER et l'OA EV a donné son accord pour vendre à la Ville l'emprise au prix de 16 000 €, l'exploitant actuel du terrain étant maintenu par la Ville.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de l'emprise touchant les parcelles ZP n°100 et n°99 pour environ 1 150 m<sup>2</sup> au prix de 16 000 €;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits y afférents étant supportés par la Ville.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-516

**Direction Urbanisme et Action Foncière**

**Cité des Sablons - Acquisition d'une parcelle en vue de son incorporation dans le domaine public communal routier - AW n°748 - Régularisation**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire,

L'impasse de la Cité des Sablons a été prise en charge et classée dans le domaine public communal par délibération du 22 octobre 1976.

Cependant à son extrémité, lors du classement, une partie de terrain aménagée par ses propriétaires pour permettre à la benne à ordures ménagères de faire demi-tour, n'a pas été prise en compte.

Aujourd'hui incorporée de fait dans la voirie, elle correspond à la parcelle cadastrée section AW n°748 d'une superficie de 86 m<sup>2</sup>, que ses propriétaires céderaient à la Ville pour régulariser cette situation. Le prix de cession serait de 860,00 euros. La parcelle serait ensuite classée dans le domaine public communal de la voirie routière.

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle AW n°748 de 86 m<sup>2</sup>, sise Cité des Sablons, au prix de 860 euros ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par la Ville.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-517

**Direction Urbanisme et Action Foncière      Rue Balaclava : acquisition de l'emprise de terrain figurant au PLU en Emplacement Réservé pour élargissement de voirie (DM n°171p)**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'Emplacement Réservé (ER) n°A-57 du PLU concerne deux propriétés sises 27 et 25 rue Balaclava. Cet ER a pour but de permettre l'élargissement de la voie, particulièrement étroite à ce niveau.

A la suite du dépôt d'un permis de construire sur la parcelle située au n°27 de la rue, l'emprise concernée par l'Emplacement Réservé a été acquise en 2014.

Dans la foulée de cette opération, les propriétaires de la parcelle immédiatement voisine frappée elle aussi par l'ER ont donné leur accord pour céder à la Ville l'emprise nécessaire à l'élargissement de la voie, correspondant à la partie de parcelle DM n°171p pour une superficie de 149 m².

Cette partie comportant un mur de clôture et étant située en zone de protection du patrimoine, la reconstruction du mur à l'alignement doit respecter les prescriptions émises par l'Architecte des Bâtiments de France.

La cession à la Ville interviendrait moyennant le prix d'un euro symbolique pour le terrain et le versement d'une indemnité de 23 954,84 euros correspondant à l'édification du nouveau mur de clôture.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la partie de parcelle DM n°171p de 149 m², moyennant le prix d'un euro symbolique avec dispense de paiement, et le versement d'une indemnité de 23 954,84 euros pour la reconstruction d'un mur de clôture séparant la partie acquise de celle restant appartenir aux vendeurs ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par la Ville.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-518

**Direction Urbanisme et Action Foncière**

**Acquisition d'une parcelle de terrain rue de Croisé  
KI n°04 (régularisation d'alignement)**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Il y a une quarantaine d'années, un lotissement a été réalisé entre la rue d'Antes, le Chemin du Fief Morin, et la rue du Petit Vigneau. La voie centrale qui le dessert, dénommée rue de Croisé, a été classée dans le domaine public par arrêté préfectoral du 29 novembre 1994. Mais une petite partie en bordure de cette rue, correspondant au trottoir, a été oubliée.

Il s'agit de la parcelle KI n°04 de 83 m<sup>2</sup>, incorporée de fait actuellement à la voirie, dont le transfert juridique n'a pas été opéré.

Il convient d'y remédier, et à cet effet les propriétaires ont donné leur accord pour régulariser et céder à l'euro symbolique cette parcelle, qui sera ensuite officiellement incorporée au domaine public de la voirie communale.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition à l'euro symbolique avec dispense de paiement de la parcelle KI n°04 de 83 m<sup>2</sup>, en vue de son incorporation ultérieure au domaine public ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par la Ville.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-519

**Direction Urbanisme et Action Foncière**

**Cession du site de l'ancienne caserne des pompiers  
rue Bauget pour la réalisation d'une opération  
d'habitat mixte - Signature de la promesse de vente  
avec l'aménageur**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

La Ville de Niort, propriétaire du foncier sur lequel était édifiée l'ancienne caserne des pompiers, a décidé de le céder à un opérateur privé pour y réaliser une opération d'aménagement à destination d'habitat.

Un cahier des charges détermine les objectifs souhaités par la municipalité :

- Réalisation d'une opération mixte d'habitat intégrant 40 % minimum de logements sociaux ;
- Intégration architecturale et paysagère des bâtiments :
  - création d'un front de rue bâti, respect des hauteurs de bâti existant en limite, stationnement intégrés à l'aménagement, création d'un parc public ouvert sur le quartier.

Un opérateur national, associé à un bailleur social local, a souhaité réaliser cette opération. Le projet proposé comportant 72 logements dont 34 logements sociaux, a été accepté.

La Ville réalise actuellement la déconstruction des anciens locaux de la caserne des pompiers, afin de céder au promoteur un terrain constructible libre de toute occupation, d'une superficie d'environ 5 500 m<sup>2</sup>.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la cession du terrain sis 21 rue Eugène Bauget d'environ 5 500 m<sup>2</sup> au prix de 460 000 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer une promesse de vente sous conditions suspensives d'obtention du permis de construire purgé du recours des tiers et de commercialisation de 40 % des logements en accession à la propriété ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes authentiques de réalisation de la promesse de vente, à intervenir ;
- préciser que les frais de géomètres et de notaires relatifs à cette cession seront à la charge de l'acquéreur ;
- préciser que les sommes correspondantes seront inscrites en recette du budget principal.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-520

**Direction Développement Urbain, Habitat Réhabilitation des Halles de Niort - Demande de subvention auprès du FISAC**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Les halles couvertes de Niort, édifiées en 1870 constituent le pôle alimentaire principal du centre-ville. Ce bâtiment, propriété de la Ville de Niort, inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques abrite dans le pavillon, au rez-de-parvis, le marché couvert qui compte près de 70 commerçants et artisans et sur les deux placis et la place du Donjon, le marché de plein air.

Les halles ont connu plusieurs chantiers de rénovation et de mises aux normes. Néanmoins, des aménagements visant à moderniser et à adapter le marché couvert afin d'optimiser son fonctionnement, son accessibilité et préserver ainsi son fort pouvoir attractif en centre-ville s'avère aujourd'hui nécessaire.

Aussi, une requalification des halles comprenant des travaux de mise aux normes (local déchet, électricité,..) et de mise en accessibilité (ascenseur) seront engagés en fin d'année 2016.

Compte tenu des objectifs du projet, la Ville de Niort sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre du FISAC.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

Dépenses en €HT		Recettes en €	
Travaux de réhabilitation des Halles	666 177 €	FISAC	164 383 €
Honoraires	94 130 €	Ville de Niort	595 924 €
Total	760 307 €	Total	760 307 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- valider le plan de financement présenté ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter auprès du FISAC la subvention correspondante.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour : 39  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-521

**Direction de Projet Environnement et Handicap**

**Biodiversité - Convention de prestation de service**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

La Ville de Niort a engagé, depuis plusieurs années, une action volontariste en matière de préservation de la biodiversité ; elle a ainsi réalisé l'inventaire de la biodiversité sur son territoire, identifié les réservoirs et les corridors permettant d'établir les trames vertes et bleues sur son territoire. Ces diagnostics ont participé à la définition d'un plan d'actions en faveur de la préservation de la biodiversité. La Ville de Niort a su au cours de ces années développer un important savoir-faire et une compétence en matière de biodiversité qui lui ont valu d'être reconnue « Capitale française de biodiversité » en 2013.

La Communauté d'Agglomération du Niortais, pour sa part, s'est engagée dans la révision du SCoT conformément aux lois Grenelle de façon à intégrer la dimension Trame verte et bleue. De plus, la CAN engage en 2016 l'élaboration d'un PLUi qui portera une attention particulière sur le volet « paysage – biodiversité ». Aussi la CAN se doit de renforcer ses compétences en matière de biodiversité.

Conformément au schéma de mutualisation des services adopté par le Conseil communautaire du 16 mars 2015, il semble opportun d'envisager une prestation de service entre la Ville de Niort et la CAN, représentant un volume de 90 jours de travail de l'agent chargé de mission biodiversité de la Ville de Niort de son temps de travail pour une durée d'un an.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de prestation de service biodiversité entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentant 90 jours de travail de l'agent chargé de mission biodiversité de la Ville de Niort pour une durée d'un an ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-522

**Direction Espaces Publics**

**Convention de prestations de services entre la  
Commune de Niort et la Communauté  
d'Agglomération du Niortais pour l'entretien des ZAE  
communautaires situées sur Niort - Avenant n°1**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) assure l'entretien et la gestion des zones d'activités économiques reconnues d'intérêt communautaire.

Cependant, la CAN ne disposant pas de moyens propres suffisants pour assurer l'exercice de ses compétences en matière d'entretien et de gestion des voiries, réseaux, espaces verts, une convention de prestation de services, a été conclue auprès des différentes communes ou syndicats sur lesquels sont implantées des zones d'activités dont la commune de Niort.

Ladite convention approuvée en Conseil municipal du 4 février 2013 a été établie pour deux ans, renouvelable une fois, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

Le montant maximal des prestations confiées à la commune de Niort a été établi, pour l'année 2016, à 387 680 € TTC.

La convention initiale excluait les prestations d'expertises, de contrôles, d'élagages, abattages ou tailles de formation des arbres. Cela étant, le patrimoine arboré recensé sur les ZAE communautaires est important (plus de 1 000 arbres) et impose une certaine surveillance.

Plusieurs chutes d'arbres, dues notamment à de forts coups de vent, se sont produites ces dernières années et on constate par ailleurs le développement de certaines maladies nécessitant une surveillance et une expertise particulière.

Le service Jardins Espaces Naturels de la Ville de Niort disposant des compétences spécifiques dans ce domaine, il est proposé d'inclure ces prestations nouvelles dans les missions confiées à la Ville de Niort.

L'intégration de ces nouvelles prestations est sans incidence sur le montant global établi pour 2016, (des investissements réalisés en 2015 notamment ont permis de réduire certains coûts d'entretien en voirie, entretien d'espaces verts et éclairage public) mais implique néanmoins la conclusion d'un avenant à la convention initiale.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention de prestations de services pour l'entretien des ZAE communautaires situées sur la commune de Niort avec la Communauté d'Agglomération de Niortais ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-523

**Direction Espaces Publics**

**Travaux de rénovation des ouvrages hydrauliques de l'Usine Boinot - Marché de travaux lot n°1 - Infrastructure - Avenant N°1**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Par délibération en date du 10 avril 2015, le Conseil municipal a approuvé l'attribution des marchés de travaux de l'opération de rénovation des ouvrages hydrauliques de l'Usine Boinot aux entreprises suivantes :

Lot n°1 : infrastructure - Groupement EMCC – SNV Maritime et DUCROCQ Ingénierie Process

Lot n°2 : Espaces verts - ID VERDE

Le présent avenant concerne le lot n°1 : infrastructure. Il augmente la masse du marché à cause d'éléments imprévus et impondérables.

En effet, la mise à sec du bief, les démolitions et les terrassements des berges ont mis en évidence plusieurs problématiques qui n'ont pas pu être identifiées en phase d'étude. Ainsi, il a été constaté d'importants affouillements dans les murs de soutènement maçonnés, qui s'accompagnent aussi d'une dégradation plus importante des parements et des couronnements ainsi que de l'aqueduc.

Le traitement de ces situations a permis plusieurs adaptations techniques qui contribuent à favoriser l'intégration esthétique du projet dans son environnement et d'envisager l'amélioration de la circulation des piétons dans ce nouvel espace public.

De plus, la mise à sec du bief a permis la transformation des vases en terre végétale. Ces dernières ne peuvent pas rester dans le bief sous peine de perturber le fonctionnement de la Sèvre Niortaise dans ce bras et les ouvrages. Elles seront réutilisées pour améliorer l'intégration paysagère du projet dans le site de Boinot.

Enfin, le présent marché est établi sur la base d'une estimation des quantités avec des prix unitaires. La réalisation des travaux a conduit à une adaptation au réel des quantités mises en oeuvre. Toutefois, ces mouvements ne permettent pas de compenser les prestations supplémentaires qu'il convient de fixer sous la forme de prix nouveaux, avec abondement de crédits.

Par conséquent il est proposé l'évolution suivante du marché, sous la forme d'un avenant :

Marché initial	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
Lot n°1 : infrastructure	EMCC (groupement SNV Maritime et DUCROCQ Ingénierie Process)	1 250 325,39 €	1 500 390,47 €
Montant de l'avenant	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
Lot n°1 : infrastructure	EMCC (groupement SNV Maritime et DUCROCQ Ingénierie Process)	128 619,66 €	154 343,59 €

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Montant du marché après avenant	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
Lot n°1 : infrastructure	EMCC (groupement SNV Maritime et DUCROCQ Ingénierie Process)	1 378 945,05 €	1 654 734,06 €

Le présent avenant représente une augmentation de 10,29% du montant initial du lot n°1 du marché.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 au marché du lot n°1 infrastructure ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour : 39  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Michel PAILLEY**

Il s'agit d'un avenant aux travaux sur Boinot, sur le bief. Lors de l'enlèvement de la boue au fond du bief, il est apparu des trous dans le mur de soutènement, il a aussi été demandé qu'une partie de l'aqueduc soit revue et il y a tout un tas de travaux de maçonnerie qui n'était pas prévu. Donc l'avenant de 150 343 € TTC vous est présenté.

**Pascal DUFORESTEL**

Petite curiosité, est ce que pendant les travaux, j'imagine que Michel PAILLEY a dû les suivre quotidiennement, on a fait des découvertes particulières qui éclairent l'histoire du site où peut-être des éléments plus anecdotiques, mais qui en tous cas révèlent les différentes vies du site de Boinot ?

**Michel PAILLEY**

Alors je ne suis pas allé tous les jours sur le site, Monsieur DUFORESTEL. Voilà.

**Monsieur le Maire**

On n'a pas fait de découverte particulière. Le dragage n'a pas été complètement exploité. Il n'y a pas d'indices particuliers.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-524

**Direction Patrimoine et Moyens**

**Port Boinot - Demande de permis de démolir**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le site du port emblématique « Port-Boinot », situé au 41 boulevard Main, fait actuellement l'objet d'une réflexion urbaine, architecturale et paysagère en vue d'une opération d'aménagement qui entend notamment accompagner l'essor du projet de mise en tourisme de la Sèvre Niortaise.

La collectivité, par une délibération du 12 octobre 2015, a lancé un concours de maîtrise d'œuvre urbaine, architecturale et paysagère en vue de l'aménagement de ce site.

Dans cet objectif, il convient de procéder à la dépollution et déconstruction des constructions suivantes :

- entrepôts ;
- conciergerie ;
- bassins de décantation ;
- extrémité ouest du bâtiment Atelier ;
- extrémité sud de la maison patronale ;
- grande halle métallique (CNAR).

Le planning prévisionnel envisage un début des démolitions pour mi-2016 et une fin du chantier pour 2017.

Par conséquent la Ville de Niort doit déposer un permis de démolir en vue de la suppression de ces anciennes constructions.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer le dossier de demande de permis de démolir pour les bâtiments et bassins susnommés sur l'ancienne friche industrielle du site Boinot.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	32
Contre :	7
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Michel PAILLEY**

Dans le cadre du projet Port Boinot et du nouveau parc naturel urbain, et en attendant le résultat du concours de maîtrise d'œuvre, il vous est demandé d'autoriser la dépose du permis de démolition pour certains bâtiments et bassins de décantation sur l'ancienne friche industrielle.

### **Pascal DUFORESTEL**

Puisqu'il est tard et que ça apaise les consciences, la presse est par ailleurs partie, je me dis que c'est le moment ou jamais de tenter une nouvelle fois de vous convaincre. Comme nous l'avons évoqué tout à l'heure, il serait tout à fait possible, sans mettre à mal votre projet, et les délais, mais au contraire de l'enrichir, de conserver pendant quelques mois le site de la grande volière tel qu'évoqué tout à l'heure, et ainsi de l'intégrer dans le concours, ce qui permettra d'avoir l'éclairage des hommes de l'art car malgré l'invitation subtile de Marc THEBAULT, tout à l'heure, ni lui ni moi ne sommes architectes. Personne ne peut juger de l'intérêt final, dans le cadre de votre projet, de cet équipement ou de ces bâtiments, je pense que ça enrichirait le travail des cabinets que nous retiendrons et du jury que nous avons formé dans cette enceinte, de manière apaisée, malgré un vote un peu compliqué, si ma mémoire est bonne. Je pense que tout ça irait dans le bon sens et montrerait votre capacité d'ouverture et d'écoute légendaire dans cette Ville Monsieur le Maire.

### **Monsieur le Maire**

Je vous suis reconnaissant de le reconnaître.

### **Elmano MARTINS**

Monsieur DUFORESTEL, il y a une chose que l'on peut quand même admettre et voir, c'est la perspective que l'on peut avoir du boulevard, et c'est ce qui motive véritablement le fait de démolir ce bâtiment. C'est très clair, on a toujours dit que l'on voulait avoir une perspective de cet axe parce que c'est l'ouverture vers la rivière, c'est l'ouverture vers le canal, c'est l'ouverture vers l'ouest, c'est l'ouverture... Nous en avons parlé il y a quinze jours d'ailleurs. Alors, il est vrai qu'il y a quinze jours ça ne faisait pas le buzz, il n'y avait pas ce genre de problématique. Mais il y a quinze jours en commission on a listé, on a vu point par point, bâtiment par bâtiment ce qui était démoli ou non. Je me souviens très bien de cette réunion. Maintenant, effectivement des personnes, et c'est leur droit, se sont mises en avant pour dire : « Ecoutez, on tient à ce bâtiment-là ». Je comprends tout à fait que 1 500 personnes tiennent à ce bâtiment là et nous nous tenons à notre perspective.

### **Monsieur le Maire**

Et c'est dans le concours d'architectes surtout, depuis octobre.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Elodie TRUONG**

Juste pour rétablir cette question, puisque nous étions effectivement à la même commission, Monsieur PAILLEY a présenté cette délibération en nous disant que précisément ça risquait de faire débat et effectivement ça fait débat en commission et en Conseil municipal.

### **Romain DUPEYROU**

Nous ne sommes pas tout seul à travailler sur ce secteur. Il y a beaucoup de travail avec d'autres collectivités et avec le parc naturel du Marias-Poitevin. Il y a des agendas qui sont programmés, c'est une politique qui est complexe, qui demande beaucoup de temps et d'investissement à beaucoup de gens, beaucoup d'agents de différentes collectivités et je pense notamment à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN). Tout ce travail ne peut pas être décevant, je n'ai pas envie de dire jeté à la poubelle parce que ce n'est pas le cas, remis en question. Je me souviens aussi de réunions avec la DRAC, les bâtiments de France avec qui nous nous sommes posés de multiple fois la question de ce qu'il fallait faire des bâtiments. Nous avons même réfléchi, pour être honnête, aux séchoirs mais il s'est avéré que même la DRAC et les Bâtiments de France ne nous ont jamais, à aucun moment, alertés sur la volière, ça paraissait d'une évidence pure. Voilà le projet.

### **Monsieur le Maire**

Merci. On va passer au vote si vous le voulez bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.  
Je rappelle qu'il n'y a jamais eu d'oiseaux dans cet établissement.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-525

**Direction Patrimoine et Moyens**

**Cession de l'ensemble immobilier dénommé Villa Rose situé rue Alsace Lorraine (section CP n° 630)**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

La Ville de Niort est propriétaire de l'ensemble immobilier connu sous le nom de « Villa Rose » situé au 50 bis, 50 ter et 52 rue Alsace Lorraine, cadastré section CP n° 630 pour une superficie de 16a 20ca.

Après plusieurs visites effectuées par différents porteurs de projets, un cahier des charges a été élaboré afin de permettre à la collectivité de choisir un candidat en toute transparence.

Une personne a fait une proposition d'achat au prix de 200 000,00 € net vendeur. La vente sera opérée soit à titre personnel, soit au nom d'une société civile immobilière. Ce prix est conforme à l'avis du service France Domaine joint en annexe. Il vous est proposé d'y apporter une suite favorable.

Le projet porte sur :

- la création de plusieurs logements à loyer conventionné dans la partie « Villa Rose ».
- un salon de thé – galerie d'art dans le bâtiment dénommé « galerie » situé en façade de la rue Alsace Lorraine.

Cette cession fera l'objet d'un compromis de vente comprenant le versement d'un acompte de 10 % du prix de vente soit un montant de 20 000,00 €.

Il s'agit d'une opération strictement patrimoniale dans le but de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif, en conséquence cette opération n'est pas soumise à TVA.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter de céder l'ensemble immobilier dénommé « Villa Rose » au prix de 200 000,00 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le compromis de vente qui comprendra le versement d'un acompte de 10% du prix de vente soit 20 000,00 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié de cession à venir ;
- préciser que les frais liés à la réalisation du compromis de vente et de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-526

**Direction Patrimoine et Moyens**

**Vente aux enchères publiques de propriétés appartenant à la Ville de Niort**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Depuis plusieurs années, la Ville de Niort procède à la vente aux enchères publiques de plusieurs éléments de son patrimoine privé.

Le schéma directeur immobilier réalisé en 2012-2013 a fait apparaître un certain nombre de biens inoccupés. Dans un souci de rationalisation et dans la mesure où ce patrimoine n'a pas ou plus d'intérêt pour la collectivité, il est souhaitable de procéder à sa cession.

La procédure de vente aux enchères présente plusieurs avantages :

- exécution rapide de la vente qui pourrait intervenir d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2016 ;
- transparence dans la mesure où le prix payé est officialisé ;
- l'impartialité de la collectivité dans le départage des candidats.

Il est proposé de procéder à la cession des immeubles suivants :

Type d'immeuble	Section	Numéro	Superficie parcelle	Adresse
Maison d'habitation	HH	13	770 m <sup>2</sup>	44 rue Sainte Catherine
Maison d'habitation	CV	594	22 m <sup>2</sup>	3 rue Georges Clémenceau
		595	8 m <sup>2</sup>	
		596	291 m <sup>2</sup>	
Maison d'habitation	CV	564	333 m <sup>2</sup>	5 rue Georges Clémenceau
Garage	DM	584	22 m <sup>2</sup>	3 rue de la Marne

Les biens cités ci-dessus feront l'objet d'une visite préalable par le responsable régional du Marché Immobilier des Notaires (MIN). Le montant des mises à prix sera fixé par la Ville de Niort sur la base des avis du domaine (joints en annexe) et de l'expertise du MIN.

La maison sise 5 rue Georges Clémenceau est un ancien logement de fonction du groupe scolaire Jean Jaurès. Il a été désaffecté par délibération du 7 décembre 2009 mais il est toujours classé dans le domaine public. Pour permettre sa cession, il y a lieu de procéder au déclassement du domaine public de la parcelle CV n° 564 afin qu'elle intègre le domaine privé de la commune.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prononcer le déclassement du domaine public de la parcelle CV n°564 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à ce déclassement ;

**. RETOUR SOMMAIRE**

- approuver la cession des immeubles cités dans le tableau ci-dessus suivant le principe de la vente aux enchères publiques par le Marché Immobilier des Notaires (MIN) et de son centre régional situé à Bordeaux ;
- approuver le mode de fixation des mises à prix suivant : la fixation par la Ville de Niort sur la base de l'avis du domaine et de l'expertise du MIN ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à cette procédure de cession, sachant que la vente sera parfaite dès la fin de la phase d'enchère publique.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-527

**Direction Patrimoine et Moyens**

**Divers bâtiments communaux de la Ville de Niort -  
Avenants de prolongation de conventions de mise à  
disposition en vue d'un usage partagé  
d'équipements municipaux au profit de la  
Communauté d'Agglomération du Niortais**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort met à disposition à usage partagé de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), pour l'exercice de ses compétences et ses besoins, une partie des bâtiments municipaux suivants :

- ancienne Mairie de Quartier de Sainte-Pezenne - 2 rue Centrale à Niort : espaces à usage de bibliothèque/médiathèque - Antenne de Sainte-Pezenne ;
- espace du Lambon - 2bis rue de la Passerelle à Niort : locaux à usage de bibliothèque/médiathèque - Antenne de Lambon/Souché ;
- maison de quartier de Saint-Florent - 189 avenue Saint-Jean d'Angély à Niort : pièces à usage de bibliothèque/médiathèque - Antenne de Saint-Florent ;

Les conventions et avenants liant la Ville de Niort et la CAN pour un usage partagé de ces immeubles arrivent à échéance au 31 décembre 2015.

La Ville de Niort et la CAN travaillent régulièrement sur une refonte des règles de mise à disposition partagée pour chacun des immeubles concernés. Parallèlement, les redéploiements et mutualisations d'équipements et de personnels sont à l'étude. Dans ces conditions, et dans l'attente, il vous est proposé de proroger par avenants ces conventions.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants aux conventions de mise à disposition en vue d'un usage partagé d'équipements municipaux entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-528

**Direction Patrimoine et Moyens**

**Chaufferie bois des Brizeaux - Délégation de service public - Avenant n°1**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Par délibération du 17 septembre 2012, le Conseil municipal a approuvé les termes du contrat d'affermage avec la société IDEX ENERGIES concernant l'exploitation du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux.

Ce contrat d'affermage convient d'une indexation de la redevance R1gaz au tarif réglementé B2S habitat niveau 1.

La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation prévoit, notamment en son article 25, la suppression progressive des tarifs régulés de Vente de Gaz naturel et d'Électricité. Au regard de cette loi, le tarif dénommé «B2S» a vocation à disparaître.

Le délégataire propose de remplacer l'indice tarif B2S habitat niveau 1 par le tarif B1 niveau 1. Cette proposition respecte les principes initiaux de la révision du contrat d'affermage et les intérêts des usagers du réseau.

Cette disposition nécessite la mise à jour du règlement de service qui sera communiqué par la société IDEX ENERGIES à l'ensemble des abonnés du réseau de chaleur.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le remplacement de l'indice tarif B2S habitat niveau 1 par l'indice « tarif B1 niveau 1 » à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué a signer l'avenant n°1 au contrat d'affermage découlant de cette approbation.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-529

**Direction Patrimoine et Moyens**

**Chantiers d'insertion 2016 - Approbation des conventions de chantiers entre la Ville de Niort et la Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi (MIPE)**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Depuis plusieurs années, la Ville de Niort a développé son partenariat avec différents opérateurs dans les actions d'insertion.

Aussi, de nombreux chantiers d'insertion ont été confiés à l'association « Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi » (MIPE) pour réaliser différents travaux de rénovation ou de réaménagement du patrimoine communal.

Il convient, aujourd'hui, de définir les chantiers qui seront confiés à la MIPE, au titre de l'année 2016.

Pour chaque chantier, une convention spécifique précise la nature, le coût des travaux, ainsi que toutes les dispositions propres à l'exécution de celui-ci.

Pour l'année 2016, l'ensemble de ces opérations nécessite une participation de la Ville de Niort estimée à :

- 99 942,00 € pour la main d'œuvre ;
- 13 969,12 € TTC pour la fourniture des matériaux nécessaires à la bonne exécution des chantiers.

La dépense sera mandatée conformément au budget que le Conseil municipal s'est engagé à inscrire sur l'exercice correspondant.

Les chantiers proposés sont les suivants :

<b>Equipements</b>	<b>Nature du chantier</b>	<b>Montant affecté à la main d'œuvre (en €TTC)</b>	<b>Montant estimé des matériaux (en €TTC)</b>
<b>Groupes scolaires</b>			
Emile Zola restaurant	Réfection salle	6 608,00	1 541,92
Aragon élémentaire	Peinture salle polyvalente	5 940,00	4 592,30
Macé maternelle 20	Peinture salle garderie et dortoir	6 195,00	2 379,78
Macé maternelle 02	Peinture salle bibliothèque	2 241,00	1 332,02

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

<b>Bâtiments divers</b>			
Rue Léon Bourgeois	Rénovation mur en pierre	14 455,00	842,31
Jardin des Plantes	Rénovation des murets	19 198,00	1 100,43
Site Boinot	Démolition intérieure et évacuation des déchets pour accès modulaire	7 282,00	0,00
<b>Bâtiments sportifs</b>			
Stade des Gardoux	Lavage et mise en peintures des façades côté stade	17 346,00	731,53
Salle omnisport Barra	Travaux de peinture sur murs extérieurs	18 172,00	1 353,98
Salle omnisport Barra escalier	Peinture des murs cage escalier salle de boxe	2 505,00	94,85
<b>Sous-total</b>		<b>99 942,00</b>	<b>13 969,12</b>
<b>Total montant participation</b>			<b>113 911,12</b>

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les dix conventions entre la Ville de Niort et la MIPE pour les chantiers d'insertion ;
- approuver le versement à l'association MIPE d'un montant de 99 942,00 € au titre de l'année 2016 pour la main d'œuvre ;
- approuver la fourniture de matériaux à la MIPE pour la bonne exécution des chantiers pour le montant estimé à 13 969,12 € TTC ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer lesdites conventions.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 39  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-530

**Direction Gestion Urbaine Réglementaire Gestion du stationnement payant sur parcs et ouvrages - Approbation du marché de prestations**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le marché à bons de commande pour assurer la gestion des parcs et ouvrages signé en 2011, arrive à expiration au 31 décembre 2015. Un marché de prestations à prix global et forfaitaire a donc été mis en place pour assurer la continuité de cette gestion.

Ce marché concerne :

- 3 parcs de stationnement de surface : Moulin du Milieu avec 225 places de stationnement gérées par barrières et caisses automatiques, la Cure avec 8 places de stationnement (abonnements gérés par barrières) et le Murier avec 15 places de stationnement (abonnements gérés par barrières).
- 3 ouvrages souterrains (abonnements gérés par portes automatiques) : H. Gelin avec 59 places de stationnement, J. De Liniers avec 42 places de stationnement et Saint-Vaize avec 48 places de stationnement.

La commission d'appels d'offres, réunie le 10 décembre 2015, a procédé à la désignation de l'attributaire. Il s'agit de la société : SO SPACE

Son offre à prix forfaitaire ressort à un montant annuel de 247 975 € HT soit 297 570 € TTC.

Les crédits correspondants sont prévus au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché à prix forfaitaire pour un montant annuel de 247 975 € HT soit 297 570 € TTC ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	31
Contre :	7
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	6

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire n'ayant pas pris part au vote

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Dominique SIX**

Le marché à bons de commande arrivant à expiration le 31 décembre, un marché de prestations à prix global a été lancé. Il concerne trois parkings de stationnement, le Moulin du Milieu, la Cure et le Murier et les trois ouvrages souterrains, Gelin, De Liniers et Saint-Vaize. La commission d'appels d'offres, qui s'est réunie le 10 décembre, a procédé à la désignation de l'attributaire. Il s'agit de la SO SPACE, son offre de prix ressort à un montant annuel de 247 975 € HT. Les crédits sont prévus au budget.

**Monsieur le Maire**

Merci Dominique SIX. Des questions ? Non ?

**Luc DELAGARDE**

Je ne participerai pas au vote.

**Monsieur le Maire**

C'est noté.

Alors qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-531

**Direction Gestion Urbaine Réglementaire    Changement de dénomination du parking  
"Espace Niortais"**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le parking Espace Niortais situé sous l'Hôtel Administratif, d'une capacité de 244 places, accueille de nombreux visiteurs de la Ville.

Aussi, afin de mieux guider les niortais et les visiteurs vers ce parking, il serait souhaitable d'en modifier sa dénomination peu explicite et de l'intituler : parking « Hôtel de Ville ».

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- modifier la dénomination du parking de l'Espace Niortais en parking « Hôtel de Ville ».

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Dominique SIX**

Le parking Espace Niortais est situé sous l'Hôtel Administratif, d'une capacité de 244 places, il accueille de nombreux visiteurs. Afin de mieux guider les Niortais et les visiteurs vers ce parking, il serait souhaitable d'en modifier sa dénomination, peu explicite, et de l'intituler « parking de l'Hôtel de Ville ». Il vous est demandé de bien vouloir modifier la dénomination du parking.

**Pascal DUFORESTEL**

Je tenais à saluer cette décision qui va dans le bon sens.

**Dominique SIX**

Merci.

**Elmano MARTINS**

Et moi je tenais à remercier Monsieur DUFORESTEL de le souligner. Merci.

**Monsieur le Maire**

Ce n'est pas la première fois ce soir, alors on le note. Je demande tout de même une petite correction. Il s'agit de supprimer le « l' » pour ne pas retrouver « l'Hôtel de Ville », mais « Hôtel de Ville ». Une correction que j'avais demandée mais qui n'a pas été intégrée manifestement. Si vous voulez bien qu'on vote la délibération avec l'absence du « l' » et que ce soit le parking « Hôtel de Ville ». Ça aidera beaucoup de gens qui viennent nous voir à savoir où est l'Hôtel de Ville, et la Préfecture qui n'est pas loin.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-532

**Direction Gestion Urbaine Réglementaire Participation financière de la Ville de Niort avec la  
CAN pour la mise en œuvre de la Taxe Locale sur la  
Publicité Extérieure 2013 et 2014**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La loi de modernisation du 4 août 2008 a institué la mise en place de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) afin d'améliorer le cadre de vie en luttant contre la prolifération des panneaux publicitaires (enseignes et pré-enseignes).

Par délibération du 31 mai 2010, la Ville de Niort a adopté les modalités d'application de cette taxe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, et notamment, le transfert du recouvrement et du produit de la TLPE au profit de la Communauté d'Agglomération de Niort pour toutes les Zones d'Aménagement Economiques (ZAE) communautaires ainsi que toutes les dispositions légales en matière de déclarations, recouvrements, paiements et sanctions inhérentes à cette taxe.

Pour assurer cette mise en œuvre des procédures de recouvrement, la CAN a sollicité l'assistance de la société GO PUB. En contrepartie, chacune des communes qui composent la CAN doit assumer la charge financière qui découle de cette prestation et qui lui revient. La répartition de cette charge financière est faite au prorata des recettes de TLPE perçues par chacune des communes.

Au titre de l'exercice 2013, Niort a perçu 20% du montant global de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure. La Ville doit donc participer à hauteur de ce pourcentage du coût de la mission de GO PUB qui s'est établi, en 2013, à 43 915,74 € TTC.

Le montant de la participation financière de la Ville de Niort, pour l'année 2013, s'élève à 8 783,15€ TTC (soit 20 % de 43 915,74 € TTC).

Au titre de l'exercice 2014, Niort a perçu 27% du montant global de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure. La Ville doit donc participer à cette hauteur au coût de la mission de GO PU. Ce coût s'est établi, en 2014, à 100 378,48 € TTC.

Le montant de la participation financière de la Ville de Niort, pour l'année 2014, ressort donc à 27 102,19€ TTC (soit 27% de 100 378,48 € TTC).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de la prise en charge financière de la prestation de la société GO PUB par les communes au prorata du montant de la taxe perçue ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- approuver la participation financière de la Ville de Niort ;
- accepter les montants de 8 783,15€ TTC pour l'année 2013 et 27 102,19€ TTC pour l'année 2014, pour assurer le recouvrement et la mise en œuvre des dispositions légales en matière de déclarations, paiements, sanctions inhérentes à la TLPE ;
- autoriser Monsieur le Maire de Niort ou l'Adjoint-délégué à signer les actes nécessaires relatifs à la prise en charge de ces dépenses.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-533

**Direction Espaces Publics**

**Convention de partenariat entre la commune de Niort  
et l'Etat relative à la Vidéoprotection Urbaine**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant que la vidéoprotection figure parmi les priorités du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) ;

Considérant la convention de coordination entre la police municipale de la Ville de NIORT et les forces de sécurité de l'Etat, signée le 6 septembre 2012 conformément au décret n°2000-275 du 24 mars 2000 ;

Considérant que la commune a été autorisée par arrêté préfectoral N° 2015/0008 en date du 24 avril 2015, à mettre en œuvre un dispositif de vidéoprotection urbaine, conformément aux dispositions de l'article 10 (et 10-1) de la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité n° 95-73 du 21 janvier 1995, joint à la présente ;

Considérant l'intérêt d'un déport d'images vers les services de police pour faciliter leurs conditions d'intervention et renforcer la sécurité publique ;

Sont convenues des dispositions suivantes :

Pour faciliter les conditions d'intervention et renforcer la sécurité publique un report d'images vers les services de Police Nationale est intégré au dispositif, de ce fait il y a lieu de mettre à disposition le matériel nécessaire.

La présente convention définit les conditions du partenariat entre l'Etat et la commune de Niort pour l'exploitation du dispositif de vidéoprotection et en particulier les modalités de mise à disposition du matériel et des informations traitées par le réseau de vidéoprotection urbaine implanté dans la commune de Niort à la Direction Départementale de la Sécurité Publique de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les dispositions de la présente convention ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	32
Contre :	7
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Dominique SIX**

Il s'agit de la convention de report d'images vers les services de la Police Nationale pour faciliter les conditions d'intervention et renforcer la sécurité publique. Nous avons mis à leur disposition du matériel et en assurons aussi l'entretien. Vu qu'il s'agit d'un sujet qui passionne, je vous propose que nous prenions connaissance de la convention.

**Monsieur le Maire**

Merci. Y a-t-il des commentaires ? Oui, Monsieur DUFORESTEL.

**Pascal DUFORESTEL**

J'attendais la lecture de la convention. L'heure est venue, je crois, au sens propre comme au sens figuré, que vous nous éclairiez sur où nous en sommes exactement. Je le disais tout à l'heure, vous annoncez lors d'un point presse que l'on passe à la notion de « vidéosurveillance », et là nous avons une convention qui fait référence à la « vidéoprotection ». Autant je crois que maintenant je vais trouver le parking de l'Hôtel de Ville mais en matière de vidéosurveillance je suis absolument perdu.

**Monsieur le Maire**

Justement, je pourrais vous renseigner...Y a-t-il d'autres questions ?

**Pascal DUFORESTEL**

*Hors micro...* une réponse.

**Monsieur le Maire**

C'est une question de sémantique. Juridiquement il y a une différence entre la vidéosurveillance et la vidéoprotection, en fonction qu'il y ait des agents ou pas derrière les écrans. C'est la seule différence. Après, il y a le contenu politique, la philosophie politique, il y a une séparation sémantique qui se fait. L'objet principal de la vidéo c'est de protéger, c'est de la vidéoprotection. L'intention politique est de l'ordre de la vidéoprotection.

**Pascal DUFORESTEL**

*Hors micro...* On est d'accord, .....

**Monsieur le Maire**

Monsieur DUFORESTEL j'avais bien noté la dernière fois que vous étiez rangé au bienfait de la vidéoprotection, ce que vous avez l'air de contester aujourd'hui, en tous cas tout à l'heure quand on a abordé le sujet dans le débat budgétaire. J'aimerais savoir où vous en êtes, pour ou contre la vidéoprotection. Ainsi, je serais renseigné sur votre position qui m'a l'air fluctuante et incertaine à ce stade.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Pascal DUFORESTEL**

Vingt minutes seraient nécessaires pour que nous nous éclairions mutuellement Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire**

Je crains que nous n'ayons pas le temps. Un oui ou un non serait très clair et très rapide...

**Pascal DUFORESTEL**

J'ai toujours dit que la vidéoprotection ne me posait aucun problème et que là où elle est mise en place de manière efficiente, j'y souscris complètement.

Par contre, je vous pose la question, parce que là c'est très concret en termes de moyens de fonctionnement, combien ça fait de personnel à l'année ? Est ce qu'il y aura une redistribution de création de postes pour remplacer ces personnels ? Comme je le disais tout à l'heure, ces agents ont d'autres fonctions utiles à la collectivité notamment en terme de sécurité publique. Il serait intéressant que nous ayons désormais un tableau précis, clair et net sur le fonctionnement de la vidéosurveillance à Niort.

**Monsieur le Maire**

Monsieur DUFORESTEL, l'intention politique est bien de la vidéoprotection, néanmoins il y aura un passage en Comité Technique concernant l'affectation des agents au centre de surveillance. L'arrêté préfectoral pour la désignation des personnes autorisées à accéder au site a été pris. C'est un site sécurisé, les personnes pouvant y accéder auront des plages horaires qui vont être examinées prochainement. Tout cela n'est pas encore déterminé, il est donc prématuré de vous répondre très concrètement.

Pour le reste, je me réjouis que par cette convention, nous puissions associer complètement et juridiquement la Police Nationale. De la même façon, je me réjouis du soutien de l'Etat, à hauteur quasiment de 200 000 € pour le dispositif d'implantation de ces caméras, qui se rajoute au soutien de 48 000 € que nous avons obtenu pour les 7 premières caméras.

Madame TRUONG et on arrêtera peut-être là.

**Elodie TRUONG**

J'ai une petite question très simple. Pourquoi est-ce que vous avez exposé tous ces éléments, qui étaient des réponses à des questions posées à la fois en réunion publique et en Conseil municipal, dans la presse sans nous avoir répondu en Conseil municipal ?

**Monsieur le Maire**

Je ne sais pas à quoi vous faites référence mais...

**Elodie TRUONG**

C'est simple, il y a un article de presse du 28 novembre...

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

Ce sont des choses qui ont déjà été dites...

**Elodie TRUONG**

Vous y exposez, dans le détail, le dispositif qui va être mis en place, qui va donc passer de vidéoprotection à partir du 4 décembre en vidéosurveillance, en précisant le nombre d'agents, le nombre d'heures effectivement consacré à la partie surveillance, alors que nous vous avons posé ces mêmes questions en Conseil municipal. Un certain nombre de Niortais vous on posés ces mêmes questions en réunion publique, vous ne leur avez pas répondu.

**Monsieur le Maire**

Très bien, merci.

**Romain DUPEYROU**

C'était juste une intervention...

**Monsieur le Maire**

On ne va pas épiloguer trop longtemps, mais là il faut passer au vote.

**Romain DUPEYROU**

Je peux comprendre certaines inquiétudes, mais je ne comprends pas quel est le fantôme qui se met dans vos têtes. Vous croyez que des agents assermentés filment avec leurs caméras ?

**Monsieur le Maire**

On en était au vote donc qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015**

Délibération n° D-2015-534

**Direction Développement Urbain, Habitat Aménagement des abords du Donjon - Travaux pour la mise en valeur de la basse-cour - Demande de financement auprès de Conseil Régional**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre du projet d'aménagement des abords du Donjon de la Ville de Niort, la DRAC Poitou-Charentes a réalisé en 2013 une étude préalable à la restauration des soubassements et à l'aménagement de la basse-cour du Donjon de Niort. Elle a aussi par décision en date du 6 novembre 2013, désigné Monsieur JEANNEAU, Architecte en Chef des Monuments Historiques, maître d'œuvre pour ces travaux.

Les aménagements se décomposent en deux volets distincts :

- La consolidation du piton rocheux et la restauration des soubassements du Donjon qui relèvent de la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

- La mise en valeur de la basse-cour et des courtines du Donjon qui relève de la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Niort. L'opération consiste à réaliser un talutage selon le profil de la rue Léon Blum, du Donjon au trottoir du quai, en préservant la courtine sud apparente et en procédant à une évocation de la courtine nord.

Le montant des travaux relatifs à la mise en valeur de la basse-cour s'élève à 175 297,00 € HT.

Ce projet s'inscrit dans la politique culturelle de la Région Poitou-Charentes en faveur du Patrimoine, afin d'assurer la sauvegarde et la valorisation des édifices classés Monument Historique (MH). Aussi, la Ville de Niort peut solliciter dans ce cadre une subvention auprès de la Région au taux de 15%.

Le plan de financement s'établit ainsi :

Dépenses en €		Recettes	
Travaux de maçonnerie et pierre de taille	128 556	DRAC (50%)	87 649
		Région (15%)	26 295
Travaux VRD et espaces verts	46 741	Ville de Niort (35%)	61 353
Total	175 297	Total	175 297

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le plan de financement présenté ci-dessus ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter auprès de la Région une subvention d'un montant de 26 295 € pour le projet de mise en valeur de la basse-cour du Donjon de Niort.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Monsieur le Maire**

Il s'agit de travaux attendus, puisque nous avons longtemps espéré les retours des monuments historiques et aujourd'hui ça devient possible en lien avec l'agglomération, puisqu'il y a une distinction entre le territoire et la propriété. Il y a à la fois la consolidation du piton rocheux qui va avoir lieu cette année, des soubassements du Donjon et puis la mise en valeur de la basse-cour, qui sera réalisée par la Ville de Niort. A ce titre, le montant des travaux est de 175 297 € et nous vous demandons d'approuver le plan de financement et d'autoriser le Maire à solliciter auprès de la Région une subvention d'un montant de 26 295 € pour la mise en valeur de la basse-cour du Donjon.

### **Pascal DUFORESTEL**

Etant désormais le seul des trois représentants du Conseil Régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, je me dois d'intervenir parce que je veux connaître la validité juridique de la délibération dès lors qu'elle mentionne le Conseil Régional Poitou-Charentes qui n'existera plus à partir du 1<sup>er</sup> janvier.

### **Monsieur le Maire**

Le plan de financement fait appel à la Région et la délibération dit qu'il s'inscrit dans le cadre de la politique culturelle de la Région Poitou-Charentes en faveur du patrimoine. Je ne vois pas en quoi la référence au Poitou-Charentes obère, puisqu'il est demandé de solliciter une subvention auprès de la Région. Je ne vois pas de risque juridique sur la délibération.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

Vive le Donjon, bonnes fêtes de Noël et de fin d'année à chacune et à chacun.